



CONFÉRENCE DE LIMA SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: 1^{ER} AU 12 DÉCEMBRE 2014

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques s'ouvre aujourd'hui à Lima, au Pérou, et se poursuivra jusqu'au 12 décembre. La Conférence comprend la 20^e session de la Conférence des Parties (CdP 20) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 10^e session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 10). Trois organes subsidiaires se réuniront également: l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), et le Groupe de travail spécial sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP).

La conférence examinera notamment les points liés au financement, à l'atténuation, à l'adaptation et à la technologie. La CdP entendra également un rapport de l'ADP sur les progrès réalisés au cours de la troisième année de son mandat consistant à élaborer « un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention applicable à toutes les Parties » d'ici 2015, en vue d'une entrée en vigueur au plus tard en 2020.

BREF HISTORIQUE DU PROTOCOLE DE KYOTO ET CCNUCC

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par l'adoption de la CCNUCC en 1992, qui établit un cadre d'action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet (GES) aux fins d'éviter « les interférences anthropiques dangereuses avec le système climatique ». La Convention, qui est entrée en vigueur le 21 mars 1994, compte aujourd'hui 196 Parties.

En décembre 1997, les délégués à la troisième session de la CdP 3 à Kyoto, au Japon, se sont accordés sur un Protocole relevant de la CCNUCC, qui engage les pays industrialisés et les pays en transition vers l'économie de marché à atteindre des objectifs de réduction des émissions. Ces pays, connus comme étant les Parties visées à l'Annexe I de la CCNUCC, se sont engagés à réduire leurs émissions globales de six GES d'une moyenne de 5 % par rapport aux niveaux de 1990, et ce entre 2008 et 2012 (la première période d'engagement), avec des objectifs particuliers variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte aujourd'hui 192 Parties.

NÉGOCIATIONS À LONG TERME ENTRE 2005-2009:

Réunie à Montréal, au Canada, en 2005, la première session de la CMP (CMP 1) a décidé d'établir le Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) en vertu de l'Article 3.9 du Protocole qui donne mandat d'envisager de nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I au moins sept ans avant la fin de la première période d'engagement.

En décembre 2007, les négociations de la CdP 13 et de la CMP 3, tenues à Bali, en Indonésie, ont abouti à l'adoption de la Feuille de route de Bali sur les questions à long terme. La CdP 13 a adopté le Plan d'action de Bali, et a établi le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) avec pour mandat de se concentrer sur l'atténuation, l'adaptation, le financement, la technologie et une vision commune de l'action concertée à long terme. Les négociations sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I se sont poursuivies dans le cadre de l'AWG-KP. Le terme des négociations dans les deux voies de négociation a été fixé à 2009, à Copenhague.

COPENHAGUE: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Copenhague, au Danemark, s'est tenue en décembre 2009. Cet événement de haut niveau a été marqué par des controverses sur la transparence et le processus. Tard dans la soirée du 18 décembre, les pourparlers ont abouti à un accord politique: l'« Accord de Copenhague » qui a été par la suite présenté à la plénière de la CdP pour adoption. Après 13 heures de débat, les délégués ont finalement convenu de « prendre note » de l'Accord de Copenhague et de prolonger les mandats des groupes de négociations jusqu'à la CdP 16 et la CMP 6 en 2010. En 2010, plus de 140 pays avaient indiqué leur soutien à l'Accord. Plus de 80 pays ont également fourni des informations sur leurs objectifs ou mesures d'atténuation au niveau national.

CANCÚN: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Cancún, au Mexique, s'est tenue en décembre 2010, où les Parties ont finalisé les Accords de Cancún et ont prolongé les mandats des deux AWG d'une année supplémentaire. Dans la voie de négociation de la Convention, la Décision 1/CP.16 a reconnu que des réductions importantes des émissions mondiales sont nécessaires pour limiter la hausse de la température moyenne de la planète à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Les Parties ont convenu d'envisager le renforcement de l'objectif global à long terme lors d'un examen à mener d'ici 2015, y compris par rapport à une cible proposée de 1,5 °C. La Décision 1/CP.16 a également abordé d'autres aspects de l'atténuation, tels que: la mesure, la notification et la vérification (MRV); et la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en



développement, et le rôle de la conservation, de l'aménagement durable des forêts et du renforcement des stocks forestiers dans les pays en développement (REDD+).

Les accords de Cancún ont également établi plusieurs nouvelles institutions et nouveaux processus, dont le Cadre de l'adaptation de Cancún, le Comité de l'adaptation, ainsi que le Mécanisme technologique, qui comprend le Comité exécutif de la technologie et le Centre et Réseau des technologies climatiques. Le Fonds vert pour le climat (FVC) a été créé et désigné comme nouvelle entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention.

Dans le cadre de la voie de négociation du Protocole, la CMP a exhorté les Parties visées à l'Annexe 1 à relever le niveau d'ambition de leurs objectifs de réduction des émissions, et a adopté la Décision 2/CMP.6 sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie

DURBAN: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Durban, en Afrique du Sud, s'est tenue du 28 novembre au 11 décembre 2011. Les résultats de Durban couvrent un large éventail de sujets, notamment l'établissement d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, une décision en faveur d'une action concertée à long terme au titre de la Convention et un accord sur la mise en œuvre du FVC. Les Parties ont également décidé de lancer l'ADP avec pour mandat « l'élaboration d'un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention, et applicable à toutes les Parties ». L'ADP devra conclure ses travaux d'ici 2015, le nouvel instrument devant entrer en vigueur au plus tard en 2020. En outre, l'ADP a été chargée d'étudier des mesures pour remédier au déficit du niveau d'ambition d'ici 2020 par rapport à l'objectif de 2 °C.

DOHA: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Doha, au Qatar, s'est tenue du 26 novembre au 8 décembre 2012. La conférence a abouti à un ensemble de décisions, intitulé « la Passerelle climat de Doha ». Il s'agit notamment des amendements apportés au Protocole de Kyoto pour établir sa deuxième période d'engagement et un accord pour mettre fin aux travaux de l'AWG-KP à Doha. Les Parties ont également décidé de mettre fin à l'AWG-LCA. Un certain nombre de questions nécessitant un examen plus approfondi ont été transférées au SBI et au SBSTA, telles que: l'examen de l'objectif global 2013-2015; les mesures d'atténuation des pays développés et en développement; les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto; les plans d'adaptation nationaux; la MRV; les mécanismes associés et non associés au marché; et la REDD+.

VARSOVIE: La Conférence de Varsovie sur les changements climatiques a eu lieu du 11 au 23 novembre 2013, à Varsovie, en Pologne. Les négociations ont porté sur la mise en œuvre des accords conclus lors des réunions précédentes, notamment la poursuite des travaux de l'ADP. La réunion a adopté une décision de l'ADP qui invite les Parties à amorcer ou à intensifier les préparatifs nationaux des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), et décide d'accélérer la mise en œuvre intégrale du PAB et des ambitions à prévoir avant 2020. Les Parties ont également adopté une décision établissant le Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages, et le Cadre de Varsovie pour la REDD+, une série de sept décisions sur le financement, les arrangements institutionnels et les questions méthodologiques concernant la REDD+.

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE INTERSESSIONS

ADP 2-4: La quatrième réunion de l'ADP 2 (ADP 2-4) a eu lieu du 10 au 14 mars à Bonn, en Allemagne. Dans le cadre du secteur d'activité 1 (Accord de 2015), la réunion s'est tenue sous la forme de consultations ouvertes sur le point 3 de l'ordre du jour, qui portait sur: l'adaptation; les CPDN; le financement, la technologie et le renforcement des capacités (moyens de mise

en œuvre); l'ambition et l'équité; l'atténuation; la transparence de l'action et du soutien; et les questions diverses liées aux éléments. Un atelier en session a abordé les préparatifs internes des CPDN. Dans le cadre du secteur d'activité 2 (niveau d'ambition à prévoir avant 2020), des réunions d'experts techniques (RET) se sont tenues sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

RÉUNIONS INTERSESSIONS DE BONN: La Conférence de Bonn sur les changements climatiques a eu lieu à Bonn, en Allemagne, du 4 au 15 juin 2014, et comprenait les 40^e sessions du SBI et du SBSTA, et la cinquième réunion de l'ADP 2 (ADP 2-5). Lors de la réunion, les Parties ont réalisé des progrès sur les négociations concernant l'ADP et ont préparé des projets de décisions à soumettre à la CdP et à la CMP à Lima. Les ministres ont participé à deux événements de haut niveau, une Table ronde ministérielle de haut niveau sur le Protocole de Kyoto, qui avait pour objectifs d'évaluer la mise en œuvre du Protocole et de fournir aux ministres l'occasion d'augmenter les engagements chiffrés en matière de limitation et de réduction des émissions (QELRC) de leur pays, et un Dialogue ministériel de haut niveau sur la Plate-forme de Durban pour une action renforcée qui visait à relever le niveau d'ambition à prévoir avant 2020 et à donner une impulsion aux négociations de l'accord de 2015.

ADP 2-6: La sixième réunion de l'ADP 2 (ADP 2-6) a eu lieu à Bonn, en Allemagne, du 20 au 25 octobre 2014. Dans le cadre du secteur d'activité 1, les délégués ont continué à élaborer les éléments d'un projet de texte de négociation, qui servira de fondement à l'accord final de 2015, et ont examiné un « document informel » contenant les opinions et les propositions des Parties sur les éléments d'un projet de texte de négociation. L'ADP a également travaillé sur un projet de décision qui inclut les types d'information à fournir par les pays lorsqu'ils communiquent leurs CPDN et la façon dont ces contributions seront éventuellement considérées. Dans le cadre du secteur d'activité 2, la RET s'est centrée sur: les mesures possibles sur les GES autres que le CO₂; le piégeage, l'utilisation et le stockage du carbone; et le suivi des RET sur l'exploitation des possibilités d'atténuation par l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'amélioration de l'environnement urbain et de l'utilisation des terres au cours de la période pré-2020. Les pays ont également abordé un projet de décision sur le niveau d'ambition à prévoir avant 2020.

GIEC-40: La 40^e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC-40) s'est tenue du 27 octobre au 1^{er} novembre 2014 à Copenhague, au Danemark, pour examiner et parachever le Rapport de synthèse et le Résumé à l'intention des décideurs qui complètent le Cinquième rapport d'évaluation du GIEC (RE5). Plus de 800 auteurs et éditeurs issus de 85 pays ont participé à l'élaboration du RE5 au cours des six dernières années, et ont conclu que: le changement climatique est sans équivoque et sans précédent; des réductions d'émissions importantes et durables sont nécessaires pour éviter les conséquences les plus graves; et plus on retarde l'action, plus elle sera coûteuse et plus on devra s'en remettre à l'avenir à des technologies qui n'ont pas été testées.

RdP 26 AU PROTOCOLE DE MONTRÉAL: La dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (CdP10) et la vingt-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (RdP26) se sont tenues du 17 au 21 novembre 2014, à Paris, en France. La RdP26 et la CdP10 ont traité avec succès un certain nombre de questions, y compris la reconstitution du Fonds multilatéral. Toutefois, les Parties ne sont pas parvenues à un accord sur la question de savoir si le Protocole doit être modifié ou non pour aborder les hydrofluorocarbones, qui ont été introduits par le Protocole comme alternatives aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, mais qui se sont plus tard révélées avoir un potentiel de réchauffement global élevé.



FAITS MARQUANTS DE LIMA:

LUNDI 1ER DÉCEMBRE 2014

Lundi 1er décembre, la cérémonie d'ouverture de la Conférence de Lima sur les changements climatiques a eu lieu, suivie par les plénières d'ouverture de la CdP 20, de la CMP 10 et des 41e sessions du SBI et du SBSTA. La CdP et la CMP ont adopté leurs ordres du jour et leurs organisations des travaux, adoptions qui ont été suivies par des déclarations liminaires.

Le SBI et le SBSTA ont adopté leurs ordres du jour et leurs organisations des travaux, et ont commencé à aborder l'ensemble de leur ordre du jour portant, entre autres, sur: l'adaptation; l'atténuation; les mesures de riposte; les pertes et préjudices; les moyens de mise en œuvre (MMCE), y compris le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités; les mécanismes marchands et non marchands; et les rapports des Parties. Des groupes de contact et des consultations informelles ont été organisés dans l'après-midi dans le cadre du SBSTA sur un certain nombre de questions.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Le Président de la CdP 19/CMP 9, Marcin Korolec, a souligné plusieurs résultats importants de la CdP 19 et a salué l'engagement précoce du Pérou et de la France permettant « au trio de faire de la route vers Paris une autoroute sans encombre ».

Le Ministre de l'environnement du Pérou, Manuel Pulgar-Vidal, a été élu par acclamation Président de la CdP 20/CMP 10. Pulgar-Vidal a indiqué que la CdP 20 devrait susciter la confiance, créer un espace de dialogue entre les acteurs étatiques et non étatiques, et jeter les bases d'un nouvel accord sur le climat à travers un projet de texte équilibrant l'action concernant le climat et le développement durable.

Soulignant le rôle clé des grandes villes dans la lutte contre les changements climatiques, Susana Villarán de la Puente, Mairesse de Lima, du Pérou, a souligné l'engagement des maires à travers le monde à faire pression pour un nouveau paradigme de la mobilité, à changer la matrice énergétique et à investir dans les infrastructures vertes.

Attirant l'attention sur les lignes et géoglyphes de Nazca, au Pérou, la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a encouragé les délégués à s'inspirer de ces symboles mythologiques anciens et impérissables pour « tracer des lignes d'action essentielles » vers, entre autres: l'élaboration d'un nouvel accord universel; la réalisation de progrès sur l'adaptation; et le renforcement de la capacité financière des plus vulnérables.

Via un message vidéo, le Président du Pérou Ollanta Humala, a déploré que l'humanité ait « abandonné la pratique de la durabilité » et a déclaré que le moment est venu de revenir sur le droit chemin en prenant des mesures sur les changements climatiques.

Présentant les principales conclusions du Rapport de synthèse (RSY) du Cinquième rapport d'évaluation (RE5) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Rajendra Pachauri, Président du GIEC, a souligné que pour

maintenir le réchauffement global sous la cible de 2 °C, les émissions de GES devront diminuer de 40 à 70 % d'ici 2050, par rapport aux niveaux de 2010, et atteindre zéro ou des niveaux négatifs en 2100.

PLÉNIÈRE DE LA CDP 20

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les Parties ont adopté le projet de règlement intérieur (FCCC/CP/1996/2), à l'exception du projet de règle 42 relative au vote.

La CdP a adopté l'ordre du jour proposé, le point de l'ordre du jour concernant la deuxième évaluation de l'adéquation des Articles 4.2(a) et (b) de la Convention (mesures d'atténuation des pays développés) demeurant en suspens. La CdP a également adopté de l'organisation des travaux. La CdP a transmis au SBI le point de l'ordre du jour sur l'adhésion des Parties non visées à l'Annexe I au Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I (GCE).

Le Président de la CdP, Pulgar-Vidal, a indiqué que les consultations sur l'élection des membres du Bureau seraient menées. Les Parties ont approuvé l'accréditation des organisations observatrices (FCCC/CP/2014/4).

Pulgar-Vidal a annoncé que le 11 décembre avait été désigné comme Journée de l'action climatique de Lima, et, en soulignant l'adoption d'une approche transparente axée sur les Parties, il a exhorté les Parties à s'assurer de conclure les négociations en temps opportun.

PLÉNIÈRE DE LA CMP 10

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les Parties ont adopté l'ordre du jour (FCCC/KP/CMP/2014/1) avec des modifications mineures.

Concernant l'élection des membres de remplacement du Bureau, le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal a indiqué qu'il conduirait des consultations sur les candidatures. Les Parties ont également adopté l'organisation des travaux.

PLÉNIÈRE CONJOINTE CDP 20/ CMP 10

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a demandé, entre autres: des MMCE accrus de la part des pays développés; une coordination entre les technologies et les mécanismes de financement; et l'égalité de traitement de l'atténuation, de l'adaptation, des MMCE, et de la transparence de l'action et du soutien dans l'accord de 2015.

L'Australie, s'exprimant au nom du GROUPE DE COORDINATION, a souligné les tâches confiées à Lima, y compris: de progresser sur les éléments d'un texte de négociation; de fixer une orientation claire pour la poursuite des travaux en 2015; et de fournir des conseils qui aideront les pays à préparer des contributions claires et transparentes à l'action post-2020.

L'UE a déclaré qu'elle s'attend à ce que la réunion de Lima réalise des progrès vers l'adoption d'un nouvel accord mondial sur le climat à Paris, en notant que le groupe a proposé une réduction des émissions de GES de 40 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990, tel qu'annoncé en octobre. Le délégué a



salué le RYS du RE5 du GIEC et le résultat de la capitalisation initiale du Fonds vert pour le climat (FVC), s'élevant à un total de 9,7 milliards USD.

Le Mexique, s'exprimant au nom du GROUPE DE L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (GIE), a exprimé le soutien du Groupe à la réalisation d'un projet de l'accord qui doit être adopté en 2015 et à la définition des tâches à entreprendre en 2015. Le délégué a également souligné l'importance de mettre en œuvre des régimes de transparence et d'évaluer le régime d'atténuation en place, y compris les engagements pris au titre de la deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto.

Nauru, s'exprimant au nom de l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS), a souligné que les questions financières sont essentielles à la réussite de la CdP 20, demandant une meilleure prévisibilité et plus de clarté sur la mobilisation, par les pays développés, de 100 milliards USD par an d'ici 2020. La déléguée a en outre demandé: la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto; la protection de l'intégrité environnementale des engagements pris au titre du Protocole; et l'amélioration des mécanismes de marché.

Le Soudan, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAÏN, a souligné la nécessité: que les pays développés « assurent » le leadership et ratifient l'Amendement de Doha; d'une seule décision au titre du Secteur d'activité 1 de l'ADP (accord de 2015); et de discussions ciblées sur la façon de combler l'écart de financement à long terme.

Le Nicaragua, s'exprimant au nom des PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX VUES SIMILAIRES (LMDC), a souligné que les négociations textuelles au titre de l'ADP sont cruciales pour réduire les différences et pour parvenir à un consensus. Il a souligné le niveau de l'ambition à prévoir avant 2020, les MMCE et les mesures de riposte comme des sujets importants.

Le Népal, au nom des PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA), a appelé la communauté internationale à répondre aux besoins et priorités des PMA. Le délégué a décrit les récentes annonces de contributions au FVC comme « encourageantes, mais insuffisantes », et a demandé plus de clarté sur les plans nationaux d'adaptation (PAN), y compris leur forme, et sur le mandat et les notifications des organes de soutien pertinents.

L'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du BRÉSIL, de l'AFRIQUE DU SUD, de l'INDE et de la CHINE (BASIC), a souligné, entre autres, la nécessité: d'une réponse globale à l'adaptation; d'un mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices entièrement fonctionnel; de progrès sur le financement à long terme et les MMCE; et que les pays développés augmentent leur niveau d'ambition, honorant ainsi leurs engagements au titre du Protocole.

Le Venezuela, au nom de l'ALLIANCE BOLIVARIENNE POUR LES PEUPLES DE NOTRE AMÉRIQUE (ALBA), rejoint par le Salvador, a plaidé, entre autres pour: des négociations sur le texte du nouvel accord; une approche intégrée de l'atténuation et de l'adaptation; des MMCE; et combler l'écart de mise en œuvre.

L'Arabie Saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a noté la volonté des pays en développement de diversifier leurs économies et a mis en exergue la responsabilité historique des pays développés.

Soulignant que le Protocole de Kyoto demeure la pierre angulaire d'un système de lutte contre les changements climatiques fondé sur des règles et s'appuyant sur les responsabilités communes mais différenciées (RCMD) et les capacités respectives des pays, le Pakistan a exprimé, au nom des LMDC, sa préoccupation face à la lenteur de la ratification de l'Amendement de Doha. Il a demandé de revoir le niveau d'ambition des pays développés et de combler l'écart du niveau d'ambition des Parties visées à l'Annexe I avant juin 2015.

Le Panama, au nom de la COALITION DES PAYS À FORÊT OMBROPHILE (CPFO), a souligné que REDD+ constitue un élément fondamental de l'accord de 2015 et a appelé à un guichet REDD+ dans le FVC.

Décrivant Lima comme un moment décisif pour l'avenir du régime multilatéral sur les changements climatiques, le Chili, au nom de l'AILAC, a demandé des négociations transparentes, inclusives et productives, et a exhorté les pays à contribuer au FVC.

Le Belize, s'exprimant au nom du SYSTÈME D'INTÉGRATION CENTRAMÉRICAIN (SICA), a souligné la nécessité: d'agir d'une manière décisive sur l'adaptation et de

traiter équitablement l'atténuation et d'adaptation; d'aborder les pertes et préjudices séparément de l'adaptation; d'opérationnaliser le cadre de Varsovie pour la REDD+; et de clarifier la fourniture, par les pays développés, de 100 milliards USD par an d'ici 2020.

Le Groupe FEMMES et ÉGALITÉ DE GENRE a appelé à inclure les femmes comme un élément clé des solutions concrètes. Les ONG DE LA JEUNESSE (YOUNGO) ont demandé aux dirigeants de « dépasser nos attentes », et de construire un monde en santé, sécuritaire et prospère sans émission de carbone.

Appelant l'action climatique à limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C, les ONG ENVIRONNEMENTALES (ONGE) ont encouragé des discussions centrées sur le niveau d'ambition à prévoir avant 2020.

Les PEUPLES AUTOCHTONES ont appelé à s'assurer qu'une approche fondée sur les droits de l'homme respectant les droits des peuples autochtones soit adoptée dans les accords sur les changements climatiques.

Les GOUVERNEMENTS LOCAUX ET AUTORITÉS MUNICIPALES ont souligné la nécessité de lier les objectifs de développement durable et la voie de négociation sur les changements climatiques afin de lutter efficacement contre les changements climatiques.

Les ONG REPRÉSENTANT LES SYNDICATS ont déploré un manque généralisé d'ambition de la part des dirigeants mondiaux, et ont appelé à soutenir les travailleurs dans le processus de transition de la transformation économique vers un avenir durable.

PLÉNIÈRE DU SBSTA

QUESTIONS D'ORGANISATION: Le Président du SBSTA, Emmanuel Dumisani Dlamini (Swaziland), a ouvert la plénière. Les Parties ont adopté de l'ordre du jour et ont accepté l'organisation des travaux de la session (FCCC/SBSTA/2014/3).

Élection des membres du Bureau autres que le Président: Le Président du SBSTA Dlamini a indiqué que les consultations sur les nominations du Vice-Président et du Rapporteur du SBSTA seront menées par la Présidence des CdP/CMP.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI (PTN): Le Président du SBSTA Dlamini a présenté ce point à l'ordre du jour (FCCC/SBSTA/2014/4, INF.15 et MISC.8). Beth Lavender (Canada) et Juan Hoffmaister (Bolivie) co-faciliteront les discussions informelles sur cette question.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ) a souligné son Initiative sur les connaissances relatives à l'adaptation, en déclarant qu'elle: priorise et catalyse les réponses aux besoins de connaissances sur l'adaptation infrarégionale et spécifique au thème; est compatible avec le mandat du PTN; et s'appuie sur l'infrastructure et les ressources du réseau mondial du PNUÉ relatifs à l'adaptation.

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SCIENCE ET À L'EXAMEN: RE5 du GIEC: Le Président du SBSTA Dlamini tiendra des consultations informelles sur cette question. La Secrétaire du GIEC, Renate Christ, a présenté une mise à jour sur le RE5 et a rappelé certaines de ses principales déclarations.

Recherche et observation systématique: Le Président du SBSTA Dlamini a présenté ce point de l'ordre du jour. L'Organisation météorologique mondiale a présenté un aperçu des résultats de la deuxième réunion du Conseil intergouvernemental sur les services climatologiques du Cadre mondial pour les services climatologiques.

Le Système mondial d'observation du climat et le Comité mondial d'observation de la Terre par satellites ont présenté les rapports d'étape de leurs activités.

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DE LA CONVENTION: Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux: Le Président du SBSTA Dlamini a présenté ce point (FCCC/SBSTA/2014/MISC.9). L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a présenté un rapport sur les progrès réalisés par sa stratégie globale visant à réduire les émissions de CO2 imputables à l'aviation civile internationale, en soulignant l'accord des gouvernements d'améliorer collectivement l'efficacité des carburants de 2% par an et de stabiliser les émissions nettes de CO2 du secteur à partir de 2020.

L'Organisation maritime internationale (OMI) a déclaré qu'elle a abordé de manière efficace les émissions imputables aux navires, en notant l'approbation de la Troisième étude des GES de l'OMI, qui démontre une amélioration constante de l'efficacité des navires.

SINGAPOUR et le JAPON ont salué les progrès réalisés par l'OACI et l'OMI. L'ARGENTINE, s'exprimant au nom d'un groupe de pays en développement, et la CHINE ont déclaré que les mesures prises par l'OMI et l'OACI sur les changements climatiques doivent respecter les principes et dispositions de la Convention, en particulier les RCMD.

AUTRES POINTS: Les points et sous-points suivants de l'ordre du jour ont été brièvement examinés et transmis à des groupes de contact ou des consultations informelles:

- Le rapport du Comité de l'adaptation;
- Le rapport annuel commun du CET et du CRTG;
- Les principes méthodologiques concernant les activités liées à REDD+;
- Le mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices;
- L'ensemble des sous-points relatifs aux mesures de riposte;
- Les questions méthodologiques relevant de la Convention, y compris le programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports des pays développés et les méthodes de notification de l'information financière par les Parties visées à l'Annexe I de la Convention et les paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent CO₂ des GES
- L'ensemble des sous-points relatifs aux questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto;
- L'ensemble des sous-points relatifs aux mécanismes marchands et non marchands de la Convention;
- Le programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés; et
- L'ensemble des sous-points relatifs aux rapports sur d'autres activités.

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a souligné la nécessité de rendre le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices fonctionnel et d'établir un mécanisme pour aborder les impacts des mesures de riposte. Le délégué a indiqué que les approches marchandes et non marchandes et doivent être abordées d'une manière équilibrée.

L'UE a plaidé pour se centrer sur les domaines prioritaires, notamment: la finalisation en temps opportun des questions méthodologiques pour la présentation des rapports de la deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto; l'élaboration d'une comptabilisation robuste pour les mécanismes marchands et non marchands; et la conclusion du programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés.

L'Australie a salué, au nom du GROUPE DE COORDINATION, l'examen du RE5 du GIEC dans le cadre du Dialogue structuré entre experts (DSE). Le délégué a noté la nécessité de poursuivre les travaux sur l'adaptation et d'envisager des règles pour renforcer les capacités en matière d'atténuation, y compris dans le secteur foncier.

Le Soudan, au nom du GROUPE AFRICAINE, a mis en exergue le RE5 du GIEC, soulignant la nécessité d'un niveau élevé d'ambition en matière d'atténuation. Il a souligné l'importance de poursuivre les mandats du CET et du CRTG, et a appelé à un soutien financier cohérent et adéquat.

Le Belize a déclaré, au nom du SICA, que la pertinence du PTN pourrait être améliorée s'il relevait du Comité de l'adaptation.

Le Panama, au nom de la CPFO, a demandé que le financement pour la mise en œuvre de la REDD+ sur le terrain débute.

Le Népal, s'exprimant au nom des PMA, a souligné la nécessité de réductions importantes des émissions de GES pour éviter les incidences irréversibles des changements climatiques, principalement subies par les PMA, et a appelé à la hiérarchisation des MMCE.

PLÉNIÈRE DU SBI

Le Président du SBI, Amena Yauvoli (Fidji), a ouvert la session, demandant instamment aux Parties de se centrer d'une manière efficace sur l'atteinte d'un consensus.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les Parties ont adopté l'ordre du jour (FCCC/SBI/2014/9), le point sur les informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I étant maintenu en suspens. Le SBI a également décidé d'examiner dans le cadre des autres questions le point de l'ordre du jour sur l'adhésion des Parties non visées à l'Annexe I au CET telle que définie par la Conférence des Parties.

Les Parties ont accepté l'organisation des travaux telle que présentée.

Session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international: Décrivant la SBI 41 comme une session historique qui démontre que le SBI est au cœur de la mise en œuvre de la Convention, le Président Yauvoli a expliqué que les objectifs chiffrés de limitation ou de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie de plusieurs pays développés seront évalués au cours de cette session.

Élection des membres du Bureau autres que le Président: Le Président Yauvoli a indiqué que les consultations sur les nominations de la vice-présidente et du rapporteur du SBI seront menées par la Présidence des Cdp/CMP.

AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR: Les points et sous-points suivants de l'ordre du jour ont été brièvement examinés et transmis à des groupes de contact ou à des consultations informelles:

- Les questions relatives aux PMA;
- Le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices;
- Les PAN;
- L'ensemble des sous-points en cours de développement et le transfert des technologies;
- Certains sous-points relevant de la notification et l'examen des Parties visées à l'Annexe I de la Convention;
- Certains sous-points relevant de la notification et l'examen des Parties non visées à l'Annexe I;
- Programme de travail visant à mieux comprendre la diversité des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN);
- Certains sous-points relevant des questions relatives aux mécanismes prévus au titre du Protocole de Kyoto;
- Le rapport du Comité de l'adaptation;
- L'ensemble des sous-points relevant des questions relatives au financement;
- Le renforcement des capacités au titre de la Convention et au titre du Protocole de Kyoto;
- L'ensemble des sous-points relevant des mesures de riposte;
- L'examen de la période 2013-2015;
- L'Égalité de genre dans le contexte des changements climatiques;
- Les dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales; et
- Les questions administratives, financières et institutionnelles.

Le SBI a pris note: de l'état de la situation concernant la présentation et l'examen des sixièmes communications nationales et des premiers rapports biennaux des Parties visées à l'Annexe I de la Convention (FCCC/SBI/2014/INF.19); du rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de GES des Parties visées à l'Annexe I pour la période 1990-2012 (FCCC/SBI/2014/20); du rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'Annexe B au titre du Protocole de Kyoto pour 2014 (FCCC/KP/CMP/2014/7 et Add.1); du rapport de l'Administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto (FCCC/SBI/2014/INF.18); du rapport sur la réunion d'experts consacrée à la création d'un pôle d'information (FCCC/SBI/2014/INF.13); et du rapport de synthèse sur le deuxième Dialogue sur l'Article 6 de la Convention (FCCC/SBI/2014/15). Le SBI a également demandé au Secrétariat de mettre en place un centre d'information sur les résultats obtenus par les pays en développement avec les mesures d'atténuation dans le secteur forestier.

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: De nombreuses Parties, dont la Bolivie, au nom du G-77/CHINE, l'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, le Soudan, au nom du GROUPE AFRICAÏN, et Nauru, au nom de l'AOSIS, ont souligné la nécessité de finaliser les procédures du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices.

Le G-77/CHINE a souligné, entre autres, que le respect des engagements de limitation ou de réduction des émissions au titre de la première période d'engagement au Protocole de Kyoto est primordial pour instaurer la confiance dans les négociations de l'ADP. Le délégué a souligné les propositions du groupe de créer un comité de renforcement des capacités et un mécanisme sur les mesures de riposte. Avec le GROUPE AFRICAÏN, il a déploré l'absence d'activités concrètes en matière de MMCE de la part des pays développés.

Le GROUPE DE COORDINATION a souligné la nécessité de produire un travail technique et de maintenir une connaissance élargie des progrès de mise en œuvre et de réaliser des progrès sur les mécanismes institutionnels permettant l'atténuation, l'adaptation et le renforcement des capacités.

Le GROUPE AFRICAÏN a appelé à la création d'un cadre, y compris un programme de travail de deux ans, sur le genre dans le contexte des changements climatiques qui va au-delà de la participation des femmes.

L'UE a souligné la nécessité d'améliorer les systèmes de MRV pour toutes les Parties, en tenant compte des capacités nationales, et a mis en exergue l'utilisation des marchés comme un élément clé du nouvel accord.

Le Népal, s'exprimant au nom des PMA, a appelé à la pleine mise en œuvre du programme de travail des PMA et à l'intégration des recommandations de l'examen pour la période 2013-2015 dans les discussions de l'ADP en cours.

La République de Corée, s'exprimant au nom du GIE: a attaché une grande priorité groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale; a instamment demandé au DSE de commencer à discuter des méthodes détaillées de l'examen; et a appelé à des discussions sur la fréquence des sessions de la CdP, y compris la possibilité de CdP biennales après 2015.

Nauru a demandé, au nom de l'AOSIS, un siège permanent pour l'AOSIS au Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices, et a mis en garde contre « la négociation par l'épuisement ».

Le Belize, au nom du SICA, a souligné l'importance du programme de travail du GCE et de la nécessité de matériel de formation à jour sur les communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I, et a appelé à la réalisation de progrès sur l'adaptation avec un accent sur la mise en œuvre, en notant que des progrès adéquats et durables ne peuvent être accomplis sans un financement adéquat et durable.

Le Panama a mis en exergue, au nom de la CPFO, la coordination du soutien pour les activités de REDD+ et des paiements axés sur les résultats de REDD+.

Le Costa Rica, s'exprimant au nom de l'AILAC, a souligné la nécessité: d'accélérer les travaux sur la mise en œuvre des PAN et de mettre des fonds à disposition pour se faire; d'assurer des fonds durables pour le Fonds d'adaptation; de consolider les institutions et réseaux de renforcement des capacités; et de procéder à un examen scientifique de l'objectif global à long terme.

S'exprimant au nom de l'AOSIS sur les questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto, la Jamaïque a souligné la nécessité de générer une plus grande confiance dans le MDP, y compris de déterminer comment l'atténuation nette peut être intégrée dans le mécanisme.

L'Iran a déclaré qu'il a été privé des avantages du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du soutien CRTG, et a informé qu'il n'était pas en mesure de présenter son premier rapport de mise à jour biennal au titre de la Convention.

Le Paraguay a souligné l'importance de renforcer les modalités et procédures du MDP, et les activités et cadres de coopération au titre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices.

Le Réseau Action Climat, au nom des ONGE, a appelé les Parties à s'assurer à Lima que l'adaptation devienne une partie intégrante du nouvel accord. Climate Justice Now!, au nom des ONGE, a attiré l'attention sur le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices, y compris les MMCE y afférents.

Les PEUPLES AUTOCHTONES ont plaidé pour que les droits des peuples autochtones soient garantis dans toutes les actions d'atténuation.

Le Groupe FEMMES et ÉGALITÉ DE GENRE a dit espérer des résultats solides sur les considérations liées au genre, et a indiqué qu'une nouvelle décision sur le genre dans le contexte des changements climatiques renforcerait une politique climatique sensible au genre.

YOUNGO a déclaré que l'ambition n'est efficace que si elle est mise en œuvre et a appelé à s'assurer que les engagements des pays au titre de l'accord de 2015 comprennent le principe de non-régression.

Les ONG du monde des affaires et de l'industrie ont indiqué que les expertises du secteur privé devraient contribuer à la formulation des CPDN, et ont appelé à l'établissement de canaux reconnus pour l'engagement et la consultation des entreprises dans le cadre de la Convention.

GROUPES DE CONTACT

SBSTA: Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen pour les pays développés Parties: Ce groupe de contact, co-présidé par Riitta Pipatti (Finlande) et Samuel Adeoye Adejuwon (Nigéria), s'est réuni l'après-midi. Les Parties ont commencé à examiner, paragraphe par paragraphe, le texte sur les directives de la CCNUCC sur l'examen des inventaires des Parties visées à l'Annexe I établis par le Secrétariat.

Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8: Le Co-président Anke Herold (Allemagne) a présenté les résultats de l'atelier technique de novembre 2014. Les Parties ont abordé certaines questions y compris les tableaux des coefficients de prudence pour l'ajustement.

L'Australie a proposé de simplifier le système de coefficient de prudence à un coefficient unique applicable à tous les ajustements indépendamment de la source des émissions. La NOUVELLE-ZÉLANDE a noté le grand nombre de questions techniques qui doivent encore être résolues pour fournir aux Parties une certitude au moment d'entrer dans la deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto.

Clarification du libellé de la Section G (Article 3, par. 7 ter) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto: Le coprésident Herold a présenté le groupe de contact, qui a poursuivi l'examen de cette question depuis la SBSTA 40, en tenant compte des options pour les éléments du texte d'un projet de décision (FCCC/SBSTA/2014/L.18), ainsi que d'une présentation supplémentaire par l'Australie.

DANS LES COULOIRS

Alors que les négociations débutaient lundi matin, les délégués se sont immédiatement trouvés sur la sellette lorsque le Président du GIEC, Rajendra Pachauri, les a mis au défi d'« accepter » le fait que maintenir le réchauffement en dessous de l'objectif de 2 °C requiert des niveaux d'émissions nulles ou négatifs, par rapport aux niveaux de 2010, d'ici 2100. La chaleur littéralement ressentie sur le site de la conférence a incité un délégué à s'exclamer « c'est exactement comme une serre et c'est exactement ce qui arrive à notre planète ». En octobre dernier, ceux d'entre nous qui étaient à la CdP à la Convention sur la diversité biologique à Pyeongchang, en Corée du Sud, ont été soumis à des températures extrêmement froides; maintenant nous sommes mis à l'épreuve du feu », s'est plaint un autre.

Pourtant, alors que beaucoup ont enlevé leurs vestons suivant la demande instantane du Président de la CdP, un observateur a déploré que « les déclarations liminaires génériques n'aient pas indiqué que les délégués étaient prêts à retrousser leurs manches ». Certains participants ont suggéré que le succès de Lima reposera sur le « respect longtemps attendu des rôles de leadership promis », d'autres signalant des « signaux positifs » envoyés par les objectifs de réduction ou de limitation des émissions annoncées par l'UE, les États-Unis et la Chine, et les promesses de 9,7 milliards USD pour le FVC. « Il fait très chaud », a déclaré un observateur de longue date, « nous verrons au cours des deux prochaines semaines si ces signaux permettront de rétablir la confiance et de faciliter les progrès vers un accord à Paris ».

**FAITS MARQUANTS DE LIMA:****MARDI 2 DÉCEMBRE 2014**

Mardi 2 décembre en matinée, la plénière d'ouverture de la septième réunion de la deuxième session de l'ADP (ADP 2-7) a eu lieu. Dans l'après-midi, le groupe de contact de l'ADP sur le point 3 de l'ordre du jour s'est également réuni, abordant le projet de décision sur la mise en œuvre de la plate-forme de Durban pour une action renforcée, et deux réunions parallèles de l'ADP ont eu lieu sur les éléments relatifs à l'adaptation et au financement.

Des groupes de contact et des consultations informelles se sont tenus toute la journée dans le cadre du SBSTA et du SBI. La première réunion du quatrième Dialogue structuré d'experts (DSE 4) dans le cadre de l'Examen de la période 2013-2015 a eu lieu dans l'après-midi.

PLÉNIÈRE DE L'ADP

Le Co-Président de l'ADP, Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago), a accueilli les délégués et a déclaré que la CdP 20 devrait fournir une base solide pour un nouvel accord mondial sur le climat, en notant que « ceci indiquera au monde qu'un succès est à venir à Paris ». Il a présenté: le document informel sur les éléments d'un projet de texte de négociation (ADP.2014.11.NonPaper); un unique projet de texte de décision sur l'information relative aux CPDN et sur le renforcement des mesures relatives au climat à prévoir avant 2020 (ADP.2014.12. DraftText); des documents techniques actualisés compilant l'information sur les avantages en matière d'atténuation des actions, initiatives et options pour relever l'ambition des mesures d'atténuation (FCCC/TP/2014/13 et Add. 1-4); et la note de scénario des co-présidents de la session (ADP.2014.10. InformalNote). Il a informé les délégués que des consultations sur l'élection des membres du Bureau seraient menées.

Les Parties ont décidé de continuer à travailler dans le cadre de l'ordre du jour (ADP/2013/AGENDA) de l'ADP 2 et de l'organisation proposée de ses travaux, incluant des négociations ciblées sur différents éléments dans des réunions parallèles,

chacune facilitée par un des co-présidents, et les négociations du texte sur le projet de décision sur la mise en œuvre de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée.

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: Concernant les RCMD et les capacités respectives (RCMDCR), la Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a souligné que l'accord de Paris devrait être adopté en vertu de la Convention et de ses principes, incluant l'équité et les RCMDCR. Le Belize, au nom du SICA, a appelé toutes les Parties à travailler de façon constructive sur un texte équilibré centré sur les RCMDCR. La Suisse, s'exprimant au nom du GIE, a décrit la différenciation comme un outil permettant de tenir compte des différentes réalités et circonstances, en déclarant que la différenciation équitable s'appuie sur l'auto-différenciation, complétée par des éléments de guidage. L'Afrique du Sud, au nom de BASIC, a appelé à la compréhension préalable de la différenciation.

Concernant le niveau d'ambition à prévoir avant 2020, le G-77/CHINE a souligné que les travaux devraient se poursuivre jusqu'à ce que l'écart du niveau d'ambition soit comblé. L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a déclaré que de passer d'un accent sur la collaboration coopérative vers « un examen de la mise en œuvre » serait inutile et dupliquerait les processus existants au titre de la Convention. Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a plaidé pour un accord de 2015 qui soit légalement contraignant et applicable à tous, qui maintient l'augmentation de la température sous 1,5 °C, et qui quantifie clairement les efforts d'atténuation déployés.

Le G-77/CHINE a également recommandé de s'assurer que des progrès sont réalisés sur les pertes et préjudices, et sur les mesures de riposte. Le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO, a plaidé pour ancrer le cadre de Varsovie sur la REDD+ dans l'accord de 2015.



Concernant les MMCE, l'AOSIS a demandé des engagements financiers de la part des pays développés et des dispositions pour assurer des financements multipliés, prévisibles, nouveaux et supplémentaires. Le Népal a demandé, au nom des PMA, des MMCE efficaces pour les pays les plus vulnérables.

Concernant les CPDN, les PMA ont déclaré que les PMA préciseront leurs circonstances nationales dans leurs CPDN. Le Costa Rica a appelé, au nom de l'AILAC, à une décision de l'ADP qui comprend, entre autres, une définition de l'information préalable sur la préparation et la communication des CPDN par toutes les Parties. Le SICA a souligné l'importance d'inclure tous les éléments du mandat de l'ADP dans les CPDN. L'UE a souligné la nécessité d'une décision à l'égard des CPDN, en particulier des informations préalables à inclure, et au processus pré-CdP 21 pour les examiner et les analyser.

Le GROUPE DE COORDINATION a souligné la nécessité de produire une décision sur des orientations concernant la communication des CPDN. Les GIE a souligné que la décision sur les CPDN devrait définir les informations préalables à inclure dans les CPDN, et les modalités du processus y afférent. BASIC a demandé des éclaircissements sur la relation entre l'accord de 2015 et les CPDN. Le Soudan, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAINE, a plaidé pour une seule décision sur les CPDN et les éléments d'un texte de négociation.

Concernant l'organisation des travaux, le SICA a proposé d'examiner les aspects juridiques de l'accord de 2015. L'Arabie Saoudite a appelé, au nom du GROUPE ARABE, à des négociations directes entre les Parties, et s'est opposée à l'« imposition de texte à la dernière minute par les co-facilitateurs » et à l'« imposition d'engagements aux États arabes ».

Le Réseau Action Climat, s'exprimant au nom des ONGE, a appelé à un objectif mondial à long terme sur l'élimination des toutes les émissions liées aux combustibles fossiles d'ici 2050. Climate Justice Now !, s'exprimant au nom des ONGE, a appelé à des engagements contraignants reflétant la nécessité que les plus pauvres et les plus vulnérables s'adaptent.

Le Groupe des AGRICULTEURS a souligné l'importance de s'assurer que le traitement de l'agriculture dans le futur accord s'appuie sur une base scientifique solide. Les PEUPLES AUTOCHTONES ont encouragé les Parties à opérationnaliser les éléments de l'Accord de Cancún reconnaissant la nécessité de respecter les droits de l'homme et la participation des peuples autochtones. Les GOUVERNEMENTS LOCAUX ET AUTORITÉS MUNICIPALES ont salué la reconnaissance, dans le projet de texte, du rôle clé des mécanismes de financement pour soutenir les autorités infranationales dans l'action climatique.

Les ONG REPRÉSENTANT LES SYNDICATS ont demandé que le texte de négociation exprime la volonté des États de procéder à une transformation du modèle économique et productif en un modèle conforme à la justice sociale. Le Groupe FEMMES et ÉGALITÉ DE GENRE a appelé à inclure l'égalité de genre en tant que principe dans l'accord de 2015.

YOUNGO a indiqué que les CPDN devraient prendre en compte les bénéfices de l'action climatique pour la santé. Les ONG DU MONDE DES AFFAIRES ET DE L'INDUSTRIE ont suggéré que la CdP 20 constitue une occasion d'ancrer le rôle du secteur privé comme un véhicule permettant des mesures complémentaires.

GROUPE DE CONTACT

ARTICLE 3 DE L'ADP: Les discussions ont porté sur un projet de décision sur la Mise en œuvre de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP.2014.12.DraftText). Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a rappelé aux Parties que « le positionnement n'est pas la négociation », et les a instamment priés de formuler des propositions précises et concises qui peuvent combler les différences. Il a également présenté un aperçu du projet de décision pour aider à en identifier les composantes, et a invité les Parties à aborder les six premiers paragraphes sur la prise en compte des progrès et des garanties.

Concernant le fait de recommander un libellé sur un protocole, un autre instrument juridique ou solution concertée ayant force juridique en vertu de la Convention, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, rejointe par l'UE et TUVALU, a proposé d'inclure une référence à l'Article 17 de la Convention (protocoles) et au règlement intérieur appliqué, de sorte que les six-mois réglementaires pour présenter un texte puisse être respectés.

L'ALGÉRIE, la CHINE, l'Arabie Saoudite, s'exprimant au nom des LMDC, le Soudan, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAINE, l'IRAN, le NICARAGUA, la JORDANIE, le GABON et le VENEZUELA ont plaidé pour des négociations directes avec les textes des Parties présentés à l'écran. Le PAKISTAN a demandé de la transparence et de la clarté. La CHINE a noté qu'il n'y avait eu aucune objection à cette proposition, et a mis les co-présidents en garde contre la présentation de leur interprétation des points de convergence sous la forme d'un texte des co-présidents révisés.

Runge-Metzger a proposé de passer « rapidement » à travers le texte tout en donnant à toutes les Parties le temps de formuler leurs points de vue afin d'identifier les « points d'achoppement ». L'UE a suggéré de passer au projet de décision pour identifier les problèmes et de passer ensuite à des négociations plus détaillées.

L'UE a soutenu TUVALU et le Costa Rica, au nom de l'AILAC, sur le fait de reconnaître le projet de texte de négociation plus formellement. La FÉDÉRATION DE RUSSIE, TUVALU, le BELIZE, le CHILI et le JAPON ont formulé des propositions concernant les six premiers paragraphes opérationnels du texte de projet de décision des Coprésidents.

Le VENEZUELA a suggéré de traiter « le vrai problème », à savoir qu'un groupe de Parties veulent un résultat s'appuyant sur les efforts d'atténuation et qu'un autre groupe estime qu'il devrait être fondé sur les éléments du PAB.

Financement: Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a souligné les sections qui touchent au financement dans le document ADP.2014.11.NonPaper, en suggérant premièrement un accent sur les aspects généraux.

Le Soudan, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAÏN, rejoint par l'Équateur, s'exprimant au nom des LMDC, et la Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, se sont opposés au libellé suggérant que « toutes » les Parties mobilisent des financements relatifs au climat à travers une diversité d'actions. Le GROUPE AFRICAÏN a rappelé la différenciation entre les pays développés et en développement au titre de la Convention, et la responsabilité des pays développés à fournir un financement.

Les LMDC ont appelé à la suppression des références à la fourniture de financement par « les Parties en mesure de le faire » et sur le financement de l'adaptation axé sur les résultats. Le MEXIQUE a clarifié qu'« axé sur les résultats » ne constitue pas une condition préalable à l'accès au financement, et a souligné l'importance de prioriser tant le financement de l'atténuation que de l'adaptation.

La SUISSE a suggéré d'inclure dans l'accord de 2015: une référence à « chaque Partie » plutôt qu'à « toutes les Parties » mobilise(nt) des financements relatifs au climat; un libellé sur le but des ressources financières; et les principes applicables, comme celui du financement axé sur les résultats, tout en reconnaissant les investissements des pays en développement et en tenant compte de l'évolution des capacités et des responsabilités. Le délégué s'est opposé à fonder la mobilisation et la fourniture de ressources financières des Parties sur un processus ex ante d'engagement à fournir un soutien quantifié proportionnel avec l'effort reflété dans les objectifs d'adaptation et d'atténuation.

Les États-Unis ont plaidé pour inclure des libellés: encouragent les Parties à créer des environnements favorables efficaces; appelant à l'élimination des incitations publiques à l'investissement à lourdes répercussions en matière d'émission de carbone; et reconnaissant que le financement relatif au climat circule dans toutes les directions. Il a suggéré de supprimer la référence à la mobilisation du financement relatif au climat « comme un moyen de demeurer sous la limite de température à long terme », et, contrée par le GROUPE AFRICAÏN, au financement « adéquat et prévisible » pour l'adaptation. Les discussions se poursuivront.

Adaptation: Dans la session d'après-midi sur l'adaptation, le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a invité les Parties à formuler des commentaires sur le document non officiel actualisé sur les éléments d'un projet de texte de négociation (ADP.2014.11.NonPaper). Les ÉTATS-UNIS, le MEXIQUE, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, la NORVÈGE, le CANADA, la SUISSE, l'UE, la ZAMBIE, le JAPON et d'autres pays ont formulé des commentaires sur, entre autres: les aspects à long terme et mondiaux de l'adaptation; les engagements et les

contributions; le suivi et l'évaluation; le partage de l'information, les connaissances acquises et les enseignements reçus; et les arrangements institutionnels.

L'ARABIE SAOUDITE a souligné la nécessité d'aborder la différenciation avant d'avancer sur les éléments. La SUISSE a déclaré que la différenciation n'est pas requise en ce qui concerne l'adaptation, notant que les engagements visent à faciliter la préparation de mesures d'adaptation sans être un fardeau. La ZAMBIE a indiqué que la différenciation doit être prise en compte.

TUVALU a mis en garde contre toute référence aux « contributions » ou « engagements ». Les ÉTATS-UNIS ont proposé de faire référence aux « actions ». Le BRÉSIL a déclaré que les travaux réalisés au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún et du PTN devraient être reconnus.

Le Mexique a indiqué que les interconnexions entre l'adaptation et l'atténuation, les engagements collectifs renouvelés et renforcés, les engagements nationaux et le financement de l'adaptation devraient être reflétées dans le « protocole ». La déléguée a indiqué que le suivi et l'évaluation, et, rejointe par la NORVÈGE, les arrangements institutionnels, doivent être abordés dans les décisions de la CdP. Soulignant que l'adaptation ne peut pas être mesurée et quantifiée, le Canada n'a pas appuyé les liens entre la limite de température à long terme, le besoin de soutien et l'adaptation.

La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a appuyé un objectif mondial assez général pour être applicable à tous les pays et suffisamment précis pour inspirer l'action sur le terrain. La NORVÈGE a demandé qu'une option sans objectif global en matière d'adaptation soit incluse. Le JAPON a exprimé des doutes sur un objectif quantitatif sur l'adaptation.

Les ÉTATS-UNIS, la NORVÈGE, le CANADA et l'UE ont soutenu l'élargissement de la portée des processus nationaux de planification de l'adaptation.

Les ÉTATS-UNIS, le CANADA, le JAPON et d'autres pays ont estimé que de nouveaux arrangements institutionnels pour l'adaptation ne sont pas nécessaires. La SUISSE s'y est opposée, soulignant l'importance des pertes et préjudices dans le nouvel accord.

Des consultations informelles coordonnées par le Pérou se tiendront.

SBSTA: Méthodes de notification de l'information financière par les Parties visées à l'Annexe I: Dans un groupe de contact le matin, co-moderé par Seyni Nafo (Mali) et Roger Dungan (Nouvelle-Zélande), les délégués ont discuté de la nécessité de clarifier « qui conduit des travaux sur les méthodes de notification et selon quels délais ». Ils ont notamment abordé: le besoin de comparabilité; les liens avec la transparence; les difficultés de « traduire » le langage de la CCNUCC de façon intelligible au secteur financier; et la définition, la portée et l'ampleur du financement relatif au climat. La CHINE et le BRÉSIL ont souligné l'importance de l'accomplissement du

mandat de la CdP 17 consistant à développer des méthodes de notification de l'information financière en vue de recommander une décision à la CdP 20.

Principes méthodologiques concernant les activités liées à la REDD+: Un groupe de contact, présidé par Stephen Cornelius (Royaume-Uni) et Robert Bamfo (Ghana), s'est réuni en après-midi pour aborder l'examen de la nécessité de nouvelles orientations sur les garanties. Bon nombre de pays, incluant le Ghana, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAÏN, le GUYANA, le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO, l'INDE, les FIDJI, l'INDONÉSIE, le BRÉSIL et la CHINE, ont souligné que des directives supplémentaires sur les garanties sont prématurées. L'UE, rejointe par les ÉTATS-UNIS et la NORVÈGE, a proposé que les co-présidents travaillent sur la formulation d'une décision spécifique pour examen par le groupe.

Concernant les principes méthodologiques relatifs aux approches non marchandes, la BOLIVIE a présenté une proposition révisée sur une approche commune sur l'atténuation et l'adaptation pour la gestion durable des forêts (FCCC/SBSTA/2014/CRP.1).

SBI/SBSTA: Examen de la période 2013-2015: Dans la matinée, un groupe de contact conjoint, co-présidé par Leon Charles (Grenade) et Gertraude Wollansky (Autriche), ont discuté: des contributions supplémentaires au DSE, y compris la nécessité d'une prise en compte équilibrée des informations issues des travaux du GIEC et les autres informations; de la façon de conclure le DSE, y compris le moment de le conclure, le format et le contenu de ses résultats, et les personnes responsables de sa synthèse; des conclusions de l'Examen, et de la façon d'intégrer les résultats du DSE et de l'Examen dans les résultats de l'ADP; et des rapports finaux du SBSTA et du SBI à la CdP 21.

Mise en œuvre des mesures de riposte: Dans la matinée, un groupe de contact conjoint, co-présidé par le Président du SBI, Amena Yauvoli (Fidji), et le Président du SBSTA, Emmanuel Dumisani Dlamini (Swaziland), a examiné le texte transmis par le SBI 40 et le SBSTA 40 (FCCC/SB/2014/L.2) et un document technique (FCCC/TP/2014/12) identifiant les domaines de convergence. Les délégués ont discuté des résultats attendus de la session, en particulier une décision sur la voie à suivre, incluant la poursuite du forum sur les mesures d'intervention. Le G-77/CHINE a réitéré son soutien à la création d'un mécanisme sur les mesures de riposte.

Les discussions se poursuivront au cours de consultations informelles animées par Eduardo Calvo Buendía (Équateur) et Delano Ruben Verwey (Pays-Bas).

SBI: Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales: Un groupe de contact présidé par le Président du SBI Yauvoli s'est réuni en après-midi pour examiner les documents préparés par le Secrétariat sur la fréquence et l'organisation des futures sessions de la CdP et de la CMP, et de leurs organes subsidiaires et des segments de haut

niveau (FCCC/SBI/2014/11), y compris les conséquences des sessions biennales ou des sessions annuelles en alternant le lieu des réunions entre un pays hôte et le siège du Secrétariat, et sur l'ajustement du calendrier de l'élection du Président de la CdP et de la CMP (FCCC/SBI/2014/12).

DSE

Dans ses remarques liminaires, le Président des CdP 20/CMP 10, Manuel Pulgar-Vidal, a souligné que le DSE constitue un élément très important de la CdP 20, et un forum où la science et la prise de décision sont réconciliées, étant donné que la CdP 21 devra prendre des mesures appropriées s'appuyant sur les résultats de l'Examen de la période 2013-2015. Le co-facilitateur, Andreas Fischlin (Suisse), a indiqué que l'objectif du DSE 4 est de « terminer de compléter et initier a synthèse de » l'information. La Secrétaire du GIEC, Renate Christ, a présenté un exposé introductif sur le RSY du RE5 au nom du Président du GIEC, Rajendra Pachauri.

Des exposés ont été présentés par des experts du GIEC sur l'adéquation de l'objectif global à long terme en termes: de prévention des conséquences inacceptables pour l'adaptation des écosystèmes et la production alimentaire, et pour le développement économique d'une manière durable; de gestion des risques dans les limites planétaires et de progrès vers l'objectif mondial à long terme; et d'aspects éthiques et financiers de l'adaptation et de l'atténuation. La séance de questions qui a suivi a porté sur la façon dont le RE5 contribue à l'opérationnalisation de l'Article 2 (objectifs) de la Convention.

DANS LES COULOIRS

Le deuxième jour de la CdP 20 a débuté avec une ouverture harmonieuse de l'ADP - tant et si bien que la plénière a été levée une demi-heure plus tôt. Les facilitateurs ont également rappelé à plusieurs reprises aux délégués participant aux consultations informelles et aux groupes de contact dans le cadre des organes subsidiaires que la gestion efficace du temps constitue une priorité à cette CdP. L'attention de la présidence péruvienne à la gestion du temps semblait bien cadrer avec l'environnement militaire du site, et le mode ciblé et concis de travail a été bien accueilli par beaucoup, même si certains ont été pris de court par l'attitude « si vous n'êtes pas à bord lorsque le train part, vous devrez le rattraper ».

Alors que l'ADP a entamé des négociations sur le texte du projet de décision et l'examen des éléments du futur accord dans les groupes de contact parallèles dans l'après-midi, ce changement de vitesse a été salué par un grand nombre de Parties. Pourtant, certains ont commencé à craindre que trop de temps ait été perdu plus tôt dans l'année, et que les Parties devraient maintenant se démenter pour aborder toutes les questions à l'ordre du jour de l'ADP de Lima. Cependant, comme un délégué l'a noté, « il n'y a pas d'autre option ». « Les Parties devront se mettre d'accord sur la façon de compenser le temps perdu, et on ne peut qu'espérer que ce ne sera pas au détriment de la gestion du temps efficace à laquelle nous avons maintenant pris goût ».

**FAITS MARQUANTS DE LIMA:****MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2014**

Mercredi 3 décembre, la CdP 20 et la CMP 10 se sont réunies à nouveau le matin en séance plénière pour commencer à aborder les éléments de l'ordre du jour. Le Groupe de contact de l'ADP sur le point 3 a examiné les éléments relatifs à l'adaptation et au financement dans des sessions parallèles, et l'atténuation une fois les travaux sur l'adaptation conclus.

Dans l'après-midi, le groupe de contact de l'ADP a examiné le projet texte de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée. Un groupe de contact conjoint des CdP/CMP a également été convoqué sur les questions liées au Mécanisme de développement propre (MDP). Des consultations informelles se sont tenues tout au long de la journée dans le cadre du SBI et du SBSTA.

PLÉNIÈRE DE LA CDP

ORGANISATION DES TRAVAUX: Dates et lieux des futures sessions: Victor Muñoz (Pérou) consultera les Parties au sujet des dates et des lieux des CdP 22/CMP 12, qui se tiendront en Afrique, et des CdP 23/CMP 13, qui se tiendront dans la région Asie-Pacifique.

MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET MISE EN PLACE DU MÉCANISME TECHNOLOGIQUE: Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention:

Des consultations informelles seront facilitées par Carlos Fuller (Belize) et Elfriede More (Autriche).

QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT: Le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal a présenté ce point, en invitant les Parties à aborder les sous-points sur le financement à long terme de l'action climatique, les rapports du Comité permanent du financement (CPF), du FVC et du FEM, et la cinquième revue du mécanisme financier.

Un groupe de contact sur le financement à long terme de l'action climatique et le rapport du CPF sera co-présidé par Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo) et Dany Drouin (Canada).

Un groupe de contact sur les rapports du FVC et du FEM, et sur la cinquième revue du mécanisme financier sera co-présidé par Ayman Shasly (Arabie Saoudite) et Stefan Schwager (Suisse).

Concernant le FVC, la ZAMBIE a demandé une accélération des modalités d'accès direct au décaissement des fonds et d'accréditation et du soutien aux entités nationales.

Climate Justice Now! (CJN!), s'exprimant au nom des ONGE, a plaidé pour que les besoins des pays en développement soient abordés de façon à ce que les économies puissent passer de « brunes à vertes ».

Les ONG DU MONDE DES AFFAIRES ET DE L'INDUSTRIE (BINGO) ont souligné l'importance d'établir des MRV crédibles et transparentes et d'éviter le double comptage.

L'URUGUAY a déclaré que l'Institut interaméricain de recherche sur le changement mondial est prêt à coopérer avec la CCNUCC.

L'Égypte, au nom du GROUPE AFRICAINE, a déclaré que le financement à long terme de l'action climatique ne doit pas être limité à 100 milliards USD par an et a appelé à discuter d'une approche stratégique pour le financement, incluant la prise en considération des sources, de la prévisibilité, de l'adéquation et de la stabilité, et des moyens de fournir des financements à une échelle permettant de maintenir l'élévation de la température en dessous de 2 °C.

Le PANAMA a suggéré de tirer parti du Fonds pour l'adaptation.

Financement à long terme de l'action climatique: Le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal a invité les Parties à examiner le résumé de l'atelier en session sur le financement à long terme de l'action climatique tenu en 2014 (FCCC/CP/2014/3) et à formuler des conseils sur l'organisation des prochains ateliers.

Rapport du CPF: Les Co-Présidents du CPF, Stefan Schwager (Suisse) et Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda), ont présenté le rapport (FCCC/CP/2014/5 et Add.1).

Rapport du FVC à la CdP et directives à l'intention du FVC: Le Co-Président du Conseil du FVC, Ayman Shasly (Arabie Saoudite) a présenté le rapport (FCCC/CP/2014/8).

Rapport du FEM à la CdP et directives à l'intention du FEM: Chizuru Aoki, du FEM, a présenté le rapport (FCCC/CP/2014/2 et Add.1).

Cinquième examen du mécanisme financier: Le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal a présenté ce point (FCCC/CP/2014/5 et FCCC/CP/2013/INF.1).

EXAMEN DES PROPOSITIONS PRÉSENTÉES PAR LES PARTIES AU TITRE DE L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION: Ce point (FCCC/CP/2009/3-7 et FCCC/CP/2010/3) sera abordé au cours de la plénière de clôture.

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS À LA CONVENTION PRÉSENTÉES PAR LES PARTIES AU TITRE DE SON ARTICLE 15: Proposition de la Fédération de Russie: Des consultations informelles seront facilitées par Antonio García (Pérou) et Augusto Cabrera Rebaza (Pérou).

Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique: Des consultations informelles seront menées par Antonio García (Pérou) et Augusto Cabrera Rebaza (Pérou).

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES: Prise de décision dans le cadre du processus découlant de la CCNUCC: Le Président du SBI, Tomasz Chruszczow (Pologne), a rendu compte des



consultations sur cette question lors de la SBI 40, affirmant que les consultations étaient importantes pour construire la confiance. Il a indiqué qu'il n'y avait pas de convergence de vues sur la nécessité d'un résultat formel.

Le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal a proposé d'établir un groupe de contact. L'ARABIE SAOUDITE, l'UE, l'INDE, l'IRAQ et la CHINE, contrée par la FÉDÉRATION DE RUSSIE, ont préféré des consultations informelles. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a présenté un projet de décision (FCCC/CP/2014/CRP.1), en notant la conjoncture critique des négociations en vue de la réunion de Paris. Les Parties intéressées discuteront de façon informelle sur la façon d'aller de l'avant.

QUESTIONS DIVERSES: Éducation et sensibilisation: La Pologne a décrit l'initiative conjointe polonaise-péruvienne visant une Déclaration ministérielle sur l'éducation et la sensibilisation à la CdP 20. La déléguée a demandé l'inscription de la question à l'ordre du jour dans le cadre des questions diverses.

Le MEXIQUE, l'UE et la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE ont salué l'initiative. Le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal conduira des consultations sur cette question.

PLÉNIÈRE DE LA CMP

QUESTIONS RELATIVES AU MÉCANISME DE DÉVELOPPEMENT PROPRE (MDP): Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal a présenté ce point (FCCC/KP/CMP/2014/5). Le Président du Conseil exécutif du MDP (CE) Hugh Sealy (Barbade) a appelé les Parties à renouveler leur engagement au MDP en reconnaissant ses forces en matière de financement axé sur les résultats.

La ZAMBIE a proposé de poursuivre les réformes des opérations du MDP pour atteindre les résultats souhaités en abordant la transparence, la responsabilisation et des processus simplifiés d'approbation des projets. La BANQUE MONDIALE a déclaré que le MDP canalise de façon efficace les financements relatifs au climat axés sur les résultats et a appelé les Parties à utiliser le MDP dans un futur proche pour aider à maintenir le mécanisme. Le SÉNÉGAL a indiqué que la réforme du MDP est cruciale pour les pays en développement, particulièrement en Afrique, en notant que jusqu'à présent, ces pays ont très peu bénéficié du mécanisme.

Jeffery Spooner (Jamaïque) et Marko Berglund (Finlande) co-présideront un groupe de contact sur ce point.

QUESTIONS RELATIVES À L'APPLICATION CONJOINTE (AC): Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal a présenté ce point (FCCC/KP/CMP/2014/4).

Le Président du comité de supervision de l'AC Piotr Dombrowski (Pologne) a déclaré que les activités relevant de l'AC ont subi une forte baisse, en notant que les mécanismes comme l'AC seront essentiels à la réalisation de mesures d'atténuation plus ambitieuses. Il a instamment prié les Parties de prendre des décisions à Lima pour sauvegarder l'AC.

Yaw Osafo (Ghana) et Dimitar Nikov (France) co-présideront un groupe de contact sur ce point.

RAPPORT DU COMITÉ DE CONTRÔLE DU RESPECT DES DISPOSITIONS: La Présidente du Comité de contrôles du respect des dispositions, Rueanna Haynes (Trinité-et-Tobago), a présenté une mise à jour des activités intersessions du Comité, et la CMP a pris note du rapport (FCCC/KP/CMP/2014/2).

FONDS POUR L'ADAPTATION: Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation (CFA): Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal a présenté ce point (FCCC/KP/CMP/2014/6).

Le Président du CFA, Mamadou Honadia (Burkina Faso), a présenté les activités du Fonds pour l'adaptation, demandant que les Parties donnent des conseils sur les options permettant de mobiliser des financements adéquats, prévisibles et durables pour le Fonds.

La ZAMBIE a noté que de nombreux pays ont entamé le processus d'accréditation des entités nationales et a appelé à un examen des exigences pour les rendre plus simples, tout en les maintenant robustes. L'URUGUAY a souligné que c'est le seul fonds efficace pour financer l'adaptation et qu'il ne devrait pas être supplanté par de nouveaux mécanismes.

Suzanty Sitorus (Indonésie) et Ana Fornells de Frutos (Espagne) co-présideront un groupe de contact sur ce point.

QUESTIONS D'ORGANISATION: État de ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto: La Secrétaire de la CCNUCC, Christiana Figueres, a noté que l'Amendement de Doha n'a reçu que 19 instruments d'acceptation, en indiquant qu'il nécessite plus de 125 ratifications pour entrer en vigueur. Elle a appelé les responsables de la ratification de l'Amendement à accélérer le processus afin que le seul instrument juridiquement contraignant au titre de la CCNUCC puisse se maintenir.

Le GUYANA et PALAU ont annoncé qu'ils ont ratifié l'Amendement de Doha et qu'ils présenteront leurs instruments d'acceptation sous peu.

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a déclaré que le groupe s'attend à ce que les Parties visées à l'Annexe B reconsidèrent leurs engagements, en s'efforçant de les augmenter en vue de l'élimination de l'écart des mesures d'atténuation pré-2020.

Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal mènera des consultations informelles.

RAPPORT SUR LA TABLE RONDE MINISTÉRIELLE DE HAUT NIVEAU SUR LE RENFORCEMENT DU NIVEAU D'AMBIITION DES ENGAGEMENTS AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO: Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal a présenté ce point (FCCC/KP/CMP/2014/3).

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, rejointe par la CHINE, CUBA, l'AFRIQUE DU SUD, l'ÉGYPTE, l'INDE, l'IRAK et l'ARABIE SAOUDITE, a proposé qu'un groupe de contact examine la façon d'assurer le suivi de la table ronde de haut niveau qui a eu lieu à la 40e session des organes subsidiaires.

La CHINE a rappelé qu'aucun engagement pour rehausser le niveau d'ambition n'a été pris à la table ronde, en soulignant qu'un niveau d'ambition accru est essentiel pour établir la confiance.

L'Australie, la NOUVELLE-ZÉLANDE et l'UE ont déclaré qu'elles ne sont pas prêtes à accepter un groupe de contact pour le moment.

L'UE a déclaré qu'elle achèvera la ratification de l'Amendement de Doha dès que possible en 2015.

Climate Action Network a souligné, au nom des ONGE, l'importance du Protocole de Kyoto en tant qu'instrument fondé sur des règles, en signalant qu'il ne devrait y avoir aucun retour en arrière sur les engagements. CJN !, s'exprimant au nom des ONGE, a déploré que l'UE n'ait pas encore ratifié l'Amendement de Doha.

Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal conduira des consultations informelles sur la façon de procéder.

GROUPES DE CONTACT

CDP/CMP: Questions relatives au MDP: Au cours de la réunion du groupe de contact co-présidé par Marko Berglund (Finlande) et Jeffery Spooner (Jamaïque), les délégués ont souligné, entre autres: des encouragements plus généralisés aux Parties et aux parties prenantes à utiliser le MDP; une analyse du MDP comme un outil d'atténuation utile; la poursuite du MDP au-delà de 2020; des critères normalisés d'enregistrement; et l'amélioration du MDP pour permettre l'annulation volontaire.

Les ONGE ont instamment prié les Parties de tenir compte du fait que les projets financés par le MDP ne respectent toujours pas pleinement les droits de l'homme. Les BINGO ont notamment plaidé pour des progrès sur l'examen des modalités et des procédures, le développement continu des niveaux de référence normalisés, et un processus d'accréditation simplifiée. Les Co-Présidents élaboreront un projet de décision.

ARTICLE 3 de l'ADP: Financement: Les délégués ont poursuivi leurs efforts de clarification et ont échangé des points de vue sur la section du document informel portant sur le financement (ADP.2014.11.NonPaper), à laquelle le NICARAGUA, suivi par de nombreux pays en développement, s'est opposé, la jugeant « très loin de la Convention et des décisions antérieures ». L'INDONÉSIE a souligné la nécessité de

veiller au respect des principes de la Convention dans l'ensemble de l'accord, y compris les deux sections sur le financement, et la coopération et le soutien pour la mise en œuvre.

Le Malawi, s'exprimant au nom des PMA, a déploré que le libellé portant sur « encourager l'envoi de signaux politiques encourageants par les gouvernements » ne traite pas de la fourniture du financement de l'action climatique. La NOUVELLE-ZÉLANDE a décrit les « bonnes » politiques et les environnements favorables comme des conditions préalables à la circulation plus efficace des financements relatifs au climat. La NORVÈGE, la SUISSE, le CANADA et les ÉTATS-UNIS ont suggéré de mettre en exergue une variété de sources.

Les points de vue ont divergé sur la différenciation, le JAPON préconisant d'encourager « toutes les Parties en mesure de le faire » d'assurer le financement. L'INDE et la CHINE s'y sont opposées, demandant plutôt une référence aux pays développés et à ceux qui sont visés à l'Annexe II de la Convention seulement.

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a souligné les lacunes dans la mise en œuvre des obligations découlant de la Convention et a également appelé au renforcement du soutien. La COLOMBIE a souligné la référence au leadership des pays développés dans le cadre de la Convention, le BRÉSIL soulignant la confusion dans le texte entre la mobilisation du financement et le soutien aux pays en développement.

La CHINE et l'INDE ont appelé à la suppression du libellé suggérant que « les Parties mobilisent et fournissent des ressources financières d'une manière qui permette de s'adapter dynamiquement à l'évolution des réalités et aux développements et besoins futurs ».

L'UE a précisé que « l'évolution des responsabilités et capacités » inclue la croissance des niveaux de prospérité et l'augmentation des émissions de GES des pays en développement, en notant que certains sont actuellement plus prospères que certains États membres de l'UE.

La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a souligné l'importance des directives opérationnelles, incluant: une approche équilibrée concernant le financement, traitant l'adaptation et l'atténuation sur un pied d'égalité; une approche pratique pour mobiliser des fonds provenant des secteurs public et privé; et la création de synergies entre les différentes institutions financières.

L'ÉGYPTE, suivie par le PARAGUAY, a souligné que le financement adéquat et prévisible devrait provenir essentiellement de sources publiques. L'ALGÉRIE a suggéré que le « financement adéquat et prévisible pour l'adaptation » soit également « supplémentaire ». L'UE et le JAPON, contrés par l'EQUATEUR, ont estimé problématique le fait de préciser un financement comme étant « adéquat et prévisible ».

L'ÉGYPTE a demandé des précisions sur l'échelle du financement et a soutenu des objectifs quantifiés concernant le financement pour en assurer la prévisibilité. La NORVÈGE, l'UE et le JAPON se sont opposés à un processus ex ante d'engagement à fournir un soutien quantifié proportionnel à l'effort reflété dans les objectifs d'adaptation et d'atténuation, l'UE signalant que ceci constitue « une limite infranchissable ». La COLOMBIE a souligné la nécessité d'inclure la prévisibilité dans le nouvel accord.

Le JAPON a proposé la suppression du libellé suggérant que la mobilisation des financements soit « régulièrement intensifiée ». L'UE a préféré régulièrement « mise à jour » à « intensifiée ».

L'AFRIQUE DU SUD a proposé de déterminer: la façon d'ancrer le mécanisme de financement existant et le système de MRV dans le nouvel accord; l'ampleur des ressources nécessaires pour maintenir l'élévation de température en dessous de « notre objectif »; qui contribue et de quelle façon; et les sources de financement.

La CHINE a appelé à reconnaître que la coopération Sud-Sud n'est pas un engagement des Parties et, avec l'INDE et l'ALGÉRIE, a suggéré que la mobilisation et la fourniture de financements soient améliorées non pas « en coordination avec », mais plutôt de façon « supplémentaire à » l'aide publique au développement.

Le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO, a appelé à inclure une référence à la foresterie et au Cadre de Varsovie pour la REDD+.

Adaptation: Au cours de la séance du matin sur l'adaptation, les Parties ont continué d'échanger leurs points de vue sur le document informel actualisé sur les éléments de l'accord (ADP.2014.11.NonPaper).

Concernant les aspects mondiaux et à long terme de l'adaptation, l'Australie et la NOUVELLE-ZÉLANDE n'ont pas appuyé l'établissement de liens entre le niveau d'ambition des efforts d'atténuation, les besoins en matière d'adaptation, l'objectif global de température et le financement, la NOUVELLE-ZÉLANDE s'opposant à un objectif mondial sur l'adaptation. Tuvalu, au nom des PMA, a soutenu un objectif à long terme, en notant que les mesures d'adaptation dépendent de l'atténuation et de la limite de la température mondiale.

L'Arabie Saoudite, s'exprimant au nom des LMDC, et l'Argentine ont souligné la nécessité de lier l'adaptation aux MME. Le Ghana a déclaré, au nom du GROUPE AFRICAÏN, que l'objectif relatif à l'adaptation devrait inclure des dimensions tant quantitatives et qualitatives. L'IRAN a demandé une référence au transfert de technologies. Les ÉTATS-UNIS ont précisé que « les engagements individuels universels » impliquent que chaque Partie adoptera des mesures d'adaptation améliorées dans le cadre des processus de planification nationale.

Concernant les engagements et les contributions, les PMA ont exprimé des doutes au sujet des « engagements » ou des « contributions ». Les LMDC ont favorisé les termes « engagements » et « actions » et, avec l'AFRIQUE DU SUD et d'autres pays, ont souligné le besoin de différenciation. L'Australie et la NOUVELLE-ZÉLANDE se sont opposées à une approche « à deux voies ».

L'INDE a souligné que la détermination des contributions devrait être menée par les pays. Nauru, nom de l'AOSIS, a appuyé une référence aux communications nationales et aux rapports de mise à jour biennaux pour communiquer les engagements, en soulignant la nécessité de s'appuyer sur les modalités de communication existantes. Le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, a préféré les véhicules de communication existants qui n'imposent de fardeau à aucun pays et facilitent la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

Concernant le suivi et l'évaluation, les PMA ont favorisé un mécanisme de MRV pour assurer un niveau de soutien proportionnel aux besoins en matière d'adaptation. Les LMDC et l'AFRIQUE DU SUD ont mis en garde contre l'imposition de fardeaux supplémentaires aux pays en développement.

Au sujet du partage de l'information, des connaissances et des enseignements reçus, la CHINE et l'IRAN ont souligné le manque de connaissances sur la mise en œuvre de l'adaptation.

Concernant les arrangements institutionnels, les PMA ont proposé d'établir: un centre d'échange pour aider ceux qui n'ont pas accès aux meilleures technologies en matière d'adaptation; une liste d'experts internationaux sur l'adaptation; et, avec le TIMOR-LESTE, des centres régionaux d'adaptation.

Au sujet des pertes et préjudices, l'AOSIS, les PMA, l'AILAC, le GROUPE AFRICAÏN et d'autres, contrés par l'Australie, ont souligné qu'ils devraient constituer un élément autonome dans le nouvel accord. La NOUVELLE-ZÉLANDE s'est opposée à toute réinterprétation de la décision de Varsovie relative aux pertes et préjudices.

Les PMA ont proposé une unité de coordination des déplacements découlant des effets des changements climatiques, et un mécanisme pour aborder les événements à évolution lente, y compris un régime d'indemnisation. Les LMDC ont déclaré que dans l'attente des résultats du Comité exécutif, les discussions sur les pertes et préjudices sont prématurées.

Des consultations informelles ont eu lieu dans l'après-midi.

Atténuation: Dans un groupe de contact de l'ADP réuni le matin, présidé par le Co-Président de l'ADP, Kishan Kumarsingh, les Parties ont échangé des points de vue et des

propositions, et ont demandé des éclaircissements concernant la section du document informel portant sur l'atténuation (ADP.2014.11.NonPaper).

Le Kenya, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAÏN, a déploré le manque général de référence à l'équité, aux RCMD, aux obligations des pays développés en matière d'efforts d'atténuation, et aux priorités nationales et régionales spécifiques au développement.

Concernant les aspects mondiaux et à long terme, Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a suggéré un examen régulier des éléments dans la section sur le fondement scientifique et, avec la CHINE, une référence aux objectifs de 1,5 °C et 2 °C. L'ARABIE SAOUDITE a suggéré d'utiliser une formulation convenue, par exemple à Cancún, et l'inclusion de références, entre autres, au développement durable et à la vulnérabilité des pays en développement. La CHINE a appelé à refléter les liens entre les aspects collectifs des efforts d'atténuation, de l'adaptation et des MMGE.

Au sujet des contributions ou engagements en matière d'atténuation, l'ARABIE SAOUDITE a déclaré que le titre de la sous-section devrait inclure « actions ». La CHINE a suggéré de structurer la sous-section afin de différencier les mesures d'atténuation renforcées adoptées par les pays développés de celles adoptées par les pays en développement. Le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, a notamment soutenu le principe de « non-retour en arrière ».

La NORVÈGE a déclaré que les éléments relatifs à la comptabilisation et à la périodicité devraient faire partie de la section sur l'atténuation. Les Parties ont également débattu, entre autres: des références aux « grandes économies » et aux « pays en mesure de le faire »; de la différenciation concentrique; de la question de savoir si le texte vise à élargir la portée des engagements et/ou contributions des pays en développement; et des modalités entourant les mesures de riposte.

Poursuite des travaux de la plate-forme de Durban pour une action renforcée: Dans l'après-midi, le groupe de contact de l'ADP a continué d'échanger des points de vue et des suggestions sur le projet de décision (ADP.2014.12.DraftText), et a débattu de la question de savoir s'il est temps d'entamer des négociations avec texte à l'écran.

Concernant l'achèvement des travaux de l'ADP, l'INDE a suggéré de supprimer « le plus tôt possible ». Le BRÉSIL a proposé l'ajout d'une référence aux projets de décisions connexes adoptées après la CdP 21. Le KENYA s'est opposé à tout libellé portant sur les décisions connexes à ce stade.

L'Australie a proposé la suppression du libellé relatif à l'atteinte de la parité politique entre l'atténuation et l'adaptation. L'INDE a plutôt suggéré une référence à « la parité juridique complète ». Le BRÉSIL a suggéré « la parité au niveau des dispositions opérationnelles concernant l'atténuation, l'adaptation et les MMGE ».

Tout en soulignant que l'adaptation et l'atténuation devraient recevoir un traitement égal et des ressources équivalentes, l'INDONÉSIE a appelé à une compréhension commune de « la parité politique ». Déclarant que la « parité » est vague, les ÉTATS-UNIS ont proposé de « souligner l'importance de l'adaptation ».

Concernant le libellé sur la démonstration de la mise en œuvre des mesures et des engagements existants, l'Australie a suggéré qu'il devrait être abordé dans le texte du préambule. Le BRÉSIL a proposé d'ajouter des références à l'Amendement de Doha et les ÉTATS-UNIS à l'objectif annuel de 100 milliards USD.

La NORVÈGE a déclaré que les paragraphes faisant référence à la parité politique entre l'atténuation et l'adaptation, et la mise en œuvre des actions et des engagements existants ne sont pas nécessaires dans la décision.

La CHINE a proposé un libellé sur, entre autres, la détermination d'atteindre un traitement équilibré et global des éléments relatifs à l'atténuation, à l'adaptation, aux MMGE, et à la transparence de l'action et du soutien dans le texte de négociation de l'accord de 2015. Le délégué a appelé à souligner que la mise en œuvre intégrale et efficace des engagements existants et des mesures actuelles au titre de la Convention, de son Protocole de Kyoto et du résultat convenu au titre du PAB, en particulier pour les pays développés Parties, est essentielle à l'adoption de l'accord de 2015.

Se référant à une suggestion du Soudan, au nom du Groupe africain, la SUISSE a fait part d'une réticence à déterminer la structure précise du nouvel accord à ce stade.

Les ÉTATS-UNIS se sont dits ouverts à établir la liste des domaines thématiques identifiés dans la Décision 1/CP.17 (établissant l'ADP), se référant à ceux-ci comme « aux aspects des travaux », si ceci contribue à garantir qu'ils seront abordés dans l'accord de 2015.

Répondant à une demande de la Fédération de Russie pour ajouter une référence à l'Article 17 de la Convention (protocoles), les ÉTATS-UNIS ont noté qu'il ne s'applique qu'aux protocoles, alors que la Plate-forme de Durban permet plusieurs possibilités concernant l'instrument en cours de préparation.

Lors d'une motion d'ordre, plusieurs Parties, y compris l'AFRIQUE DU SUD, l'ÉGYPTE, le NIGERIA, CUBA et la CHINE, ont appelé à l'affichage du texte sur l'écran, et à y faire figurer les propositions concrètes des Parties dans le but, entre autres, de permettre de comprendre les propositions des Parties et de permettre aux pays en développement de participer sur un pied d'égalité. Les ÉTATS-UNIS ont préféré continuer avec une lecture plus générale du texte pour identifier « les grandes questions des négociations ». TUVALU a suggéré, et les Parties ont accepté, d'établir un groupe des Amis du Président pour parvenir à un accord sur la voie à suivre. Le groupe s'est réuni dans la soirée.

DANS LES COULOIRS

Mercredi, les délégués sont passés à un mode de travail « pragmatique » tant lors des séances du groupe de contact de l'ADP sur les différents éléments du futur accord, que lors des nombreuses réunions dans le cadre du SBI et du SBSTA. De nombreux délégués ont continué à noter le « nouveau » modèle de groupe de contact et de la gestion des consultations informelles, les Présidents terminant dans les temps et envoyant les Parties en consultation entre elles.

Cet optimisme a toutefois été éclipsé par un manque de confiance mutuelle entre les Parties. Avec des positions et des points de discorde en suspens apparaissant clairement sur de nombreuses questions, un sentiment de frustration a grandi dans les couloirs alors que de nombreux délégués exprimaient des préoccupations concernant la lenteur des progrès dans le cadre de l'ADP.

Dans le groupe sur le financement, les Parties qui considéraient les adjectifs « adéquat » et « prévisible » comme problématique ont été mises au défi d'expliquer « comment un financement insuffisant et imprévisible pourrait renforcer l'action climatique ». Un délégué chevronné a exprimé un point de vue partagé par beaucoup: « nous savons où nous en sommes; il est grand temps d'aller au-delà du mode de négociation axé sur la justification des positions et de construire des ponts ».

Lors de la séance de l'après-midi de l'ADP, la résistance de certaines Parties à travailler avec le texte du projet de décision à l'écran a été contrecarrée par une proposition de poursuivre les négociations informelles en espagnol. Un délégué s'est plaint que, « les Parties doivent tisser des liens de confiance, non seulement pour parvenir à la décision mandatée sur les CPDN à Lima, mais aussi pour réaliser des progrès en direction de Paris ».

**FAITS MARQUANTS DE LIMA:****JEUDI 4 DÉCEMBRE 2014**

Jeudi 4 décembre, le Groupe de contact de l'ADP sur le Point 3 a poursuivi ses délibérations. Le matin, les négociations sur les éléments du texte se sont tenues dans 2 sessions parallèles, abordant le financement, l'atténuation, et la coopération et le soutien. Dans l'après-midi et la soirée, le groupe de contact a abordé le projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée.

Le matin, un groupe de contact de la CdP a abordé les financements relatifs au climat, et un groupe de contact SBI/SBSTA a discuté de l'impact des mesures de riposte mises en œuvre. Des consultations informelles se sont tenues dans le cadre du SBSTA et du SBI sur un certain nombre de questions.

GROUPES DE CONTACT

CDP: Questions relatives au financement: Dans le groupe de contact sur le **financement à long terme de l'action climatique** et sur le **rapport du CPF**, les Co-Présidents Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo) et Dany Drouin (Canada) ont présenté le rapport du CPF (FCCC/CP/2014/5).

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a déclaré que la MRV de l'appui est également en cours de discussion dans le cadre de l'ADP et a plaidé pour: la cohérence et la coordination; la clarté sur le niveau de soutien financier alloué aux pays en développement; des directives sur le troisième forum du CPF; et des financements pour les forêts.

Les ETATS-UNIS ont suggéré d'aborder les résultats et, avec l'UE, ont mis en exergue la capitalisation initiale du FVC s'élevant à 9,7 milliards USD juste avant Lima.

Dans le groupe de contact sur les rapports des, et les directives aux, FVC et FEM, et sur le cinquième examen du mécanisme financier, les Co-Présidents, Ayman Shasly (Arabie Saoudite) et Stefan Schwager (Suisse), ont présenté les points de l'ordre du jour (FCCC/CP/2014/2 et Add.1, 5 et 8).

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a souligné l'importance des travaux du Fonds pour l'adaptation. L'UE a noté que d'autres points de l'ordre du jour comportent des dimensions liées au financement, y compris l'adaptation, et a suggéré de discuter de ces points dans le cadre du groupe de contact sur le financement relatif au climat.

Point 3 de l'ADP: Financement: L'Égypte, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAÏN, appuyée par la Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, l'ARABIE SAOUDITE, les MALDIVES, l'INDE, l'AFRIQUE DU SUD, l'ÉQUATEUR, la ZAMBIE, le PAKISTAN, l'ARGENTINE et d'autres pays, a présenté un document de séance (CRP) contenant le projet d'éléments sur le financement relatif au climat au titre de l'ADP, demandant qu'il remplace le document informel des co-présidents (ADP.2014.11.NonPaper) comme base de discussion.

La NOUVELLE-ZÉLANDE, rejointe par la SUISSE, a appelé à la conclusion de l'examen du document informel des co-présidents, notant qu'il couvre la plupart des éléments du

CRP. Les ÉTATS-UNIS ont insisté sur les travaux conduits au cours des deux derniers jours sur le document des co-présidents et les progrès déjà réalisés.

Le G-77/CHINE a souligné le statut légal du CRP, par opposition au document informel des co-présidents. Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a invité les Parties à se consulter de façon informelle sur la voie à suivre.

Atténuation: Au cours de la session du matin sur l'atténuation, concernant la sous-section sur les aspects mondiaux et à long terme, l'AFRIQUE DU SUD a souligné qu'un objectif à long terme devrait être compatible avec ce qu'indique la science, et Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, a déclaré que l'objectif devrait être de maintenir l'augmentation de la température en dessous de 1,5 °C. La NOUVELLE-ZÉLANDE a suggéré « des émissions nettes de CO2 nulle d'ici 2100 » conformément aux dernières données scientifiques. L'UE a appelé à une référence explicite à l'objectif de 2 °C.

Concernant la différenciation, l'INDE, l'ARGENTINE, le VENEZUELA, la JORDANIE, CUBA et la BOLIVIE ont appelé à une référence aux RCMD, aux principes et aux dispositions de la Convention, ou de son Article 4 (engagements). Le JAPON, la NOUVELLE-ZÉLANDE, les ÉTATS-UNIS, l'Australie, la SUISSE et le CANADA se sont opposés à la création de divisions binaires en ce qui concerne les engagements, sur la base des annexes ou de la distinction entre pays développés et en développement.

L'UE a déclaré que le texte devrait refléter que toutes les Parties adopteront à terme des objectifs quantifiés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie. Les ETATS-UNIS ont appelé à une option dans le texte permettant de mettre à jour les annexes de la Convention afin de refléter l'évolution des tendances économiques et des émissions des Parties.

Le BRÉSIL a informé les Parties qu'il fournirait des précisions sur son concept de « différenciation concentrique » dynamique dans un cadre informel. Les EMIRATS ARABES UNIS (EAU) ont proposé de reconnaître les actions des « premiers à adopter des mesures ».

Concernant la forme des engagements ou des contributions, l'UE a déclaré que toutes les Parties devraient présenter des engagements inconditionnels, les plus vulnérables ayant la possibilité de soumettre également des actions conditionnelles à un soutien. Les ETATS-UNIS, avec l'Australie, ont indiqué que chaque pays devrait maintenir un calendrier de mesures qu'ils envisagent de prendre pour respecter leurs engagements, avec des rapports périodiques sur la mise en œuvre et des révisions pour améliorer les engagements.

La BOLIVIE, contrée par l'Australie et la NOUVELLE-ZÉLANDE, a appelé à des engagements fondés sur un budget global de carbone « indexé » divisé entre toutes les Parties en fonction de la responsabilité historique, de l'empreinte écologique, de l'état de développement et des capacités. Le BRÉSIL a indiqué qu'un accord sur les critères d'une budgétisation du carbone était difficile à envisager.

Les PMA ont demandé deux annexes, l'une pour les Parties adoptant des objectifs quantifiés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie et l'autre pour les Parties qui prennent d'autres formes d'engagements.



Concernant la révision, l'UE a appelé à un cycle d'engagement de 10 ans et, appuyée par les ETATS-UNIS, pour un cycle d'examen et de révision de cinq ans. L'UE a indiqué que ce point devrait être développé davantage dans le texte. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a averti qu'un processus d'examen au milieu de la période d'engagement pourrait rendre difficile la ratification, puisque les législateurs demandent une compréhension claire de ce qu'ils adoptent.

Concernant les mesures d'intervention, les PMA, le VENEZUELA, l'ARGENTINE et les EMIRATS ARABES UNIS, contrés par la NOUVELLE-ZÉLANDE, le JAPON et le CANADA, ont appuyé de diverses façons un mécanisme, une institution ou une instance permanente.

Coopération et soutien: Dans la matinée, les Parties ont échangé des points de vue sur les paragraphes pertinents du document informel actualisé sur les éléments d'un projet de texte de négociation (ADP.2014.11.NonPaper). La CHINE et l'ARABIE SAOUDITE ont déclaré que les discussions sur la coopération et le soutien à la mise en œuvre n'ont pas été mandatées par la Décision 1/CP.17 (établissant l'ADP). Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a expliqué que les titres n'ont été inclus que pour la commodité des Parties.

Bon nombre de Parties ont appuyé la consolidation de la section sur la coopération et le soutien avec les sections sur d'autres éléments. L'Algérie, s'exprimant au nom du GROUPE ARABE, et la CHINE a indiqué que les sections sur les approches marchandes et non marchandes, et les nouveaux mécanismes fondés sur les marchés et pourraient préjuger des discussions dans le cadre des organes subsidiaires.

Concernant l'engagement de fournir un soutien, l'AUSTRALIE, la NOUVELLE-ZÉLANDE, les ETATS-UNIS, le CANADA et d'autres pays ont déclaré que toutes les Parties en mesure de le faire devraient fournir un soutien pour la mise en œuvre du nouvel accord.

SINGAPOUR s'est dite préoccupée par « l'évolution des responsabilités » et les « Parties en mesure de le faire », et a mis en garde contre la réécriture de la Convention. Le GROUPE ARABE s'est opposé à la référence à « l'évolution » des RCMDCR. La CHINE a déclaré que seuls les pays développés ont la responsabilité de fournir un soutien aux pays en développement, et a mis en garde contre l'introduction de nouveaux principes.

L'UE et la SUISSE ont appuyé la description des buts des MME. Le JAPON a déclaré que les Parties qui fournissent et reçoivent un soutien devraient travailler ensemble pour mobiliser des financements privés.

Concernant les arrangements institutionnels, le GROUPE ARABE, rejoint par la CHINE, a appelé à la suppression de la référence aux systèmes d'échange d'émissions sous-nationaux, nationaux et régionaux. L'AUSTRALIE, l'UE, la NOUVELLE-ZÉLANDE, la SUISSE, les ETATS-UNIS, le CANADA, le JAPON et d'autres ont exprimé des réserves au sujet de la sous-section sur les arrangements institutionnels. Le PANAMA a souligné l'importance de se référer aux fonctions de comptabilité et de conformité des accords de coopération.

Poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée: Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a décrit le mode de travail recommandé par le groupe des Amis du Président: de procéder à une première lecture du projet de texte des Co-Présidents (ADP.2014.12. DraftText), permettant aux Parties de présenter leurs propositions intégralement en les affichant à l'écran; de tenir des réunions ciblées du groupe de contact sur les sections et paragraphes spécifiques; et que les co-présidents préparent une synthèse intégrant les propositions des Parties dans un projet de texte de décision révisé. Il a encouragé les Parties à envoyer leurs propositions de texte au Secrétariat avant les réunions ciblées.

Les Parties ont poursuivi l'examen du texte, en se centrant sur les paragraphes 1 à 12 (éléments et CPDN), en vue d'achever la première lecture complète vendredi.

Au sujet des paragraphes 1 à 6 (éléments), le CANADA a suggéré que l'ADP aborde « divers sujets » au lieu de « tous les éléments », et que « la parité politique » entre l'atténuation et l'adaptation soit remplacée par « élever leur importance critique ».

La NOUVELLE-ZÉLANDE a plaidé pour un libellé signalant que le travail de l'ADP se traduira par « un ensemble de différentes composantes ». Le JAPON a souligné la nécessité de clarifier que l'atténuation est l'objectif ultime de la Convention.

Le PAKISTAN et l'AFRIQUE DU SUD ont plaidé pour aborder tous les éléments de la décision 1/CP.17 « d'une manière équilibrée ». Le MEXIQUE et l'ARABIE SAOUDITE ont souligné l'importance égale de l'adaptation et de l'atténuation. Le PAKISTAN et l'ÉGYPTE ont préféré « parité juridique »

entre l'atténuation et l'adaptation. L'ÉQUATEUR a appelé à la suppression des qualificatifs en ce qui concerne la parité entre l'atténuation et l'adaptation.

L'AFRIQUE DU SUD a appelé au renforcement des paragraphes traitant des « garanties » en ce qui concerne le lien entre les CPDN et les éléments de l'accord, et à un équilibre du soutien pour l'atténuation et pour l'adaptation.

Concernant l'importance de la transparence, l'ÉQUATEUR a appelé à l'adoption d'un mécanisme de MRV dans le cadre de l'accord de 2015.

Au sujet des paragraphes 7 à 12 (CPDN), le JAPON a déclaré que le texte ne fournit toujours pas de précisions sur les informations préalables à présenter dans les CPDN.

L'AFRIQUE DU SUD a déclaré que, bien que les CPDN soient déterminées à l'échelle nationale, leur portée devrait être déterminée au niveau international, et, avec le BRÉSIL et d'autres, qu'elles devraient inclure l'atténuation, l'adaptation et les MME. Le CANADA et les ETATS-UNIS ont souligné que les CPDN ont trait à l'atténuation. Le BRÉSIL et TUVALU ont noté, au nom des PMA, que la portée ne doit pas être limitée à la l'Article 2 de la Convention (objectif).

L'AUSTRALIE a souligné que les CPDN devraient refléter les efforts que les Parties déploient unilatéralement. Les PMA ont recommandé l'insertion d'une mise en garde pour les PMA et les petits États insulaires en développement concernant l'inclusion de l'atténuation dans les CPDN.

La BOLIVIE a souligné l'importance de renforcer la fourniture de MME pour les pays en développement. Les PMA ont suggéré l'ajout d'un libellé demandant aux Parties visées à l'Annexe I de fournir des informations sur le niveau de soutien octroyé aux pays en développement pour la réalisation de leurs CPDN. Le groupe de contact a poursuivi ses discussions dans la soirée.

SBI/SBSTA: Mesures de riposte: Au cours de la réunion du groupe de contact le matin, le co-facilitateur Delano Ruben Verwey (Pays-Bas) a présenté le projet de conclusions, révisées suivant les observations des Parties, et un projet de décision, qui, a-t-il expliqué, a été fondé sur les points de convergence, en s'appuyant sur, entre autres, le document technique portant sur le même sujet (FCCC/TP/2014/12).

Le Ghana, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAIN, l'Argentine, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, et l'Arabie saoudite, s'exprimant au nom du GROUPE ARABE et les LMDC, se sont dits favorables à commencer à travailler sur le projet de décision. Les ETATS-UNIS ont suggéré d'examiner le document technique en premier. L'AUSTRALIE a déclaré qu'il serait anticipé de passer à des discussions sur le texte. L'UE a exprimé sa préoccupation concernant le fait que le texte des co-présidents ne comportait pas d'alternatives.

Les Parties se sont consultées de manière informelle toute la journée, et le groupe de contact s'est réuni à nouveau dans la soirée.

DANS LES COULOIRS

Le thème de l'équité intergénérationnelle a marqué la quatrième journée de la CdP 20. Des actions menées par la jeunesse, comme « La Planète ne peut pas attendre », ont cherché à rappeler aux délégués qu'ils sont censés « montrer au monde » qu'il « est possible de faire quelque chose de bien ». Alors que l'ordre du jour de la réunion est de plus en plus chargée, ceux qui ont trouvé le temps entre les groupes de contact et les consultations informelles pour lire les nouvelles du monde extérieur au complexe « Pentagonito » se sont brutalement rappelés de l'urgence de l'action, les titres des journaux avertissement que dans 30 ans Kiribati disparaîtra sous l'eau et décrivant 2014 comme l'année la plus chaude enregistrée au plan mondial.

Malgré une journée entière de négociations au titre de l'ADP, les délégués se sont retrouvés avec des sentiments mitigés concernant les progrès. Un participant a observé que « cette CdP semble tellement détendue que je ne suis pas sûr de ce qui, le cas échéant, en ressortira ». Beaucoup d'autres délégués étaient visiblement heureux de disposer enfin de « suggestions textuelles » projetées à l'écran dans le groupe de contact de l'ADP sur le projet de décision sur la poursuite des travaux de l'ADP et l'achèvement d'une première lecture de douze paragraphes. D'autres se demandaient si les délégués seraient en mesure de s'en tenir à leur plan ambitieux de procéder à une première lecture complète du projet de texte des co-présidents de 12 pages d'ici vendredi soir. « C'est un désastre non atténué en préparation - un peu comme celui de mon île », a laissé entendre un délégué.

**FAITS MARQUANTS DE LIMA:****VENDREDI 5 DÉCEMBRE 2014**

Vendredi 5 décembre, la première partie de la plénière de clôture du SBI a eu lieu dans l'après-midi et la soirée. Tout au long de la journée et tard dans la soirée, le Groupe de contact de l'ADP sur le point 3 a abordé l'atténuation, la transparence de l'action et du soutien, le transfert de technologies, le renforcement des capacités, et le projet de décision sur la poursuite des travaux de l'ADP.

De nombreux groupes de contact et des consultations informelles ont eu lieu toute la journée sur un certain nombre de questions au titre de la CdP, de la CMP, du SBSTA et du SBI alors que les Parties concluaient leurs travaux avant la clôture des organes subsidiaires.

PREMIÈRE PARTIE DE LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DU SBI

Élection des membres du Bureau autres que le Président: Le Président du SBI, Amena Yauvoli (Fidji), a informé que les consultations sur l'élection du Vice-Président et du rapporteur du SBI n'étaient pas terminées, et le SBI a décidé d'inviter la CdP à élire le Vice-Président et le Rapporteur du SBI.

NOTIFICATION ET EXAMEN CONCERNANT LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I: Compilation-synthèse des 6^e communications nationales et des 1^{er} rapports biennaux des Parties visées à l'Annexe I de la Convention:

Le Président du SBI Yauvoli a indiqué que les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord sur la question et que le sous-point sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la SBI 42.

Compilation-synthèse des informations supplémentaires figurant dans les 6^e communications nationales des Parties visées à l'Annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2014/L.30).

Révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'Annexe I de la Convention, deuxième partie: Directives de la CCNUCC pour l'établissement des communications nationales: Le Président Yauvoli a indiqué que les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord et que le sous-point sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la SBI 42.

NOTIFICATION PAR LES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I: Travaux du GCE: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2014/L.26).

Fourniture d'un appui financier et technique: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2014/L.29).

PROGRAMME DE TRAVAIL VISANT À MIEUX COMPRENDRE LA DIVERSITÉ DES MAAN: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2014/L.36).

QUESTIONS RELATIVES AUX MÉCANISMES PRÉVUS PAR LE PROTOCOLE DE KYOTO: Examen des modalités et procédures d'application du MDP: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2014/L.35). Exprimant

sa déception face aux progrès accomplis à la SBI 41, Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a déclaré que Lima aurait dû identifier la façon dont l'atténuation nette peut être intégrée dans le cadre du MDP, y compris par le biais de niveaux de références conservateurs, de périodes de comptabilisation raccourcies et d'annulations, et a dit attendre avec intérêt la poursuite des travaux sur l'atténuation nette à la SBI 42.

Examen des lignes directrices pour l'AC: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2014/L.34). Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a déclaré qu'il y a place pour l'amélioration concernant l'intégrité environnementale de l'AC et a dit attendre avec impatience une discussion, à la SBI 42, sur la façon de s'assurer que l'AC offre un avantage net pour l'atmosphère.

Modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert et l'acquisition continus d'URE au titre de l'AC: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2014/L.33).

Procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du CE du MDP: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2014/L.31).

QUESTIONS RELATIVES AUX PMA: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2014/L.24).

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2014/L.42) et a transmis à la CdP 20 un projet de décision (FCCC/SBI/2014/L.42/Add.1) pour examen et adoption.

MÉCANISME INTERNATIONAL DE VARSOVIE RELATIF AUX PERTES ET PRÉJUDICES LIÉS AUX INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES:

Le Président du SBI Yauvoli a indiqué que les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord et que le sous-point sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la SBI 42.

QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT:

Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2014/L.39).

Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les PMA: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2014/L.38).

MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET MISE EN ŒUVRE DU MT: Rapport annuel commun du CET et du CRT: Le SBI a adopté les conclusions et a transmis à la CdP 20 un projet de décision pour examen (FCCC/SBI/2014/L.5).

Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2014/L.32).

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: Renforcement des capacités au titre de la Convention: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2014/L.40).

Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2014/L.41).

IMPACT DES MESURES DE RIPOSTE MISE EN ŒUVRE: Forum et programme de travail: Le Président du SBI Yauvoli a indiqué que les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord et que le sous-point sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la SBI 42.



Questions relatives au paragraphe 14 de l'Article 3 du Protocole de Kyoto (impacts négatifs): Le Président du SBI Yauvoli a informé les Parties qu'aucun accord n'a pu être atteint sur cette question et que le sous-article sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la SBI 42.

Progrès accomplis dans l'application de la Décision 1/CP.10 (Programme de travail de Buenos Aires sur l'adaptation et les mesures de riposte):

Le Président du SBI Yauvoli a indiqué qu'aucun accord n'a pu être atteint sur cette question et que le sous-article sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la SBI 42.

EXAMEN DE LA PÉRIODE 2013-2015: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SB/2014/L.9).

ÉGALITÉ DES SEXES DANS LE CONTEXTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Après des consultations informelles en plénière, qui ont produit deux amendements au texte, le SBI a adopté les conclusions et transmis un projet de décision à la CdP 20 (FCCC/SB/2014/L.43). Le Malawi, s'exprimant au nom des PMA, appuyé par la JAMAÏQUE, a proposé d'intituler la décision « Programme de travail de Lima sur l'égalité de genre ». La JAMAÏQUE a déclaré que les actions proposées devraient être guidées par l'égalité de genre, et non par le seul équilibre de genre. Saluant la décision, le MEXIQUE a noté qu'il attache une très grande importance à la question.

DISPOSITIONS À PRENDRE EN VUE DES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SB/2014/L.37).

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES: États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013 et Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015: Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SB/2014/L.27 et L.28).

DÉCLARATIONS DE CLÔTURE: L'UE a mis en exergue les résultats sur l'architecture financière, y compris sur le Fonds pour l'adaptation et les PMA, et a souligné l'absence de progrès sur les mécanismes marchands, y compris le MDP.

L'Australie, s'exprimant au nom du GROUPE DE COORDINATION, s'est félicitée de progresser dans la phase de mise en œuvre du nouveau cadre de MRV. Le délégué a noté des progrès sur les plans d'adaptation et sur le financement, comme le Fonds pour les PMA et le Fonds pour l'adaptation.

La République de Corée, s'exprimant au nom du GIE, a salué les progrès réalisés en temps opportun sur le Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies, en notant l'importance des travaux à venir.

Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a déclaré que les communications nationales sont importantes et a appelé le FEM à maintenir une flexibilité dans l'approbation des fonds pour les PEID. La déléguée a indiqué que les PEID nécessitent une attention particulière en ce qui a trait au financement de la préparation des MAAN.

Le Népal, s'exprimant au nom des PMA, a appelé à une forte représentation des PMA et des PEID au sein du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices.

La COLOMBIE a proposé que le centre d'information du Cadre de Varsovie pour la REDD+ soit nommé le « Centre d'information de Lima ».

L'organisation CJN! a exprimé, au nom des ONGE, sa profonde déception à l'égard du montant des fonds prévus pour le financement de l'adaptation, notant qu'il existe d'amples fonds pour les guerres et les combustibles fossiles. CAN, s'exprimant au nom des ONGE, a appelé à un accord sur la composition du Conseil exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices.

Le Groupe FEMMES et ÉGALITÉ DE GENRE a déclaré que des progrès doivent être réalisés sur le nouveau programme de travail pour atteindre l'égalité de genre. YOUNGOs appelé les Parties à ratifier l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto.

La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a informé le SBI des incidences administratives et financières des décisions prises par la SBI 41.

Notant que le SBI a adopté toutes les conclusions et les questions de fond, le Président du SBI Yauvoli a clos la première partie de la plénière de clôture du SBI à 22h26. Le SBI tiendra

deux sessions du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale, samedi 6 décembre et lundi 8 décembre, et convoquera de nouveau la plénière de clôture du SBI, pour sa deuxième partie, lundi soir.

GROUPES DE CONTACT

ADP: Atténuation: Concernant les aspects mondiaux et à long terme de l'atténuation, l'Algérie, s'exprimant au nom du GROUPE ARABE, a rappelé aux Parties que la Décision 1/CP.16 (Accords de Cancún) reconnaît la nécessité d'un délai plus long pour le plafonnement des émissions de GES dans les pays en développement.

Le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO, a déclaré que le budget global de carbone devrait être élaboré à partir des estimations nationales. L'UKRAINE s'est opposée à la prise en considération d'un budget global de carbone, préférant une approche ascendante à des réductions d'émissions à long terme.

L'Arabie Saoudite, s'exprimant au nom des LMDC, a qualifié d'« illégaux » les commentaires d'autres Parties sur l'évolution des RCMD, les annexes actualisées ou la suppression de la différenciation, soulignant que le futur accord ne peut pas être construit sur cette base. Soutenant le Brésil, la CHINE s'est opposée à l'introduction de nouveaux concepts, en déclarant que le fait de dévier des principes et dispositions de la Convention rend les progrès difficiles.

Concernant les engagements/contributions sur l'atténuation, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE a appuyé la référence aux mécanismes de marché. Le MEXIQUE a préféré « engagements » selon les RDMCCR et a soutenu les calendriers comme un mécanisme d'ancrage pour les contributions. L'ÉTHIOPIE a mis en exergue les MMÉ pour les pays en développement.

Au sujet des mesures de riposte, l'ARABIE SAOUDITE a déclaré que son pays ne soutiendra pas le nouvel accord s'il n'aborde pas adéquatement à la question. L'UKRAINE a préféré l'option d'aucun nouvel arrangement, ou d'un forum permanent comme une alternative. L'ÉGYPTE a préféré un forum permanent comme le « plus petit dénominateur commun ».

Transparence des mesures et du soutien: Concernant la portée de la MRV, l'ARGENTINE, rejointe par Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, a mis en garde contre la partialité concernant l'atténuation. Les PMA ont appelé à une plus grande parité entre l'atténuation et le soutien. La NOUVELLE-ZÉLANDE et le JAPON ont instamment demandé de se référer à la transparence de l'appui fourni et reçu. La SUISSE a souligné la nécessité de rapports sur l'adaptation.

Concernant le cadre de MRV, le GROUPE AFRICAÏN a mis en garde contre un retour en arrière par rapport au cadre actuel. Le GROUPE AFRICAÏN, l'AFRIQUE DU SUD, le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO, l'AOSIS et le MEXIQUE ont appelé à s'appuyer sur le cadre de MRV existant, certains suggérant qu'il pourrait évoluer au fil du temps. Nauru, nom de l'AOSIS, a déclaré que le cadre devrait mesurer les progrès vers un objectif global de 1,5 ou de 2°C et promouvoir la participation de tous les pays. Le GROUPE AFRICAÏN a mis en garde contre le fait d'imposer de nouveaux fardeaux aux pays en développement.

L'ARGENTINE, les PMA, le GROUPE AFRICAÏN, l'ARABIE SAOUDITE et la Chine, s'exprimant au nom des LMDC, ont mis en exergue la différenciation, de nombreux pays appelant à maintenir l'approche actuelle à « deux voies » face à la MRV.

La NORVÈGE a mis en exergue l'universalité et, avec la SUISSE, la flexibilité pour tenir compte des différentes capacités des Parties. L'Australie, le JAPON et les ÉTATS-UNIS ont appelé à un système unique de transparence applicable à tous. Les ÉTATS-UNIS ont indiqué que le système devrait permettre la vérification des efforts, qui pourraient inclure des dispositions relatives aux paliers et au désengagement fondées sur les situations des Parties.

Concernant les règles et les modalités, l'UE, avec la NOUVELLE-ZÉLANDE, a suggéré que le nouvel accord contienne des principes de MRV et de comptabilisation de haut niveau, dont les lignes directrices et les modalités seraient élaborées dans des décisions de la CdP.

L'ARGENTINE a mis en garde contre le fait de préjuger des discussions du SBSTA sur l'UTCATF et a demandé que diverses approches soient prises en compte en plus des marchés. La JORDANIE s'est opposée à des références aux mécanismes marchands. Le GROUPE AFRICAÏN a souligné les lacunes dans les cadres de MRV des pays développés sur les marchés et l'UTCATF.

L'AFRIQUE DU SUD a souligné l'importance de la comptabilisation de l'UTCATF, appelant à en consolider les modalités au titre de la Convention. L'AILAC a appelé à un langage plus fort sur le développement de règles pour les secteurs des marchés, de l'utilisation des terres et de la foresterie. La CPFO a appelé à des références à REDD+ et aux écosystèmes côtiers.

L'AOSIS et L'AILAC ont appelé à une définition claire du financement relatif au climat, l'AILAC soulignant que ceci aidera à éviter un double comptage.

Les LMDC ont demandé des libellés, entre autres sur: une méthodologie commune pour la MRV du soutien par les pays développés; un examen solide du soutien aux MMCE; et un canal financier au titre du FVC pour le renforcement des capacités relatif à la MRV dans les pays en développement.

L'AFRIQUE DU SUD, appuyée par le MEXIQUE, a proposé de lancer un processus de discussion sur les règles de transparence au cours de 2015, l'Afrique du Sud déclarant que cela devrait figurer dans les conclusions de l'ADP de Lima.

Technologie: Concernant les engagements, le Swaziland, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAÏN, l'ARGENTINE et la CHINE ont appelé à des obligations différenciées pour les pays développés et en développement. Le Swaziland, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAÏN, a déclaré que les engagements ne doivent pas transférer la responsabilité des pays développés aux pays en développement, ni favoriser le soutien privé au détriment du soutien public. La CHINE a souligné la nécessité que les pays développés fournissent un soutien financier et intellectuel pour mettre en œuvre des évaluations des besoins en matière de technologie dans les pays en développement.

Concernant les arrangements institutionnels, le Swaziland, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAÏN, l'ARABIE SAOUDITE, l'AFRIQUE DU SUD, l'ALGÉRIE et l'ARGENTINE ont préféré ancrer les arrangements institutionnels dans le CET et le CRTC. La CHINE a instamment demandé de nouvelles orientations pour renforcer le Mécanisme technologique, notant que de telles orientations sont complémentaires à l'ancrage du mécanisme dans le CET et le CRTC.

L'IRAN, l'ARGENTINE et l'ALGÉRIE ont indiqué que le transfert de technologies devrait être mené selon les principes et dispositions de la Convention. Les ÉTATS-UNIS ont indiqué que les actions coopératives visant à promouvoir et à favoriser le développement et le transfert technologique doivent inclure à la fois le Mécanisme technologique et le mécanisme financier. L'UKRAÏNE a demandé l'inclusion des pays en transition dans le développement et le transfert de technologies.

Renforcement des capacités: Le CANADA et le JAPON ont déclaré que le renforcement des capacités doit être « mené par les pays » et non « par la demande ». La TANZANIE, avec Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, a instamment demandé le renforcement des capacités des gouvernements nationaux à absorber les ressources financières et technologiques, et s'est opposée à la référence à « des objectifs et des résultats clairs et prévisibles ».

Concernant les engagements, l'AFRIQUE DU SUD et l'INDE ont souligné l'obligation des pays développés de fournir un appui au renforcement des capacités des pays en développement. L'ÉTHIOPIE a souligné les différences « flagrantes » en termes de besoins en renforcement des capacités dans les pays en développement et, contrée par les ÉTATS-UNIS, a plaidé pour des engagements sur le renforcement des capacités.

L'Algérie, s'exprimant au nom du GROUPE ARABE, a souligné que les pays en développement qui sont en mesure de contribuer au renforcement des capacités peuvent le faire volontairement. L'ARGENTINE a indiqué que les Parties devraient identifier leurs propres lacunes en matière de capacité.

Les ÉTATS-UNIS ont indiqué que toutes les Parties en mesure de le faire devraient être invitées à aider les autres ayant des capacités inférieures.

Concernant les arrangements institutionnels, l'AFRIQUE DU SUD, la CHINE, l'INDE, l'IRAN, la TANZANIE, Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, et d'autres pays, contrés par le CANADA, le JAPON, l'UE, les ÉTATS-UNIS et d'autres pays, ont soutenu la création d'un mécanisme international de renforcement des capacités. L'INDE a noté que la mobilisation de capitaux privés ne peut pas en constituer l'un des éléments essentiels.

L'ARGENTINE a indiqué que le financement privé devrait être complémentaire au financement public. La CHINE a mis en garde contre les « comportements de changement de l'échiquier » en référence au rôle potentiel du secteur privé dans le soutien au renforcement des capacités.

Affirmant que le développement des capacités devrait s'appliquer à toutes les Parties, et non seulement aux pays en développement, l'UE a plaidé pour l'amélioration et le renforcement des mécanismes et arrangements existants au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, qui ciblent le renforcement des capacités.

Poursuite des travaux de la plate-forme de Durban pour une action renforcée: Dans l'après-midi et la soirée, le groupe de contact a poursuivi l'examen du projet de texte de décision sur ce point.

Concernant les paragraphes 7-12 (cadre pour la préparation des CPDN), la NOUVELLE-ZÉLANDE a déclaré que, lors des notifications sur les CPDN, les Parties doivent quantifier les résultats attendus en matière d'émissions et les niveaux d'effort et décrire les méthodes de comptabilisation dans le secteur foncier. L'UE a encouragé la transparence, le caractère quantifiable et la comparabilité des rapports sur les CPDN.

La BOLIVIE a souligné l'importance de renforcer la fourniture de MMCE aux pays en développement. Mettant en garde contre un biais vers les actions d'atténuation, Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, a suggéré d'ajouter un libellé sur la MRV du soutien aux pays en développement de la part des Parties visées à l'Annexe I pour la réalisation de leurs CPDN. La THAÏLANDE a mis en exergue l'égalité de traitement de l'atténuation et de l'adaptation. Les ÉTATS-UNIS ont indiqué que les exigences de notification devraient s'appliquer de façon égale aux pays développés et en développement.

Concernant les paragraphes 13 à 16 (communication des CPDN), l'ARGENTINE, le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, la CHINE, l'INDE, l'Algérie, s'exprimant au nom du GROUPE ARABE, l'AFRIQUE DU SUD, la TANZANIE et d'autres pays ont souligné la pertinence des principes et dispositions de la Convention. La SUISSE s'est opposée à la division entre les pays visés et non visés à l'Annexe I. La CHINE a déclaré que les données sur les CPDN devraient améliorer la clarté sur le niveau d'ambition des pays développés et refléter la diversité, les obstacles et les besoins concernant les CPDN des pays en développement.

Le BRÉSIL a indiqué que les CPDN ne doivent pas être interprétées comme « une attente en termes juridiques », s'est opposée à l'auto-différenciation, et, avec le Soudan, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a demandé que la référence à l'équité soit incluse.

La SUISSE a appelé à des références aux hypothèses et efforts sous-jacents, et à la prise en compte de l'équité. Les ÎLES MARSHALL ont proposé que l'ADP élabore des règles relatives à des hypothèses et approches de comptabilisation, à l'utilisation des terres et à l'utilisation des marchés et des crédits internationaux, en vue de leur adoption par la CdP 21. La BOLIVIE s'est opposée à une référence aux outils et instruments de marché.

La TANZANIE s'est opposée à des CPDN prescriptives et à toute exigence de déclaration supplémentaire pour les pays en développement. SINGAPOUR a mis en exergue la clarté des informations fournies.

L'ARABIE SAOUDITE a suggéré que la composante adaptation des CPDN redouble d'efforts pour parvenir à de meilleurs résultats grâce à une planification précoce et intégrée, et à l'action à tous les niveaux. L'AFRIQUE DU

SUD a instamment demandé la communication sous forme de tableau: du type de contribution pour les périodes 2021-2025 et 2026-2030; de l'information sur les plans d'adaptation, les actions, les coûts et les investissements; et des MMCE du soutien. Le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, a proposé que les Parties fournissent des renseignements sur leurs efforts d'atténuation pour la période 2020-2025 et sur une indication de leur contribution pour 2030, y compris des renseignements sur l'ambition, l'équité et la justice.

Au sujet des paragraphes 17-22 (l'après-communication et le soutien relatif aux CPDN), de nombreuses Parties, y compris la CHINE, l'INDE, le VENEZUELA, la MALAISIE, l'ARABIE SAOUDITE et le BRÉSIL, se sont opposés à l'examen de l'après-communication et du soutien relatif aux CPDN à ce stade.

L'UE a proposé l'établissement d'un processus international pour l'examen des CPDN du premier trimestre de 2015, qui serait seulement lié aux CPDN relatives à l'atténuation. Les ÉTATS-UNIS ont souligné qu'une période de consultation et les données initiales sont importantes pour la promotion de l'ambition et de la clarté.

L'AFRIQUE DU SUD a appelé à l'évaluation *ex ante* des CPDN par le Secrétariat par le biais, entre autres, d'un document technique sur l'effet global des contributions des Parties. Les ÎLES MARSHALL ont appelé à un document technique résumant et en synthétisant les CPDN et comprenant une agrégation du niveau des efforts d'atténuation.

Le JAPON et la CHINE ont appelé à un processus simple à travers la publication des CPDN sur le site de la CCNUCC, la CHINE s'opposant à la compilation des CPDN par le Secrétariat. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a mis en garde contre l'utilisation de moyens électroniques.

La JORDANIE, avec la CHINE et l'INDE, s'est opposée à tout processus d'examen *ex ante*. Tuvalu, au nom des PMA, a proposé que les Parties visées à l'Annexe I indiquent leur provision de MMCE.

Concernant l'Annexe (Information sur les CPDN), le Soudan, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAINE, a suggéré l'examen des options en matière d'atténuation, d'adaptation et de MMCE, avec et sans différenciation. La Colombie, s'exprimant au nom de l'AILAC, a appelé à l'inclusion d'information sur la raison pour laquelle les Parties perçoivent leurs contributions comme étant équitables.

Le BRÉSIL a souligné que la considération des CPDN ne constitue pas un processus juridiquement contraignant, mais un moyen d'améliorer la compréhension des intentions des autres Parties.

Dans la soirée, les Parties ont continué à partager leurs positions et propositions relatives aux paragraphes du projet de texte sur l'évaluation de la mise en œuvre avant 2020.

SBI/SBSTA: Mesures de riposte: Au cours de la réunion du matin du groupe de contact conjoint, le Président du SBSTA, Emmanuel Dumisani Dlamini (Swaziland) et le Président du SBI Yauvoli ont informé les délégués qu'ils conduiront une consultation sur la façon d'aller de l'avant étant donné l'absence de consensus sur ce point.

EXAMEN DE LA PÉRIODE 2013-2015: Au cours de la réunion du matin du groupe de contact, présidé par Leon Charles (Grenade), l'ARABIE SAOUDITE, contrée par la Suisse, s'exprimant au nom du GIE, a préféré supprimer la référence au fait que l'ADP utilise les informations de l'examen de la période 2013-2015. Les ÉTATS-UNIS, appuyés par le BRÉSIL, le CANADA et le JAPON, ont proposé un texte de compromis remplaçant « l'ADP » par « l'ensemble de la CCNUCC ». L'UE, appuyée par la NORVÈGE, TRINIDAD-ET-TOBAGO et ANTIGUA-ET-BARBUDA, et contrée par l'ARABIE SAOUDITE, a suggéré d'ajouter à la proposition des États-Unis, « y compris l'ADP ». La CHINE et l'ARABIE SAOUDITE ont préféré « prendre note de » plutôt qu'« utiliser » l'information. Les consultations informelles se poursuivront.

SBSTA: Articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto: Au cours de la réunion du matin du groupe de contact, présidé par Anke Herold (Allemagne), l'UKRAÏNE a préféré une décision comportant cinq annexes. Le Co-Président Herold a précisé que

le format actuel comportant deux décisions a été décidé à la SBSTA 40. L'UE a appelé à reconnaître que la date limite pour la déclaration des unités de quantité attribuée peut être retardée si le logiciel Common Reporting Format 3 Reporter n'est pas disponible en temps opportun ou ne fonctionne pas correctement.

Concernant le projet de conclusions, la FÉDÉRATION DE RUSSIE a déploré le pare-feu entre les questions méthodologiques dans le cadre des points 11 (a) et (b) de l'ordre du jour du SBSTA sur les Articles 5, 7 et 8, et la clarification de la section G (paragraphe 7 ter de l'Article 3) de l'Amendement à Doha au Protocole de Kyoto.

Au cours de l'après-midi, les Parties ont travaillé sur la formulation du projet de conclusions, débattant de « recommander » ou d'« accepter » que si une Partie visée à l'Annexe I applique les dispositions concernant la révision par l'équipe d'experts (ERT), que l'ERT examine cette information. Le Président du SBSTA Dlamini a vivement averti les Parties de se mettre d'accord sur les conclusions, déclarant qu'aucune autre extension des négociations ne serait accordée sur cette question. Après révisions, les Parties ont décidé de transmettre le projet de conclusions à la plénière du SBSTA pour examen.

Clarification du libellé de la section G (paragraphe 7 ter de l'Article 3) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto: Le groupe de contact de l'après-midi, sous la présidence de Maesela Kekana (Afrique du Sud), a abordé les options d'un projet de décision. Les Parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur la façon dont, ou la question de savoir si, le paragraphe 7 ter de l'Article 3, entre autres, s'applique aux Parties qui n'ont pas pris d'engagements au titre de la première période d'engagement au Protocole de Kyoto, mais qui prennent des engagements au titre de la deuxième période d'engagement.

Les Parties sont convenues de transmettre le projet de conclusions tel que présenté par les Co-Présidents à la plénière du SBSTA pour examen, recommandant que la question soit examinée à la SBSTA 42.

DANS LES COULOIRS

Alors que la cinquième journée débutait, « le spectre des réunions de l'ADP passées » s'est installé dans la salle comble du groupe de contact. Les délégués entrant et sortant des différentes sessions du groupe de contact de l'ADP pouvaient facilement être amenés à croire que le sujet de la discussion n'a pas changé, des thèmes familiers et semblables exprimés par différentes Parties et groupes indépendamment de la question - que ce soit l'atténuation, la transparence ou la technologie. Ceci, et l'approche de la saison des fêtes, a amené un observateur à se demander si les Parties se répètent « pour s'assurer que le Père Noël entende leur liste de souhaits et les réalise ».

Le fait que d'autres scènes familières se soient jouées autour du site n'a pas échappé aux participants non plus: « ce sont les mêmes questions qui bloquent les progrès des organes subsidiaires chaque année », soupira une déléguée. Bon nombre de délégués étaient très conscients de la promesse du Président Pulgar-Vidal que le SBI serait clos vendredi et le SBSTA samedi, et plusieurs délégués ont déclaré avoir été « réprimandés » par les co-présidents de leur groupe de contact pour prendre trop de temps.

Tout élément sans accord serait « renvoyé », selon les termes de l'un délégué, à la réunion de juin des organes subsidiaires. Certains ont accueilli cette rigueur comme pouvant « créer un espace pour aborder les questions de l'ADP et de la CdP/CMP », et comme « un bien nécessaire appel au réveil pour les négociateurs ». Pourtant, un autre délégué a craint que certaines questions des organes subsidiaires soient « intrinsèquement politiques et prennent tout simplement plus de temps, de sorte qu'elles ne devraient pas être interrompues ».

Alors que certains points du SBI et du SBSTA peuvent ne pas aboutir à un « ensemble » au titre de l'« arbre de la CdP 20 », certains ont noté qu'un ensemble « intra-ADP » pourrait être en préparation. « Nous sommes toujours un peu méchants et un peu gentils », a souri un délégué. Qu'ils soient méchants, gentils ou les deux, les travaux réalisés ici peuvent indiquer quels résultats seront apportés par les Parties à Paris et comment ils seront présentés.



FAITS MARQUANTS DE LIMA:

SAMEDI 6 DÉCEMBRE 2014

Samedi 6 décembre, la plénière de clôture du SBSTA s'est tenue dans l'après-midi, et la plénière du CMP a été convoquée en soirée. Tout au long de la journée, le groupe de contact de l'ADP sur le point 3 a abordé les éléments de l'accord, y compris la transparence et les délais et les processus liés aux engagements/contributions, et le projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée. Une réunion informelle de bilan a évalué les progrès réalisés dans le cadre de l'ADP. La première session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international (EEI) a eu lieu toute la journée.

PLÉNIÈRE DE LA CMP

RAPPORT SUR LA TABLE RONDE MINISTÉRIELLE DE HAUT NIVEAU SUR LE RENFORCEMENT DU NIVEAU D'AMBITION DES ENGAGEMENTS AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO: Le Président de la CMP 10, Manuel Pulgar-Vidal, a déclaré qu'aucun accord n'avait pu être atteint au cours des consultations informelles sur l'opportunité de former un groupe de contact sur cette question.

La création d'un groupe de contact a été supportée par la Bolivie s'exprimant au nom du G-77/CHINE, et contrée par l'Australie, la Suisse, l'UE et la Norvège. Les consultations informelles se poursuivront.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DU SBSTA

Le Président du SBSTA, Emmanuel Dumisani Dlamini, a ouvert la session.

Élection des membres du Bureau autres que le Président: Le Président du SBSTA Dlamini a informé les délégués que les consultations sur les nominations du Président et du Rapporteur du SBSTA n'avaient pu être achevées, et le SBSTA a décidé d'inviter la CdP à élire le Vice-Président et le Rapporteur du SBSTA.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2014/L.23).

RAPPORT DU COMITÉ POUR L'ADAPTATION: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SB/2014/L.7).

MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET MISE EN PLACE DU MT: Rapport annuel commun du CET et du CRTC: Le SBSTA a adopté les conclusions et transmis un projet de décision (FCCC/SB/2014/L.5).

PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES CONCERNANT LES ACTIVITÉS LIÉES À REDD+: Le Président du SBSTA Dlamini a informé les délégués qu'aucun accord n'avait été atteint sur cette question, et qu'elle serait ajoutée à l'ordre du jour provisoire des SB 42.

MÉCANISME INTERNATIONAL DE VARSOVIE RELATIF AUX PERTES ET PRÉJUDICES LIÉS AUX INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES:

Le SBSTA a adopté les conclusions et transmis un projet de décision (FCCC/SB/2014/L.8).

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SCIENCE ET À L'EXAMEN: RE5 du GIEC: Le SBSTA a adopté les conclusions et transmis un projet de décision (FCCC/SBSTA/2014/L.27 et Add.1).

Recherche et observation systématique: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2014/L.19).

Examen de la période 2013-2015: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SB/2014/L.9). Le co-facilitateur du DSE, Andreas Fischlin (Suisse), a présenté rapport sur les quatrième et cinquième réunions du DSE, et a souligné que ces réunions montrent que la limitation du réchauffement planétaire à moins de 2 °C nécessite une approche scientifique à long terme.

IMPACT DES MESURES DE RIPOSTE MISES EN ŒUVRE: Forum et programme de travail: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SB/2014/L.6/Rev.1).

Questions relatives au paragraphe 3 de l'Article 2 du Protocole de Kyoto (impact des mesures de riposte): Cette question a été examinée dans le cadre du sous-point sur le Forum et le programme de travail.

Questions méthodologiques relevant de la Convention: Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux, des pays développés Parties: Le SBSTA a adopté les conclusions et transmis trois projets de décision (FCCC/SBSTA/2014/L. 28).

Méthodes de notification de l'information financière par les Parties visées à l'annexe I de la Convention: Le SBSTA a adopté les conclusions et transmis un projet de décision (FCCC/SBSTA/2014/L.26).

Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent CO2 des GES: Le Président du SBSTA Dlamini a informé les délégués qu'aucun accord n'avait été conclu sur cette question, et qu'elle serait inscrite à l'ordre du jour provisoire des SB 42.

Emissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2014/L.21)

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DU PROTOCOLE DE KYOTO: Incidences de l'application des Décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2014/L.29).

Clarification du libellé de la Section G (Article 3, par. 7 ter) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2014/L.25).



UTCATF au titre des paragraphes 3 et 4 de l'Article 3 du Protocole de Kyoto et au titre du MDP: Le SBSTA a adopté les conclusions et transmis un projet de décision (FCCC/SBSTA/2014/L.24 et Add.1).

Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du MDP: Le Président du SBSTA Dlamini a informé les délégués qu'aucun accord n'avait été conclu sur cette question, et qu'elle serait ajoutée à l'ordre du jour provisoire de la SBSTA 42.

MÉCANISMES DE MARCHÉ ET AUTRES RELEVANT DE LA CONVENTION: Cadre à prévoir pour diverses démarches: Le Président du SBSTA Dlamini a informé les délégués qu'aucun accord n'avait été conclu sur cette question, et qu'elle serait ajoutée à l'ordre du jour provisoire de la SBSTA 42.

Démarches non fondées sur le marché: Le Président du SBSTA Dlamini a informé les délégués qu'aucun accord n'avait été conclu sur cette question, et qu'elle serait ajoutée à l'ordre du jour provisoire de la SBSTA 42.

Nouveau mécanisme fondé sur le marché: Le Président du SBSTA Dlamini a informé les délégués qu'aucun accord n'avait été conclu sur cette question, et qu'elle serait ajoutée à l'ordre du jour provisoire de la SBSTA 42.

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA CLARIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRÉS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE DES PAYS DÉVELOPPÉS PARTIES: Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2014/L.22).

CLÔTURE DE LA SESSION: Le Secrétaire exécutif adjoint de la CCNUCC, Richard Kinley, a informé les Parties des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées par le SBSTA.

Le Rapporteur, Jurga Rabauskaite-Surville (Lituanie), a présenté, le rapport de la session (FCCC/SBSTA/2014/L.20), que le SBSTA a adopté.

Déclarations de clôture: BINGO a salué les progrès accomplis, en soulignant que le MT fournit une plate-forme à long terme pour l'engagement du secteur privé et en plaidant pour que les marchés soient au cœur de la nouvelle convention.

CJN !, s'exprimant au nom des ONGE, a appelé à reconnaître qu'il n'y a pas de place pour les marchés dans le système actuel de réduction des émissions. Climate Action Network, s'exprimant au nom des ONGE, a déclaré que les évaluations économiques, sociales et environnementales des technologies font défaut au MT, en mettant en garde contre l'inclusion de technologies qui pourraient avoir des conséquences catastrophiques.

Le Groupe des AGRICULTEURS a déclaré que les risques posés par les changements climatiques ont un impact direct sur la sécurité alimentaire.

YOUNGO a noté que les marchés n'ont pas produit les résultats promis et, avec CJN !, a appelé à un moratoire sur les marchés.

Le Groupe Recherche et ONG indépendantes a mis en exergue la certitude scientifique sur les changements climatiques, en notant l'incertitude qui subsiste sur la façon dont la communauté politique internationale y répondra.

Le Groupe FEMMES et ÉGALITÉ DE GENRE a proposé un atelier sur le genre et la technologie dans le cadre du MT.

La Bolivie a appelé, au nom du G-77/CHINE, à des liens plus étroits entre le MT et le mécanisme financier. Concernant la REDD+, le délégué a exprimé, avec le Panama, au nom de la CPFO, le Népal, au nom des PMA, le Belize, au nom du SICA, et le BANGLADESH, sa frustration devant le manque de progrès sur les orientations méthodologiques pour la REDD+, en soulignant qu'il n'y a pas besoin de nouvelles orientations sur les garanties. Au sujet des mesures de riposte, il a souligné la nécessité de répondre aux besoins spécifiques des pays en développement et a appelé à ce que la CdP 20 résolve cette question.

L'UE, avec Monaco, s'exprimant au nom du GIE, a indiqué sa disposition à aller de l'avant sur la REDD+, les marchés et la clarification des méthodologies applicables à l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, regrettant l'absence d'accord sur ces questions.

L'Australie, s'exprimant au nom du GROUPE DE COORDINATION, a exprimé sa déception que certaines questions n'aient pu être résolues lors de cette session. Le délégué a salué les progrès accomplis sur le PTN et a instamment demandé un accord sur la composition du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices à la CdP 20.

Nauru a appelé, au nom de l'AOSIS, le CRTC à aborder d'urgence les technologies pour réduire l'écart des émissions et a félicité le CET pour sa reconnaissance de l'importance du rôle de la technologie dans l'adaptation. La déléguée a appelé à un accord à Lima sur un représentant permanent pour les PEID au sein du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices.

Les PMA ont appelé à un examen équilibré des sources d'information dans le DSE. Le SICA a déclaré que la décision sur le PTN ne garantit pas suffisamment l'efficacité des travaux du programme.

L'UKRAÏNE et la FÉDÉRATION DE RUSSIE ont indiqué leur déception face au manque de temps suffisant pour discuter des sous-points 11 (a) et (b) sur les Articles 5, 7 et 8 du Protocole, et de la clarification du libellé de la section G (paragraphe 7 ter de l'Article 3) de l'Amendement à Doha au Protocole de Kyoto.

La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a remercié le Président du SBSTA Dlamini pour ses années de service à titre de Président, félicitant le SBSTA pour ses résultats.

La SBSTA 41 a été close à 17:03.

GROUPES DE CONTACT

ADP: Projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée: Samedi, les Parties ont achevé la première lecture du projet de décision sur la poursuite des travaux de l'ADP. Dans la matinée et l'après-midi, les Parties ont examiné les paragraphes sur les moyens de guider l'action renforcée sur le secteur d'activité 2 (ambition à prévoir avant 2020) et le fondement d'un engagement de haut niveau dynamique, et les travaux futurs y afférents.

L'UE, appuyée par les ÉTATS-UNIS et la SUISSE, a souligné que l'objet du secteur d'activité 2 doit demeurer l'atténuation. De nombreux pays en développement ont souligné la nécessité d'aborder également l'adaptation et les MMCE. La CHINE, rejointe par la Jordanie, a suggéré un accent sur la façon d'accroître l'appui international pour renforcer l'action. L'AUSTRALIE a appelé à reconnaître diverses sources de soutien pour les pays en développement.

De nombreuses Parties ont décrit les réunions d'experts techniques (RET) comme utiles et ont soutenu leur poursuite. Nauru a mis en exergue, au nom de l'AOSIS, l'amélioration et l'extension des RET jusqu'à ce que le l'écart du niveau d'ambition des mesures d'atténuation soit comblé, et a indiqué que leurs résultats devraient inclure: des documents techniques mis à jour; un « menu » dynamique en ligne sur des options politiques; un focus sur les avantages partagés des mesures, les obstacles à leur mise en œuvre et les stratégies pour les surmonter; et une synthèse pour les décideurs politiques.

Avec la JORDANIE, EL SALVADOR et la CHINE, le délégué a indiqué que les RET devraient se centrer sur les possibilités d'atténuation et d'adaptation. La NORVÈGE, rejointe par la SUISSE, a appuyé la proposition que les RET se centrent sur l'atténuation, y compris la réforme des subventions aux combustibles fossiles, et, avec la COLOMBIE, a appelé à la reconnaissance du travail de la Commission mondiale sur l'économie et le climat.

Le JAPON, appuyé par la NOUVELLE-ZÉLANDE, a suggéré de renforcer les liens avec les institutions existantes, y compris les centres d'échange d'informations sur le transfert de technologies TT: CLEAR et le CRTC. La NORVÈGE a souligné le rôle du CET et du CRTC dans l'organisation des RET. EL SALVADOR a suggéré des liens plus étroits avec le Comité de l'adaptation et le Fonds pour l'adaptation.

L'INDE, l'ARABIE SAOUDITE et l'ARGENTINE ont demandé des documents techniques. Le Mali a suggéré, au nom du GROUPE AFRICAÏN, des travaux menant à une synthèse technique et à un résumé pour les décideurs politiques pour informer les réunions ministérielles.

L'AOSIS a appelé à la tenue de l'examen des RET au plus tôt en 2017, en vue de leur amélioration. Le CANADA a soutenu un examen « à un certain point ». La SUISSE a favorisé un examen en 2016 ou en 2017.

La BOLIVIE, L'INDE et d'autres pays ont proposé l'augmentation de l'étendue des sujets traités par les RET, la BOLIVIE suggérant un accent sur les systèmes et les pratiques des connaissances technologiques des peuples autochtones et des communautés locales. La Colombie, s'exprimant au nom de l'AILAC, a appelé à la participation des peuples autochtones et des institutions académiques.

Bon nombre de Parties ont salué l'engagement de haut niveau sur l'ADP. L'AOSIS, avec la CHINE, le Bangladesh, s'exprimant au nom des PMA, et l'AILAC, ont appelé à un engagement de haut niveau renouvelé annuellement. Le BRÉSIL a indiqué que les réunions ministérielles devraient être tenues avec parcimonie, lorsque des politiques concrètes peuvent leur être proposées, et, avec l'AOSIS et l'UE, a accepté de travailler sur l'amélioration des produits des RET. Les ÉTATS-UNIS ont appelé à des réunions ministérielles annuelles sur l'ambition à prévoir avant 2020, tenues en parallèle avec la CdP. Le BRÉSIL, la BOLIVIE, le PAKISTAN et L'INDE se sont opposés aux contributions des autorités infranationales aux événements de haut niveau.

Concernant l'engagement d'un large éventail d'acteurs pour la mise en œuvre efficace de l'action renforcée, la SUISSE a indiqué que l'engagement avec les acteurs non étatiques devrait avoir lieu au niveau national. La TANZANIE, appuyée par le MEXIQUE, a suggéré que les entités infranationales et locales agissent à travers leurs gouvernements nationaux.

Contrés par l'UE et les ÉTATS-UNIS, le MEXIQUE, avec le BANGLADESH, a soutenu la tenue, et a offert d'accueillir, des RET régionales et infrarégionales, le BRÉSIL se déclarant disposé à explorer cette idée. Citant les incidences financières, la SUISSE a déclaré que ces RET devraient se tenir parallèlement à d'autres réunions.

Les PMA ont appelé à un soutien pour permettre aux experts techniques des pays en développement de participer aux RET.

Le BRÉSIL, appuyé par l'Australie, les ÉTATS-UNIS et la SUISSE, a suggéré de noter les avantages pour la santé des politiques d'atténuation. Les ÉTATS-UNIS ont proposé d'ajouter également les avantages économiques. L'ÉGYPTÉ a proposé des bénéfices partagés « dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ».

Concernant l'Annexe (Information complémentaire sur les CPDN), le PANAMA a demandé que le rôle des forêts soit reconnu et a appelé à une référence à la prise en compte de la bioénergie. L'ARGENTINE, rejointe par l'ÉGYPTÉ, a exprimé sa préoccupation quant à l'inclusion des émissions du secteur des terres, notant que l'agriculture n'est pas la principale cause des changements climatiques.

Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, a proposé de différencier les notifications des pays ayant des objectifs de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie de celles des pays en développement, en mettant l'accent sur les moyens d'apporter un soutien.

Concernant les paragraphes du préambule, les PMA, contrés par l'UE, ont demandé la suppression de la référence à l'augmentation de la température moyenne mondiale de 2 °C.

Bon nombre de pays en développement, contrés par les ÉTATS-UNIS, ont soutenu des références aux principes et dispositions de la Convention. Les ÉTATS-UNIS ont estimé que la différenciation fondée sur les Annexes ne constitue pas une voie vers le nouvel accord et, avec le JAPON, se sont opposés à un « langage divisant ».

La CHINE, rejointe par le PAKISTAN et l'ARGENTINE, a demandé des références au PAB et, avec l'Algérie, s'exprimant au nom du GROUPE ARABE, et d'autres pays, aux décisions précédentes de la CdP. Le CHILI a appelé à une référence à l'équité intergénérationnelle.

Les ÉTATS-UNIS, rejoints par le JAPON, ont dit favoriser la reconnaissance que les contributions sont déterminées à l'échelle nationale et reflètent les circonstances nationales. Les ÎLES MARSHALL, rejointes par l'UE et le CHILI, ont préféré « engagements » à « contributions ».

La JORDANIE, L'INDE, la CHINE et le VENEZUELA se sont opposés à une référence au rôle de catalyseur des autorités infranationales dans le renforcement de l'impact de la mise en œuvre des politiques sur la réduction des émissions et de la vulnérabilité, et sur le renforcement de la résilience.

L'ARABIE SAOUDITE a proposé de reconnaître, en conformité avec le RSY du GIEC, que les réponses efficaces en matière d'adaptation et d'atténuation dépendront des politiques et des mesures prises à plusieurs échelles.

Transparence de l'action et du soutien: Le BRÉSIL a indiqué que la transparence ne peut pas se substituer à la responsabilité, et est liée non seulement à l'atténuation, mais aussi à l'adaptation et aux MMCE. Le délégué a appelé à un cadre de transparence qui reflète la différenciation et qui s'appuie sur les modalités de MRV existantes en vertu de la Convention.

La TURQUIE s'y est opposée, appelant à un cadre commun avec des dispositions communes de MRV et applicables à toutes les Parties, avec une flexibilité pour les pays en développement concernant le niveau et la profondeur de l'application des dispositions communes de MRV. L'ÉQUATEUR a demandé une référence à la RCMD.

Concernant les engagements, la TURQUIE a indiqué que la portée des contributions devrait rester à la discrétion des Parties.

Délais et processus relatifs aux engagements/contributions: La CHINE a souligné l'importance de la date de conclusion de l'accord, y compris les dates précises du début et de la fin de sa mise en œuvre, et d'un calendrier lié aux engagements.

Concernant les engagements/contributions, la TURQUIE a préféré « contributions ». L'AFRIQUE DU SUD a favorisé des engagements présentant un caractère juridique. Le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, a déclaré que les « contributions » devraient être communiquées tous les cinq ans, avec une indication des contributions pour la période de cinq ans subséquente, ainsi que la période de cinq ans suivante.

Indiquant l'importance de la flexibilité concernant la longueur de la période, la SUISSE, rejointe par la NORVÈGE, a souligné que toutes les Parties devraient communiquer leurs engagements en même temps. La TURQUIE a préféré une période de 10 ans avec une révision à mi-terme.

Concernant l'examen ex ante, l'AILAC a appelé à un processus robuste. La SUISSE a demandé un examen ex ante des engagements globaux. La TURQUIE a déclaré que le processus ne devrait pas être prescriptif. La NORVÈGE a déclaré que les engagements devraient devenir des obligations juridiquement contraignantes une fois qu'ils sont mis de l'avant par le biais d'une annexe ou d'un calendrier.

Concernant la formalisation/finalisation, l'AILAC a déclaré que les contributions doivent être inscrites dans un document et a mis en garde contre un retour en arrière. La TURQUIE et Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, a déclaré que les contributions pourraient être révisées sur une base volontaire. Les PMA ont appelé à deux annexes sur: les engagements chiffrés de réduction des émissions; et les engagements et stratégies chiffrés de limitation des émissions. L'AUSTRALIE a déclaré que les Parties devraient être autorisées à ajuster leur engagement/contribution à titre exceptionnel.

Concernant l'examen stratégique de la mise en œuvre, l'AILAC a soutenu un cycle de cinq ans et, avec la SUISSE, la TURQUIE et la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, mais contrée par la CHINE, a déclaré qu'il devrait être applicable à toutes les Parties. La NORVÈGE a déclaré que l'examen devrait révéler les opportunités encore inexploitées.

Réunion informelle de bilan: Le Président des Cdp 20/ CMP 10, Manuel Pulgar-Vidal, a décrit la première semaine comme une semaine « de propositions, d'explications et d'éclaircissements », et a plaidé pour que la deuxième semaine en soit une de « dialogue, de flexibilité et de construction » afin de présenter, jeudi soir, « le résultat que le monde attend de nous ».

Le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a proposé, et les Parties ont accepté, que les co-présidents mettent à disposition, d'ici lundi matin, des versions améliorées du document informel sur les éléments de l'accord et du projet de décision sur la poursuite des travaux de l'ADP, en fonction des commentaires reçus des Parties lors de la première semaine.

Les Parties ont demandé si les versions révisées des documents incluraient une compilation des contributions ou non, le Co-Président Kumarsingh assurant les Parties qu'elles les incluraient. Plusieurs délégués ont appelé à prioriser la discussion sur le fond « pour accélérer les progrès vers un accord et améliorer la clarté » sur la portée des CPDN et les informations nécessaires à leur élaboration.

Les suggestions des Parties sur la voie à suivre comprenaient la tenue de discussions séparées sur les CBDR et l'équité, et « l'appropriation » du « document informel des co-présidents » par le passage à un texte plus formel.

PREMIÈRE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE L'ÉVALUATION MULTILATÉRALE DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'EEI

Ouvrant la première partie de la session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale, le Président du SBI, Amena Yauvoli (Fidji), a noté deux nouveaux processus de MRV établis à Cancun – l'EEI pour les pays développés, et les consultations et analyses internationales (CAI) pour les pays en développement. Il a indiqué que 17 Parties visées à l'Annexe I seront évaluées multilatéralement au cours de cette session. Les Parties ont présenté des exposés sur leurs progrès vers la réalisation de leurs objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie, suivie de questions et réponses.

L'UE a présenté les succès qu'elle a obtenus dans le découplage des émissions de la croissance économique. Appelant à élever le niveau d'ambition des efforts d'atténuation d'ici 2020, la CHINE a demandé pourquoi la contribution de l'UE sur une réduction de 30 % de ses émissions est conditionnelle à des engagements comparables par d'autres pays développés et à des contributions « adéquates » par les pays en développement avancés. Répondant à l'AFRIQUE DU SUD, l'UE a indiqué des réductions supplémentaires de 2 % des émissions, si l'UTCATF était considérée dans son engagement de 2020 en vertu de la Convention.

Dans sa présentation, l'AUTRICHE a noté une cible individuelle en dehors du système d'échange d'émissions (SEE) de l'UE pour une réduction de 16 % des émissions entre 2005-2020. Concernant une question de la CHINE sur les mesures prises par l'Autriche dans le secteur des transports, l'Autriche a noté sa législation sur la consommation de carburant des véhicules et les discussions en cours sur les politiques au niveau de l'UE.

Soulignant l'importance de la contribution du secteur de l'énergie aux émissions de son pays, la CROATIE a expliqué qu'elle s'est fixé l'objectif que l'énergie renouvelable constitue 20 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020, et un objectif d'efficacité énergétique de 9 % en 2020, par rapport à la consommation moyenne en 2001-2005. Répondant à une question du BRÉSIL sur une augmentation prévue des émissions de la Croatie, la déléguée a expliqué que le « partage de l'effort » de l'UE permet une augmentation de 11 % des émissions hors SEE d'ici 2020, par rapport à 2005, mais que la Croatie prend des mesures pour demeurer en dessous de cette cible.

Rappelant qu'il n'est inscrit à la liste des Parties visées à l'Annexe I que depuis 2013, CHYPRE, a notamment: indiqué qu'il dispose d'un objectif hors SEE visant une réduction de 5 % d'ici 2020, par rapport à 2005; présenté ses politiques et mesures d'atténuation sectorielles; et noté que le pays est « sur la voie » d'atteindre son objectif de 2020.

La représentante du DANEMARK a souligné l'objectif de son gouvernement d'atteindre un pourcentage de l'énergie renouvelable dans la production d'électricité et de chaleur de 100 % en 2035, et une élimination complète de l'utilisation des combustibles fossiles d'ici 2050. Elle a souligné les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et a déclaré que, d'ici 2020, la moitié de la consommation nationale d'électricité devrait provenir de l'énergie éolienne.

La FINLANDE a indiqué que son pays détient le plus fort pourcentage de couverture forestière en Europe, soit plus de 70 % de sa superficie terrestre, et que l'UTCATF demeure un puits d'émissions malgré la croissance de la production de bioénergie. À la demande du BRÉSIL, le délégué a fourni plus de renseignements sur le Programme forestier national 2015,

s'appuyant, entre autres sur, la gestion durable des forêts et une approche holistique intégrant les divers avantages des forêts pour la société. Répondant à la CHINE sur l'effort à déployer pour atteindre l'objectif d'énergie renouvelable de la Finlande de 38 % d'ici 2020, il a expliqué que, en 2012, la part des énergies renouvelables était de 35 %.

Mettant en évidence la culmination des émissions nationales en 1978 et une tendance à long terme à la baisse depuis lors, la FRANCE a expliqué que ce résultat était dû à la décarbonisation du secteur de l'électricité, principalement à travers le déploiement de l'énergie nucléaire. Le délégué a indiqué que les transports et les bâtiments sont des domaines clés ciblés par les politiques et les mesures. Répondant à une question du BRÉSIL sur le rôle des unités de réduction certifiée des émissions dans les efforts de la France pour réaliser son objectif pendant la première période d'engagement au Protocole de Kyoto, il a noté qu'elles s'élèvent à 2 % du budget d'unités de quantité attribuée de la France.

Répondant à une question de l'AUSTRALIE sur les facteurs expliquant l'augmentation de la capacité de production d'énergie photovoltaïque de l'Italie à 18 gigawatts, ITALIE a mentionné l'utilisation de systèmes de quotas et de tarifs de rachat, en indiquant que ces derniers sont ajustés pour s'assurer que des incitations excessives ne soient pas attribuées aux technologies matures. Réagissant à une question posée par les ÉTATS-UNIS sur les défis et les possibilités relatif au fait de présenter le taux de véhicule motorisé par habitant le plus élevé du monde, le délégué a énuméré les principales approches politiques sectorielles: la modernisation de l'infrastructure et de la flotte de véhicules; l'accélération des transferts modaux; et la promotion des carburants à faible émission de carbone.

La LETTONIE a souligné le dépassement de 8 % de l'objectif de réduction des émissions de son pays pendant la première période d'engagement au Protocole de Kyoto. Répondant à la demande du BRÉSIL de fournir des détails sur l'instrument financier de la Lettonie sur les changements climatiques, la déléguée a déclaré que le programme national a abouti à la mise en œuvre de plus de 2 200 projets dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la conversion de la technologie, du développement de technologies de réduction des GES et de la sensibilisation.

Le Président du SBI Yauvoli a suspendu la session, en notant qu'elle reprendra lundi 8 décembre.

DANS LES COULOIRS

Alors que le typhon Hagupit frappe les côtes des Philippines dans ce qui semble devenir un rappel annuel de l'urgence de l'action climatique, l'attention des participants à la CdP 20 s'est centrée sur la hausse des températures sur le site. Anticipant des « discussions enflammées », le Président de la CdP Pulgar-Vidal a déclaré qu'un code vestimentaire décontracté serait de mise pour la deuxième semaine de la conférence, ce qui a été reçu par les applaudissements des délégués épuisés après une semaine de « transpiration et de ventilation ».

À mi-chemin de la CdP, les délégués ont senti l'« ardeur » de la gestion efficace du temps lorsque le SBSTA s'est conclu tôt, dans un temps record. La « SBSTA 41 figurera dans les annales de l'histoire comme celle qui s'est conclue sous le soleil plutôt qu'au clair de lune », a déclaré la Secrétaire exécutive Christiana Figueres.

La première session de la première évaluation multilatérale des Parties visées à l'Annexe I dans l'histoire de la CCNUCC a également été marquée par une conclusion en temps opportun. Malgré une certaine nervosité initiale notée sur le visage des délégués de pays dont les efforts d'atténuation étaient évalués, beaucoup ont estimé que la session de samedi a été utile pour la construction de la confiance entre les Parties.

Au moment où les températures brûlantes de la journée s'atténaient et qu'une brise fraîche de soirée prenait le relais, de nombreux délégués ont trouvé le temps pour réfléchir. Dans la réunion de bilan de l'ADP en soirée, beaucoup se sont sentis nostalgique lorsque le fait que la semaine prochaine serait « la dernière » des deux co-présidents de l'ADP leur a rappelé. Bon nombre de délégués ont éprouvé une profonde gratitude pour leur direction, parfois « même à un rythme punitif », anticipant, avec un certain degré d'appréhension, qui pourraient devenir les prochains co-présidents l'ADP.



FAITS MARQUANTS DE LIMA:

LUNDI 8 DÉCEMBRE 2014

La Conférence des Nations Unies sur le climat à Lima, au Pérou, s'est poursuivie le lundi 8 décembre. Dans la matinée et l'après-midi, le groupe de contact de l'ADP sur le point 3 a commenté les nouvelles versions des éléments d'un projet de texte de négociation et du projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée, maintenant intitulée « Projet de décision de la CdP proposé par les co-présidents », tels que révisés par les co-présidents.

Dans le cadre du SBI, la reprise de la première session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'EEI a eu lieu toute la journée, suivie par la deuxième partie de la plénière de clôture du SBI. Dans la soirée, une plénière de bilan conjointe CdP/CMP s'est tenue et le groupe de contact de l'ADP a terminé sa première lecture du document informel sur les éléments lors de sessions parallèles. Des groupes de contact et des consultations informelles se sont tenus toute la journée dans le cadre de la CdP et de la CMP.

PLÉNIÈRE DE BILAN DES CDP/CMP

Souhaitant aux ministres la bienvenue à Lima, le Président des CdP 20/CMP 10, Manuel Pulgar-Vidal, a présenté rapport sur le lancement réussi des travaux relevant de la CdP et de la CMP, en notant l'engagement constructif sur la question du financement relatif au climat, les travaux en cours sur le MDP et les consultations sur le rapport de la table ronde ministérielle de haut niveau de juin 2014 au titre du Protocole de Kyoto. Il a indiqué qu'il attendait les résultats sur la plupart des questions relevant de la CdP et de la CMP d'ici mercredi 10 décembre.

Le Président du SBSTA, Emmanuel Dumisani Dlamini (Swaziland), a présenté aux Parties une mise à jour sur les consultations concernant les points transmis par les organes subsidiaires à la CdP et à la CMP. Il a noté que, concernant le programme de travail sur la révision des directives pour l'examen pour les pays développés Parties, une quantité considérable de travail technique reste à accomplir.

Concernant les incidences de l'application des Décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7, il a exprimé l'espoir d'une conclusion d'ici mardi 9 décembre. Au sujet du Mécanisme international de

Varsovie relatif aux pertes et préjudices, il a noté que les Parties chercheraient à régler les questions en suspens. Concernant le Forum et programme de travail sur les mesures de riposte, il a souligné la complexité de la question.

Le Président du SBI, Amena Yauvoli (Fidji), a présenté rapport sur la première session réussie de l'évaluation multilatérale, qui, a-t-il indiqué, a démontré qu'une « économie sobre en carbone est la voie de l'avenir pour nous tous ».

Le Co-Président de l'ADP, Kishan Kumarsingh, a présenté rapport sur les travaux conduits au titre de l'ADP, et a instamment prié les Parties à utiliser le temps restant de façon efficace afin de s'entendre sur le projet de décision et sur le document sur les éléments d'un projet de texte de négociation d'ici jeudi soir.

Au moment de clore la plénière de bilan, Pulgar-Vidal a appelé les Parties à renforcer « l'esprit de Lima » en travaillant avec détermination pour parvenir aux résultats attendus d'ici vendredi 12 décembre.

DEUXIÈME PARTIE DE LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DU SBI

Le Président du SBI Yauvoli a ouvert la deuxième partie de la plénière de clôture du SBI en vue de sa clôture et de l'adoption du rapport de la session. Le SBI a adopté le rapport de la session (FCCC/SBI/2014/L.25).

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a exprimé sa préoccupation devant l'absence de conclusions de fond lors de la session de travail et a instamment demandé l'adoption de conclusions de fond à la SBI 42. Le délégué a appelé les pays développés à discuter des impacts négatifs sur les pays en développement des mesures d'atténuation des pays développés.

Le Président du SBI Yauvoli a clos la SBI 41 à 17h55.

GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

CMP: Questions relatives au MDP: Les consultations informelles de la CMP sur les questions relatives au Mécanisme pour un développement propre (MDP), co-facilitées par Jeffery Spooner (Jamaïque) et Marko Berglund (Finlande), ont eu lieu toute la journée.



Dans l'après-midi, les Parties ont poursuivi l'examen du texte du projet de décision paragraphe par paragraphe. Les discussions ont porté, entre autres sur, l'interaction du Conseil exécutif (CE) avec les entités opérationnelles désignées (EOD) et la participation des EOD dans le MDP, et les demandes au CE de réviser les méthodologies, de prioriser le travail sur la simplification des méthodologies et d'ajuster la période de comptabilisation.

Les consultations informelles se poursuivront.

Questions relatives à l'AC: Un groupe de contact du CMP, co-présidées par Dimitar Nikov (France) et Yaw Osafo (Ghana), sur les questions relatives à l'AC s'est réuni l'après-midi. Le Co-Président Nikova a présenté un projet de décision révisé sur la base des soumissions et des contributions des Parties, que les Parties ont examiné paragraphe par paragraphe.

Les discussions ont porté, entre autres sur: la nécessité d'assurer le succès continu du mécanisme afin d'aider les Parties à respecter leurs engagements au titre de la deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto; l'opportunité de demander au Secrétariat de préparer un document technique sur les synergies possibles entre l'AC et le MDP; et les options pour incorporer l'atténuation en dépassant les compensations et en tenant compte de critères transparents pour l'application et la quantification de cette atténuation.

Le groupe de contact se réunira de nouveau mardi 9 décembre.

ADP: Point 3 de l'ordre du jour de l'ADP: Le Co-Président de l'ADP, Artur Runge-Metzger, a ouvert la session du matin en présentant les versions révisées des « Éléments d'un projet de texte de négociation » et le projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée, désormais intitulé « Projet de décision de la CdP proposé par les co-présidents ». Il a expliqué que le nouveau texte sur les éléments: s'appuie sur l'engagement constructif des Parties au cours de la première semaine; incorpore les propositions formulées par les Parties; et n'indique pas de convergences ou n'empêche pas la présentation de nouvelles propositions.

Concernant le nouveau texte du projet de décision, il a noté qu'il est fondé sur les données fournies par les Parties, en expliquant que les points de vue de toutes les Parties ont été incorporés dans une compilation publiée sur le site de l'ADP; présente une synthèse des « domaines essentiels » présentés par les Parties; et aborde tous les aspects de « notre mandat ».

Il a en outre noté l'intérêt des Parties pour la tenue de discussions politiques transversales sur la question de la différenciation, et a suggéré aux ministres d'utiliser le dialogue de haut niveau sur l'ADP pour échanger sur cette « question politique très sensible ».

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, le VENEZUELA, l'INDE, l'Algérie, s'exprimant au nom du GROUPE ARABE, l'ARABIE SAOUDITE, l'ÉGYPTE, le NICARAGUA, l'IRAN et le Soudan, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAINE, ont soulevé des préoccupations sur le statut juridique du projet de décision révisé et des éléments révisés d'un projet de texte de négociation. La MALAISIE, le NICARAGUA et l'IRAN se sont interrogés sur le changement de

titre du document sur les éléments, soulignant qu'il demeurerait un « document informel ». La NORVÈGE a déclaré que les Parties devront décider du statut à octroyer au « document informel amélioré » sur les éléments.

Bon nombre de pays en développement ont déclaré que leurs préoccupations n'avaient pas été incluses dans les deux documents. L'INDE, l'ÉQUATEUR et d'autres pays ont dit craindre que le projet de décision contienne du « texte définitif ».

La NORVÈGE et le JAPON se sont déclarés prêts à travailler sur la base du projet de décision révisé. Le Soudan, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAINE, a souhaité consulter les co-présidents de façon bilatérale sur les questions de fond.

Le Co-Président Runge-Metzger a assuré les Parties que les deux documents n'ont aucun statut juridique, en notant que ce sont les Parties qui devraient leur donner un statut juridique. Il a suggéré de consacrer du temps pour la décision, dont les Parties avaient convenu qu'elle devrait être prise à Lima.

Concernant le projet de décision, Runge-Metzger a souligné qu'en cas d'accord, il ne préjugera pas du texte de négociation, soulignant qu'il ne constituait pas une « pré-décision » du nouvel accord.

Au sujet du document contenant des éléments pour le projet de texte de négociation, à la suite des demandes de confirmation émises par plusieurs Parties, Runge-Metzger a déclaré que le « document informel » sur des éléments sera encore révisé une fois la première lecture achevée et a déclaré que son titre devrait être convenu par les Parties.

Runge-Metzger a instamment prié les Parties de procéder « comme décidé la semaine dernière » et à examiner paragraphe par paragraphe le projet de décision pour parvenir au compromis et au consensus.

Dans l'après-midi, le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a suggéré de traiter les paragraphes 7-23 (information sur les CPDN) paragraphe par paragraphe. La CHINE a proposé, et les Parties ont accepté, de commencer par les paragraphes du préambule. « Dans un esprit de compromis », plusieurs groupes et délégués, dont la Malaisie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, l'Iran, s'exprimant au nom des LMDC, et Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, ont exprimé leurs préoccupations quant: au manque d'équilibre dans le texte; au manque de temps pour l'examen adéquat du texte; et au danger de préjuger de l'issue de l'accord de Paris.

L'ensemble du texte a été placé entre crochets, à la suite d'une proposition de TUVALU. Alors que plusieurs contributions sur le texte étaient formulées, le BRÉSIL, les ÉTATS-UNIS et d'autres pays ont mis en garde contre de grands ajouts de texte dans les paragraphes du préambule et ont appelé à se concentrer sur le fond.

Les points de vue des Parties divergeaient sur les références: aux principes et dispositions de la Convention; aux décisions antérieures; aux objectifs de température; aux orientations scientifiques; aux principes d'équité, aux RCMDCR et au développement durable; à l'atténuation, à l'adaptation, aux MMCE, et à la transparence de l'action et du soutien; aux pertes

et préjudices; à la différenciation des « mesures entreprises » par différentes Parties au titre de la Convention; et à un budget global d'émissions.

Notant l'incapacité de Parties d'aller au-delà de « quelques paragraphes du préambule entre crochets » au cours d'une session de trois heures du groupe de contact, le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a souligné que le compte à rebours des trois derniers jours de négociations « est commencé ».

PREMIÈRE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE L'ÉVALUATION MULTILATÉRALE DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'EEI

Au cours de la reprise de la première la session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus de l'EEI, le Président du SBI Yauvoli a indiqué, en réponse à la Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/Chine, et au BRÉSIL, concernant la question de savoir si les conclusions de fond de l'évaluation multilatérale seront examinées par le SBI, que les conclusions seront procédurales.

Notant la diminution des émissions de 10 % dans son pays par rapport à l'année de référence au cours de la première période d'engagement au Protocole de Kyoto, le LUXEMBOURG a déclaré que les émissions de son pays ont été découplées de la croissance démographique et de l'intensité de l'utilisation du carbone. Pour combler l'écart dans les réductions d'émissions pour la période pré-2020, le délégué a signalé des politiques dans les secteurs du bâtiment et des transports, les deux plus importants en termes d'émissions.

Répondant aux questions de différentes Parties, il a noté les travaux en cours sur l'estimation du potentiel d'atténuation des politiques, l'utilisation de seulement 14,2 millions de tonnes de crédits de CO₂ à travers les mécanismes de flexibilité, plutôt que les 24 millions prévues, et les efforts déployés pour minimiser les effets négatifs des politiques d'atténuation.

Le délégué des PAYS-BAS a souligné que son pays est sur la bonne voie de respecter ses engagements au titre des deux périodes d'engagement au Protocole de Kyoto, en soulignant son objectif hors SEE de l'UE d'une réduction des émissions de 16 % d'ici 2020, par rapport aux niveaux de 2005. Salué par plusieurs Parties, il a présenté les politiques et les mesures prises pour réduire la vulnérabilité et s'adapter aux impacts des changements climatiques liés à la ressource en eau, notant que les Pays-Bas sont prêts à exploiter leurs 500 années d'expérience dans la gestion de l'eau pour aider d'autres pays à aborder les questions d'adaptation reliées à l'eau.

Répondant aux questions sur la capture et le stockage carbone (CSC), les PAYS-BAS ont indiqué que toutes leurs nouvelles centrales seront aptes au CSC, mais que les projets pilotes prévus ont été retardés et qu'actuellement la CSC ne contribue pas aux réductions d'émissions.

La déléguée de la NOUVELLE-ZÉLANDE a noté la cible inconditionnelle de son pays d'une réduction de 5 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020 et a identifié comme mesures de soutien à cet objectif: la réduction des émissions domestiques; l'élimination du CO₂ par les forêts; les marchés internationaux du carbone; et les unités excédentaires de la première période d'engagement au Protocole de Kyoto.

Concernant l'impact des politiques individuelles, elle a souligné la difficulté de générer ces estimations à partir de modèles descendants et a décrit le processus utilisé pour examiner le SEE national de la Nouvelle-Zélande pour comprendre les incidences de la politique. Répondant à l'AFRIQUE DU SUD et aux FIDJI concernant le niveau d'ambition et la cohérence de l'objectif avec les conclusions du RE5 du GIEC sur la limitation du réchauffement planétaire à 2 °C, elle a souligné que l'objectif de la Nouvelle-Zélande est fonction des circonstances nationales.

Le BRÉSIL a souligné le manque de comparabilité entre les pays dans l'évaluation multilatérale en raison de l'utilisation de différents paramètres.

Notant que les émissions de son pays ont atteint un sommet en 2005 en raison d'une politique « vigoureuse » de soutien aux énergies renouvelables, le PORTUGAL a présenté ses résultats provisoires au titre de l'évaluation de la conformité au Protocole de Kyoto au cours de la première période d'engagement, qui indiquent un dépassement de 17 % de l'objectif d'émission du Portugal de 27 % par rapport aux niveaux de 1990.

Répondant à l'AUSTRALIE sur l'exploitation du potentiel de l'énergie solaire, le délégué: a noté les objectifs du Portugal définis à l'UE et au niveau national en matière d'énergie renouvelable de 31 % en 2020 et de 40 % en 2030 de la consommation d'énergie finale, respectivement; et a indiqué que le Portugal dispose d'un plan national visant à promouvoir les énergies renouvelables, les augmentations futures des capacités devant provenir de l'énergie solaire et de la biomasse.

L'ESPAGNE a décrit deux périodes d'émissions de son pays: pré-2005 avec une croissance parallèle des émissions, de l'économie et de la population; et post-2005, avec la baisse des émissions due à la récession économique et aux politiques et mesures visant à soutenir la production d'électricité renouvelable.

En réponse à la demande de la CHINE sur les facteurs de l'augmentation prévue des émissions de l'Espagne hors SEE de l'UE en 2020, le délégué a expliqué que la nouvelle stratégie, intitulé « Feuille de route 2020 », devrait placer l'Espagne « sur la voie » d'atteindre son objectif de réduction d'émissions hors-SEE de l'UE de 10 % par rapport aux niveaux de 2005. Répondant à la question du BRÉSIL sur la décision de l'Espagne de mettre en œuvre une taxe de 20 € par tCO₂e sur les gaz fluorés, il a expliqué qu'elle a été adoptée en réponse à un doublement prévu des émissions connexes et à l'insuffisance de la législation existante dans la lutte contre leur utilisation.

La déléguée de la SUÈDE a décrit les politiques qui ont conduit à la baisse des émissions de GES de son pays depuis 1990, y compris: une taxe générale sur le CO₂ introduite en 1991, qui est actuellement prélevée à environ 150 USD par tonne de CO₂; des interdictions de décharge de matériaux combustibles et organiques; des certificats relatifs à l'électricité pour promouvoir les énergies renouvelables; et des allègements fiscaux pour les véhicules à faibles émissions.

Notant que les émissions de la Suède en 2012 s'établissaient à 22 % en dessous des niveaux de 1990, elle a déclaré que le pays est sur la bonne voie pour atteindre son objectif de réduction

de 40 % en 2020 par rapport aux niveaux de 1990, notant que l'exemple suédois montre qu'il est possible de réduire les émissions tout en maintenant la croissance économique.

Répondant à une question du PAKISTAN sur la définition et la réalisation de l'objectif de la Suède « aucune émission nette d'ici 2050 », elle a expliqué qu'une commission nommée par le gouvernement en 2013 proposera une définition et des mesures supplémentaires pour atteindre l'objectif.

Le délégué de la SUISSE a souligné la réalisation de l'objectif de son pays de réduire les émissions de 8 % par rapport aux niveaux de 1990 au titre de la première période d'engagement au Protocole de Kyoto grâce à une combinaison de mesures internes, des puits nets et de compensations internationales. Mettant en exergue les mesures prises dans les secteurs des transports et de la construction, il a souligné le rôle des mesures nationales et des compensations internationales dans l'atteinte de l'objectif de la deuxième période d'engagement.

Répondant à des questions du BRÉSIL et de la CHINE sur la possibilité de mettre en œuvre une réduction des émissions de 30 % d'ici 2020, il a noté la volonté de la Suisse d'augmenter son niveau d'ambition, mais a appelé à des contributions de toutes les Parties. Il a identifié les transports comme un secteur qui requière davantage d'efforts et a noté les travaux en cours sur la mise en œuvre de normes pour les véhicules et d'une taxe sur le CO₂.

Les ÉTATS-UNIS ont identifié les facteurs de réduction de leurs émissions depuis le sommet atteint en 2007, y compris: des mesures d'efficacité énergétique; le leadership au niveau local et de l'État; le passage du charbon au gaz naturel; et le déploiement de l'énergie renouvelable. Le délégué a présenté les politiques et les mesures prises dans le cadre du Plan d'action climat du Président Obama pour atteindre l'objectif de 17 % de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie du pays en 2020 par rapport à 2005, telles que: les normes CO₂ des centrales électriques; un objectif de doubler la production d'électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2020; des normes d'efficacité énergétique concernant les appareils; des normes concernant les carburants pour les véhicules; et des actions du niveau exécutif et des engagements du secteur privé pour réduire les émissions d'hydrofluorocarbones.

Concernant une question posée par l'AFRIQUE DU SUD sur la cohérence de l'objectif des ÉTATS-UNIS pour 2020 avec la science, il a noté la récente annonce d'une cible de réduction de 26-28 % des émissions d'ici 2025 par rapport aux niveaux de 2005, ce qui, a-t-il expliqué, va doubler le rythme de décarbonisation de l'économie et est compatible avec les réductions d'émissions de 80 % d'ici 2050. Répondant aux questions des FIDJI et de la NORVÈGE sur les incertitudes liées à la comptabilisation des UTCATF et de leur impact sur la réalisation de l'objectif de 2020 des ÉTATS-UNIS, il a souligné des améliorations dans les données et les méthodes

de comptabilisation, et l'harmonisation des approches entre les agences depuis la publication du premier rapport biennal du pays comme des sources de confiance accrue.

DANS LES COULOIRS

Alors que le septième jour de la CdP 20 a commencé hâtivement avec le signal « à vos marques, prêts, partez » des co-présidents de l'ADP, comme ils présentaient un projet de décision révisé et les éléments révisés d'un projet de texte de négociation à 6h30, les délégués sont presque immédiatement tombés sur un « embouteillage », avec de longs débats sur le statut des textes nouvellement présentés et sur les paragraphes du préambule ne touchant pas le texte de fond.

Dans le cadre de la CdP, les Parties restaient opposées sur le financement relatif au climat, beaucoup espérant en fait que le segment de haut niveau sur le financement relatif au climat, prévu mardi, donnerait une certaine impulsion. Certaines Parties ont prévu que les discussions auraient lieu lors de sessions de nuit, « si la présidence de la CdP donne le feu vert ».

Cependant, dans les négociations sur les textes pendant la journée, une approche fondée sur les feux de circulation (colorant le texte en vert, jaune ou rouge, selon le niveau d'accord) qui avait « bien fonctionné » pour certaines négociations informelles du SBI et du SBSTA, n'a pas « marché » dans les consultations informelles sur le financement relatif au climat, où les débats étaient centrés autour des processus de transparence dans le FEM et le FVC, et les cofinancements au titre du FEM. Un délégué d'un pays en développement a déclaré: « notre capacité à fournir les montants correspondant au cofinancement s'avère un obstacle à l'accès au financement ». Alors que les délégués réagissaient aux « questions ponctuelles » posées par le co-facilitateur dans l'espoir d'un « feu vert » sur certaines questions en cours de discussion, peu de progrès ont été réalisés. « J'adore les couleurs, mais un système de feux de circulation ne fonctionne pas à la CCNUCC », a mis en garde un délégué, « indépendamment de la couleur, le texte est toujours entre crochets ».

Les désaccords se sont intensifiés quand les pays en développement ont exprimé des préoccupations quant à la réduction des fonds du FEM disponibles pour les activités liées aux changements climatiques en vertu de la sixième reconstitution du FEM. « Je suis surpris », a avoué un délégué issu d'un pays développé, « car une partie de la baisse s'explique par la priorisation des fonds pour les pays les plus pauvres ». Considérant ces préoccupations comme une « distraction », un autre a signalé les 9,95 milliards USD récemment promis pour la capitalisation du FVC.

Alors que la journée se terminait, avec encore trois jours de négociations à venir, le passage à une vitesse supérieure est devenu nécessaire si Lima doit fournir une base solide pour l'accord de Paris.



FAITS MARQUANTS DE LIMA:

MARDI 9 DÉCEMBRE 2014

Dans la matinée, la cérémonie d'ouverture du segment de haut niveau conjoint des CdP/CMP a eu lieu, et des déclarations de haut niveau ont été prononcées tout au long de la journée. Dans l'après-midi, une table ronde ministérielle sur le financement de l'action climatique a été convoquée. Toute au long de la journée, les travaux du groupe de contact de l'ADP sur le point 3 ont porté sur un projet de décision de la CdP sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée. Des consultations informelles dans le cadre de la CdP et de la CMP ont eu lieu toute la journée.

SEGMENT DE HAUT NIVEAU CONJOINT DE LA CDP ET DE LA CMP

Au nom du Président du Pérou, Ollanta Humala, le Président des CDP 20/CMP 10, Manuel Pulgar-Vidal, Ministre de l'environnement, du Pérou, a ouvert la réunion de haut niveau, en notant la génération d'un « esprit positif de Lima » et soulignant la nécessité de « renforcer cet esprit pour atteindre le résultat que le monde attend de nous ».

La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a mis en exergue que « le calendrier inca indique que c'est la saison de la plantation et le calendrier de la science nous avertit que nous sommes à court de temps », en soulignant qu'« il nous appartient de planter ici à Lima les graines d'un monde plus sûr, juste et prospère pour tous ».

Le Président de la 69e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Sam Kutesa, a déclaré: que « le statu quo » n'est pas une option et a souligné « la lueur d'espoir » de savoir que la prise de mesures dès maintenant et la transformation vers des économies résistantes aux changements climatiques et neutres en carbone peuvent réduire les coûts d'adaptation demain.

Notant que « le temps n'est plus au bricolage, mais à la transformation », le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a souligné que pour maintenir la hausse de la température mondiale à moins de 2 °C, « toutes les Parties doivent faire partie de la solution, et toutes les sociétés doivent

s'engager ». Il a appelé les Parties à, entre autres: produire un projet de texte équilibré et bien structuré qui constituera une base solide pour les négociations en 2015; parvenir à une compréhension commune sur la portée des CPDN; et aborder le financement de l'action climatique.

Le segment de haut niveau s'est ensuite poursuivi avec les déclarations d'autres chefs d'État et de gouvernement et de vice-présidents et vice-premiers ministres, de ministres et d'autres chefs de délégation. Une webdiffusion de ces déclarations est disponible à l'adresse: <http://unfccc6.meta-fusion.com/cop20/events>

TABLE RONDE MINISTÉRIELLE SUR LE FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE

Le Président des CDP 20/CMP 10 Pulgar-Vidal a ouvert la session, encourageant les Parties à examiner, entre autres: la question de savoir si les institutions actuelles travaillent de manière adéquate; le niveau de transparence et de prévisibilité du financement de l'action climatique; et la réactivité aux besoins des pays en développement. Il a exhorté les ministres à lancer une feuille de route concrète pour construire une architecture robuste du financement de l'action climatique et pour assurer la cohérence entre les institutions.

Alonso Segura, Ministre des finances, du Pérou, a signalé les facteurs à prendre en considération, y compris: les mesures opérationnelles améliorées pour accroître l'accès au financement; la cohérence des rapports pour permettre la comparabilité; la gestion financière fondée sur les principes de la transparence et de la prévisibilité; la participation du secteur privé; et la multiplication des capacités des institutions financières existantes.

Hussein Alfa Nafu, membre du CEF, a présenté les conclusions et les recommandations de la première évaluation biennale conduite par le CEF.

Notant que le FVC est « prêt à déboursier », Hela Cheikhrouhou, Directrice exécutive du FVC, a signalé les récentes avancées, telles que les promesses s'élevant à 10 milliards USD.

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Beate Antonich, Rishikesh Bhandary, Elena Kosolapova, Ph.D., Mari Luomi, Ph.D., Anna Schulz, et Mihaela Secieru. Édition numérique: Kiara Worth. Version française: Sandra Gagnon. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV et DG-CLIMAT), le Gouvernement de la Suisse (l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et l'Agence suisse pour la coopération au développement (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2014, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUe), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Un financement spécifique pour la couverture de cette session a été fournie par le Royaume d'Arabie saoudite et de la Commission européenne (DG-CLIMA). Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe du ENB à la Conférence de Lima sur les changements climatiques - décembre 2014 - est joignable par courriel à l'adresse <anna@iisd.org>.



<http://enb.iisd.mobi/>

Naoko Ishii, Cheffe de la direction et Présidente du FEM, a identifié le financement de l'action climatique comme critique pour l'accord mondial sur le climat et pour catalyser les actions sur le terrain. Soulignant le potentiel pour mobiliser des fonds, elle a noté la nécessité d'utiliser les ressources publiques de manière aussi efficace que possible.

Les co-facilitateurs, Edna Molewa (Afrique du Sud), et Ed Davey (Royaume-Uni), ont appelé les Parties à discuter de la façon d'aller vers une vision articulée du financement de l'action climatique.

Bon nombre de pays se sont félicités de la première mobilisation de ressources du FVC, certains, y compris l'UE, l'ALLEMAGNE, l'ESPAGNE et la FINLANDE, décrivant leurs contributions à divers fonds liés au climat. La déléguée de l'AUSTRALIE a annoncé l'engagement de 200 millions AUD de son pays au FVC sur quatre ans.

La BELGIQUE a annoncé qu'elle fournira 51,6 millions d'€ au FVC et a appelé le FVC à financer les activités de transformation dans les PMA et les pays vulnérables.

L'UE a souligné que le cadre de notification de la Convention fournit une base importante pour l'harmonisation des normes en matière de notification.

Sainte-Lucie, s'exprimant au nom de la CARICOM, a souligné le besoin de définir clairement les financements de l'action climatique comme des fonds visant spécifiquement la lutte contre les changements climatiques et comme étant nouveaux et supplémentaires à l'aide publique au développement.

Le Belize, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a souligné la nécessité de formats de rapports communs et d'un accord sur un ensemble de définitions simples pour évaluer les tendances en matière de financement de l'action climatique.

L'ALLEMAGNE a noté les impacts positifs du Fonds pour l'adaptation sur le terrain. L'ESPAGNE a souligné que le contrôle constitue une mesure importante des résultats du projet sur le terrain.

La NORVÈGE a appelé à plus de clarté sur l'information et les systèmes de notification et sur les résultats obtenus par le financement de l'action climatique. Notant que tous les acteurs financiers doivent travailler ensemble, la FRANCE a appelé à réfléchir sur la façon dont les financements de l'action climatique et du développement peuvent être combinés.

La CHINE a déclaré qu'il était « impératif » de définir une feuille de route à Lima pour mobiliser 100 milliards USD par an d'ici 2020. Le MEXIQUE a suggéré de trouver des façons d'utiliser le FVC pour promouvoir le transfert de technologies.

Le DANEMARK a souligné le rôle de la transparence dans l'apprentissage. L'INDE a appelé à une plus grande créativité dans les pays développés pour mobiliser de nouvelles sources de financement, comme les fonds de pension.

Les PAYS-BAS ont appelé à la tarification du carbone, à la réorientation des investissements du « brun au vert », et a souligné les activités de l'atelier Innovations globales pour le financement de l'action climatique.

La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a instamment demandé la collaboration entre le FVC et le CEF, et a souligné le rôle du secteur privé dans la mobilisation du financement.

Les ÉTATS-UNIS ont noté, entre autres, les activités du groupe de coordination des bailleurs de fonds sur le financement de l'action climatique et les travaux en cours pour améliorer l'accès aux flux financiers existants. Soulignant l'écart de financement de l'adaptation, le MALI a appelé à une plus grande transparence et à des méthodologies communes.

La FINLANDE a identifié les revenus provenant du SEE de l'UE comme une source de soutien financier. L'ÉGYPTE a déclaré que le financement de l'action climatique devrait être lié à l'objectif mondial en matière de température, et a appelé à l'identification des besoins, des priorités et des environnements favorables nécessaires.

La GRENADINE a appelé à un accès simplifié au financement de l'action climatique, à des normes strictes et à des garanties, et à des étapes dans l'atteinte de l'objectif de 100 milliards USD. L'ÉTHIOPIE a appelé à une communication claire par les pays développés concernant le montant et les sources de leurs engagements financiers.

Les PEUPLES AUTOCHTONES ont appelé, entre autres, à ce qu'un accès direct au financement soit assuré aux peuples autochtones.

Les BINGO et les GOUVERNEMENTS LOCAUX ET AUTORITÉS MUNICIPALES ont souligné que l'amélioration de la MRV des flux financiers est nécessaire pour atteindre le niveau de financement nécessaire pour lutter contre les changements climatiques.

Le LUXEMBOURG a souligné que le financement public aux niveaux national et local a un rôle vital à jouer dans la mobilisation de l'investissement privé.

La BOLIVIE a appuyé l'introduction d'un « indice composé de la participation des pays » fondé sur les responsabilités historiques, l'empreinte écologique, les capacités et l'état de développement des pays.

La déléguée de l'INDONÉSIE a souligné les « petites » contributions de son pays au FVC dans le cadre de la coopération Sud-Sud et a encouragé les autres pays en développement à prendre également des engagements.

La COLOMBIE a souligné que l'assurance de liens entre les institutions financières au titre de la Convention sera cruciale dans le nouvel accord sur le climat. La ZAMBIE a demandé non seulement des promesses, mais aussi des promesses « honorées, opportunes, transparentes et prévisibles ».

Le CANADA a appuyé un financement innovateur de l'action climatique, et à ce que la transparence s'applique à la fois aux donateurs et aux bénéficiaires.

EL SALVADOR a noté la nécessité d'une meilleure coordination entre tous les acteurs de l'architecture financière de l'accord de Paris.

L'ARGENTINE a appelé à une plus grande prévisibilité de la prestation de MMCE pour les pays en développement pour leur permettre d'adopter une voie sobre en carbone.

MONACO a soutenu une meilleure identification des besoins des pays en développement, ainsi que l'évaluation et la vérification de l'utilisation des fonds par les pays en développement.

Le JAPON a souligné la nécessité que les pays en développement améliorent leur environnement d'investissement.

Concernant les liens institutionnels, les PHILIPPINES ont appelé à l'harmonisation et à l'intégration d'un système de surveillance avec des indicateurs de suivi et des mécanismes permettant de présenter des commentaires.

YOUNGO, s'exprimant également au nom des ONGE, le Groupe FEMMES et ÉGALITÉ DE GENRE et TUNGO, ont appelé à l'assurance politique que l'argent « circulera vraiment », y compris pour les pertes et préjudices, mais a mis en garde contre le financement des secteurs d'énergies « sales et dangereuses ».

GROUPES DE CONTACT

Point 3 de l'ADP: Projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée: Au cours des séances du matin et de l'après-midi du groupe de contact, les Parties ont poursuivi leurs discussions sur le « projet de décision de la CdP proposé par les co-présidents ».

Concernant un alinéa du préambule sur le renforcement et la multiplication des mesures d'adaptation, le Soudan, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAINE, appuyé par l'ÉGYPTE, a suggéré d'ajouter des références aux éléments de la Décision 1/CP.17 (établissant l'ADP) et à la vulnérabilité des pays en développement. Le délégué des PHILIPPINES a appelé à des références à la capacité à récupérer après des événements météorologiques extrêmes et à la conservation de la biodiversité. Le PAKISTAN a appelé à une référence à la sécurité de l'approvisionnement en eau.

SINGAPOUR, contré par Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, a suggéré de supprimer « multiplication », et l'UE a suggéré de la remplacer par « amélioration ». Beaucoup préféreraient la formulation originale. Les ÉTATS-UNIS, avec la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, le JAPON et la NOUVELLE-ZÉLANDE, ont suggéré une formulation abrégée mentionnant seulement l'accord de 2015.

Le BRÉSIL, appuyé par SINGAPOUR et les ÉTATS-UNIS, a déclaré qu'une référence au développement durable devrait être maintenue dans le paragraphe. Le BRÉSIL et l'INDE ont également indiqué que la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté sont des éléments importants qui doivent être maintenus, et, avec la CHINE, ont appelé à préciser que l'éradication de la pauvreté concerne les pays en développement.

Concernant un paragraphe du préambule sur l'objectif ultime de la Convention exigeant « le renforcement du régime multilatéral fondé sur des règles » et la mise en œuvre des engagements existants, le GROUPE AFRICAINE, appuyé par le PAKISTAN et contré par l'UE, a préféré « régime multilatéral fondé sur des règles au titre de la Convention ».

La CHINE, contrée par l'AUSTRALIE, a proposé un nouveau paragraphe du préambule notant « le résultat convenu en vertu du PAB et de l'Amendement de Doha ».

Concernant un paragraphe opérationnel saluant les progrès réalisés par l'ADP sur la mise en œuvre de tous les éléments de la Décision 1/CP.17, l'ARABIE SAOUDITE, avec d'autres pays, a appuyé le texte des co-présidents. L'AUSTRALIE, appuyée par les ÉTATS-UNIS, la NOUVELLE-ZÉLANDE, le JAPON et d'autres pays, a proposé la suppression de la référence à la mise en œuvre de tous les éléments de la Décision 1/CP.17, préférant les progrès réalisés par l'ADP « pour faire avancer ses travaux ». Les ÉTATS-UNIS, l'AUSTRALIE, les PHILIPPINES, le CANADA, l'UE et d'autres pays, contrés par les PMA, ont proposé les progrès réalisés « en application de la Décision 1/CP.17 ».

Le GROUPE AFRICAINE, appuyé par les PMA et contré par la CHINE, a suggéré de remplacer « éléments » par « composantes ». Les PMA, rejoints par la TURQUIE, ont privilégié « dispositions ». Le GROUPE AFRICAINE a accepté.

Concernant un paragraphe saluant la poursuite de l'élaboration des éléments d'un projet de texte de négociation en réponse aux décisions des CdP précédentes, les PMA, contrés par les ÉTATS-UNIS, l'AUSTRALIE et l'UE, ont demandé une référence à la Décision 2/CP.19 (Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices) et, contrés par l'ARABIE SAOUDITE et l'INDE, à la poursuite de l'élaboration des éléments « figurant à l'Annexe I » de la décision.

Au sujet d'un paragraphe sur la préparation d'un texte de négociation sur la base de l'Annexe I du projet de décision, CUBA, appuyé par la Malaisie, s'exprimant au nom des LMDC, a proposé « reconnaissant » le travail de l'ADP et « décidant que l'ADP poursuive ses travaux en 2015 pour terminer l'élaboration du projet de texte de négociation ».

L'AUSTRALIE, appuyée par la SUISSE, le JAPON, la NORVÈGE et la NOUVELLE-ZÉLANDE, contrée par les PMA, a suggéré de remplacer « sur la base de » par « en favorisant la prise en compte de » l'Annexe I, et, appuyée par les PMA et contrée par les LMDC et le BRÉSIL, d'inclure une référence au fait que l'ADP prépare « toutes les décisions connexes ». La SUISSE et la NORVÈGE ont proposé d'ajouter « sans préjuger de » la « structure » ou du « contenu » du résultat final. Le GROUPE AFRICAINE a suggéré « s'appuyant sur » l'Annexe I et les « propositions des Parties ».

Concernant un paragraphe sur la préparation d'un texte de négociation d'ici mai 2015, l'UE, appuyée par la SUISSE et les ÎLES MARSHALL, et contrée par les LMDC et le CANADA, a appuyé le maintien d'une référence à l'Article 17 de la Convention (protocoles). Les PMA ont proposé « notant, le cas échéant, les exigences de l'Article 17 ». Les LMDC ont suggéré que le fait de se concentrer sur l'Article 17 pourrait « nous mener à une position que nous ne devrions pas adopter à ce stade », et, rejoints par les ÉTATS-UNIS ont proposé de « noter toute exigence de délais pertinente ».

Le CANADA, appuyé par les ÉTATS-UNIS, a préféré décider que l'ADP « devrait viser à préparer » un texte de négociation au lieu de « prépare ». Cette proposition a été contrée par les PMA qui ont mis en garde contre « des glissements sur les délais ».

La FÉDÉRATION DE RUSSIE, appuyée par le BELARUS, a appelé à l'ajout d'une référence à la traduction du texte dans toutes les langues officielles de la CCNUCC.

Concernant un paragraphe sur la portée de l'accord de 2015, les PMA, appuyés par Nauru, s'exprimant nom de l'AOSIS, ont souligné les pertes et préjudices comme un élément fondamental de l'accord de 2015. Les ÉTATS-UNIS, appuyés par le JAPON, ont appelé à la suppression de la référence aux pertes et préjudices, déclarant qu'ils ne figurent pas parmi les aspects mentionnés dans la Décision 1/CP.17. Les LMDC ont appelé à ajouter des références au traitement « d'une manière équilibrée, avec une parité légale complète » tous les éléments du paragraphe 5 de la Décision 1/CP.17.

Au sujet d'un paragraphe sur la production par l'ADP d'un texte de l'accord de 2015, et l'élaboration des décisions connexes, pour adoption par la CdP 21 et l'identification de la nécessité de décisions supplémentaires lors des sessions ultérieures de la CdP, l'UE a salué le texte des co-présidents. Les LMDC se sont opposés aux références aux décisions de la CdP. L'AFRIQUE DU SUD a souligné la nécessité que l'ADP termine son mandat « dès que possible » et s'est opposée à l'élaboration de décisions pour adoption par la CdP 21.

Concernant les CPDN, les ÉTATS-UNIS, soutenus par les ILES MARSHALL et contrés par les PMA, ont proposé un nouveau paragraphe invitant les Parties à communiquer leurs CPDN bien avant la CdP 21, et ceux qui sont prêts à le faire d'ici le premier trimestre de 2015. Le BRÉSIL, rejoint par l'AFRIQUE DU SUD, a déclaré que l'ajout de ce paragraphe était subordonné à la suppression d'un paragraphe invitant les Parties qui ne sont pas prêtes à communiquer leurs CPDN d'ici le premier trimestre de 2015 à le faire d'ici le 31 mai 2015 ou dès que possible par la suite.

Concernant ce paragraphe, les Parties se sont engagées dans un long débat sur les délais pour communiquer leurs CPDN.

SINGAPOUR, avec le BRÉSIL, la CHINE, l'ÉGYPTE et de nombreux autres pays, contrés par la SUISSE, les PMA, le CANADA, les ÉTATS-UNIS et d'autres pays, ont demandé la suppression de « d'ici le 31 mai 2015 ». La SUISSE a préféré « bien avant la CdP 21 », la TURQUIE acceptant « avant » la CdP 21. Le GROUPE AFRICAIN, avec la Chine, s'exprimant au nom des LMDC, et d'autres pays, contré par l'UE et d'autres, a favorisé « d'ici le premier trimestre de 2015 et s'efforce de les communiquer dès que possible par la suite ».

Concernant un paragraphe reconnaissant le soutien fourni aux pays en développement pour la préparation de leurs CPDN, et le besoin d'améliorer ce soutien, le GROUPE AFRICAIN, contré par les ÉTATS-UNIS, a préféré « certains pays en développement ». Les ÉTATS-UNIS ont proposé « besoin continu ». Les PMA ont noté que certains pays en développement n'ont pas reçu de soutien et ont demandé la suppression d'« améliorer ce soutien ».

Les LMDC, soutenus par la MALAISIE, ont proposé de souligner la nécessité que les pays développés, les entités opérationnelles du mécanisme de financement et d'autres organisations en mesure de le faire, d'augmenter le soutien.

Concernant un paragraphe sur la communication de la composante des CPDN relative à l'atténuation, la NORVÈGE a suggéré: l'ajout d'une référence à l'inconditionnalité des efforts déployés par tous, tout en maintenant une référence au redoublement des efforts des pays en développement grâce au soutien; et la reconnaissance des circonstances particulières des PMA et des PEID, cette dernière proposition étant soutenue par les PMA, avec quelques modifications. L'ARABIE SAOUDITE a suggéré de placer « composante quantifiable relative à l'atténuation » entre crochets et, avec la TURQUIE, s'est opposée à la référence à « l'évolution » des circonstances nationales. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a demandé des éclaircissements sur le sens de « mesures » et « engagements ». L'UE a insisté sur « engagements » seulement.

Aucun accord n'a pu être atteint, les Parties suggérant de nombreuses options alternatives. Le groupe de contact a poursuivi ses travaux dans la soirée.

DANS LES COULOIRS

L'arrivée des ministres pour le segment de haut niveau, marquant le début de la transition vers un mode de négociation plus « politique », a caractérisé le huitième jour de la CdP 20. Comme c'est souvent le cas, l'engagement de haut niveau a été accueilli, de façon perceptible, tant par de l'excitation que par de l'apathie. Alors que certains ont prononcé de fortes déclarations chargées d'émotion, d'autres se sont retranchés derrière leurs limites habituelles et leurs positions bien connues. Pourtant, certains espéraient que la présence de ministres pourrait aider à enfin combler les « lacunes importantes » demeurant dans plusieurs domaines, et à construire la « confiance et l'assurance » tant nécessaires au sein de l'ADP.

De nombreux délégués ont ressenti que le besoin d'un engagement politique plus grand et plus soutenu devenait palpable. Un négociateur vétéran a déclaré qu'une réunion convoquée par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies le 29 juin 2015 constitue « une excellente idée » et semblait peu perturbé par l'ajout d'une autre réunion à un agenda climatique déjà dense pour 2015. Les inquiétudes sur la « surcharge » des négociateurs se sont reflétées dans le groupe de contact de l'ADP où une décision procédurale de travailler sur la base des paragraphes « alternatifs » au lieu de crochétés a fait s'exclamer un délégué: « mes yeux souffrent déjà pour arriver à suivre avec tout ces nouveaux textes, et je ne suis même pas certain que nous sommes d'accords sur un seul paragraphe jusqu'à maintenant ».

Comme les propositions de candidatures pour les organes relevant de la Convention et du Protocole de Kyoto commençaient à surgir, certains délégués ont fait remarquer que c'était le bon moment de bénéficier d'un souffle d'« air frais ». D'autres ont salué l'arrivée des vétérans du processus, en espérant qu'ils puissent offrir une direction éprouvée par le temps et un changement de rythme. Dans la dernière semaine de la CdP de Lima, tous doivent monter au créneau, avec la contribution nécessaire des ministres et des co-présidents actuels et à venir.



FAITS MARQUANTS DE LIMA: MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2014

Tout au long de la journée, le segment de haut niveau conjoint de la CdP et de la CMP s'est poursuivi. Dans l'après-midi, un dialogue ministériel sur la Plate-forme de Durban pour une action renforcée a eu lieu. Au cours de la matinée et de la soirée, le groupe de contact de l'ADP sur le point 3 s'est penché sur un projet de décision de la CdP sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée dans deux sessions parallèles. Des consultations informelles et des groupes de contact dans le cadre de la CdP et de la CMP ont eu lieu toute la journée. Une plénière informelle de bilan convoquée par le Président des CdP/CMP s'est tenue dans la soirée.

DIALOGUE MINISTÉRIEL SUR LA PLATE-FORME DURBAN POUR UNE ACTION RENFORCÉE

Le Président des CdP 20/CMP 10, Manuel Pulgar-Vidal, a exhorté les ministres à fournir une orientation stratégique pour définir les bases de l'accord de 2015 et pour accélérer l'action dès maintenant.

La SUÈDE a souligné la nécessité: d'une décision sur les exigences en matière d'information pour les CPDN; d'un processus de consultation internationale, informé par les experts du climat et les données scientifiques relatives au climat, à entreprendre en 2015; et d'engagements en matière d'atténuation pour l'ensemble de l'économie pour toutes les Parties en mesure de le faire.

L'UE a souligné la nécessité d'appliquer les principes de la Convention de manière dynamique afin de « refléter la réalité », indiquant que la voie à suivre se situe dans les engagements auto-différenciés déterminés au niveau national.

L'Italie a déclaré que l'accord de 2015 devrait: montrer la voie vers une économie mondiale sobre en émissions; contenir des engagements ambitieux et juridiquement contraignants en matière d'atténuation; et inclure des règles de MRV claires pour assurer le respect des engagements.

Le PANAMA, pour la CPFO, a noté que REDD+ est un élément central de l'accord de 2015, et a appelé à établir une passerelle entre le cadre de Varsovie pour la REDD+ et le cadre logique du FVC.

La NORVÈGE a plaidé pour: que les CPDN soient clairement centrées sur l'atténuation; un processus pour examiner l'effet global des contributions; et l'égalité de genre dans l'action climatique.

Les Seychelles, s'exprimant au nom de l'AOSIS, ont appelé à identifier les obstacles et à accroître les ressources pour l'action avant 2020, notamment à travers le FVC.

Soulignant que les RCMD constituent la base politique des négociations, la CHINE a appelé à l'équilibre entre les éléments et à la clarté sur la portée des CPDN et à leur harmonisation avec les engagements nationaux.

La SUISSE a encouragé toutes les Parties à s'engager dans le processus de CPDN, et a appelé à une approche équitable qui s'appuie sur les circonstances et les responsabilités changeantes.

L'Australie a appelé à des réductions d'émissions crédibles par les grandes économies, à la coopération mondiale fondée sur les réalités économiques et à des règles multilatérales pour des actions transparentes.

La FRANCE a souligné l'« espoir » croissant d'un accord à Paris, mais a noté la nécessité de respecter les conditions d'un succès à Lima.

Le MEXIQUE a souligné la parité politique de l'atténuation et de l'adaptation, et a identifié les polluants climatiques de courte durée comme la clé pour augmenter le niveau d'ambition.

Concernant l'accord pour l'après 2020, le JAPON a identifié: les obligations quantifiables en matière d'atténuation; les mesures nationales pour soutenir les CPDN; et l'examen des contributions et de la mise en œuvre.

La Colombie, s'exprimant au nom de l'AILAC, a plaidé pour l'adoption d'un projet de texte de négociation pour l'accord de 2015, d'une décision de l'ADP sur les CPDN dont les éléments sont équilibrés, et d'un accord sur un plan de travail pré-2020 pour combler l'écart des efforts d'atténuation.

Les ÉTATS-UNIS ont proposé une approche en trois parties sur la voie à suivre: refléter le choix de chaque Partie dans la structure des CPDN; inclure un principe engageant tout le monde à aller de l'avant; et aborder les RCMD « de manière appropriée ».

Identifiant les CPDN comme le « véhicule » de l'atténuation, le ROYAUME-UNI a appelé à d'autres approches pour traiter de l'adaptation et du financement, et a instamment demandé un accord sur une phase d'évaluation.

Les ÎLES MARSHALL ont plaidé pour un accord conforme à la science et pour un objectif de décarbonisation à long terme, et pour atteindre la neutralité en carbone d'ici le milieu du siècle.

Soulignant l'atténuation comme le noyau du « mandat des CPDN », la POLOGNE, a instamment demandé la participation de toutes les Parties par la présentation de contributions.

L'INDE, rejointe par le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO, a plaidé pour que le nouvel accord soit ancré dans la Convention et qu'il inclue tous ses principes.

Les ONGE, TUNGO, le Groupe FEMMES ET GENRE et YOUNGO ont souligné, entre autres, la nécessité de l'inclusion de « toutes les voix et de toutes les mains » pour



éviter la catastrophe climatique, et ont demandé des CPDN sur l'adaptation et des MMCE qui soient sensibles au genre, et qui comprennent des garanties sociales et environnementales.

La NOUVELLE-ZÉLANDE a mis en garde contre le fait de porter une attention « excessive » à la différenciation, en déclarant que chaque pays se différenciera en fonction de ses circonstances nationales et qu'il n'y aura pas d'accord sur les définitions « hautement normatives » de la différenciation.

L'ALGÉRIE, avec la Grenade, s'exprimant au nom de la COMMUNAUTÉ DES CARAÏBES, a déclaré que le nouvel accord devrait être fondé sur tous les éléments identifiés à Durban, demandant le traitement des pertes et préjudices comme un élément distinct de l'accord.

La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a encouragé le redoublement des efforts d'atténuation et la parité des mesures d'atténuation et d'adaptation.

Le CANADA a déclaré que le nouvel accord devrait offrir aux pays la flexibilité de prendre les mesures « qui conviennent le mieux » à leurs circonstances nationales.

Le délégué des PHILIPPINES a déclaré que toute redéfinition des RCMD doit être traitée avec soin et être moralement justifiée.

Le DANEMARK a déploré l'absence d'un sentiment d'urgence au cours des neuf derniers jours, et a appelé à une action ambitieuse de la part de toutes les Parties et à la clarté des efforts.

La HONGRIE a instamment demandé de mettre de côté les différences et de travailler de façon constructive.

Appelant à l'indemnisation pour les pertes et préjudices, la BOLIVIE a souligné les approches non marchandes, et a proposé une approche holistique et globale sur les forêts.

L'ARGENTINE a appelé à la parité juridique des mesures d'adaptation et d'atténuation et a appelé à des discussions sur la différenciation pour tenir compte de la pauvreté persistante.

Le PARAGUAY a appelé à un accord global fondé sur les conclusions du GIEC, dont tous les éléments seraient contraignants, et à ce que toute référence aux vulnérabilités particulières inclue les pays sans littoral.

L'IRAN a annoncé sa direction d'un centre régional pour les systèmes d'alerte précoce, en collaboration avec des institutions régionales.

Soulignant l'interdépendance de l'adaptation et du niveau d'ambition des efforts d'atténuation, l'AFRIQUE DU SUD a souligné les lacunes entre les engagements et les exigences dictées par la science.

Les AGRICULTEURS ont appelé à un cadre pour soutenir l'atténuation et l'adaptation liées à l'agriculture dans l'accord de 2015.

BINGO et les GOUVERNEMENTS LOCAUX ET AUTORITÉS MUNICIPALES ont appelé à l'engagement de tous les acteurs dans la planification de l'atténuation et de l'adaptation, et ont noté le rôle des acteurs non étatiques dans l'augmentation du niveau d'ambition à prévoir avant 2020.

Soulignant une réforme fiscale verte sur les sources hors SEE de l'UE, le PORTUGAL a appelé à une phase de consultation et d'analyse pour assurer des actions en ligne avec le niveau d'ambition.

SINGAPOUR a exhorté les Parties à s'entendre sur les besoins en matière d'information pour les CPDN et sur les éléments d'un projet de texte de négociation à Lima, tout en réglant à Paris les questions de différenciation au sein du nouvel accord, ainsi que sa portée et son intégralité.

L'INDONÉSIE a appelé à l'intégration des questions maritimes dans l'atténuation et l'adaptation, et a mis en garde contre un retour en arrière par les pays développés.

Les PAYS-BAS ont instamment demandé le renforcement des mesures d'adaptation pour un monde résilient aux changements climatiques.

Le Président des CdP 20/CMP 10 Pulgar-Vidal a remercié les ministres pour leurs points de vue et leur a assuré que Lima « va nous mettre sur la voie » d'un succès à Paris.

GROUPES DE CONTACT

Point 3 de l'ADP: Projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée: Le matin et le soir, des sessions parallèles du groupe de contact de l'ADP ont eu lieu sur les questions relatives au secteur d'activité 2 (niveau d'ambition à prévoir avant 2020) et aux CPDN dans le 'Projet de décision de la CdP proposé par les coprésidents'.

Dans le groupe de contact se centrant sur les CPDN, paragraphes 13 à 23 et l'Annexe II du projet de décision (Information complémentaire sur les CPDN des Parties), les discussions ont porté sur leur portée.

Les Parties ont discuté de la conditionnalité des CPDN dans un paragraphe portant sur les Parties reflétant, dans leurs CPDN, les efforts qu'ils sont en mesure de déployer unilatéralement. La NORVÈGE, contrée par le MEXIQUE, a suggéré sa suppression, déclarant que la question a été prise en considération ailleurs.

La SUISSE, appuyée par les ÉTATS-UNIS, a préféré remplacer « unilatérale » par « inconditionnelle ». La SUISSE a suggéré de préciser que les Parties ayant moins de capacités peuvent également communiquer un redoublement éventuel d'efforts conditionnel au soutien.

L'UE, appuyée par le JAPON, a préféré se référer aux efforts que les Parties sont en mesure d'« entreprendre » au lieu de « déployer unilatéralement ».

Notant l'utilisation potentielle de méthodes quantitatives ou qualitatives, le BRÉSIL a préféré « les pays en développement peuvent également préciser la mesure dans laquelle l'intensification des efforts dépend de la fourniture d'un soutien ».

Le Soudan, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAÏN, appuyé par la CHINE et le CHILI, et contré par les ÉTATS-UNIS, a préféré réaffirmer la mesure dans laquelle la mise en œuvre par les pays en développement dépend du niveau de soutien. Le CHILI a suggéré d'ajouter une référence aux « pays les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques ».

Les ÉTATS-UNIS ont insisté sur la nécessité d'une composante liée à l'inconditionnalité pour les contributions des Parties en matière d'atténuation. Le délégué a reconnu que les PMA présentent des contraintes spécifiques, mais s'est opposé à une référence à tout autre groupe.

Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, soutenu par l'UE, a suggéré une référence au paragraphe 11 (a) du projet de texte (communication de l'élément des CPDN relatif aux mesures d'atténuation).

Les délégués se sont engagés dans une longue discussion sur un paragraphe mentionnant que les pays développés envisage, à partir de 2019, des contributions annuelles quantitatives en matière de MMCE pour soutenir des mesures d'atténuation et d'adaptation ambitieuses, en particulier chez les plus vulnérables aux changements climatiques. Le JAPON a proposé de supprimer le paragraphe, contré par le GROUPE AFRICAÏN et le MEXIQUE, qui ont souligné l'absence d'accord sur la portée des CPDN.

L'Inde, s'exprimant au nom des LMDC, rejointe par l'Arabie Saoudite, s'exprimant au nom du GROUPE ARABE, a suggéré: de remplacer « à partir de 2019, devraient envisager les considérations quantitatives des MMCE » par « fournissent, d'ici le premier trimestre de 2015, l'information requise en vertu de l'Annexe II » et de faire référence à la provision de MMCE aux pays en développement pour la préparation en temps opportun de leurs CPDN. Les PMA ont préféré « communiquent leurs CPDN relatives au soutien ».

Les LMDC ont proposé d'ajouter un paragraphe précisant que les pays développés doivent également fournir de l'information sur leur provision quantitative annuelle de ressources financières

publiques pour la période de l'après 2020 pour les pays en développement aux fins de la mise en œuvre de leurs actions améliorées après 2020.

Le JAPON, l'AUSTRALIE, la NOUVELLE-ZÉLANDE et le CANADA, se sont opposés à l'inclusion d'engagements financiers quantitatifs spécifiques, l'AUSTRALIE suggérant que les environnements favorables, et non les objectifs quantitatifs, motivent l'engagement du secteur privé. Le BRÉSIL a noté que l'inclusion de la participation du secteur privé dans le nouvel accord ne garantit pas le financement de l'action climatique.

Les PMA, avec le BRÉSIL, la CHINE, le GROUPE ARABE, le GROUPE AFRICAÏN et les LMDC, ont souligné que la présentation des CPDN par les pays en développement est subordonnée à l'appui.

Le BRÉSIL, appuyé par le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, a suggéré que les pays développés « doivent » communiquer, dans leurs CPDN, leurs objectifs financiers de soutien, et les politiques et mesures pour le développement et le transfert technologique et le renforcement des capacités, en tenant compte des circonstances nationales.

Le délégué a également suggéré que les pays en développement soient encouragés à communiquer dans leurs CPDN les « initiatives de coopération Sud-Sud liées aux MMCE » établies sur la base de la solidarité, des objectifs communs de développement durable et des circonstances nationales.

L'UE a indiqué que le texte sur les éléments est plus « indiqué » pour aborder le financement de l'action climatique que la décision sur les CPDN.

Soulignant la nécessité de traiter une variété d'actions de la part de toutes les Parties dans l'accord de 2015, l'UE, la SUISSE et les ÉTATS-UNIS se sont opposés à la formulation s'appliquant seulement aux pays développés.

Notant que la capitalisation du FVC résulte des Accords de Cancún, les PMA, avec la MALAISIE, ont souligné la nécessité d'un processus sur les contributions financières au-delà de 2020.

Concernant un paragraphe portant sur la communication des CPDN, la BOLIVIE a appelé à un cadre pour définir la justice et l'équité des efforts des Parties qui sont cohérents avec le budget global d'émissions.

En l'absence de ces modifications, la BOLIVIE, contrée par l'UE et les PHILIPPINES, a exhorté la suppression de paragraphes 15 à 23. L'UE a noté que les CPDN sont déterminées à l'échelle nationale et a appelé à une approche fondée sur des règles qui soit déterminée au niveau multilatéral. Notant l'accent sur l'atténuation, la TURQUIE, appuyée par le BRÉSIL, a demandé l'inclusion de tous les éléments, y compris l'adaptation et les MMCE dans les CPDN.

Dans le groupe de contact sur les questions relatives au secteur d'activité 2 (niveau d'ambition à prévoir avant 2020), paragraphes 24 à 36 du texte révisé du projet de décision, le BRÉSIL a proposé l'insertion d'un nouveau paragraphe « reconnaissant la valeur sociale et économique des mesures volontaires de réduction des émissions et la nécessité de les considérer comme des unités de valeur financière convertibles » dans le contexte du paragraphe 4 de la Décision 1/CP.19 (renforcement du niveau d'ambition à prévoir avant 2020).

Le délégué a expliqué que ceci était destiné: à créer des incitations positives pour l'action volontaire et collaborative; à promouvoir une « nouvelle norme de discussion »; à fournir la reconnaissance politique nécessaire pour développer des instruments financiers connexes; et à ne pas reposer sur les travaux au titre du secteur d'activité 1 (accord de 2015).

L'UE et la Colombie, s'exprimant au nom de l'AILAC, ont déclaré que la suggestion était utile, mais qu'elle devrait être analysée plus tard. La NOUVELLE-ZÉLANDE a demandé ce qu'impliquerait cette reconnaissance. La CHINE, s'exprimant au nom des LMDC, et l'UE ont noté que l'emplacement du paragraphe pourrait suggérer que l'objet de secteur d'activité 2 est seulement lié aux activités volontaires.

Concernant un paragraphe exhortant toutes les Parties au Protocole de Kyoto à ratifier et à mettre en œuvre l'Amendement de Doha, le BELARUS a proposé d'« appeler » les Parties à examiner la « possibilité » de ratifier l'Amendement et de « clarifier toutes les ambiguïtés existantes qui pourraient entraver sa mise en œuvre ». L'UE a déclaré que les questions entourant les Articles 5, 7 et 8 du Protocole (questions méthodologiques relevant du Protocole) devraient d'abord être résolues.

La NOUVELLE-ZÉLANDE, les ÉTATS-UNIS, l'AUSTRALIE et l'UE ont proposé de supprimer les paragraphes sur un « Forum sur la mise en œuvre accélérée d'une action climatique renforcée avant 2020 ».

Concernant un paragraphe sur la convocation d'un tel forum, pour examiner les progrès réalisés dans l'application des paragraphes 3 et 4 de la Décision 1/CP.19 (mise en œuvre de PAB et rehaussement du niveau d'ambition à prévoir avant 2020), en collaboration avec la SB 42, les SB 44 et les SB 46, l'AFRIQUE DU SUD préféré les SB 43, SB 45 et SB 47. Le Bangladesh, s'exprimant au nom des PMA, s'est opposé à ce qu'il se tienne conjointement avec la CdP. Les LMDC ont favorisé « conjointement avec chaque session de l'ADP en 2015 ». Le BRÉSIL a déclaré que le temps n'est peut-être pas suffisant pour obtenir des résultats « renforcés » sur le niveau d'ambition à prévoir avant 2020.

Les LMDC ont proposé le lancement d'un « mécanisme » de mise en œuvre accélérée et qu'il fournira des recommandations à la CdP 21 sur la façon de renforcer le niveau d'ambition à prévoir avant 2020 à travers l'ADP.

Concernant l'augmentation de la compréhension de l'état de la mise en œuvre des engagements en matière d'atténuation pour accélérer le niveau d'ambition des efforts d'atténuation avant 2020, les LMDC ont suggéré un libellé sur les moyens de faciliter: l'augmentation des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto à 40 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2020; et l'élimination des conditionnalités associées à ces objectifs.

À propos d'un paragraphe sur l'accélération des activités dans le cadre du plan de travail de l'ADP sur l'amélioration du niveau d'ambition des efforts d'atténuation en entreprenant un processus d'examen technique en profondeur de 2015 à 2020, le Canada a préféré un examen technique de 2015 à 2017. Les LMDC ont demandé une référence au « plan de travail sur l'adaptation mené par les pays développés ».

L'UE a proposé d'ajouter une référence à limiter l'augmentation de la température mondiale sous de 2 ou 1,5 °C, compatible avec le RE5 du GIEC. Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, s'est opposée à l'inscription de 2 °C.

Le GROUPE AFRICAÏN, appuyé par les LMDC, a proposé que le processus d'examen technique soit facilité par les co-facilitateurs représentant les Parties visées à l'Annexe I et les Parties non visées à l'Annexe I, nommé par les co-présidents de l'ADP pour la période 2015-2017. Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, s'est opposée à une révision du plan de travail de l'ADP qui permettrait de le clore en 2017.

Les LMDC et le GROUPE AFRICAÏN, contrés par l'AOSIS, ont plaidé pour déterminer les opportunités d'actions présentant un fort potentiel d'adaptation, en plus des mesures d'atténuation, et, contrés par l'AUSTRALIE, pour un libellé établissant la distinction entre les possibilités d'atténuation dans les pays développés et en développement.

La BOLIVIE, contrée par l'AUSTRALIE, a proposé d'ajouter une référence au partage d'information sur le budget global des émissions. L'AFRIQUE DU SUD, contrée par l'AUSTRALIE, a suggéré l'élaboration de directives de notification pour les initiatives et les acteurs extérieurs à la Convention.

Concernant un paragraphe demandant au Secrétariat d'organiser une série de RET en session dans la période 2015-2017, l'AOSIS, appuyée par de nombreuses Parties, a plaidé pour un processus organisé « au moins deux fois par an pendant la

période 2015-2020 sur les domaines à fort potentiel d'atténuation ». Le BRÉSIL a suggéré d'ajouter « options et instruments » à « domaines ».

Les LMDC, contrés par l'UE, ont suggéré qu'un paragraphe sur l'identification des options politiques établisse la distinction entre la mise en œuvre dans les pays développés et le soutien pour surmonter les obstacles à la mise en œuvre dans les pays en développement.

À propos de l'engagement d'experts, le GROUPE AFRICAÏN a appelé à une référence aux organisations observatrices. Les ÉTATS-UNIS, appuyés par la NORVÈGE et le CANADA et contrés par le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO, ont demandé la suppression d'une référence au cadre de Varsovie pour la REDD+, en indiquant qu'il ne constitue pas un organe en vertu de la Convention.

L'ARABIE SAOUDITE, contrée par l'UE, a proposé que les RET identifient également les impacts négatifs des mesures de riposte.

Les LMDC ont appelé à souligner que les RET devraient demeurer dans le cadre de l'ADP. L'UE a déclaré qu'elle n'a pas « imaginé » le maintien de l'ADP au-delà de Paris.

L'AOSIS a proposé un paragraphe supplémentaire sur l'évaluation de la mise en œuvre des RET et de formuler des recommandations sur le renforcement de leur efficacité à la CdP 23. Les ÉTATS-UNIS ont demandé un examen des RET en 2016. Les LMDC ont préféré en 2015.

Concernant un paragraphe demandant au Secrétariat de mettre à jour un document technique sur les avantages des mesures en matière d'atténuation et de développer une synthèse sur les domaines thématiques relatifs aux possibilités d'atténuation, et aux possibilités de coopération et d'action accélérée, le BRÉSIL a suggéré une référence aux « potentiels, possibilités, options et instruments en matière d'atténuation ». La Colombie, s'exprimant au nom de l'AILAC, a demandé qu'une synthèse soit « compilée dans un compte-rendu et présentée lors du forum annuel de haut niveau ». L'AOSIS a proposé de diffuser le compte-rendu dans un « manuel sur les options politiques sur Internet ».

CMP: Questions relatives à l'AC: Dans le groupe de contact du matin, les Parties ont examiné le texte du projet de décision paragraphe par paragraphe et ont échangé des points de vue, entre autres sur: la synthèse des approches techniques volontaires qui pourraient éclairer les discussions dans le cadre du SBI sur l'examen des lignes directrices pour l'AC; l'évaluation des projets de réglementations nationales et des incidences financières connexes pour le Comité de supervision de l'AC; et la collaboration entre le Conseil exécutif du MDP et le Comité de supervision de l'AC sur l'accréditation conjointe. Les Parties ont décidé de transmettre le projet de décision, tel que modifié, à la CMP pour adoption.

Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation: Un groupe de contact de la CMP, co-présidé par Suzanty Sitorus (Indonésie) et Ana Fornells de Frutos (Espagne), s'est réuni l'après-midi. Les Parties ont examiné le texte consolidé par les co-présidents sur la base des propositions des Parties.

Les discussions ont notamment porté sur: la demande instantane aux pays développés qui n'ont pas achevé le processus de réponse à l'objectif de collecte de fonds initiale de le faire à la première occasion; l'incitation aux Parties visées à l'Annexe I à fournir des fonds pour atteindre l'objectif de 80 millions USD par année dans la période 2014-2015, et à multiplier le financement de sources supplémentaires à la part des fonds provenant des activités de projets du MDP, aux premiers transferts internationaux d'unités de quantité attribuée et à l'émission d'unités de réduction des émissions; le processus d'appel d'offres pour la sélection d'un fiduciaire permanent pour le Fonds pour l'adaptation; et l'endroit où adresser une demande de soutien supplémentaire pour le programme de préparation.

Le projet de décision a été transmis à la CMP pour adoption.

PLÉNIÈRE DE BILAN CONJOINTE DES COP/CMP

Dans la soirée, le Président des CdP 20/CMP 10 Pulgar-Vidal a ouvert la plénière informelle de bilan.

Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a présenté une nouvelle version actualisée du texte sur les éléments d'un projet de texte de négociation. Il a indiqué que les Parties étaient profondément engagées dans la négociation ligne par ligne du texte, et que l'ADP continuerait cet exercice tout au long de la soirée. Il a exprimé son optimisme quant à la possibilité d'une clôture de l'ADP jeudi après-midi.

Le Président Pulgar-Vidal a encouragé l'ADP à poursuivre et à intensifier ses travaux avant sa clôture. Il a également noté des progrès sur les points non résolus de l'ordre du jour du SBI et du SBSTA sous son autorité.

Le président du SBSTA Dlamini a noté que les Parties ont conclu un accord sur les aspects non résolus du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices, y compris la composition de son Comité exécutif. Il a indiqué que, concernant les Articles 5, 7 et 8, les consultations techniques s'étaient conclues avec un accord provisoire sur le texte, et a déclaré que les consultations se poursuivent sur les examens des inventaires nationaux.

Le Président du SBI Yauvoli a présenté rapport sur les mesures de riposte, en notant des progrès sur toutes les questions, sauf sur les dispositions institutionnelles, et que les consultations se poursuivent.

Pulgar-Vidal présenté rapport sur les progrès réalisés sur les points de la CdP et de la CMP, en soulignant que les plus difficiles sont les orientations à l'intention du FVC et le financement à long terme.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE, la BIÉLORUSSIE et l'UKRAÏNE se sont opposées à caractériser les consultations techniques au titre des Articles 5, 7 et 8 du Protocole de « pratiquement terminées », soulignant que les intérêts des économies en transition n'ont pas été abordés. Pulgar-Vidal a déclaré que les consultations se poursuivraient, le cas échéant.

TUVALU a appelé à une clarification sur les travaux de l'ADP, demandant un examen plus approfondi du texte sur les éléments pour s'assurer qu'il est « mûr » pour les négociations l'année prochaine. Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a précisé que l'examen du texte sur les éléments se poursuivrait.

DANS LES COULOIRS

La Marche populaire pour le climat inondant les rues de Lima mercredi, les négociateurs à l'intérieur du périmètre des Nations Unies ont connu un autre type de « déluge », alors que le projet de texte de négociation a continué de gonfler pour intégrer ce qu'un délégué a décrit comme « les questions de prédilection de tout un chacun ». Bon nombre de délégués ont suggéré que les CPDN étaient devenues la « question critique », un participant les décrivant comme « une occasion de prendre des otages dans le train ».

Reflétant le manque de confiance, dont beaucoup ont senti qu'il sous-tendait les divergences sur la question des CPDN, un négociateur a suggéré que « si les discussions sur le financement de l'action climatique peuvent être remises à une date ultérieure, il en est de même pour les discussions sur l'atténuation ». Un autre délégué de haut niveau a vu une solution se profiler à l'horizon. « À Lima », a-t-il déclaré, « nous avons la tâche de séparer les questions qui doivent être résolues ici de celles qui peuvent être discutées en 2015 ».

La journée ne s'est pas terminée tôt pour les négociateurs sous pression de réaliser des progrès tangibles pour « amincir » le texte du projet de décision qui, au moment de la plénière de bilan de la CdP le soir, avait gonflé, avec toutes les alternatives proposées par les Parties, à 58 pages. Un délégué se dirigeant vers ce qui devait être une session de nuit de l'ADP a fait remarquer: « nous sommes devenus trop habitués à négocier à la dernière minute. Espérons que nous pouvons tirer suffisamment des heures restantes pour avancer avant Paris ».

**FAITS MARQUANTS DE LIMA:****JEUDI 11 DÉCEMBRE 2014**

Dans la matinée, la Réunion de haut niveau de Lima sur l'action climatique a eu lieu. Le groupe de contact de l'ADP sur le point 3 s'est brièvement réuni le matin et a ensuite été suspendu pendant les consultations au sein des groupes de négociation sur la voie à suivre. Le groupe de contact s'est réuni tard dans l'après-midi, mais aucun accord n'a pu être atteint sur la façon de progresser. Des consultations informelles ont eu lieu toute la journée dans le cadre de la CdP et de la CMP. Une plénière informelle de bilan a eu lieu en soirée. Plus tard dans la soirée, le groupe de contact de l'ADP s'est brièvement réuni pour permettre aux co-présidents de l'ADP de présenter un projet de texte de décision révisé, dont les Parties ont accepté de discuter vendredi matin.

RÉUNION DE HAUT NIVEAU DE LIMA SUR L'ACTION CLIMATIQUE

Le Président des CdP 20/CMP 10 Pulgar-Vidal a noté que la salle de conférence était illuminée par les lignes de Nazca accompagnées par un texte invitant les participants à « créer », « se connecter », « agir » et « transformer ». Il a souligné que les acteurs non étatiques trouvent déjà des solutions, et a demandé comment leurs initiatives pourraient être multipliées et comment la collaboration avec ces acteurs pourrait être améliorée.

Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a souligné les initiatives ambitieuses et les acteurs qui ont été réunis au Sommet des Nations Unies sur le climat en septembre. Notant que l'action engendre l'ambition, il a indiqué que l'action aujourd'hui établira une base solide pour Paris.

Le Président du GIEC, Rajendra Pachauri, a souligné les messages clés du RE5, déclarant que la poursuite de l'efficacité et de l'équité conduira vers les solutions les plus rentables.

Felipe Calderón, ancien Président du Mexique et Président de la Commission mondiale sur l'économie et le climat, a passé en revue les réalisations de la Commission, en soulignant la nécessité d'agir pour réduire les émissions provenant de l'énergie, des villes et de l'utilisation des terres, notamment par: l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles; l'introduction de la prévisibilité du prix du carbone; et l'arrêt de la production d'énergie à partir du charbon.

Ollanta Humala, Président du Pérou, a noté que l'objectif du dialogue de haut niveau était de construire des passerelles pour la collaboration entre tous les niveaux de la société et de réunir les acteurs étatiques et non étatiques, tout en reconnaissant que les changements climatiques nécessitent des mesures globales, ambitieuses et transformatrices à tous les niveaux.

Laurent Fabius, Ministre des affaires étrangères de la France, a appelé « non seulement les gouvernements », mais aussi la société dans son ensemble, y compris le secteur privé, les peuples autochtones et la société civile, à trouver des solutions « transversales » pour un monde exempt de carbone. Il a indiqué que, en plus des engagements, un programme d'action est nécessaire.

Edna Molewa, Ministre de l'environnement de l'Afrique du Sud, a souligné la nécessité d'intensifier l'action au-delà du statu quo, en notant que moins d'efforts d'atténuation impliqueront plus de mesures d'adaptation.

Délio Malheiros, Maire adjoint de Belo Horizonte, du Brésil, a présenté des exemples d'actions climatiques menées dans sa ville.

Notant que les changements climatiques constituent une question d'éthique, et que la lutte contre ces changements est une obligation morale pour tous, Gian Luca Galletti, Ministre de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer de l'Italie, a souligné les principaux rôles que les acteurs non étatiques doivent jouer à tous les niveaux pour assurer la transformation réussie des économies mondiales.

Mats Andersson, Président et Directeur général, Quatrième Fonds national de pension suédois, a souligné la nécessité d'attribuer un prix au carbone, pour envoyer le bon signal aux marchés, aux investisseurs et aux pollueurs, et de rendre obligatoire la publication de l'empreinte carbone des fonds de pension.

Tony de Brum, Ministre des affaires étrangères des Îles Marshall, a exhorté la mobilisation immédiate de l'action par un éventail d'acteurs non étatiques « dans et hors des salles de négociation » vers une décarbonisation mondiale.

Alberto Pizango, Co-Président du Caucus des peuples autochtones pour l'Amérique latine, a appelé à l'action climatique à travers: les titres fonciers; le respect du droit à l'autodétermination des peuples autochtones; l'accès direct aux fonds pour l'action climatique; l'adaptation de la REDD+ aux droits des peuples autochtones; et le contrôle des moteurs de la déforestation. Il a appelé à une décision de la CdP pour établir un forum permanent pour les peuples autochtones leur permettant de participer et de nouer des alliances dans le processus climatique.

Wael Hmaidan, Directeur du Réseau action climat, a déclaré que les initiatives des acteurs non étatiques doivent être considérées comme complémentaires aux objectifs des gouvernements et a mis en garde contre leur utilisation pour aider les gouvernements à atteindre leurs objectifs.

Peter Bakker, Président du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, a déclaré que le monde des affaires demande un objectif à long terme clair sur les émissions de carbone et l'attribution d'un prix global, prévisible et robuste au carbone. Il a souligné une initiative à travers laquelle les entreprises collaborent pour développer 10 solutions technologiques et a indiqué que les plans y afférents seront présentés lors de la CdP 21 à Paris.

Mathew Rodriguez, Secrétaire à la protection de l'environnement de la Californie, a soutenu la reconnaissance du travail des entités sous-nationales et régionales, et a noté les partenariats de la Californie avec les acteurs du niveau national et d'autres pays.

Grace Balawag, du Caucus des peuples autochtones, a appelé à des engagements en faveur de l'équité, de la justice et d'un avenir durable pour tous.

Jennifer Morgan, Directrice du Programme Climat et Énergie au sein du World Resources Institute, a encouragé la société civile, les villes et les autres acteurs à s'engager dans la prise de décision sur le processus des contributions nationales pour s'assurer que les cadres requis seront établis. Elle a appelé à la poursuite des dialogues de haut niveau et à permettre aux observateurs de poser des questions aux pays à propos de leurs contributions.

David Cadman, Président de l'ICLEI - Gouvernements locaux pour la durabilité, a déclaré que les contributions des villes devraient être reconnues et que l'action concertée devrait commencer en 2015, et non en 2020.

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Beate Antonich, Rishikesh Bhandary, Elena Kosolapova, Ph.D., Mari Luomi, Ph.D., Anna Schulz, et Mihaela Secieru. Édition numérique: Kiara Worth. Version française: Sandra Gagnon. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV et DG-CLIMAT), le Gouvernement de la Suisse (l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et l'Agence suisse pour la coopération au développement (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2014, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUe), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Un financement spécifique pour la couverture de cette session a été fourni par le Royaume d'Arabie saoudite et de la Commission européenne (DG-CLIMA). Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe du ENB à la Conférence de Lima sur les changements climatiques - décembre 2014 - est joignable par courriel à l'adresse <anna@iisd.org>.

<http://enb.iisd.mobi/>

Enrique García, Président de Corporación Andina de Fomento, a décrit le rôle de catalyseur de son réseau dans la lutte contre les changements climatiques.

Soulignant que l'action climatique n'est pas le problème des seuls gouvernements nationaux, la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a exhorté les Parties à établir des cadres réglementaires ambitieux aux niveaux national et international qui fourniront de la clarté et de la prévisibilité, et qui permettront aux acteurs non étatiques de prendre des mesures de lutte contre les changements climatiques.

Mary Robinson, ancienne Présidente de l'Irlande et Envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les changements climatiques, a appelé à des mesures visant un avenir empreint d'équité et de dignité pour tous.

Soulignant qu'il est généralement admis que la solution aux changements climatiques réside dans la transformation économique, Rachel Kyte, du Groupe de la Banque mondiale, Vice-Présidente et Envoyée spéciale pour les changements climatiques, a fait remarquer que « les aspects économiques sont convaincants, la politique reste difficile ».

Al Gore, ancien Vice-Président américain, a déclaré qu'à Lima et à Paris « nous créons l'avenir du genre humain ».

Le Président des CdP 20/CMP 10, Manuel Pulgar-Vidal, a lancé NAZCA, un portail présentant les mesures prises par les villes, les entreprises, les régions et les investisseurs pour lutter contre les changements climatiques. Il a indiqué que cette initiative vise à fournir une forte impulsion aux négociations des Nations Unies sur le climat et à contribuer à donner aux gouvernements la confiance nécessaire pour signer un accord ambitieux à Paris.

GROUPES DE CONTACT

Point 3 de l'ADP: Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a ouvert la session du matin du groupe de contact se penchant sur le projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plateforme de Durban pour une action renforcée, en notant que le projet de texte sur les éléments continuerait à « demeurer entre les mains » des négociateurs. Il a exhorté les Parties à rechercher un terrain d'entente sur le texte du projet de décision et a demandé des suggestions sur les moyens d'aller de l'avant avant la plénière de clôture de l'ADP.

Il a identifié cinq questions qui devaient être résolues: la portée des CPDN; l'information préalable concernant les CPDN; les actions suivant la présentation des CPDN; la mise en œuvre des engagements existants pour renforcer la confiance; et la façon de tenir compte des éléments dans la décision.

Répondant à la question des co-présidents sur les prochaines étapes, de la Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a noté les travaux du groupe en cours sur une proposition concernant la voie à suivre et a demandé du temps pour des consultations au sein du groupe. Les co-présidents ont ensuite suspendu la séance.

Dans l'après-midi, le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a ouvert de la session de reprise. Soulignant le fait que les co-présidents étaient à la disposition des Parties sur la façon d'aller de l'avant, il leur a instamment demandé d'éviter le mode « caucus ».

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, rejointe par le GUATÉMALA, le BRÉSIL, SINGAPOUR et l'ÉGYPTE, a souligné les efforts déployés par le groupe pour trouver un terrain d'entente sur les diverses options concernant les domaines identifiés par les co-présidents de l'ADP dans la séance du matin et a noté qu'ils ont des propositions à formuler. Le délégué a également proposé de passer à un format de groupe ouvert des Amis du Président.

Répondant à la SUISSE et l'UE, la Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/CHINE, a précisé qu'ils s'étaient efforcés d'« alléger » les options contenues dans le texte des co-présidents, en soulignant que ce n'était pas un nouveau texte. Concernant le format de groupe ouvert des Amis de président, le délégué a indiqué que les Parties peuvent désigner des représentants, et que toute Partie intéressée sera en mesure de participer.

L'Australie a instamment demandé de progresser en s'appuyant sur le texte des co-présidents et a exprimé son hésitation à travailler sur la base des propositions de texte actuellement considérées par le G-77/Chine.

La Suisse a proposé d'avancer avec le format actuel. Le Mexique a noté que la consolidation des options du G-77/Chine peut avoir « retiré certaines options de la table », et a appelé à progresser sur la base du texte des co-présidents.

La Suisse a appelé à passer des négociations ligne par ligne à une approche où un terrain d'entente peut être trouvé. Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, appuyée par le GUATÉMALA, a exprimé sa volonté de commencer à négocier immédiatement, indépendamment de l'étiquette apposée sur le format.

Les ÉTATS-UNIS et le JAPON ont déploré que le G-77/Chine n'ait pas atteint une convergence sur le secteur d'activité 1 (accord de 2015). L'AOSIS a suggéré qu'« un peu plus de temps » soit accordé au G-77/Chine pour lui permettre de parvenir à un accord.

Les ÉTATS-UNIS ont soutenu de travailler dans un cadre d'Amis du Président. L'UE a noté que les divergences entre les Parties sur les questions politiques nécessitent des orientations politiques.

La Malaisie, s'exprimant au nom des LMDC, a observé que: les pourparlers de Lima avaient commencé sur le mauvais pied avec un texte déséquilibré; les Parties ont fait du mieux qu'elles ont pu; la prise de décision multilatérale est « une affaire difficile »; et que grâce au processus axé sur les Parties à Lima « nous avons incorporé des éléments essentiels dans un texte qui peut être utilisé pour la suite, que ce soit à Lima ou au-delà ».

PLÉNIÈRE DE BILAN CONJOINTE DES COP/CMP

Soulignant que jeudi le 11 décembre constitue le dernier jour pour résoudre toutes les questions en suspens, le Président des CdP 20/CMP 10 Pulgar-Vidal a instamment demandé aux Parties de faire avancer les négociations. Il a invité les Ministres Edna Molewa (Afrique du Sud) et Edward Davey (Royaume-Uni) à conduire un processus de sensibilisation ministérielle sur le financement à long terme et le FVC.

Le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a souligné le manque de consensus entre les Parties sur la manière de poursuivre les négociations sur les textes.

Pulgar-Vidal a souligné la nécessité de prendre des décisions pour concrétiser les réalisations de cette CdP et a invité les Parties à formuler des propositions constructives, les exhortant à ne pas laisser Lima « les mains vides ». Il a assuré les Parties d'un processus de travail transparent et conduit par les Parties.

Pulgar-Vidal a noté la nécessité d'une décision forte sur les renseignements initiaux requis pour les CPDN et sur les actions à prévoir avant 2020, et d'un projet de texte de négociation contenant une variété de points de vue sur les éléments de l'accord de 2015.

Pour faire progresser les négociations de l'ADP, Pulgar-Vidal a demandé aux co-présidents de l'ADP de préparer un texte révisé d'ici 21h. Il a appelé à une focalisation sur quatre à cinq questions clés et a indiqué qu'il poursuivra ses consultations avec les ministres.

Le Président du SBSTA, Emmanuel Dumisani Dlamini, a fait part de la finalisation du texte de décision sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, et a déclaré que les négociations ont continué sur les Articles 5, 7 et 8 (Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto).

Le Président du SBI, Amena Yauvoli, a présenté rapport sur les consultations sur la mise en œuvre des mesures de riposte, en notant l'absence d'accord, en particulier sur les arrangements institutionnels et a déclaré que les Parties sont prêtes à poursuivre les négociations sur la base du texte du projet de décision.

DANS LES COULOIRS

Après près de deux semaines de délibérations intenses, bon nombre de délégués se sont sentis découragés, alors qu'au jour 10 de la CdP, l'ADP semblait perdre de l'élan, avec plus de 50 pages de texte entre crochets et aucun accord en vue sur la voie à suivre.

Un mystérieux document de projet de décision, qui a fait une brève apparition sur le site de l'ADP dans la matinée, a été largement diffusé parmi les délégués. Perdue entre les nombreuses pages de ce projet de texte et les plus de 50 pages du projet des co-présidents contenant toutes les propositions alternatives formulées par les Parties, beaucoup ont mis en doute la capacité de Lima à construire une passerelle vers Paris. Pourtant, certains se demandaient si, quelque part, les contours du résultat de Lima avaient commencé à devenir visibles. Inspiré par l'esprit positif de la réunion de haut niveau du matin sur l'action climatique, un délégué songea: « peut-être que, comme avec les lignes de Nazca, nous avons juste besoin de grimper la colline pour voir l'image complète ».

Avec la probabilité d'une nuit blanche se profilant pour les délégués, beaucoup ont estimé que la direction claire donnée par le Président des CdP/CMP les avait inspirés à grimper la pente raide devant.

COMPTE-RENDU ET ANALYSE DU BNT: Le compte-rendu et l'analyse du Bulletin des négociations de la Terre sur la Conférence de Lima sur les changements climatiques seront disponibles mardi 16 décembre 2014, à l'adresse: <http://www.iisd.ca/climate/cop20/enb/>



COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LIMA SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: 1-14 DÉCEMBRE 2014

La Conférence de Lima sur les changements climatiques s'est tenue du 1^{er} au 14 décembre 2014, à Lima, au Pérou. Elle comprenait la 20^e session de la Conférence des Parties (CdP 20) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 10^e session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 10). Trois organes subsidiaires (SB) se sont également réunis: les 41^e sessions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 41) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 41), et la septième réunion de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP 2-7).

La Conférence de Lima sur les changements climatiques a réuni plus de 11 000 participants, dont environ 6 300 fonctionnaires gouvernementaux, 4 000 représentants des organes et agences des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile, et 900 membres des médias.

Les négociations à Lima ont été axées sur les résultats nécessaires pour avancer, dans le cadre de l'ADP, vers un accord à Paris lors de la CdP 21 en 2015, y compris l'élaboration de l'information et le processus concernant la soumission des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) le plus tôt possible en 2015 et la réalisation de progrès sur les éléments d'un projet de texte de négociation. Après de longues négociations sur un projet de décision sur la poursuite des travaux de la plate-forme de Durban pour une action renforcée, la CdP 20 a adopté l'« Appel de Lima à l'action climatique », qui amorce les négociations de l'année à venir en vue d'un accord en 2015, le processus de soumission et d'examen des CPDN, et l'amélioration du niveau d'ambition avant 2020.

Les Parties ont également adopté 19 décisions, dont 17 dans le cadre de la CdP et deux dans le cadre de la CMP, qui, entre autres: aident à opérationnaliser le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices; établissent le programme de travail de Lima sur le genre; et adoptent la Déclaration de Lima sur l'éducation et la sensibilisation. La Conférence de Lima sur les changements climatiques a été en mesure de jeter les bases de la réunion de Paris prévue l'année prochaine, en intégrant les progrès accomplis dans l'élaboration des éléments d'un projet de texte de négociation pour l'accord de 2015 et en adoptant une décision sur les CPDN, qui inclue leur portée, l'information initiale, et les mesures à prendre par le Secrétariat après leur soumission.

BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par l'adoption de la CCNUCC en 1992, qui établit un cadre d'action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet (GES) aux fins d'éviter « les interférences anthropiques dangereuses avec le système climatique ». La Convention, qui est entrée en vigueur le 21 mars 1994, compte aujourd'hui 196 Parties.

En décembre 1997, les délégués à la troisième session de la CdP 3 à Kyoto, au Japon, se sont accordés sur un Protocole relevant de la CCNUCC, qui engage les pays industrialisés et les pays en transition vers l'économie de marché à atteindre des objectifs de réduction des émissions. Ces pays, connus comme

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto. 1	
Compte-rendu de la Conférence de Lima sur les changements climatiques	3
Conférence des Parties	3
Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto	8
Segment de haut niveau conjoint de la CdP et de la CMP	12
Organe subsidiaire de mise en œuvre	12
Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	21
Groupe de travail spécial sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée	26
Plénières de clôture de la CdP 20/CMP 10	43
Appel de Lima à l'action climatique	44
Brève analyse de la Conférence de Lima sur le climat	45
Réunions à venir	48
Glossaire	49

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Beate Antonich, Rishikesh Bhandary, Elena Kosolapova, Ph.D., Mari Luomi, Ph.D., Anna Schulz, et Mihaela Secieru. Édition numérique: Kiara Worth. Version française: Sandra Gagnon, Ph.D. - Correctrice: Hélène Kom. Éditeur en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV et DG-CLIMAT), le Gouvernement de la Suisse (l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et l'Agence suisse pour la coopération au développement (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2014, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Un financement spécifique pour la couverture de cette session a été fourni par le Royaume d'Arabie saoudite et de la Commission européenne (DG-CLIMA). Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA.



<http://enb.iisd.mobi/>

étant les Parties visées à l'Annexe I de la CCNUCC, se sont engagés à réduire leurs émissions globales de six GES d'une moyenne de 5% par rapport aux niveaux de 1990, et ce entre 2008 et 2012 (la première période d'engagement), avec des objectifs particuliers variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte aujourd'hui 192 Parties.

NÉGOCIATIONS À LONG TERME ENTRE 2005-2009: Réunie à Montréal, au Canada, en 2005, la première session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 1) a décidé d'établir le Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) en vertu de l'Article 3.9 du Protocole qui donne mandat d'envisager de nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I au moins sept ans avant la fin de la première période d'engagement.

En décembre 2007, les négociations de la CdP 13 et de la CMP 3, tenues à Bali, en Indonésie, ont abouti à l'adoption de la Feuille de route de Bali sur les questions à long terme. La CdP 13 a adopté le Plan d'action de Bali (PAB), et a établi le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) avec pour mandat de se centrer sur l'atténuation, l'adaptation, le financement, la technologie et une vision commune de l'action concertée à long terme. Les négociations sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I se sont poursuivies dans le cadre de l'AWG-KP. Le terme des négociations dans les deux voies de négociation avait été fixé à 2009, à Copenhague.

COPENHAGUE: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Copenhague, au Danemark, s'est tenue en décembre 2009. Cet événement de haut niveau a été marqué par des controverses sur la transparence et le processus. Tard dans la soirée du 18 décembre, ces pourparlers ont abouti à un accord politique: l'« Accord de Copenhague » qui a été par la suite présenté à la plénière de la CdP pour adoption. Après 13 heures de débat, les délégués ont finalement convenu de « prendre note » de l'Accord de Copenhague et de prolonger les mandats des groupes de négociations jusqu'à la CdP 16 et la CMP 6 en 2010. En 2010, plus de 140 pays avaient indiqué leur soutien à l'Accord. Plus de 80 pays ont également fourni des renseignements sur leurs objectifs ou mesures d'atténuation au niveau national.

CANCÚN: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Cancún, au Mexique, s'est tenue en décembre 2010, où les Parties ont finalisé les Accords de Cancún et ont prolongé les mandats des deux AWG d'une année supplémentaire. Dans la voie de négociation de la Convention, la Décision 1/CP.16 a reconnu que des réductions importantes des émissions mondiales sont nécessaires pour limiter la hausse de la température moyenne de la planète à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels. Les Parties ont convenu d'envisager le renforcement de l'objectif global à long terme lors d'un examen à mener d'ici 2015, y compris par rapport à une cible proposée de 1,5°C. La Décision 1/CP.16 a également abordé d'autres aspects de l'atténuation, tels que: la mesure, la notification et la vérification (MRV); et la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de l'aménagement durable des forêts et du renforcement des stocks forestiers dans les pays en développement (REDD+).

Les accords de Cancún ont également établi plusieurs nouvelles institutions et nouveaux processus, dont le Cadre de l'adaptation de Cancún, le Comité de l'adaptation, ainsi que le Mécanisme technologique, qui comprend le Comité exécutif

de la technologie et le Centre et Réseau des technologies climatiques. Le Fonds vert pour le climat (FVC) a été créé et désigné comme nouvelle entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la Convention.

Dans le cadre de la voie de négociation du Protocole, la CMP a exhorté les Parties visées à l'Annexe I à relever le niveau d'ambition de leurs objectifs de réduction des émissions, et a adopté la Décision 2/CMP.6 sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie.

DURBAN: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Durban, en Afrique du Sud, s'est tenue du 28 novembre au 11 décembre 2011. Les résultats de Durban couvrent un large éventail de sujets, notamment l'établissement d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, une décision en faveur d'une action concertée à long terme au titre de la Convention et un accord sur la mise en œuvre du FVC. Les Parties ont également décidé de lancer l'ADP avec pour mandat « l'élaboration d'un protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention, et applicable à toutes les Parties ». L'ADP devra conclure ses travaux d'ici 2015, le nouvel instrument devant entrer en vigueur au plus tard en 2020. En outre, l'ADP a été chargée d'étudier des mesures pour remédier au déficit du niveau d'ambition d'ici 2020 par rapport à l'objectif de 2°C.

DOHA: La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Doha, au Qatar, s'est tenue du 26 novembre au 8 décembre 2012. La conférence a abouti à un ensemble de décisions, intitulé « la Passerelle climat de Doha ». Il s'agit notamment des amendements apportés au Protocole de Kyoto pour établir sa deuxième période d'engagement et un accord pour mettre fin aux travaux de l'AWG-KP à Doha. Les Parties ont également décidé de mettre fin à l'AWG-LCA et aux négociations dans le cadre du PAB. Un certain nombre de questions nécessitant un examen plus approfondi ont été transférées au SBI et au SBSTA, telles que: l'examen de l'objectif global 2013-2015; les mesures d'atténuation des pays développés et en développement; les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto; les plans nationaux d'adaptation; la MRV; les mécanismes associés et non associés au marché; et la REDD+.

VARSOVIE: La Conférence de Varsovie sur les changements climatiques a eu lieu du 11 au 23 novembre 2013, à Varsovie, en Pologne. Les négociations ont porté sur la mise en œuvre des accords conclus lors des réunions précédentes, notamment la poursuite des travaux de l'ADP. La réunion a adopté une décision de l'ADP qui invite les Parties à amorcer ou à intensifier les préparatifs nationaux de leurs CPDN, et décide d'accélérer la mise en œuvre intégrale du PAB et des ambitions à prévoir avant 2020. Les Parties ont également adopté une décision établissant le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices, et le Cadre de Varsovie pour la REDD+, une série de sept décisions sur le financement, les arrangements institutionnels et les questions méthodologiques concernant la REDD+.

ADP 2-4: La quatrième réunion de l'ADP 2 (ADP 2-4) a eu lieu du 10 au 14 mars à Bonn, en Allemagne. Dans le cadre du secteur d'activité 1 (accord de 2015), la réunion s'est tenue sous la forme de consultations ouvertes sur le point 3 de l'ordre du jour, qui portait sur: l'adaptation; les CPDN; le financement, la technologie et le renforcement des capacités (moyens de mise en œuvre); l'ambition et l'équité; l'atténuation; la transparence de l'action et du soutien; et les questions diverses liées aux éléments. Un atelier en session a abordé les préparatifs internes des CPDN. Dans le cadre du secteur d'activité 2 (niveau

d'ambition à prévoir avant 2020), des réunions d'experts techniques (RET) se sont tenues sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

RÉUNIONS INTERSESSIONS DE BONN: La Conférence de Bonn sur les changements climatiques a eu lieu à Bonn, en Allemagne, du 4 au 15 juin 2014, et comprenait les 40^e sessions du SBI et du SBSTA, et la cinquième réunion de la deuxième session de l'ADP (ADP 2-5). Lors de la réunion, les Parties ont réalisé des progrès sur les négociations concernant l'ADP et ont préparé des projets de décisions à soumettre à la CdP et à la CMP à Lima. Les ministres ont participé à deux événements de haut niveau, une Table ronde ministérielle de haut niveau sur le Protocole de Kyoto, qui avait pour objectifs d'évaluer la mise en œuvre du Protocole et de fournir aux ministres l'occasion d'augmenter leurs engagements chiffrés en matière de limitation et de réduction des émissions de leur pays, et un Dialogue ministériel de haut niveau sur la Plate-forme de Durban pour une action renforcée, qui visait à relever le niveau d'ambition pré-2020 et à donner une impulsion aux négociations de l'accord de 2015.

ADP 2-6: La sixième réunion de l'ADP 2 (ADP 2-6) a eu lieu à Bonn, en Allemagne, du 20 au 25 octobre 2014. Dans le cadre du secteur d'activité 1, les délégués ont continué à élaborer les éléments d'un projet de texte de négociation, qui servira de fondement à l'accord final de 2015, et ont examiné un « document informel » contenant les opinions et les propositions des Parties sur les éléments d'un projet de texte de négociation. L'ADP a également travaillé sur un projet de décision qui inclut les types d'information à fournir par les pays lorsqu'ils communiquent leurs CPDN et la façon dont ces contributions seront éventuellement considérées. Dans le cadre du secteur d'activité 2, la RET s'est centrée sur: les mesures possibles sur les GES autres que le CO₂; le piégeage, l'utilisation et le stockage du carbone; et le suivi à donner aux RET sur l'exploitation des possibilités d'atténuation par l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'environnement urbain et l'amélioration de l'utilisation des terres au cours de la période pré-2020. Les pays ont également abordé un projet de décision sur le niveau d'ambition à prévoir avant 2020.

COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE DE LIMA SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Lundi 1^{er} décembre, le Président de la CdP 19/CMP 9, Marcín Korolec, a souhaité la bienvenue aux délégués à la cérémonie d'ouverture des CdP/RdP conjointe et a salué l'engagement précoce du Pérou et de la France, permettant « au trio de progresser sur la route de Paris sans encombre ».

Le Ministre de l'environnement du Pérou, Manuel Pulgar-Vidal, a indiqué que la CdP 20 devrait susciter la confiance, créer un espace de dialogue entre les acteurs étatiques et non étatiques, et jeter les bases d'un nouvel accord sur le climat à travers un projet de texte équilibrant l'action climatique et le développement durable.

Soulignant le rôle clé des grandes villes dans la lutte contre les changements climatiques, Susana Villarán de la Puente, Mairesse de Lima, du Pérou, a souligné l'engagement des maires à déployer des efforts pour un nouveau paradigme de la mobilité, changer la matrice énergétique et investir dans les infrastructures vertes.

Attirant l'attention sur les lignes et géoglyphes de Nazca, au Pérou, la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a encouragé les Parties à: élaborer un nouvel accord universel; réaliser des progrès sur l'adaptation; et renforcer la capacité financière des plus vulnérables.

À travers un message vidéo, le Président du Pérou Ollanta Humala, a déploré que l'humanité a « abandonné les pratiques durables » et a déclaré qu'il est temps de revenir sur le droit chemin en prenant des mesures sur les changements climatiques.

Présentant les principales conclusions du Rapport de synthèse (RSY) du Cinquième rapport d'évaluation (RE5) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Rajendra Pachauri, Président du GIEC, a souligné que pour maintenir le réchauffement global sous la cible de 2°C, les émissions de GES devront diminuer de 40 à 70% d'ici 2050, par rapport aux niveaux de 2010, et atteindre zéro ou des niveaux négatifs en 2100.

Ce rapport résume les discussions menées par la CdP, la CMP, le SBI, le SBSTA et l'ADP, suivant leurs ordres du jour respectifs. Les négociations et les résultats dans le cadre de la CdP et de la CMP sur les questions transmises au SBI, au SBSTA et à l'ADP sont résumés dans le cadre des négociations de l'organe subsidiaire correspondant.

CONFÉRENCE DES PARTIES

Lundi 1^{er} décembre, Manuel Pulgar-Vidal, Ministre de l'environnement du Pérou, a été élu par acclamation Président de la CdP 20/CMP 10.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les Parties ont décidé d'appliquer le projet de règlement intérieur (FCCC/CP/1996/2), à l'exception du projet de règle 42 relative au vote.

La CdP a adopté l'ordre du jour proposé (FCCC/CP/2014/1), le point de l'ordre du jour concernant la deuxième évaluation de l'adéquation des Articles 4.2(a) et (b) de la Convention (mesures d'atténuation des pays développés) demeurant en suspens. La CdP a également adopté l'organisation des travaux. La CdP a transmis au SBI le point de l'ordre du jour sur l'adhésion des Parties non visées à l'Annexe I au Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I (GCE). Les Parties ont approuvé l'accréditation des organisations observatrices (FCCC/CP/2014/4).

Élection des membres du Bureau autres que le Président:

Le Président de la CdP, Pulgar-Vidal, a indiqué que des consultations seront organisées sur l'élection des membres du Bureau. Samedi 13 décembre, la plénière de clôture de la CdP a élu les membres du Bureau de la CdP ainsi qu'il suit: le Président du SBSTA, Tomasz Chruszczow (Pologne); le Président du SBI, Amena Yauvoli (Fidji); les Rapporteurs de la CdP, Johanna Lissinger-Peitz (Suède); Ismail Elgizouli (Soudan); Cheikh Ndiaye Sylla (Sénégal); Ravi Shanker Prasad (Inde); Oleg Shamanov (Fédération de Russie); Jaime Hermida Castillo (Nicaragua); et Jo Tyndall (Nouvelle-Zélande). Su Wei (Chine) restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur.

La CdP a également élu le Bureau du SBSTA, avec Carlos Fuller (Belize) en tant que Vice-Président, et le Bureau du SBI, avec Guoshun Sun (Chine), en tant que Vice-Président, et Sidat Yaffa (Gambie) en tant que Rapporteur.

La CdP a également élu les membres du Comité de l'adaptation, du Fonds pour l'adaptation (CFA), du Conseil consultatif du Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC), du Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre (CE du MDP), du Groupe consultatif d'experts (GCE), du Comité de contrôle du respect des dispositions, du Comité de supervision de l'application conjointe (CSAC), du Comité permanent sur le financement (CPF), du Comité exécutif de la technologie (TEC), et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices. Les consultations se poursuivront sur les nominations en suspens. La liste est disponible sur le site de la CCNUCC.

Dates et lieux des futures sessions: Vendredi 12 décembre, la CdP a adopté une décision sur les futures sessions (FCCC/CP/2014/L.8), notant l'expression d'intérêt du Maroc d'accueillir la CdP 22 et la CMP 12 du 7 au 18 novembre 2016 et demandant au Secrétariat d'entreprendre une mission exploratoire au Maroc et de faire rapport au Bureau des CdP/CMP d'ici juin 2015 sur la question de savoir si tous les éléments logistiques, techniques, juridiques et financiers sont disponibles pour l'accueil des sessions. Le Ministre Ouafae Dehmani (Maroc) a souligné l'importance de l'opérationnalisation du nouvel accord et a déclaré que la réunion au Maroc sera « la CdP de l'action ».

Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs: Vendredi 12 décembre, la CdP a adopté le rapport sur la vérification des pouvoirs (FCCC/CP/2014/9-FCCC/KP/CMP/2014/8), les Bahamas déclarant que leurs pouvoirs ont été communiqués par voie électronique au Secrétariat, déclaration qui a été notée.

RAPPORT DES ORGANES SUBSIDIAIRES: Vendredi 12 décembre, la CdP a adopté les rapports de la SBSTA 40 et de la SBSTA 41 (FCCC/SBSTA/2014/2 et Add.1 et FCCC/SBSTA/2014/L.20) et les rapports de la SBI 40 et de la SBI 41 (FCCC/SBI/2014/8 et Add.1, et FCCC/SBI/2014/L.25). Le SBI a recommandé, et la CdP a accepté, que le centre d'information de la REDD, institué par la Décision 9/CP.19 (Cadre de Varsovie pour la REDD+), soit dénommé le Centre d'information de Lima pour la REDD.

RAPPORT DE L'ADP: Samedi 13 décembre, la CdP a adopté le rapport de l'ADP 2-7 au cours de la séance plénière de clôture.

EXAMEN DES PROPOSITIONS PRÉSENTÉES PAR LES PARTIES AU TITRE DE L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION: Vendredi 12 décembre, les Parties ont décidé que l'examen de ce point (FCCC/CP/2009/3-7 et FCCC/CP/2010/3) se poursuivrait à la CdP 21.

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT À LA CONVENTION PRÉSENTÉES PAR LES PARTIES AU TITRE DE SON ARTICLE 15: Proposition de la Fédération de Russie: Ce point de l'ordre du jour (FCCC/CP/2011/5) a d'abord été examiné le mercredi 3 décembre. Le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal a proposé, et les Parties ont accepté, des consultations informelles co-facilitées par Antonio García (Pérou) et Augusto Cabrera Rebaza (Pérou).

Vendredi 12 décembre, les Parties ont décidé de poursuivre l'examen de cette question à la CdP 21.

Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique: Ce point de l'ordre du jour (FCCC/CP/2011/4/Rev.1) a d'abord été examiné le mercredi 3 décembre. Le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal a proposé, et les Parties ont accepté, des consultations informelles co-facilitées par Antonio García et Augusto Cabrera Rebaza.

Vendredi 12 décembre, les Parties ont décidé de poursuivre l'examen de cette question à la CdP 21.

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ADAPTATION: Ces discussions sont résumées dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur le rapport du Comité de l'adaptation (voir page 15).

MÉCANISME INTERNATIONAL DE VARSOVIE RELATIF AUX PERTES ET PRÉJUDICES LIÉS AUX INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Le résumé de ces discussions figure dans la section du SBI portant sur le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices (voir page 15).

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME TECHNOLOGIQUE (MT): Rapport annuel conjoint du CET et du CRTC: Le résumé de ces discussions figure dans la section du SBI portant sur le rapport annuel conjoint du CET et du CRTC (voir page 17).

Relations entre le MT et le mécanisme financier de la Convention: Ce point de l'ordre du jour (FCCC/CP/2014/6 et 8) a d'abord été abordé le mercredi 3 décembre. Le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal a proposé, et les Parties ont accepté, des consultations informelles co-facilitées par Carlos Fuller (Belize) et Elfriede-Anna More (Autriche).

Les co-facilitateurs ont signalé à la CdP que les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord et la CdP a décidé d'inscrire ce sous-point à l'ordre du jour provisoire de la CdP 21.

Soulignant l'importance de cette question pour la mise en œuvre de la Convention, la Chine a déploré l'absence d'accord et a appelé à l'établissement d'un lien clair entre les deux mécanismes afin d'appuyer la coopération technique et d'ouvrir la voie aux technologies climatiques.

EXAMEN DE LA PÉRIODE 2013-2015: Le résumé de ces discussions figure dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur l'examen de la période 2013-2015 (voir page 18).

DEUXIÈME EXAMEN DE LA PERTINENCE DES ALINÉAS (A) ET (B) DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION: Ce point a été laissé en suspens.

QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT: Ce point a d'abord été examiné le mercredi 3 décembre. Le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal a invité les Parties à aborder les sous-points sur le financement à long terme de l'action climatique, les rapports du CPF, du FVC et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et la cinquième revue du mécanisme financier.

Pulgar-Vidal a proposé, et les Parties ont accepté, un groupe de contact sur le financement à long terme de l'action climatique et le rapport du CPF co-présidé par Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo) et Dany Drouin (Canada), et un groupe de contact sur les rapports du FVC et du FEM et des directives à leur intention, et le cinquième examen du mécanisme financier co-présidé par Ayman Shasly (Arabie Saoudite) et Stefan Schwager (Suisse).

Concernant le FVC, la Zambie a demandé une accélération des modalités d'accès direct au décaissement des fonds et d'accréditation et du soutien aux entités nationales.

Climate Justice Now!, s'exprimant au nom des ONGE, a plaidé pour que les besoins des pays en développement soient abordés de façon à permettre à leurs économies de passer de « brunes à vertes ».

Les ONG du monde des affaires et de l'industrie ont souligné l'importance d'établir des MRV crédibles et transparentes et d'éviter le double comptage.

L'Uruguay a déclaré que l'Institut interaméricain de recherche sur le changement mondial est prêt à coopérer avec la CCNUCC.

L'Égypte, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, a déclaré que le financement à long terme de l'action climatique ne doit pas être limité à 100 milliards USD par an et a appelé à l'examen d'une approche stratégique pour le financement, incluant la prise en considération des sources, de la prévisibilité, de l'adéquation et de la stabilité, et des moyens de fournir ce financement à un niveau permettant de maintenir l'élévation de la température en deçà de 2°C.

Le Panama a suggéré de tirer parti du Fonds pour l'adaptation.

Le jeudi 4 décembre, dans le groupe de contact sur le financement à long terme de l'action climatique et le rapport du CPF, les Co-Présidents Tosi Mpanu Mpanu et Dany Drouin ont présenté le rapport du CPF (FCCC/CP/2014/5).

La Bolivie, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine (G-77/Chine), a déclaré que la MRV du soutien est également en cours de discussion dans le cadre de l'ADP et a plaidé pour: la cohérence et la coordination; la clarté sur le niveau de soutien financier alloué aux pays en développement; des directives sur le troisième forum du CPF; et des financements pour les forêts.

Les États-Unis ont suggéré l'examen des résultats et, avec l'Union européenne (UE), ont mis en exergue la capitalisation initiale du FVC s'élevant à 9,7 milliards USD avant Lima.

Dans le groupe de contact sur les rapports des FVC et FEM, et les directives à leur intention, et sur le cinquième examen du mécanisme financier, les Co-Présidents, Ayman Shasly et Stefan Schwager, ont présenté les documents (FCCC/CP/2014/2 et Add.1, et FCCC/CP/2014/5 et 8).

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/Chine, a souligné l'importance des travaux du Fonds pour l'adaptation. L'UE a noté que d'autres points de l'ordre du jour comportent des dimensions liées au financement, y compris l'adaptation, et a suggéré de discuter de ces points dans le cadre du groupe de contact sur le financement de l'action climatique.

Tôt le samedi 13 décembre, un groupe de contact s'est réuni sous la présidence de Rosa Morales (Pérou), représentant le Président de la CdP 20. Edward Davey (Royaume-Uni) et Edna Molewa (Afrique du Sud) ont informé les Parties de l'avancement des consultations ministérielles, notant qu'ils avaient rencontré les Parties jeudi et produit un projet de texte sur cette base; entrepris un autre processus de consultation vendredi soir; et avaient fondé les cinq documents de projet de décision sur ces consultations. Le groupe de contact a été suspendu samedi matin après avoir abordé le rapport du CPF, et le rapport du FEM, et les directives à son intention, et le cinquième examen du mécanisme financier. Le groupe de contact s'est réuni à nouveau à 11h46 samedi pour examiner le financement à long terme de l'action climatique et le rapport du FVC, et les directives à son intention, le Président Morales notant que ces textes représentent l'aboutissement de consultations ministérielles. Après discussion, le reste des décisions sur le financement à long terme de l'action climatique et le rapport du FVC, et les directives à son intention, ont été transmis à la CdP 20 pour examen par le groupe de contact. Le groupe de contact a été clos à 14h08.

Financement à long terme de l'action climatique:

Mercredi 3 décembre, le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal a invité les Parties à examiner le résumé de l'atelier en session sur le financement à long terme de l'action climatique en 2014 (FCCC/CP/2014/3) et donner des orientations sur l'organisation des futurs ateliers. Samedi 13 décembre, le groupe de contact a décidé de transmettre le projet de décision, avec des modifications mineures pour refléter la formulation préalablement convenue, à la CdP 20 pour examen.

Au cours de la plénière de clôture de la CdP, le samedi 13 décembre, les Parties ont adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2014/L.13), la CdP se félicite: des contributions annoncées au FVC et à la sixième reconstitution du FEM, et des contributions versées au Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), au Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC), et au Fonds pour l'adaptation; et des communications biennales soumises à ce jour par les pays développés Parties sur leurs stratégies

et démarches mises à jour visant à accroître le financement de l'action climatique entre 2014 et 2020, conformément au paragraphe 10 de la Décision 3/CP.19, et prie instamment les pays développés qui n'ont pas encore présenté ces communications, de le faire.

En outre, la CdP, entre autres:

- invite les pays développés à affecter une part substantielle du financement public de l'action climatique aux activités relatives à l'adaptation;
- demande aux Parties de continuer à renforcer leurs environnements favorables et leurs cadres politiques pour faciliter la mobilisation et le déploiement efficace du financement de l'action climatique, conformément à la Décision 3/CP.19;
- reconnaît que les pays développés adhèrent, dans l'optique de mesures d'atténuation concrètes et d'une mise en œuvre transparente, à l'objectif de mobiliser conjointement 100 milliards USD par an d'ici 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement;
- demande aux pays développés, dans la préparation de leur prochaine série de communications biennales mises à jour sur leurs stratégies et démarches visant à accroître le financement de l'action climatique entre 2014 et 2020, d'augmenter la quantité d'information disponible sur les éléments quantitatifs et qualitatifs d'un profile d'évolution, en mettant davantage l'accent sur la transparence et la prévisibilité des flux financiers;
- prie le Secrétariat de préparer une compilation et une synthèse des communications biennales sur les stratégies et démarches, d'informer les ateliers en session, et d'organiser des ateliers annuels en session jusqu'en 2020 et de préparer un rapport de synthèse des ateliers pour examen annuel par la CdP et le dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique; et
- décide que les ateliers en session seront centrés, en 2015 et 2016, sur les questions de financement de l'adaptation, les besoins de soutien aux pays en développement, et la coopération sur l'instauration d'environnements plus favorables et le soutien pour les activités de préparation.

Rapport du Comité permanent sur le financement:

Mercredi 3 décembre, les Co-Présidents du CPF, Stefan Schwager (Suisse) et Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda), ont présenté le rapport (FCCC/CP/2014/5 et Add.1). Samedi 13 décembre, le groupe de contact a décidé de transmettre le projet de décision sans amendement à la CdP 20 pour examen. Au cours de la plénière de clôture de la CdP samedi, les Parties ont adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2014/L.10), la CdP se félicite: du rapport du CPF; de la transparence et de l'ouverture avec laquelle le CPF mène ses travaux; de la réussite de l'évaluation biennale de 2014 faisant le point sur les flux de financement des activités liées au climat, en prenant note du rapport y afférent; du forum 2014 du CPF sur la mobilisation du financement pour l'adaptation, en prenant note du rapport y afférent; et des contributions du CET et du Comité de l'adaptation aux travaux du CPF dans la préparation des éléments d'un projet de directives aux entités chargées du fonctionnement. En outre, la CdP, entre autres:

- approuve le plan de travail du CPF pour l'exercice 2015, et les recommandations sur la fourniture de directives destinées aux entités chargées d'assurer le fonctionnement prévues au paragraphe 10 du rapport du CPF à la CdP;
- décide de procéder à l'examen des fonctions du CPF au plus tard à la CdP 23;

- demande aux organes techniques compétents d'examiner les recommandations contenues dans le rapport de l'évaluation biennale 2014 du financement de l'action climatique dans le cadre de leurs délibérations y afférentes; et
- attend avec intérêt le troisième forum du CPF, en 2015, qui sera centré sur les questions liées au financement pour les forêts.

La CdP demande en outre au CPF:

- d'examiner les conclusions et les recommandations de l'évaluation biennale dans son rapport annuel à la CdP 21, en vue de recommander des améliorations aux méthodologies de communication de l'information financière;
- d'explorer davantage les moyens d'améliorer ses travaux sur la MRV du soutien, en s'appuyant sur les meilleurs renseignements disponibles sur la mobilisation de diverses sources, y compris les sources privées et d'autres, grâce à des interventions publiques;
- d'inclure dans son rapport à la CdP 21, de l'information sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail pour 2015; et
- d'examiner les questions relatives à d'éventuels liens institutionnels et relations entre le Fonds pour l'adaptation et d'autres institutions au titre de la Convention, et des directives y afférentes à fournir dans d'autres décisions de la CdP.

Rapport du FVC à la CdP et directives à l'intention du

FVC: Mercredi 3 décembre, le Co-Président du Conseil du FVC, Ayman Shasly (Arabie Saoudite), a présenté le rapport (FCCC/CP/2014/8). Samedi 13 décembre, le groupe de contact a décidé de transmettre le projet de décision à la CdP 20 pour examen, avec un amendement visant à supprimer la référence au Fonds du secteur privé dans un paragraphe demandant au Conseil du FVC d'accélérer la mise en fonction des guichets sur l'adaptation et l'atténuation. Au cours de la plénière de clôture de la CdP, samedi 13 décembre, les Parties ont adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2014/L.12), la CdP se félicite du premier processus réussi et en temps opportun de mobilisation des ressources du FVC, qui a jusqu'à maintenant conduit à la mobilisation de 10,2 milliards USD par les Parties, permettant au FVC de commencer ses activités de soutien aux pays en développement Parties à la Convention, et lui conférant le titre de plus important fonds dédié au climat. Également, la CdP, entre autres:

- prie le FVC de s'assurer que les efforts de mobilisation des ressources en cours sont proportionnels aux ambitions du Fonds, appelle à des contributions des autres pays développés, et à des contributions financières de diverses autres sources, publiques et privées, y compris des sources alternatives, tout au long du processus de mobilisation initiale des ressources; et
- invite le FVC, le fiduciaire provisoire, et les contributeurs à confirmer leurs engagements sous forme d'accords de contribution/arrangements pleinement exécutés, prenant note que l'autorité du FVC en matière d'engagement prendra effet lorsque 50% des contributions annoncées lors de la session d'annonce des contributions de novembre 2014 seront reflétées dans les accords sur contribution/arrangements pleinement exécutés reçus par le Secrétariat au plus tard le 30 avril 2015.

En outre, la CdP demande au Conseil du FVC:

- d'accélérer la mise en fonction des guichets pour l'adaptation et l'atténuation, et de s'assurer des ressources suffisantes pour le renforcement des capacités et le développement et le transfert technologique;

- d'accélérer la mise en fonction du Fonds du secteur privé en veillant à ce que les entités du secteur privé et les organismes publics ayant une expérience pertinente dans le travail avec le secteur privé soient accrédités en 2015, en accélérant les mesures pour faire participer les acteurs locaux du secteur privé des pays en développement, y compris les petites et moyennes entreprises des PMA, les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays africains, en insistant sur une approche menée par les pays, en accélérant l'action pour mobiliser des ressources en quantité suffisante, et en développant une approche stratégique pour assurer la participation du secteur privé;
- de compléter, dans la mise en œuvre de son plan de travail pour 2015, ses travaux liés aux politiques et aux procédures de réception d'apports financiers provenant de sources non publiques et alternatives, les cadres d'investissement et de gestion des risques du FVC, l'analyse d'impact sur ses domaines de résultats initiaux, y compris des options pour déterminer les portefeuilles d'investissement au niveau du Conseil à travers la structure du Fonds, et le processus d'approbation du Fonds, y compris les méthodes de sélection des programmes et des projets qui permettent de maximiser la réalisation de ses objectifs;
- d'examiner les moyens d'accroître davantage la transparence de ses travaux;
- d'accélérer la mise en œuvre de son programme de travail sur la préparation et le soutien à la préparation, en veillant à ce que des ressources suffisantes soient prévues pour son exécution, y compris les ressources provenant du processus initial de mobilisation des ressources, en fournissant un soutien d'urgence aux pays en développement, en particulier les PMA, les PEID et les pays africains sous la direction de leurs autorités nationales désignées ou de leur point focal, afin de renforcer les capacités institutionnelles;
- de prendre en compte, lors de l'établissement des priorités de ses politiques et de son programme, les renseignements et les enseignements résultant de la coopération avec d'autres organes compétents de la Convention, et d'autres institutions internationales compétentes;
- de renforcer la participation de toutes les parties prenantes;
- d'élaborer un cadre de suivi et de reddition de comptes;
- d'envisager des décisions pertinentes pour la REDD+;
- de mettre à disposition son rapport annuel en temps opportun, et au plus tard 12 semaines avant une session de la CdP; et
- de faire rapport à la CdP 21 sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette décision.

La CdP également:

- prie le FVC de renforcer sa collaboration avec les fonds existants au titre de la Convention et d'autres fonds relatifs au climat afin de renforcer la complémentarité et la cohérence des politiques et des programmes au niveau national;
- demande instamment au FVC de s'assurer que la sélection du personnel est ouverte, transparente et fondée sur le mérite, exempte de discrimination, et qu'elle tient compte de l'équilibre géographique et de genre;
- demande instamment aux pays en développement de conclure des accords bilatéraux avec le FVC sur la base d'un modèle qui devra être approuvé par le Conseil du FVC, afin de fournir des privilèges et immunités au Fonds; et
- prie le FVC d'inclure dans son rapport annuel à la CdP les recommandations de son mécanisme de recours indépendant, le cas échéant, et les mesures prises par le Conseil en réponse à ces recommandations.

Rapport du FEM à la CdP et directives à l'intention du FEM: Mercredi 3 décembre, Chizuru Aoki, du FEM, a présenté le rapport (FCCC/CP/2014/2 et Add.1). Samedi 13 décembre, le groupe de contact a décidé de transmettre le projet de décision avec des amendements mineurs à la CdP 20 pour examen. Au cours de la plénière de clôture de la CdP, les Parties ont adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2014/L.11), la CdP accueille avec intérêt: la sixième reconstitution du FEM, tout en demandant instamment aux pays qui n'ont pas respecté leurs engagements concernant la cinquième reconstitution de le faire dès que possible; les contributions annoncées et versées au FPMA et au FSCC, en demandant un soutien continu à ces fonds; et la politique d'intégration de l'égalité de genre du FEM. Également, la CdP, entre autres:

- prend note que le montant des fonds disponibles pour le domaine d'intervention des changements climatiques a été réduit dans la sixième période de reconstitution du FEM, et que les fonds alloués à certains pays, y compris certains PMA, PEID et pays africains, ont diminué en conséquence;
- prend note de la politique du FEM sur le cofinancement et des préoccupations soulevées par certaines Parties concernant sa mise en œuvre;
- invite les Parties à soumettre chaque année au Secrétariat leurs points de vue et leurs recommandations sur les éléments à prendre en compte, lors de l'élaboration des directives à l'intention du FEM, et prie le CPF de prendre en considération ces contributions lors de la présentation de projet de directives à l'intention du FEM, pour examen par la CdP; et
- encourage le FEM, entre autres, à poursuivre ses travaux sur l'amélioration de son cycle de projets, à accroître la transparence et l'ouverture générales de ses opérations, et à améliorer la communication sur sa politique de cofinancement.

La CdP demande également au FEM:

- de veiller à ce que l'intégration du genre soit mise en œuvre tant au sein de son portefeuille que de sa structure;
- de continuer à travailler avec ses agences d'exécution afin de simplifier davantage ses procédures, et à améliorer l'efficacité et l'efficience du processus par lequel les Parties non visées à l'Annexe I reçoivent des fonds pour répondre à leurs obligations en vertu de l'Article 12.1 de la Convention (communication de l'information relative à la mise en œuvre); et
- d'inclure dans son rapport annuel à la CdP de l'information sur les mesures qu'il a prises pour mettre en œuvre les directives fournies dans la décision.

Cinquième examen du mécanisme financier: Mercredi, le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal a présenté ce point (FCCC/CP/2014/5 et FCCC/CP/2013/INF.1). Samedi 13 décembre, le groupe de contact a décidé de transmettre le projet de décision sans amendement à la CdP 20 pour examen. Lors de la clôture de la CdP, les Parties ont adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2014/L.9), la CdP se félicite des progrès réalisés par le Conseil du FVC la mise en fonction du FVC, et prend note que le cinquième examen du mécanisme financier a été axé sur le FEM, les activités du FVC étant encore en cours de développement. Également, la CdP, entre autres:

- accueille avec intérêt les contributions des experts au cinquième examen du mécanisme financier mené par le CPF et encourage le CPF à s'appuyer sur les mêmes méthodologies et critères pour les futurs examens du mécanisme;

- encourage les entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier à intégrer ces recommandations dans leurs travaux futurs;
- prend acte de l'évaluation positive de la performance générale du FEM, mais souligne que les PMA et les PEID éprouvent encore des difficultés à accéder aux ressources du FEM;
- décide d'examiner le calendrier des directives fournies par la CdP aux entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier afin de s'assurer que les directives clés sont entièrement prises en considération dans les stratégies de programmation et dans les recommandations politiques associées aux cycles de reconstitution de ces entités;
- décide de lancer le sixième examen du mécanisme financier à la CdP 22 conformément aux critères énoncés dans les directives annexées à la Décision 8/CP.19 (cinquième examen du mécanisme financier), ou tels qu'amendés ultérieurement; et
- prie le CPF de fournir un avis d'expert au sixième examen du mécanisme financier en 2017 en vue d'achever l'examen d'ici la CdP 23.

Nouvelles directives à l'intention du FPMA: Ces discussions sont résumées dans la section du SBI portant sur les nouvelles directives à l'intention du FPMA (voir page 16).

NOTIFICATION ET EXAMEN DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION: Le résumé de ces discussions figure dans la section du SBI portant sur la notification et l'examen des Parties visées à l'Annexe I (voir page 12).

NOTIFICATION DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION: Le résumé de ces discussions figure dans la section du SBI portant sur la notification des Parties non visées à l'Annexe I (voir page 13).

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU TITRE DE LA CONVENTION: Le résumé de ces discussions figure dans la section du SBI portant sur le renforcement des capacités au titre de la Convention (voir page 17).

APPLICATION DES PARAGRAPHE 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION: Mise en œuvre du Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (Décision 1/CP.10): Le résumé de ces discussions figure dans la section du SBI portant sur la Décision 1/CP.10 (voir page 18).

Questions relatives aux PMA: Le résumé de ces discussions figure dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur les questions relatives aux PMA (voir page 14).

ÉGALITÉ DES SEXES DANS LE CONTEXTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Le résumé de ces discussions figure dans la section du SBI portant sur l'égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques (voir page 19).

AUTRES QUESTIONS RENVOYÉES À LA CDP PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES: Cinquième Rapport d'évaluation: Le résumé de ces discussions figure dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBSTA sur le RE5 du GIEC (voir page 22).

Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux, des pays développés Parties: Le résumé de ces discussions figure dans la section du SBSTA portant sur le programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux, des pays développés Parties (voir page 23).

Plans nationaux d'adaptation (PAN): Le résumé de ces discussions figure dans la section du SBI sur les PAN (voir page 15).

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES: États financiers vérifiés pour l'exercice biennal 2012-2013: Le résumé de ces discussions figure dans la section du SBI portant sur les questions administratives, financières et institutionnelles (voir page 20).

Exécution du budget pour l'exercice biennal 2014-2015: Le résumé de ces discussions figure dans la section du SBI portant sur les questions administratives, financières et institutionnelles (voir page 20).

Prise de décision dans le cadre du processus découlant de la Convention: Mercredi 3 décembre, Tomasz Chruszczow (Pologne) de la CdP 20 a rendu compte des consultations menées sur cette question lors de la SB 40, affirmant que ces consultations sont importantes pour construire la confiance. Il a indiqué qu'aucune convergence de vues ne s'était dégagée sur la nécessité d'un résultat formel.

Le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal a proposé d'établir un groupe de contact. L'Arabie Saoudite, l'UE, l'Inde, l'Irak et la Chine, contrés par la Fédération de Russie, ont préféré des consultations informelles. La Fédération de Russie a présenté un projet de décision (FCCC/CP/2014/CRP.1), en notant la situation critique des négociations en vue de la réunion de Paris. Les Parties intéressées ont discuté de façon informelle sur la façon d'aller de l'avant. Samedi 13 décembre, les Parties ont adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2014/L.4), la CdP, entre autres:

- décide de poursuivre les discussions sur la prise de décision dans le cadre du processus découlant de la CCNUCC;
- prie le président, en collaboration avec la France en tant que pays hôte de la CdP 21, d'entreprendre des consultations informelles prospectives et ouvertes sur la prise de décision dans le cadre du processus découlant de la CCNUCC, en collaboration avec les SB 42, et de présenter un rapport à la CdP 21;
- convient que les sous-éléments des points 2 (b) (adoption du règlement intérieur) et 6 (b) (proposition visant à amender les Articles 7 et 8 de la Convention) de l'ordre du jour de la CdP 20 continueront à être examinés en tant que processus distincts et séparés de ce sous-élément de la prise de décision dans le cadre du processus de la CCNUCC; et
- s'engage à poursuivre l'examen de cette question à la CdP 21.

QUESTIONS DIVERSES: Éducation et sensibilisation: Mercredi 3 décembre, la Pologne a présenté l'initiative conjointe polonaise-péruvienne visant une Déclaration ministérielle sur l'éducation et la sensibilisation à la CdP 20.

Le Mexique, l'UE et la République dominicaine ont salué l'initiative. Le Président de la CdP 20, Pulgar-Vidal, a mené les consultations sur cette question. Samedi 13 décembre, les Parties ont adopté la décision.

Soulignant l'importance d'éduquer les sociétés sur le climat, le Président des CdP 19/CMP 9, Marcin Korolec (Pologne), a indiqué qu'il a, en collaboration avec la présidence de la CdP 20, activement œuvré pour cette déclaration ministérielle et qu'ils ont produit « un résultat vraiment extraordinaire ».

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2014/L.1/Rev.1), la CdP réaffirme l'importance de l'Article 6 de la Convention (éducation, formation et sensibilisation du public) et de l'Article 10 (e) du Protocole (programmes d'éducation et de formation). En outre, la CdP, entre autres:

- souligne que l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation et l'accès du public à l'information, la connaissance, et la coopération internationale jouent un rôle fondamental dans la réalisation de l'objectif ultime de la Convention et dans la promotion du développement durable et résilient aux changements climatiques;
- réaffirme son engagement à promouvoir et à faciliter le développement et la mise en œuvre de programmes éducatifs et de sensibilisation du public sur, entre autres, les changements climatiques et ses effets;
- encourage les gouvernements à élaborer des stratégies d'éducation intégrant la question des changements climatiques dans les programmes d'éducation, et à inclure la sensibilisation sur les changements climatiques dans les stratégies et politiques nationales relatives au développement et aux changements climatiques;
- prie instamment toutes les Parties d'accorder une attention accrue à l'éducation, la formation et la sensibilisation, la participation et l'accès du public à l'information sur les changements climatiques;
- exprime sa volonté de coopérer et de s'engager à travers des initiatives complémentaires qui visent à accroître la sensibilisation et d'améliorer l'éducation sur les changements climatiques; et
- réaffirme son attachement à la mise en œuvre du programme de travail de Doha sur l'Article 6 de la Convention.

CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO

Lundi 1^{er} décembre, le Président de la CMP 10, Manuel Pulgar-Vidal, a ouvert la CMP 10.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les Parties ont adopté l'ordre du jour (FCCC/KP/CMP/2014/1) avec des modifications mineures.

Concernant l'élection des membres de remplacement du Bureau, le Président de la CMP 10, Pulgar-Vidal, a indiqué qu'il organisera des consultations sur les candidatures. Les Parties ont également adopté l'organisation des travaux.

Samedi 13 décembre, le Vice-Président de la CMP 10, Jorge Voto-Bernales (Pérou), a noté qu'il n'est pas nécessaire d'élire des membres de remplacement puisque tous les membres du Bureau élus au Bureau de la CdP sont Parties au Protocole de Kyoto. La CMP a également élu les membres et membres suppléants du CFA, du MDP et du CSAC.

Vendredi 12 décembre, la CMP a adopté le rapport sur la vérification des pouvoirs (FCCC/CP/2014/9-FCCC/KP/CMP/2014/8), les Bahamas déclarant que leurs pouvoirs ont été communiqués par voie électronique au Secrétariat, déclaration qui a été notée.

État de ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto: Ce point a été examiné pour la première fois lors de la plénière de la CMP le mercredi 3 décembre.

La Secrétaire de la CCNUCC, Christiana Figueres, a déclaré que l'Amendement de Doha n'a reçu que 19 instruments d'acceptation, et qu'il lui faut plus de 125 ratifications pour entrer en vigueur. Elle a exhorté les responsables de la ratification de l'Amendement à accélérer le processus afin d'assurer le maintien du seul instrument juridiquement contraignant de la CCNUCC.

Le Guyana et Palau ont annoncé qu'ils ont ratifié l'Amendement de Doha et qu'ils présenteront leurs instruments d'acceptation sous peu.

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/Chine, a déclaré que le groupe s'attend à ce que les Parties visées à l'Annexe B reconsidèrent leurs engagements, en s'efforçant de les améliorer en vue de l'élimination de l'écart des mesures d'atténuation prévues avant 2020.

Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal a annoncé qu'il mènerait des consultations informelles avec les Parties intéressées sur l'accélération de la ratification.

Au cours de la plénière de clôture de la CMP, le vendredi 12 décembre, le Vice-Président de la CMP 10, Voto-Bernales, a informé les délégués que deux autres instruments d'acceptation ont été reçus de Tuvalu et de Nauru, et a instamment prié les Parties d'accélérer la ratification.

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES: Rapport du SBSTA: Vendredi 12 décembre, la CMP a adopté les rapports des SBSTA 40 et 41 (FCCC/SBSTA/2014/2 et Add.1, et FCCC/SBSTA/2014/L.20) et des SBI 41 (FCCC/SBI/2014/L.25) et 40 (FCCC/SBI/2014/8 et Add.1), tels que modifiés.

QUESTIONS RELATIVES AU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE (MDP): Ce point (FCCC/KP/CMP/2014/5) a d'abord été examiné le mercredi 3 décembre. Le Président du CE du MDP Hugh Sealy (Barbade) a appelé les Parties à renouveler leur engagement envers le MDP en reconnaissant ses forces en matière de financement axé sur les résultats.

La Zambie a proposé de poursuivre les réformes du fonctionnement du MDP pour atteindre les résultats souhaités en abordant la transparence, la responsabilisation et des processus simplifiés d'approbation des projets. La Banque mondiale a déclaré que le MDP canalise de façon efficace les financements relatifs au climat axés sur les résultats et a appelé les Parties à utiliser le MDP dans un futur proche pour aider à maintenir le mécanisme. Le Sénégal a indiqué que la réforme du MDP est cruciale pour les pays en développement, particulièrement en Afrique, en notant que jusqu'à présent, ces pays ont très peu bénéficié du mécanisme.

Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal a proposé, et les Parties ont accepté, l'établissement d'un groupe de contact co-présidé par Jeffery Spooner (Jamaïque) et Marko Berglund (Finlande).

Au cours de la réunion du groupe de contact le mercredi 3 décembre, les délégués ont souligné, entre autres, la nécessité: d'encouragements plus généralisés aux Parties et aux parties prenantes à utiliser le MDP; d'une analyse du MDP comme un outil d'atténuation utile; de la poursuite du MDP au-delà de 2020; de critères normalisés d'enregistrement; et de l'amélioration du MDP pour permettre l'annulation volontaire.

Les ONG ont instamment prié les Parties de tenir compte du fait que les projets financés par le MDP ne respectent toujours pas pleinement les droits de l'homme. Les ONG du monde des affaires et de l'industrie ont notamment plaidé pour des progrès sur l'examen des modalités et des procédures, le développement continu des niveaux de référence normalisés, et un processus d'accréditation simplifié.

Le lundi 8 décembre, des consultations informelles de la CMP ont eu lieu toute la journée sur cette question. Dans l'après-midi, les Parties ont poursuivi l'examen, paragraphe par paragraphe, du projet de texte de décision. Les discussions ont porté, entre autres sur, l'interaction du CE avec les Entités opérationnelles désignées (EOD) et la participation des EOD dans le MDP, et les demandes au CE de réviser les méthodologies, de privilégier le travail sur la simplification des méthodologies et d'ajuster la période de comptabilisation.

Le mercredi 10 décembre, dans le groupe de contact de l'après-midi, les Parties ont poursuivi l'examen du projet de texte de décision, mais n'ont pas été en mesure de s'accorder sur les éléments liés, notamment: les méthodologies concernant les niveaux de référence et la surveillance et l'additionnalité; et l'enregistrement des activités de projets du MDP et la délivrance d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE), y compris le processus d'annulation volontaire. Le groupe de contact et des consultations informelles se sont poursuivis dans la soirée.

Au cours de la plénière de clôture, le vendredi 12 décembre, les Parties ont adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/CMP/2014/L.3), la CMP accueille avec intérêt le rapport annuel du MDP pour l'exercice 2013-2014, exprime sa satisfaction quant aux progrès du MDP, et des EOD dans ses fonctions de validation et de vérification spécifiques aux secteurs, telles que décrites à l'Annexe I de la décision. La CMP accepte également les paragraphes sur: les méthodologies concernant les niveaux de références et la surveillance et l'additionnalité; l'enregistrement des activités de projets du MDP et la délivrance d'URCE; la distribution régionale et infra-régionale; et les ressources pour les travaux sur le MDP. Concernant ceux-ci, la CMP, notamment:

- décide de permettre la validation par une EOD et la soumission pour approbation par le CE d'un plan de surveillance en tout temps jusqu'à la première demande de délivrance d'URCE pour toutes les échelles d'activités de projet et de programmes d'activités (PA);
- prie le CE d'analyser davantage les options pour permettre l'enregistrement simplifié des activités de projet et des PA qui sont réputés être automatiquement additionnels, et de faire rapport à la CMP 11;
- prie le CE d'analyser les incidences, et les dispositions possibles pour assurer l'intégrité de l'environnement, de permettre à la même EOD de mener la validation et la vérification pour la même activité de projet ou PA à toutes les échelles, et de faire rapport à la CMP 11;
- prie le CE d'envisager d'ajuster et, le cas échéant, de mettre en œuvre les règles régissant les PA pour refléter leurs particularités afin de faciliter la mise en œuvre efficace et réduire les coûts de transaction associés, tout en assurant l'intégrité de l'environnement, en tenant compte des implications en matière de responsabilité à l'égard de l'émission d'URCE résultant des lacunes importantes dans la validation, la vérification et la certification des rapports; et
- prie le CE d'assurer une gestion prudente des ressources du MDP, et de sa capacité à exercer ses fonctions en maintenant et en développant le mécanisme jusqu'à la fin de la période d'ajustement de la deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto.

QUESTIONS RELATIVES À L'APPLICATION

CONJOINTE (AC): Ce point (FCCC/KP/CMP/2014/4) a été d'abord examiné le mercredi 3 décembre.

Le Président du comité de supervision de l'AC, Piotr Dombrowicki (Pologne), a déclaré que les activités relevant de l'AC ont subi une forte baisse, en notant que les mécanismes comme l'AC seront essentiels à la réalisation de mesures d'atténuation plus ambitieuses. Il a instamment prié les Parties de prendre des décisions à Lima pour sauvegarder l'AC. Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal a proposé, et les Parties ont accepté, l'établissement d'un groupe de contact co-présidé par Yaw Osafo (Ghana) et Dimitar Nikov (France).

Lundi 8 décembre, le groupe de contact de la CMP s'est réuni dans l'après-midi. Le Co-Président Nikov a présenté un projet de décision révisé sur la base des observations et des contributions des Parties, que les Parties ont examiné paragraphe par paragraphe.

Les discussions ont porté, entre autres sur: la nécessité d'assurer le succès continu du mécanisme afin d'aider les Parties à respecter leurs engagements au titre de la deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto; l'opportunité de demander au Secrétariat de préparer un document technique sur les synergies possibles entre l'AC et le MDP; et les options pour incorporer l'atténuation en allant au-delà des compensations et envisager des critères transparents pour l'application et la quantification de cette atténuation.

Dans le groupe de contact du matin du mercredi 10 décembre, les Parties ont examiné un projet de texte de décision paragraphe par paragraphe et échangé des points de vue, entre autres sur: la synthèse des approches techniques volontaires qui pourraient éclairer les discussions dans le cadre du SBI sur l'examen des lignes directrices pour l'AC; l'évaluation des projets de réglementations nationales et des incidences financières connexes pour le CSAC; et la collaboration entre le CE du MDP et le CSAC sur l'accréditation conjointe. Les Parties ont décidé de transmettre le projet de décision, tel que modifié, à la CMP pour adoption.

Au cours de la plénière de clôture de la CMP, vendredi 12 décembre, les Parties ont adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2014/L.2) sur les lignes directrices visant la mise en œuvre de l'Article 6 du Protocole, la CMP, notamment:

- prend note des réalisations de l'AC en 2006-2014, du rapport annuel du CSAC pour 2013-2014, et des travaux du SBI en cours sur la révision des lignes directrices pour l'AC;
- réitère sa préoccupation concernant la situation du marché qui se pose aux participants de l'AC et la nécessité d'assurer le succès continu du mécanisme afin d'aider les Parties à respecter leurs engagements au titre de l'Amendement de Doha;
- prie le Secrétariat de préparer un document technique, pour examen à la SBI 42, sur les possibilités de réduction des coûts et de gains d'efficacité pour l'AC, et l'apprentissage à partir de l'expérience du MDP;
- invite les Parties à soumettre au Secrétariat, d'ici le 16 mars 2015, des exemples d'approches techniques volontaires qui pourraient aider les Parties hôtes dans le respect de leurs engagements au titre du Protocole de Kyoto, et prie le Secrétariat de synthétiser ces contributions dans un rapport pour examen à la SBI 42;
- prie le CSAC de soumettre des recommandations élaborées, pour examen à la SBI 42, sur l'examen des lignes directrices pour l'AC; et
- prie le CSAC de s'assurer d'une infrastructure et de capacités suffisantes pour l'utilisation du mécanisme par les Parties au moins jusqu'à la fin de la période supplémentaire pour le respect des engagements au titre de la deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto, et de poursuivre l'Examen du plan de gestion de l'AC.

RAPPORT DU COMITÉ DE CONTRÔLE DU RESPECT DES DISPOSITIONS: Ce point a d'abord été examiné le mercredi 3 décembre. La Présidente du Comité de contrôles du respect des dispositions, Rueanna Haynes (Trinité-et-Tobago), a présenté une mise à jour des activités intersessions du Comité, et la CMP a pris note du rapport (FCCC/KP/CMP/2014/2).

FONDS POUR L'ADAPTATION: Rapport du CFA:

Ce point (FCCC/KP/CMP/2014/6) a d'abord été examiné le mercredi 3 décembre.

Le Président du CFA, Mamadou Honadia (Burkina Faso), a présenté les activités du Fonds pour l'adaptation et a demandé aux Parties de prodiguer des conseils sur les options permettant de mobiliser des financements adéquats, prévisibles et durables pour le Fonds.

La Zambie a noté que de nombreux pays ont entamé le processus d'accréditation des entités nationales et a appelé à un examen des exigences pour les rendre plus simples, tout en les maintenant strictes. L'Uruguay a souligné que c'est le seul fonds efficace pour financer l'adaptation et qu'il ne devrait pas être supplanté par de nouveaux mécanismes.

Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal a proposé, et les Parties ont accepté, la mise sur pied d'un groupe de contact co-présidé par Suzanty Sitorus (Indonésie) et Ana Fornells de Frutos (Espagne).

Mercredi 10 décembre, le groupe de contact a examiné le texte consolidé par les co-présidents sur la base des propositions des Parties.

Les discussions ont notamment porté sur: la demande instante aux pays développés qui n'ont pas achevé le processus visant à atteindre l'objectif initial de collecte de fonds de le faire à la première occasion; l'incitation aux Parties visées à l'Annexe I à fournir des fonds pour atteindre l'objectif de 80 millions USD par année dans la période 2014-2015, et à multiplier le financement obtenu de sources supplémentaires à la part des fonds provenant des activités de projets du MDP, aux premiers transferts internationaux d'unités de quantité attribuée (UQA) et à l'émission d'unités de réduction des émissions (URE); le processus d'appel d'offres pour la sélection d'un fiduciaire permanent pour le Fonds pour l'adaptation; et l'endroit où adresser une demande de soutien supplémentaire pour le programme de préparation.

Un projet de décision a été transmis à la CMP, qui l'a adopté le vendredi 12 décembre.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2014/L.5), la CMP accueille avec intérêt le rapport du CFA, notant avec préoccupation le niveau des prix du marché pour les URCE et leur impact sur le financement du Fonds pour l'adaptation. En outre, la CMP, entre autres:

- adopte la modification des conditions des services devant être fournis par la Banque mondiale à titre de fiduciaire pour le Fonds pour l'adaptation;
- note les recettes cumulées de 407,9 millions USD dans le Fonds de fiducie du Fonds pour l'adaptation;
- note que les promesses ont dépassé l'objectif initial de collecte de fonds du CFA de 100 millions USD pour l'exercice 2012-2013, et prie instamment les pays développés qui ont répondu à l'objectif initial de collecte de fonds du CFA, mais qui n'ont pas achevé le processus de le faire;
- se félicite de l'objectif de la stratégie de mobilisation des ressources du CFA de 80 millions USD par an en 2014 et en 2015, et continue d'encourager les Parties visées à l'Annexe I à fournir des fonds pour soutenir cet objectif, et à accroître le financement provenant de sources supplémentaires;
- invite plus de soutien au programme de préparation du CFA pour un accès direct au financement de l'action climatique, conformément à la décision sur le deuxième examen du Fonds pour l'adaptation; et

• prie le CFA, dans ses prochains rapports à la CMP, à fournir plus de clarté sur l'effet de la fluctuation des URCE, y compris sur les ressources disponibles pour le Fonds, et à poursuivre ses travaux sur les options d'arrangements institutionnels permanents pour le secrétariat et fiduciaire.

Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation: Le résumé de ces discussions figure dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur le deuxième examen du Fonds pour l'adaptation (voir page 16).

RAPPORT SUR LA TABLE RONDE MINISTÉRIELLE DE HAUT NIVEAU SUR LE RENFORCEMENT DU NIVEAU D'AMBITION DES ENGAGEMENTS AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO: Ce point (FCCC/KP/CMP/2014/3) a d'abord été examiné le mercredi 3 décembre.

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/Chine, rejointe par la Chine, Cuba, l'Afrique du Sud, l'Égypte, l'Inde, l'Irak et l'Arabie saoudite, a proposé qu'un groupe de contact examine la façon d'assurer le suivi de la table ronde de haut niveau qui a eu lieu à la 40^e session des organes subsidiaires.

La Chine a rappelé qu'aucun engagement pour rehausser le niveau d'ambition n'a été pris à la table ronde, en soulignant qu'un niveau d'ambition accru est essentiel pour établir la confiance.

L'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'UE ont déclaré qu'elles ne sont pas prêtes à accepter un groupe de contact pour le moment.

L'UE a déclaré qu'elle achèvera la ratification de l'Amendement de Doha dès que possible en 2015.

Climate Action Network (CAN) a souligné, au nom des ONGE, l'importance du Protocole de Kyoto en tant qu'instrument fondé sur des règles, en signalant qu'il ne devrait y avoir aucun retour en arrière sur les engagements. Climate Justice Now!, s'exprimant au nom des ONGE, a déploré que l'UE n'ait pas encore ratifié l'Amendement de Doha.

Le Président de la CMP 10 Pulgar-Vidal conduira des consultations informelles sur la façon de procéder. Le samedi 6 décembre, il a indiqué qu'aucun accord n'avait été atteint au cours des consultations informelles sur l'opportunité de former un groupe de contact sur cette question.

La création d'un groupe de contact a été appuyée par la Bolivie s'exprimant au nom du G-77/Chine, et a été contrée par l'Australie, la Suisse, l'UE et la Norvège. Les consultations informelles se sont poursuivies.

Au cours de la plénière de clôture de la CMP, le vendredi 12 décembre, le Vice-Président de la CMP 10, Voto Bernales, a rapporté qu'aucun accord n'avait été obtenu et que ce point serait inscrit à l'ordre du jour provisoire de la CMP 11.

NOTIFICATION ET EXAMEN DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION: Communications nationales:

Le résumé de ces discussions figure dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur les Communications nationales des Parties visées à l'Annexe I et les données d'inventaire de GES (voir page 12).

Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'Article 8 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement: La CMP a examiné le projet de décision sur ce point recommandé par la SBI 40 (FCCC/SBI/2014/8/Add.1). Au cours de la plénière de clôture de la CMP, le vendredi 12 décembre, la CMP a adopté la décision.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/SBI/2014/8/Add.1), la CMP, notamment:

- décide que le processus d'examen par des experts visé à l'Article 8 du Protocole pour la dernière année de la première période d'engagement doit être achevé d'ici le 10 août 2015

et décide que, si le processus d'examen par des experts n'est pas terminé à cette date, il continuera, et la date d'achèvement sera la date de la publication du dernier rapport de l'examen de l'inventaire pour la dernière année de la première période d'engagement;

- prie instamment le Secrétariat d'accélérer le processus d'examen pour respecter ce délai;
- décide que le rapport à communiquer à l'expiration du délai supplémentaire accordé pour l'exécution des engagements pour la première période d'engagement, couvrant les renseignements requis dans le paragraphe 49 de l'annexe de la Décision 13/CMP.1, sous forme électronique uniforme comme convenue dans la Décision 14/CMP.1, doit être présenté dès que possible, mais au plus tard 45 jours après l'expiration du délai supplémentaire accordé pour l'exécution des engagements pour la première période d'engagement (ci-après dénommée la période d'ajustement);
- décide également que le Secrétariat doit produire, en format électronique, le 30 septembre 2015 et toutes les quatre semaines par la suite, jusqu'au mois correspondant à la fin de la période d'ajustement, l'information pour chaque Partie ayant pris un engagement à l'Annexe B pour la première période d'engagement, en indiquant clairement la source de cette information;
- décide en outre que cette information devrait inclure la quantité totale des avoirs globaux dans le registre du MDP; et
- décide que l'information sur les processus d'examen restant à accomplir devrait être fournie par le Secrétariat.

Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'Annexe B au titre du Protocole de Kyoto: Le résumé de ces discussions figure dans la section du SBI portant sur le rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties au titre du Protocole de Kyoto (voir page 13).

CLARIFICATION DU LIBELLÉ DE LA SECTION G (ART. 3, PAR. 7 TER) DE L'AMENDEMENT DE DOHA AU PROTOCOLE DE KYOTO, EN PARTICULIER DE L'INFORMATION À UTILISER POUR DÉTERMINER « LE VOLUME DES ÉMISSIONS ANNUELLES MOYENNES POUR LES TROIS PREMIÈRES ANNÉES DE LA PÉRIODE D'ENGAGEMENT PRÉCÉDENTE »: Le résumé de ces discussions figure dans la section du SBSTA portant sur la clarification du libellé de la section G (Article 3.7 ter) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto (voir page 25).

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO: Le résumé de ces discussions figure dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur le renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (voir page 18).

QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 ET AU PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO: Le résumé de ces discussions figure dans la section du SBI portant sur le paragraphe 14 de l'Article 3 (voir page 18).

AUTRES QUESTIONS RENVOYÉES PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES À LA CMP: Synergies concernant l'accréditation au titre des mécanismes du Protocole de Kyoto: Ce projet de décision (FCCC/SBI/2014/8/Add.1) transmis à la CMP 10 par la SBI 40, a été examiné le vendredi 12 décembre pour adoption.

Soulignant l'« incohérence » entre la demande au CE du MDP et au CSAC d'« examiner » la mise en place d'un mécanisme commun d'accréditation et le mandat de « développer

conjointement et d'appliquer » le mécanisme dans le deuxième paragraphe, le Brésil, d'abord contré par l'UE, a demandé de supprimer le paragraphe et de retirer les crochets du premier paragraphe. La CMP a adopté le projet de décision comme amendé.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES: États financiers vérifiés pour l'exercice biennal 2012-2013: Le résumé de ces discussions figure dans la section du SBI portant sur les questions administratives, financières et institutionnelles (voir page 20).

Exécution du budget pour l'exercice biennal 2014-2015: Le résumé de ces discussions figure dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI sur les questions administratives, financières et institutionnelles (voir page 20).

SEGMENT DE HAUT NIVEAU CONJOINT DE LA CDP ET DE LA CMP

Au nom du Président du Pérou, Ollanta Humala, le Président des CDP 20/CMP 10, Manuel Pulgar-Vidal, Ministre de l'environnement, du Pérou, a ouvert mardi 9 décembre le segment de haut niveau, en notant la génération d'un « esprit positif de Lima » et soulignant la nécessité de « renforcer cet esprit pour atteindre le résultat que le monde attend de nous ».

La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a mis en exergue que « le calendrier inca indique que c'est la saison de la plantation et que le calendrier de la science nous avertit que nous sommes à court de temps », en soulignant qu'« il nous appartient de planter ici à Lima les graines d'un monde plus sûr, plus juste et plus prospère pour tous ».

Le Président de la 69^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Sam Kutesa, a déclaré: que « le statu quo » n'est pas une option et a souligné « la lueur d'espoir » de savoir que la prise de mesures dès maintenant et la transformation vers des économies résistantes aux changements climatiques et neutres en carbone peuvent réduire les coûts d'adaptation demain.

Notant que « le temps n'est plus au bricolage, mais à la transformation », le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a souligné que pour maintenir la hausse de la température mondiale sous la barre des 2°C, « toutes les Parties doivent faire partie de la solution, et toutes les sociétés doivent s'engager ». Il a appelé les Parties à, entre autres: produire un projet de texte équilibré et bien structuré qui constituera une base solide pour les négociations en 2015; parvenir à une compréhension commune de la portée des CPDN; et aborder le financement de l'action climatique.

Le segment de haut niveau s'est ensuite poursuivi avec les déclarations d'autres présidents et vice-présidents, premiers ministres et vice-premiers ministres, de ministres et d'autres chefs de délégation. Une diffusion internet de ces déclarations est disponible à l'adresse: <http://unfccc6.meta-fusion.com/cop20/events>

Table ronde ministérielle sur le financement de l'action climatique: Une table ronde ministérielle sur le financement de l'action climatique a eu lieu le mardi 9 décembre. Un résumé des déclarations formulées par les ministres lors de la table ronde est disponible à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12616f.html>

Dialogue ministériel sur la Plate-forme de Durban pour une action renforcée: Un dialogue ministériel sur la Plate-forme de Durban pour une action renforcée a eu lieu le mercredi 10 décembre. Un résumé des déclarations formulées par les ministres au cours du dialogue est disponible à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12617f.html>

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Lundi 1^{er} décembre, le Président du SBI, Amena Yauvoli (Fidji), a ouvert la session, demandant instamment aux Parties de se centrer d'une manière efficace sur l'atteinte d'un consensus. Un résumé des déclarations formulées au cours de la plénière d'ouverture du SBI est disponible à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12609f.html>

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les Parties ont adopté l'ordre du jour (FCCC/SBI/2014/9), le point sur les informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I étant maintenu en suspens. Le SBI a également décidé d'examiner dans le cadre des « questions diverses » le point de l'ordre du jour sur l'adhésion des Parties non visées à l'Annexe I au GCE tel que défini par la CdP.

Les Parties ont accepté l'organisation des travaux comme présentée.

Élection des membres du Bureau autres que le Président:

Au cours de la séance plénière d'ouverture du SBI le lundi 1^{er} décembre, le Président du SBI Yauvoli a annoncé que les consultations sur cette question se poursuivraient et seraient facilitées par Cheikh Ndiaye Sylla (Sénégal). Pendant la première partie de la plénière de clôture, vendredi 5 décembre, le Président du SBI Yauvoli a informé les délégués que les consultations sur l'élection du vice-président et du rapporteur du SBI n'étaient pas terminées. Le SBI a décidé d'inviter la CdP à élire le vice-président et le rapporteur du SBI. Samedi 13 décembre, au cours de la plénière de clôture de la CdP, les membres du Bureau autres que le Président ont été élus.

SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE L'ÉVALUATION MULTILATÉRALE DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN AU NIVEAU INTERNATIONAL:

Ce point a été examiné au cours de la plénière d'ouverture du SBI le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a expliqué que les objectifs chiffrés de limitation ou de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie de 17 pays développés, y compris les progrès vers leur réalisation, seraient évalués au cours de cette session, en suggérant que cela démontre que le SBI est au cœur de la mise en œuvre de la Convention.

Le premier tour de la session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'EEI a eu lieu en deux parties, le samedi 6 décembre, et le lundi 8 décembre. Les deuxième et troisième tours de la session, qui permettront d'évaluer le reste des Parties visées à l'Annexe I, se tiendront lors des SBI 42 et SBI 43, respectivement.

Ouvrant la session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale, le Président du SBI Yauvoli a noté deux nouveaux processus de MRV établis à Cancún – l'EEI pour les pays développés, et les consultations et analyses internationales (CAI) pour les pays en développement. Les Parties ont présenté des exposés sur leurs progrès vers la réalisation de leurs objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie, suivie de questions et réponses.

Un résumé des présentations et des discussions tenues lors de la session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale est disponible à: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12614f.html> et <http://www.iisd.ca/vol12/enb12615f.html>

NOTIFICATION ET EXAMEN DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION: Ce point a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles facilitées par Helen Plume (Nouvelle-Zélande) et Fatuma Mohamed Hussein (Kenya) sur les trois sous-points:

la compilation et la synthèse des sixièmes communications nationales et les premiers rapports biennaux des Parties visées à l'Annexe I à la Convention; la compilation et la synthèse des renseignements supplémentaires figurant dans les sixièmes communications nationales des Parties visées à l'Annexe I qui sont également Parties au Protocole de Kyoto; et la révision des directives pour l'élaboration des communications nationales des Parties visées à l'Annexe I.

Compilation-synthèse des sixièmes communications nationales et des 1^{er} rapports biennaux des Parties visées à l'Annexe I de la Convention: Ce point (FCCC/SBI/2014/INF.20 et Add.1-2) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre.

Pendant la première partie de la plénière de clôture, le vendredi 5 décembre, le Président du SBI Yauvoli a indiqué que les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord sur la question et que le sous-point serait inscrit à l'ordre du jour provisoire de la SBI 42.

Compilation-synthèse des informations supplémentaires figurant dans les 6^e communications nationales des Parties visées à l'Annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto: Ce point (FCCC/SBI/2014/INF.21) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Au cours de la première partie de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2014/L.30), le SBI accueille la compilation-synthèse, et en prend note.

Révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'Annexe I de la Convention, deuxième partie: Directives de la CCNUCC pour l'établissement des communications nationales: Ce point (FCCC/TP/2014/5) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le Président du SBI Yauvoli a indiqué que les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord et que le sous-point serait inscrit à l'ordre du jour provisoire de la SBI 42.

Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de GES des Parties visées à l'Annexe I pour la période 1990-2012: Ce point (FCCC/SBI/2014/20) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le SBI a pris note du rapport.

Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'Annexe B au titre du Protocole de Kyoto: Ce point (FCCC/KP/CMP/2014/7 et Add.1) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le SBI a pris note du rapport.

NOTIFICATION PAR LES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I: Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I: Ce point a été laissé en suspens.

Travaux du GCE: Ce point (FCCC/SBI/2014/17-19 et INF.15-16) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles, modérées par Helen Plume (Nouvelle-Zélande) et Lilian Portillo (Paraguay). Des consultations informelles ont eu lieu les mardi 2 et mercredi 3 décembre.

Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2014/L.26), le SBI, entre autres:

- se félicite des progrès accomplis par le GCE dans la mise en œuvre de ses activités, et de la stratégie à long terme (2015-2018) du GCE, qui décrit des stratégies pour améliorer la fourniture d'une assistance technique aux Parties non visées à l'Annexe I d'une manière plus efficace, adéquate et durable aux niveaux régional, infra-régional et national;

- encourage les Parties à désigner, dès que possible, des experts techniques détenant des qualifications pertinentes à la liste d'experts de la CCNUCC, et le GCE à organiser leur formation, dès que possible en 2015;
- prie instamment les pays développés Parties visées à l'Annexe II de la Convention et d'autres pays développés Parties en mesure de le faire de fournir des ressources financières pour permettre au GCE de mettre en œuvre les activités prévues dans son programme de travail; et
- invite les programmes et les organisations multilatérales à collaborer avec le GCE, le cas échéant, dans la provision d'un appui technique aux Parties non visées à l'Annexe I pour la préparation de leurs communications nationales et leurs rapports biennaux de mise à jour (BUR).

Fourniture d'un appui financier et technique: Ce point (FCCC/SBI/2014/INF.12 et 22, et FCCC/CP/2014/2) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles, modérées par Helen Plume et Lilian Portillo. Des consultations informelles ont eu lieu à trois reprises au cours de la semaine.

Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2014/L.29), le SBI, entre autres:

- invite le FEM à continuer de fournir des renseignements détaillés, précis, à jour et complets sur ses activités relatives à l'élaboration des communications nationales des Parties non-visées à l'Annexe I, y compris l'information sur les dates d'approbation des financements et de décaissement des fonds;
- invite le FEM à continuer de fournir des renseignements sur une date approximative d'achèvement des projets de communication nationale et une date approximative de soumission des communications nationales au Secrétariat, pour examen par la SBI 43.
- invite le FEM à continuer de fournir des renseignements détaillés, précis, à jour et complets sur ses activités relatives à la préparation des BUR, incluant les dates de demandes de financement, d'approbation du financement et du décaissement des fonds, ainsi que la date approximative de soumission des BUR au Secrétariat, pour examen par la SBI 42;
- prend note des renseignements fournis par le FEM à la CdP sur le financement disponible pour les Parties non visées à l'Annexe I pour la préparation de leurs communications nationales et de leurs BUR au titre de sa dernière reconstitution, et sur le montant total du financement disponible dans son domaine d'intervention portant sur les changements climatiques;
- note qu'au 4 décembre 2014, une Partie non visée à l'Annexe I a soumis son premier BUR et que sept autres Parties non visées à l'Annexe I doivent les soumettre d'ici le 31 décembre 2014;
- note qu'en date du 1^{er} décembre 2014, le Secrétariat du FEM a reçu 48 demandes de fonds de Parties non visées à l'Annexe I pour la préparation de leurs BUR, et, que le Conseil du FEM a approuvé, en octobre 2014, un projet pour aider 35 PEID et PMA à compléter leurs BUR;
- réitère sa demande pressante aux Parties non visées à l'Annexe I qui n'ont pas encore soumis, le cas échéant, leurs demandes de soutien au FEM pour la préparation de leurs premiers BUR, de le faire en temps opportun;

- encourage les agences du FEM à continuer de faciliter la préparation et la soumission de propositions de projet par des Parties non visées à l'Annexe I pour la préparation de leurs BUR;
- invite le FEM à fournir, dans son rapport à la CdP 21, des renseignements sur les procédures disponibles pour faciliter l'accès des Parties non visées à l'Annexe I au financement pour la préparation de leurs communications nationales et plusieurs BUR par le biais d'une seule demande;
- note les progrès accomplis par le FEM dans la mise en fonction de son Programme d'appui mondial (GSP), et encourage les Parties non visées à l'Annexe I à profiter des possibilités d'assistance et de soutien technique disponibles au titre du GSP; et
- note avec satisfaction qu'à compter du 4 décembre 2014, 147 communications nationales initiales, 105 deuxième, neuf troisième, une quatrième et une cinquième communications nationales de Parties non visées à l'Annexe I avaient été soumises. La décision note également que, d'ici la fin de 2014, 20 deuxièmes et 11 troisièmes communications nationales de Parties non visées à l'Annexe I devraient avoir été soumises.

PROGRAMME DE TRAVAIL VISANT À MIEUX COMPRENDRE LA DIVERSITÉ DES MESURES D'ATTÉNUATION APPROPRIÉES AU NIVEAU NATIONAL (MAAN):

Ce point (FCCC/SBI/2014/INF.11 et 24) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles facilitées par Ann Gann (Singapour) et Dimitar Nikov (France). Au cours de la première Partie de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2014/L.36), le SBI prend note de la conclusion du programme de travail sur une meilleure compréhension de la diversité des MAAN. En outre, le SBI, entre autres:

- prend note des activités mises en œuvre au cours du programme de travail;
- reconnaît que les renseignements et les expériences partagés dans le cadre du programme de travail ont permis de mieux comprendre la diversité des MAAN;
- reconnaît l'existence de besoins de soutien à la préparation et à la mise en œuvre de MAAN spécifiques, mesurables, notifiables et vérifiables, ainsi que du soutien disponible et fourni;
- reconnaît que la mise en correspondance des mesures d'atténuation avec le soutien des MMCE dans le registre des MAAN a commencé à se produire; et
- demande au Secrétariat de s'assurer du bon fonctionnement du registre des MAAN.

**QUESTIONS RELATIVES AUX MÉCANISMES
PRÉVUS PAR LE PROTOCOLE DE KYOTO: Examen
des modalités et procédures d'application du MDP:** Ce point a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles, modérées par Jeffery Spooner (Jamaïque).

Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions. Exprimant sa déception face aux faibles progrès accomplis à la SBI 41, Nauru, au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), a déclaré que Lima aurait dû identifier la façon dont l'atténuation

nette peut être intégrée dans le cadre du MDP, y compris par le biais de niveaux de références conservateurs, de périodes de comptabilisation raccourcies et d'annulations, et a dit attendre avec intérêt la poursuite des travaux sur l'atténuation nette à la SBI 42.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2014/L.35), le SBI décide de poursuivre l'examen de cette question à la SBI 42.

Examen des lignes directrices pour l'AC: Ce point a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles, facilitées par Yaw Osafo (Ghana) et Dimitar Nikov (France).

Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions. Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a déclaré que l'intégrité environnementale de l'AC peut être améliorée et a dit attendre avec impatience une discussion, à la SBI 42, sur la façon de s'assurer que l'AC offre un avantage net pour l'atmosphère.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2014/L.34), le SBI décide de poursuivre l'examen de cette question à la SBI 42, sur la base du projet de texte de décision en vue de proposer un projet de décision pour examen par la CMP 11.

Modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert et l'acquisition continus d'URE au titre de l'AC: Ce point (FCCC/TP/2014/4) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles, facilitées par Yaw Osafo (Ghana) et Dimitar Nikov (France). Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2014/L.33), le SBI décide de poursuivre l'examen de cette question à la SBI 42.

Procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du CE du MDP: Ce point a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles, facilitées par Yaw Osafo (Ghana) et Kunihiko Shimada (Japon). Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2014/L.31), le SBI décide de poursuivre l'examen sur la base du projet de texte des co-facilitateurs (FCCC/SBI/2012/33/Add.1) à la SBI 42.

Rapport de l'Administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto: Lors de l'ouverture de la plénière du SBI le lundi 1^{er} décembre, le SBI a pris note du rapport (FCCC/SBI/2014/INF.18).

QUESTIONS RELATIVES AUX PMA: Ce point (FCCC/SBI/2014/13) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles facilitées par Collin Beck (Îles Salomon). Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2014/L.24), le SBI:

- accueille favorablement le rapport de la 26^e réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) et les résultats de l'Exposition sur les Plans nationaux d'adaptation (PAN);

- reconnaît les progrès accomplis par le LEG dans le cadre de son programme de travail pour 2014-2015 et se félicite du lancement des ateliers régionaux de formation sur les PAN pour les PMA pour 2014-2015;
- exprime sa gratitude à la Belgique, au Canada, à la Finlande, à l'Irlande et à la Norvège pour fournir un soutien financier au LEG;
- note les contributions apportées par les Parties au FPMA et encourage également les autres Parties à y contribuer;
- se félicite de la soumission de propositions au FPMA pour le financement de la mise en œuvre de projets dans le cadre de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA);
- invite le FEM à continuer d'étudier les moyens de simplifier l'accès des PMA au Fonds;
- demande au LEG de le tenir informé des efforts déployés par le LEG pour l'exécution de son programme de travail pour 2014-2015; et
- invite les Parties en mesure de le faire à continuer de fournir un soutien pour la mise en œuvre du programme de travail du LEG.

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ADAPTATION: Ce point (FCCC/SB/2014/2) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles conjointes des SBI/SBSTA facilitées par Jimena Nieto Carrasco (Colombie) et Makoto Kato (Japon). Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SB/2014/L.7), le SBI, entre autres:

- accueille avec intérêt le rapport et les progrès accomplis par le Comité de l'adaptation dans la mise en œuvre de son plan de travail triennal;
- note avec satisfaction la poursuite des travaux du Comité de l'adaptation pour fournir un soutien technique et des conseils aux Parties sur les mesures d'adaptation, y compris à travers le travail effectué par le groupe de travail du Comité sur les PAN;
- demande aux Parties, aux entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier et aux autres entités concernées travaillant sur l'adaptation d'examiner les recommandations contenues dans le Chapitre V du rapport du Comité de l'adaptation;
- réitère son appel aux Parties à désigner des experts pour le Comité de l'adaptation avec une diversité d'expérience et de connaissances pertinentes à l'adaptation aux changements climatiques, tout en tenant compte de la nécessité d'atteindre un équilibre de genre; et
- se félicite de l'initiation de l'examen par le Comité de l'adaptation de son prochain plan de travail, à partir de 2016.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION: Ce point (FCCC/SBI/2014/13, INF.14 et 15 FCCC/SB/2014/2 et FCCC/CP/2014/2) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles facilitées par Collin Beck (Îles Salomon) et Tomasz Chruszczow (Pologne).

Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions et transmis un projet de décision pour examen et adoption par la CdP 20.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2014/L.42), le SBI accueille avec intérêt les renseignements soumis par les Parties, entre autres, sur leurs

expériences de l'application des lignes directrices initiales pour la formulation des PAN et recommande un projet de décision sur les PAN.

Dans sa décision (FCCC/SBI/2014/L.42/Add.1), la CdP, entre autres:

- décide que la révision des lignes directrices pour la formulation des PAN n'est pas nécessaire à ce stade;
- reconnaît que le processus de formulation et de mise en œuvre des PAN est fondamental pour le renforcement des capacités d'adaptation et la réduction de la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques;
- rappelle que le processus des PAN est, entre autres, une approche impulsée par les pays, participative, totalement transparente et qui tient compte de la dimension de genre;
- reconnaît le caractère continu, itératif et à long terme du processus des PAN;
- reconnaît l'importance de communiquer ce qu'implique le processus de formulation et de mise en œuvre des PAN, ainsi que les produits et les résultats de ce processus;
- décide qu'il est nécessaire d'améliorer les rapports sur le processus de formulation et de mise en œuvre des PAN;
- invite les PMA Parties et les autres, à transmettre les résultats, y compris des documents du PAN, et les résultats liés au processus de formulation et de mise en œuvre des PAN, à la Centrale PAN (un outil en ligne, en cours de développement, avec des lignes directrices interactives, des études de cas et des renseignements connexes pour soutenir le processus de formulation des PAN);
- décide d'examiner plus avant la façon d'améliorer l'information relative au processus de formulation et de mise en œuvre des PAN à la SBI 42; et
- prie le Comité de l'adaptation et le LEG, en collaboration avec le FVC, en tant qu'entité fonctionnelle du mécanisme financier, à examiner la façon de mieux soutenir les pays en développement Parties dans l'obtention d'un financement du FVC pour le processus de formulation et de mise en œuvre des PAN, et à faire rapport sur cette question à la SBI 42.

MÉCANISME INTERNATIONAL DE VARSOVIE RELATIF AUX PERTES ET PRÉJUDICES LIÉS AUX INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES:

Ce point (FCCC/SB/2014/4) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles conjointes SBI/SBSTA facilitées par Beth Lavender (Canada) et Alf Wills (Afrique du Sud).

Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le Président du SBI Yauvoli a signalé que les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord et que ce sous-point serait inscrit à l'ordre du jour provisoire de la SBI 42.

Toutefois, le samedi 6 décembre, le SBSTA a été en mesure d'adopter des conclusions communes (FCCC/SB/2014/L.8), en attendant la poursuite des consultations informelles co-facilitées par le Président du SBI Yauvoli et le Président du SBSTA, Emmanuel Dumisani Dlamini (Swaziland), sous l'autorité du Président des CdP/CMP Pulgar-Vidal, sur la composition du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices.

Samedi 13 décembre, le Vice-Président de CdP 20/CMP 10, Jorge Voto-Bernales, a indiqué que les consultations informelles ont abouti à un projet de décision (FCCC/CP/2014/L.2), mais que de nouvelles consultations étaient nécessaires sur la participation des deux membres du Comité exécutif non visées à l'Annexe I non affiliés à un groupe régional spécifique. Il a invité les Parties à poursuivre les consultations intersessions

sur la question et une fois qu'un accord aura été atteint, que le Secrétariat demande aux Parties non visées à l'Annexe I de soumettre leurs candidatures. Les Membres du Comité exécutif seront réputés élus lors de la CdP 20, conformément aux procédures établies. Les Parties ont décidé de consigner cette décision de procédure dans le rapport de la session et ont adopté la décision sur le fond.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/CP/2014/L.2), la CdP, entre autres:

- approuve le plan de travail biennal initial du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices;
- prend note les contributions utiles fournies par les Parties, les observateurs et d'autres organisations dans le cadre du processus transparent, inclusif et participatif d'élaboration du plan de travail biennal initial du Comité exécutif;
- réaffirme la création du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, sous la direction de, et responsable devant, la CdP, pour guider la mise en œuvre des fonctions du Mécanisme international de Varsovie;
- réaffirme également la demande au Comité exécutif de présenter un rapport annuellement à la CdP à travers le SBSTA et le SBI, et de faire des recommandations, le cas échéant;
- décide que le Comité exécutif est composé comme suit, en tenant compte de l'objectif d'équilibre de genre, 10 membres choisis parmi les Parties visées à l'Annexe I et 10 membres choisis parmi les Parties non visées à l'Annexe I, comprenant chacun deux membres issus de l'Afrique, de l'Asie-Pacifique, et de l'Amérique latine et des Caraïbes, un membre des PEID, un membre des PMA, et deux membres supplémentaires issus de Parties non visées à l'Annexe I;
- encourage les Parties à désigner des experts du Comité exécutif en favorisant une diversité d'expériences et de connaissances pertinentes sur les pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques;
- décide que les membres sont nommés pour un mandat de deux ans et sont éligibles pour servir un maximum de deux mandats consécutifs, et que la moitié des membres sont élus initialement pour un mandat de trois ans et la moitié pour deux ans, par la suite, la CdP élit les membres pour un mandat de deux ans, et les membres restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus;
- décide également que le Comité exécutif peut créer des groupes d'experts, des sous-comités, des panels, des groupes consultatifs thématiques ou des groupes de travail spéciaux chargés de différentes tâches, pour contribuer aux travaux du Comité exécutif consistant à guider la mise en œuvre du Mécanisme international de Varsovie, le cas échéant, dans un rôle consultatif, et qui présentent rapport au Comité exécutif;
- décide en outre que les décisions du Comité exécutif sont prises par consensus;
- décide que le Comité exécutif élit chaque année les co-présidents parmi ses membres pour un mandat d'un an, l'un étant une Partie visée à l'Annexe I et l'autre étant une Partie non visée à l'Annexe I;
- décide en outre que le Comité exécutif se réunit au moins deux fois par an, tout en conservant la flexibilité d'ajuster le nombre de réunions, le cas échéant;
- décide que le Comité exécutif convoque sa première réunion dès que possible après l'élection de ses membres par la CdP 20, mais pas plus tard qu'en mars 2015, et qu'il adopte, à sa première réunion, son règlement intérieur et commence à appliquer son plan de travail;

- décide également que les réunions du Comité exécutif sont ouvertes à la participation des organisations observatrices admises, sauf décision du Comité exécutif visant à favoriser une représentation régionale équilibrée des observateurs; et
- décide en outre que les décisions et les résultats du Comité exécutif doivent être mis à la disposition du public sur le site de la CCNUCC, sauf décision contraire du Comité exécutif, que l'anglais est la langue de travail, et que le Secrétariat doit soutenir et faciliter les travaux du Comité exécutif, sous réserve de la disponibilité des ressources.

QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT:

Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation: Ce point (FCCC/TP/2014/7 et FCCC/SBI/2014/MISC.4) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles facilitées par Suzanty Sitorus (Indonésie) et Ana Fornells de Frutos (Espagne). Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions et a transmis un projet de décision à la CMP 10 pour examen.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/SBI/2014/L.39), la CMP, notamment:

- prend note du rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation (CFA) et du document technique sur le deuxième examen du Fonds pour l'adaptation;
- souligne la nécessité de la mise en œuvre urgente de la stratégie de mobilisation des ressources du CFA;
- encourage le CFA à considérer l'ampleur des ressources, les estimations régulières des ressources nécessaires et l'évaluation continue de l'état des projets, pour s'assurer de la prévisibilité des ressources;
- prie le CFA d'examiner les thèmes permettant d'assurer la diversification des sources de revenus du Fonds pour l'adaptation, conformément au mandat du Fonds;
- prie le CFA d'examiner, dans le cadre de son programme sur la préparation, des stratégies ciblées de renforcement des institutions pour aider les pays en développement à accréditer davantage d'entités nationales ou régionales de mise en œuvre au titre du Fonds pour l'adaptation et à s'assurer que les entités nationales d'exécution accréditées ont un accès accru et facilité au Fonds pour l'adaptation, aux fins d'améliorer les modalités d'accès du Fonds pour l'adaptation;
- prie le CFA d'envisager des options permettant le développement de liens fonctionnels entre le Fonds pour l'adaptation et les organes constitués relevant de la Convention;
- décide d'étendre à juin 2017, les arrangements provisoires avec le Secrétariat du CFA et le fiduciaire du Fonds pour l'adaptation;
- demande à la SBI 42 d'entamer le troisième examen du Fonds pour l'adaptation et de présenter rapport à la CMP 12, en vue d'examiner le modèle mis en place d'ici la CMP 13; et
- prie le CFA d'inclure dans son rapport à la CMP 11 l'information concernant les progrès réalisés en ce qui concerne les questions mentionnées ci-dessus.

Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés: Ce point (FCCC/SBI/2014/INF.17, MISC.3, et FCCC/CP/2014/2) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles facilitées par Kamel Djemouai (Algérie) et Herman Sips (Pays-Bas). Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions et a transmis un projet de décision à la CdP 20 pour examen.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/SBI/2014/L.38), la CdP, entre autres:

- se félicite de l'augmentation de l'allocation et du décaissement de fonds aux PMA Parties dans le cadre du FPMA;
- note avec satisfaction les contributions supplémentaires des Parties au FPMA;
- encourage les pays développés Parties et d'autres Parties en mesure de le faire à continuer de contribuer sur une base volontaire au FPMA afin de soutenir la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA;
- invite le FEM à continuer de soutenir le reste des activités figurant dans le programme de travail en faveur des PMA;
- prie le FEM de partager, dans son prochain rapport, les enseignements reçus et les progrès réalisés dans son accréditation pilote d'agences nationales de projets du FEM;
- invite le FEM à inclure dans son rapport annuel à la CdP, des renseignements sur les actions spécifiques qu'il a entreprises pour appliquer le reste des éléments du programme de travail en faveur des PMA, y compris la mise à jour et la mise en œuvre de programmes nationaux d'action aux fins de l'adaptation (PANA), de sorte que la CdP 21 détermine les orientations les plus appropriées à donner au FEM; et
- demande au FEM d'améliorer la communication avec ses agences d'exécution et d'encourager ces agences d'exécution à améliorer leur communication avec les pays pour faciliter une mise en œuvre rapide des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA, y compris les PANA.

MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET MISE EN PLACE DU MT: Rapport annuel commun du CET et du CRTC: Ce point (FCCC/SB/2014/3) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles conjointes avec le SBSTA, facilitées par Elfriede More (Autriche) et Carlos Fuller (Belize).

Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions et a transmis un projet de décision à la CdP 20 pour examen.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/SB/2014/L.5), la CdP souligne que grâce aux travaux du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre et Réseau de technologies climatiques (CRTC) réalisés en 2014, le CET progresse d'une manière efficace vers le respect de son mandat, et décide que le CET et le CRTC doivent continuer à préparer un rapport annuel commun à la CdP, à travers les SB, sur leurs activités respectives et la performance de leurs fonctions respectives.

Concernant les activités et la performance du CET en 2014, la CdP, entre autres:

- accueille avec intérêt le plan de travail évolutif du CET pour la période 2014-2015 et les progrès réalisés dans sa mise en œuvre;
- prend acte des messages clés sur le financement des technologies respectueuses du climat, les technologies d'adaptation et l'évaluation des besoins technologiques, tel qu'ils figurent dans le rapport du CET;
- se félicite des travaux sur les technologies d'adaptation et attend avec intérêt les travaux du Comité sur les technologies d'atténuation;
- prie le CET de poursuivre ses travaux sur les environnements favorables et sur les obstacles;
- encourage le CET à continuer à renforcer les liens avec les organisations relevant et en dehors de la Convention pour la mise en œuvre de son plan de travail évolutif pour la période 2014-2015; et

- prie le CET de fournir des conseils sur la façon dont les résultats de l'évaluation des besoins technologiques, en particulier les plans d'action sur la technologie, peuvent être développés dans des projets susceptibles d'être mis en œuvre, et de présenter un rapport intermédiaire sur ses conclusions préliminaires aux organes subsidiaires à leurs quarante-troisièmes sessions.

Concernant les activités et la performance du CRTC en 2014, la CdP, entre autres:

- accueille avec satisfaction les progrès accomplis par le CRTC dans la mise en œuvre son programme de travail, y compris à travers: la réponse aux demandes des pays en développement; le renforcement de la collaboration et de l'accès à l'information; et le renforcement des réseaux, les partenariats et le renforcement des capacités;
- se félicite de l'élaboration et de l'approbation par le Conseil consultatif du CRTC des critères CRTC et des critères de priorité du CRTC pour les demandes d'entités nationales désignées;
- encourage le CRTC à élaborer davantage ses procédures pour le traitement des demandes, et d'informer les Parties et les parties prenantes de ces activités dans le rapport annuel conjoint du CET et du CRTC; et
- prend note des consultations en cours entre le FEM et le CRTC, et prie le CRTC de faire rapport sur ces consultations dans les prochains rapports annuels conjoints CET/CRTC.

Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies: Ce point (FCCC/CP/2014/2 et Add.1, et FCCC/SB/2014/3) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles facilitées par Elfriede More et Carlos Fuller.

Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2014/L.32), le SBI:

- accueille favorablement le rapport du FEM sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologie;
- prend note les consultations entre le FEM et le Conseil consultatif du CRTC et des progrès réalisés sur l'alignement de la mise en œuvre de l'élément du programme stratégique de Poznan lié au soutien aux centres de technologie climatique et un réseau de technologie climatique avec le fonctionnement et les activités du CRTC, qui ont été réalisées;
- prend note des domaines de collaboration entre les centres régionaux de transfert et de financement des technologies soutenus par le FEM dans le cadre du programme stratégique de Poznan et du CRTC, et invite le FEM à faire rapport sur cette collaboration dans le cadre de ses futurs rapports d'étape;
- prend note que le CET a commencé ses délibérations sur l'évaluation du programme stratégique de Poznan en août 2014;
- note que le CET va procéder à l'évaluation du programme stratégique de Poznan en 2015, guidé par les attributions qui seront élaborées par son groupe de travail sur cette question; et
- invite le CET à présenter un rapport intermédiaire sur ses conclusions préliminaires à la SBI 42 et un rapport final à la CdP à travers la SBI 43.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: Renforcement des capacités au titre de la Convention: Ce point (FCCC/SBI/2014/14) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le

Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles immédiatement après le renforcement des capacités du Protocole de Kyoto, facilitées par Ulrika Raab (Suède) et Bubu Jallow (Gambie). Le groupe s'est réuni quatre fois, mais n'est pas parvenu à un accord sur un texte de décision à transmettre à la CdP 20.

Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2014/L.40), le SBI:

- accueille favorablement le rapport de synthèse sur la troisième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités qui s'est tenu à la SBI 40;
- invite les Parties à soumettre, d'ici le 18 février 2015, leurs points de vue sur l'organisation et les questions thématiques spécifiques du renforcement des capacités dans le cadre de la Convention, afin qu'ils soient pris en compte lors de la quatrième réunion du Forum de Durban qui se tiendra à la SBI 42; et
- invite les Parties à soumettre, d'ici le 18 février 2015, leurs points de vue sur les attributions pour le troisième examen intégral de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, qui débutera à la SBI 42.

Les conclusions soulignent que le SBI décide de poursuivre l'examen de la question à la SBI 42, en vue de recommander un projet de décision pour examen par la CdP 21.

Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto: Ce point (FCCC/SBI/2014/14) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles immédiatement après le renforcement des capacités de la Convention, facilitées par Ulrika Raab et Bubu Jallow.

Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2014/L.41), le SBI: se félicite du rapport de synthèse sur la troisième réunion du Forum de Durban; invite les Parties à soumettre leurs points de vue sur l'organisation et les questions thématiques spécifiques du renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto, afin qu'ils soient pris en compte lors de la quatrième réunion du Forum de Durban; et invite également les Parties à soumettre leurs points de vue sur les attributions pour le troisième examen intégral de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement. Les conclusions notent que le SBI décide de poursuivre l'examen de la question à la SBI 42, en vue de recommander un projet de décision pour examen par la CMP 11.

IMPACT DES MESURES DE RIPOSTE MISES EN ŒUVRE: Forum et programme de travail: Ce point (FCCC/SB/2014/INF.4 et FCCC/TP/2014/12) a d'abord été examiné au cours des plénières d'ouverture du SBSTA et du SBI le lundi 1^{er} décembre, où les Parties ont convenu de consultations informelles co-facilitées par le Président du SBI Yauvoli et le Président du SBSTA Dlamini.

Mardi 2 décembre, un groupe de contact conjoint co-présidé par les présidents du SBSTA et du SBI a examiné le texte transmis par les SBI et SBSTA 40 (FCCC/SB/2014/L.2) et le document technique (FCCC/TP/2014/12). Les discussions ont notamment porté sur: la poursuite du Forum sur les mesures de riposte et l'appel du G-77/Chine à la création d'un mécanisme sur les mesures de riposte.

La question a ensuite été abordée au cours des consultations informelles le mercredi 3 décembre, et le projet de conclusions et un projet de décision ont été examinés dans un groupe de contact conjoint le jeudi 4 décembre, tous deux facilités par Eduardo Calvo Buendía (Équateur) et Delano Ruben Verwey (Pays-Bas). Le Groupe des pays africains, le G-77/Chine, le Groupe des États arabes et les pays en développement aux vues similaires (LMDC) se sont dits favorables au démarrage du travail sur le projet de décision. Les États-Unis ont suggéré d'examiner le document technique en premier lieu. L'Australie a déclaré qu'il serait prématuré de passer à des discussions sur le texte. L'UE a exprimé sa préoccupation concernant le fait que le texte des co-présidents ne comportait pas d'alternatives.

Au cours d'un groupe de contact conjoint, le vendredi 5 décembre, le Président du SBI Yauvoli et le Président du SBSTA Dlamini ont déclaré que compte tenu de l'absence de consensus, ils poursuivront les consultations sur la façon d'aller de l'avant.

Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le Président du SBI Yauvoli a indiqué que les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord.

Cette question a été examinée plus en profondeur lors de consultations sous l'égide du Président des CdP 20/CMP 10 Pulgar-Vidal, menées par le Président du SBSTA Dlamini, le lundi 8 décembre, et lors de consultations menées par les deux présidents des SB durant la deuxième semaine des CdP 20/CMP 10. Aucun accord sur les questions de fond n'a pu être obtenu, les mécanismes institutionnels s'avérant la question la plus difficile.

Résultat final: Au cours des plénières de clôture de la CdP et de la CMP le vendredi 12 décembre, les Parties ont adopté la décision (FCCC/CP/2014/L.5), qui inclut en annexe le texte d'un projet de décision pour examen par les SB 42.

Questions relatives au paragraphe 14 de l'Article 3 du Protocole de Kyoto (mise en œuvre des mesures de riposte):

Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le Président du SBI Yauvoli a informé les Parties qu'aucun accord n'a pu être atteint sur cette question et que le sous-point sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la SBI 42.

Progrès accomplis dans l'application de la Décision 1/CP.10: Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le Président du SBI Yauvoli a indiqué qu'aucun accord n'a pu être atteint sur cette question et que le sous-point sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la SBI 42.

EXAMEN DE LA PÉRIODE 2013-2015: Ce point (FCCC/SB/2014/1 et INF.3) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la constitution d'un groupe de contact co-présidé par Gertraud Wollansky (Autriche) et Leon Charles (Grenade).

Le matin du mardi 2 décembre, le groupe de contact conjoint a discuté: des contributions supplémentaires au Dialogue structuré entre experts (DES), y compris la nécessité d'une prise en compte équilibrée des renseignements issus des travaux du GIEC et des autres renseignements; de la façon de conclure le DSE, y compris le moment de le conclure, le format et le contenu de ses résultats, et les entités responsables de sa synthèse; des conclusions de l'Examen pour la période 2013-2015, et de la façon d'intégrer les résultats du DSE et de l'Examen dans les résultats de l'ADP; et des rapports finaux du SBSTA et du SBI à la CdP 21. Les co-présidents ont ensuite produit un projet de conclusions.

Le mercredi 3 décembre, à la suite des travaux du groupe de contact, les co-présidents ont distribué un document informel comprenant une nouvelle version du projet de conclusions qui intègre les points de vue des Parties, et qui a été examiné lors de consultations informelles.

Vendredi 5 décembre, les Parties ont poursuivi l'examen du document informel. Les Parties ont décidé de transmettre le projet de conclusions conjointes SBI/SBSTA pour adoption.

Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans leurs conclusions communes (FCCC/SB/2014/L.9), les SBI/SBSTA, notamment:

- se félicitent du Rapport de synthèse du RE5 du GIEC et reconnaissent son utilité pour l'Examen de la période 2013-2015 des contributions de tous les groupes de travail du GIEC au RE5;
- se félicitent de la première réunion du DSE-4, tenue les 2 et 3 décembre 2014 à Lima, au Pérou, et se réjouissent de la reprise de la session du DSE-4 les 8 et 9 février 2015 à Genève, en Suisse;
- prennent note du document sur les renseignements nationaux disponibles pour examen par le DSE;
- attendent avec intérêt le rapport de synthèse sur le DSE-4, qui sera mis à disposition au plus tard le 20 mars 2015;
- prient les co-facilitateurs du DSE de préparer, avec l'aide du Secrétariat, un rapport factuel final qui comprend une compilation et un résumé technique des rapports de synthèse sur les réunions du DSE et de le diffuser au plus tard le 3 avril 2015; et
- invitent les Parties à soumettre au Secrétariat, d'ici le 1^{er} mai 2015, toute autre information ou indication d'un manque d'information pertinente pour l'Examen de 2013 à 2015, et leurs points de vue sur la pertinence de l'objectif global à long terme à la lumière de l'objectif ultime de la Convention et de l'ensemble des progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif global à long terme, y compris l'examen de la mise en œuvre des engagements au titre de la Convention.

4^e réunion du DSE: La première réunion du DSE-4 a eu lieu le mardi 2 décembre dans l'après-midi. Dans ses remarques liminaires, le Président des CdP 20/CMP 10 Pulgar-Vidal a souligné que le DSE constitue un élément très important de la CdP 20, et un forum où la science et la prise de décision sont réconciliées, étant donné que la CdP 21 devra prendre des mesures appropriées s'appuyant sur les résultats de l'Examen de la période 2013-2015. Le co-facilitateur, Andreas Fischlin (Suisse), a indiqué que l'objectif du DES-4 est de « terminer la finalisation et démarrer la synthèse » de l'information. La Secrétaire du GIEC, Renate Christ, a présenté un exposé introductif sur le RSY du RE5 au nom du Président du GIEC, Rajendra Pachauri.

Des exposés ont été présentés par des experts du GIEC sur l'adéquation de l'objectif global à long terme touchant: la prévention des conséquences inacceptables pour l'adaptation des écosystèmes et la production alimentaire, et pour le développement économique d'une manière durable; la gestion des risques aux niveaux planétaires et les progrès vers l'objectif mondial à long terme; et les aspects éthiques et financiers de l'adaptation et de l'atténuation. La séance de questions qui a suivi a porté sur la façon dont le RE5 contribue à l'application de l'Article 2 (objectifs) de la Convention.

Les présentations par les experts du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Banque mondiale, de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) se sont poursuivies au cours de la deuxième session du DSE-4 le mercredi 3 décembre. Les discussions ont porté, entre autres sur: les risques pour la

santé humaine, la production alimentaire et d'autres services écosystémiques d'un niveau de réchauffement de la planète de 1,5°C ou 2°C par rapport aux niveaux préindustriels; les options stratégiques identifiées pour la décarbonisation du système de production énergétique compatibles avec une limitation du réchauffement en deçà de 1,5°C ou 2°C; et les politiques et mesures considérées comme efficaces pour combler l'écart entre les émissions et l'adaptation, et les moyens de les reproduire.

ÉGALITÉ DES SEXES DANS LE CONTEXTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Ce point (FCCC/CP/2014/7) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles facilitées par Lilian Portillo (Paraguay) et Kunihiko Shimada (Japon).

Après des consultations informelles menées lors de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, aboutissant à deux amendements au texte, le SBI a adopté les conclusions et transmis un projet de décision à la CdP 20. Le Malawi, s'exprimant au nom des PMA, appuyé par la Jamaïque, a proposé d'intituler la décision « Programme de travail de Lima sur l'égalité de genre ». La Jamaïque a déclaré que les actions proposées devraient être guidées par l'égalité de genre, et non par le seul équilibre de genre. Saluant la décision, le Mexique a noté qu'il attache une très grande importance à la question.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/SBI/2014/L.43/Rev.1), la CdP décide, entre autres:

- de renforcer la mise en œuvre des Décisions 36/CP.7, 1/CP.16 et 23/CP.18 en invitant les Parties à réaliser des progrès en matière d'équilibre de genre, à promouvoir la prise en compte du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique climatique et à atteindre une politique climatique qui tient compte de la dimension de genre dans toutes les activités pertinentes de la Convention;
- que des efforts supplémentaires doivent être déployés par les Parties pour améliorer la participation des femmes dans leurs délégations et dans tous les organes créés en vertu de la Convention;
- d'établir un programme de travail biennal (Programme de travail de Lima sur l'égalité de genre) pour promouvoir l'équilibre de genre et la mise en œuvre d'une politique climatique qui tient compte de la dimension de genre, développée dans le but de guider la participation effective des femmes dans les organes créés au titre de la Convention;
- de renforcer les travaux en cours sur l'équilibre de genre dans les domaines thématiques prioritaires; et
- de clarifier le sens du terme « politique climatique qui tient compte de la dimension de genre » dans la perspective de sa mise en œuvre et d'améliorer le développement et la mise en œuvre effective d'une politique climatique qui tient compte de la dimension de genre.

La CdP demande également au Secrétariat: d'inclure des renseignements concernant la mise en œuvre par le Secrétariat des décisions qui incluent une approche genre dans son prochain rapport annuel; d'organiser des ateliers en session sur la politique climatique tenant compte de la dimension de genre avec un accent sur les mesures d'atténuation et le développement et le transfert technologique, et un accent sur l'adaptation et le renforcement des capacités; et de préparer un document technique sur des lignes directrices ou d'autres outils sur l'intégration des questions de genre dans les activités relatives à la lutte contre les changements climatiques au titre de la Convention pour examen à la SBI 44.

DISPOSITIONS À PRENDRE EN VUE DES

RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES: Ce point (FCCC/SBI/2014/11 et 12) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé de faciliter les consultations informelles.

Le mardi 2 décembre, un groupe de contact présidé par le Président du SBI Yauvoli s'est réuni en après-midi pour examiner les documents préparés par le Secrétariat sur la fréquence et l'organisation des futures sessions de la CdP et de la CMP, et de leurs organes subsidiaires et des segments de haut niveau (FCCC/SBI/2014/11), y compris les conséquences des sessions biennales ou des sessions annuelles en alternant le lieu des réunions entre un pays hôte et le siège du Secrétariat, et sur l'ajustement du calendrier de l'élection du Président de la CdP et de la CMP (FCCC/SBI/2014/12).

Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2014/L.37), le SBI, entre autres:

- demande au Secrétariat de fournir plus de renseignements et d'analyses sur les options concernant la fréquence et l'organisation des sessions et recommande l'examen de ces informations à la SBI 42;
- reconnaît la nécessité de prendre en compte le rôle primordial de la mise en œuvre dans les travaux après 2015, et de prendre en considération les implications d'un accueil des sessions de la CdP et de la CMP, soulignant que cela constitue une entreprise majeure et notant également l'idée que les sessions tenues au siège du Secrétariat pourraient accroître la possibilité pour toutes les Parties de servir en tant que Président de la CdP/CMP;
- propose d'envisager plus résolument l'organisation de débats de haut niveau lors des futures sessions de la CdP et de la CMP et des modes alternatifs d'engagement ministériel lors du segment de haut niveau;
- prie le Secrétariat de fournir plus de renseignements sur les scénarios, y compris des précisions sur les implications budgétaires, de sessions biennales de la CdP et de la CMP, ainsi que de réunions de leur SB et des sessions alternant entre un pays hôte et le siège du Secrétariat, et sur l'implication pour l'Accord de Siège du Secrétariat; et
- demande un complément d'information et d'analyse des options sur l'ajustement du calendrier de l'élection du Président, y compris sur la rotation de la présidence lorsque des séances alternent entre un pays d'accueil et le siège du Secrétariat, et décide d'examiner cette information à la SBI 42.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES

ET INSTITUTIONNELLES: Ce point (FCCC/SBI/2014/10, 16 et Add.1-2 et INF.23) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, que le Président du SBI Yauvoli rédige, en consultation avec les Parties intéressées, les décisions de la CdP et de la CMP sur les deux sous-points, états financiers vérifiés et exécution du budget. Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le SBI a adopté deux séries de conclusions portant sur les deux sous-points, qui transmettent des projets de décisions à la CdP 20 et à la CMP 10, respectivement, pour examen.

Résultat final: Dans ses décisions (FCCC/SBI/2014/L.27 et L.28), concernant les états financiers vérifiés pour l'exercice biennal 2012-2013, la CdP et la CMP prennent note des déclarations et prient instamment la Secrétaire exécutive

de mettre en œuvre les recommandations des vérificateurs. Concernant le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2013-2015, la CdP et la CMP, notamment:

- expriment leur gratitude aux Parties qui ont contribué au budget de base en temps opportun et appellent les Parties qui n'ont pas encore versé leurs contributions à le faire sans délai, la CMP exprimant en outre sa gratitude pour les contributions au relevé international des transactions (RIT) et appelant les Parties qui n'ont pas encore versé de contributions au RIT à le faire sans délai;
- expriment leurs remerciements pour les contributions versées par les Parties pour la participation du Fonds d'affectation spéciale au processus de la CCNUCC et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, et prient instamment les Parties de continuer à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la participation; et
- réitèrent leur gratitude à l'Allemagne pour sa contribution volontaire annuelle au budget de base et pour sa contribution spéciale en tant que gouvernement hôte du Secrétariat.

Concernant le budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, la CdP et la CMP, notamment:

- demandent à la Secrétaire exécutive de présenter, pour examen par la SB 42, un budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, y compris la possibilité de financer les services de conférence si cela s'avère nécessaire à la lumière des décisions prises par la 70^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- demandent à la SBI 42 de recommander un budget-programme pour adoption par la CdP 21 et la CMP 11; et
- autorisent la Secrétaire exécutive à notifier aux Parties leurs contributions indicatives pour 2016 sur la base du budget recommandé.

RAPPORTS SUR D'AUTRES ACTIVITÉS: Le lundi 1^{er} décembre, le SBI a pris note du rapport sur la réunion d'experts consacrée à la création d'un pôle d'information concernant les résultats des activités mentionnées dans la Décision 1/CP.16, paragraphe 70 et les paiements fondés sur les résultats (FCCC/SBI/2014/INF.13), et du rapport de synthèse sur le 2^e dialogue sur l'Article 6 de la Convention (FCCC/SBI/2014/15).

QUESTIONS DIVERSES: Adhésion au GCE: Ce point a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBI Yauvoli a proposé, et les Parties ont accepté, qu'il tienne des consultations bilatérales avec les Parties intéressées.

Au cours de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, le Président du SBI Yauvoli a indiqué que les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord et que le sous-point sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la SBI 42.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: Au cours de la première partie de la plénière de clôture du SBI, le vendredi 5 décembre, la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a informé le SBI des incidences administratives et financières des décisions prises par la SBI 41.

Notant que le SBI a adopté toutes les conclusions et les questions de fond, le Président du SBI Yauvoli a clos la première partie de la plénière de clôture du SBI à 22h26.

Le lundi 8 décembre, le Président du SBI Yauvoli a ouvert la deuxième partie de la plénière de clôture du SBI en vue de sa clôture et de l'adoption du rapport de la session. Le SBI a adopté le rapport de la session (FCCC/SBI/2014/L.25).

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/Chine, a exprimé sa préoccupation devant l'absence de conclusions de fond lors de la session de travail et a instamment demandé l'adoption de conclusions de fond à la SBI 42. Le délégué a appelé

les pays développés à discuter des impacts négatifs des mesures d'atténuation des pays développés sur les pays en développement.

Le Président du SBI Yauvoli a clos la SBI 41 à 17h55.

Un résumé des déclarations faites au cours de la plénière de clôture du SBI est disponible à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12613f.html>

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Le lundi 1^{er} décembre, le Président du SBSTA, Emmanuel Dumisani Dlamini (Swaziland), a ouvert la session. Un résumé des déclarations liminaires est disponible à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12609f.html>

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les Parties ont adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux de la session (FCCC/SBSTA/2014/3).

Élection des membres du Bureau autres que le Président:

Le lundi 1^{er} décembre, le Président du SBSTA Dlamini a indiqué que les consultations sur les nominations du vice-président et du rapporteur du SBSTA seront menées par la Présidence de la CdP/CMP. Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le SBSTA a décidé de demander à la CdP d'élire le vice-président et le rapporteur du SBSTA.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI: Ce point (FCCC/SBSTA/2014/4, INF.15 et MISC.8) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le PNUE a souligné son Initiative sur les connaissances relatives à l'adaptation, en déclarant qu'elle: privilégie et catalyse les réponses aux besoins de connaissances infra-régionales et spécifique au thème en matière d'adaptation; est compatible avec le mandat du Programme de travail de Nairobi (PTN); et s'appuie sur l'infrastructure et les ressources du réseau mondial du PNUE relatifs à l'adaptation.

Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles facilitées par Beth Lavender (Canada) et Juan Hoffmaister (Bolivie).

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2014/L.23), le SBSTA reconnaît le rôle du PTN dans la réponse aux besoins de connaissances découlant de la mise en œuvre du Cadre de l'adaptation de Cancún, et se félicite de l'Initiative sur les connaissances relatives à l'adaptation et de son projet pilote infra-régional dans les Andes, lancé par le PNUE. Il conclut en outre que le Secrétariat devrait, en réponse aux recommandations du Comité de l'adaptation:

- soutenir la réunion d'experts du Comité de l'adaptation sur la promotion de moyens de subsistance et la diversification économique pour renforcer la résilience dans le contexte de la planification, de la priorisation et de la mise en œuvre des mesures d'adaptation au cours du troisième trimestre de 2015;
- diffuser les produits de connaissances pertinents existants et futurs mis au point par le Comité de l'adaptation afin d'informer la planification et les actions en matière d'adaptation à tous les niveaux;
- mettre à la disposition du public une compilation des bonnes pratiques et des outils disponibles et des initiatives actuelles de collecte de données, pour l'utilisation des connaissances et pratiques locales, autochtones et traditionnelles en matière d'adaptation, pour examen à la SBSTA 44, en s'appuyant sur les plates-formes existantes de partage des connaissances;

- engager les organisations partenaires pertinentes du PTN, y compris les centres et réseaux régionaux, dans le renforcement des communautés de pratique et des réseaux à différents niveaux, ainsi que dans le partage des bonnes pratiques et des outils aux réunions et événements clés; et
- examiner, dans les produits de connaissances pertinents du PTN, la nécessité d'intégrer les approches et outils pour la prise en compte de la dimension de genre et des connaissances et pratiques locales, autochtones et traditionnelles dans les PAN.

Le SBSTA décide également d'examiner et d'élaborer, à la SBSTA 44, les activités pertinentes du PTN qui soutiennent le processus de formulation et de mise en œuvre des PAN.

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ADAPTATION: Ce point (FCCC/SB/2014/2) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, des consultations informelles conjointes SBI/SBSTA, facilitées par Makoto Kato (Japon) et Jimena Nieto Carrasco (Colombie).

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions.

Résultat final: Les discussions et les conclusions des SBI/SBSTA (FCCC/SB/2014/L.7) figurent dans la section portant sur le point de l'ordre du jour du SBI relatif au rapport du Comité de l'adaptation (voir page 15).

MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET MISE EN PLACE DU MT: Rapport annuel commun du CET et du CRTC: Ce point (FCCC/SB/2014/3) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, des consultations informelles conjointes SBI/SBSTA facilitées par Carlos Fuller (Belize) et Elfriede More (Autriche).

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions.

Résultat final: Les conclusions conjointes SBI/SBSTA (FCCC/SB/2014/L.5) figurent dans la section du SBI sur le rapport annuel conjoint du CET et du CRTC (voir page 17).

PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES CONCERNANT LES ACTIVITÉS LIÉES À REDD+: Ce point (FCCC/SBSTA/2014/INF.13 et MISC.6 et 7) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, un groupe de contact co-présidé par Stephen Cornelius (Royaume-Uni) et Robert Bamfo (Ghana).

Le mardi 2 décembre, le groupe de contact a examiné la nécessité de nouvelles directives sur les garanties. Bon nombre de pays dont le Ghana, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, le Guyana, le Panama, s'exprimant au nom de la Coalition des pays de forêts ombrophiles (CPFO), l'Inde, les Fidji, l'Indonésie, le Brésil et la Chine, ont souligné que des directives supplémentaires sur les garanties sont prématurées. L'UE, rejointe par les États-Unis et la Norvège, a proposé que les co-présidents travaillent sur la formulation spécifique d'une décision pour examen par le groupe.

Concernant les principes méthodologiques relatifs aux approches non marchandes, la Bolivie a présenté une proposition révisée sur une approche commune de l'atténuation et l'adaptation pour la gestion durable des forêts (FCCC/SBSTA/2014/CRP.1).

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le Président du SBSTA Dlamini a indiqué que les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord et que le sous-point sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la SBSTA 42.

MÉCANISME INTERNATIONAL DE VARSOVIE RELATIF AUX PERTES ET PRÉJUDICES LIÉS AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES:

Ce point (FCCC/SB/2014/4) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, des consultations informelles conjointes SBI/SBSTA facilitées par Beth Lavender (Canada) et Alf Wills (Afrique du Sud).

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions conjointes SBI/SBSTA (FCCC/SB/2014/L.8), en attendant la poursuite des consultations informelles co-facilitées par le Président du SBI Yauvoli et le Président du SBSTA Dlamini, sous l'autorité du Président de la CdP/CMP Pulgar-Vidal, relativement à la composition du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices.

Les discussions et les résultats conjoints SBI/SBSTA figurent dans la section du SBI portant sur le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices (voir page 15).

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SCIENCE

ET À L'EXAMEN: RE5 du GIEC: Ce point a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, que le Président du SBSTA Dlamini tienne des consultations informelles sur cette question. La Secrétaire du GIEC Renate Christ a présenté une mise à jour du RE5 et a rappelé certains de ses principaux résultats.

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions et a transmis un projet de décision à la CdP 20 pour examen.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2014/L.27), le SBSTA, entre autres:

- reconnaît qu'il est important que le RE5 continue à faire l'objet d'un examen approfondi par les Parties à la Convention et à son Protocole de Kyoto, afin que tous les éléments pertinents de l'ordre du jour puissent être éclairés par les conclusions du RE5 et prie le Secrétariat, sous la direction du Président du SBSTA, de se tenir prêt à inviter le GIEC, en réponse à toute demande formulée par les Parties, à contribuer à l'examen des points pertinents de l'ordre du jour;
- prend note que le RE5 identifie certaines lacunes en matière d'information, y compris dans les pays en développement, en particulier en Afrique, et sur certaines questions émergentes, telles que les liens entre les changements climatiques et la désertification; et
- invite le GIEC et les organisations internationales et régionales de recherche compétentes à informer les Parties sur les efforts nécessaires pour combler les lacunes d'information identifiées dans le RE5, par exemple, lors de la réunion de dialogue sur la recherche à la SBSTA 42.

Dans sa décision (FCCC/SBSTA/2014/L.27/Add.1), la CdP, entre autres:

- accueille avec intérêt le RE5 du GIEC;
- reconnaît que le RE5 représente l'évaluation la plus complète et robuste des changements climatiques à ce jour, offrant un point de vue scientifique, technique et socioéconomique intégré sur les questions pertinentes;
- reconnaît que le RE5 constitue la base scientifique de l'ADP;
- prie instamment les Parties de faire usage de l'information figurant dans le RE5 dans leurs discussions sur tous les points pertinents de l'ordre du jour;
- invite le GIEC à continuer à fournir de l'information pertinente aux Parties sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des changements climatiques, en tenant compte des travaux de la CCNUCC dans la détermination de ses futurs produits et cycles d'évaluation; et

- encourage les Parties à poursuivre leur soutien aux travaux du GIEC.

Recherche et observation systématique (ROS):

Ce point a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a présenté un aperçu des résultats de la deuxième réunion du Conseil intergouvernemental sur les services climatologiques du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC).

Le Système mondial d'observation du climat (SMOC) et le Comité mondial d'observation de la Terre par satellites ont présenté les rapports sur l'état d'avancement de leurs activités.

Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, des consultations informelles facilitées par Chris Moseki (Afrique du Sud) et Stefan Roesner (Allemagne).

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2014/L.19), le SBSTA:

- accueille avec intérêt le rapport de synthèse du RE5 du GIEC et souligne l'importance continue de la ROS pour les travaux du GIEC et du rapport du Secrétariat du SMOC, y compris sur les résultats et les recommandations de l'examen du programme du SMOC par ses auteurs;
- prend note des progrès accomplis par le SMOC dans l'élaboration d'un rapport sur l'état d'avancement qui sera présenté à la SBSTA 43 et sur le nouveau plan de mise en œuvre qui sera présenté à la SBSTA 45;
- encourage les Parties à participer activement à l'examen du rapport sur l'état d'avancement et à soutenir le développement du nouveau plan de mise en œuvre, y compris les aspects liés à l'observation des océans et à l'acidification;
- accueille avec intérêt les plans du Secrétariat du SMOC pour organiser, en collaboration avec le GIEC et le Secrétariat, un atelier pour identifier les moyens d'améliorer l'observation systématique et les capacités connexes, en particulier dans les pays en développement, afin de soutenir la préparation et l'adaptation face aux changements climatiques, proposé en février 2015 Bonn, en Allemagne;
- exprime sa gratitude au Comité mondial d'observation de la Terre par satellites (COTS) et au Groupe de coordination des satellites météorologiques (GCSM) pour leur rapport actualisé sur les progrès réalisés par les agences spatiales fournissant des données d'observations mondiales dans leur réponse coordonnée aux besoins pertinents de la Convention, et salue les efforts visant à développer une architecture pour la surveillance du climat depuis l'espace; et
- prend note des renseignements fournis par l'OMM sur les développements concernant la mise en œuvre du CMSC, et encourage les Parties à recourir aux possibilités du CMSC dans leurs efforts pour faire face à la variabilité du climat et aux changements à l'échelle nationale, y compris pour améliorer les observations et la surveillance du climat, et pour soutenir la formulation et la mise en œuvre de processus nationaux de planification de l'adaptation.

Examen de la période 2013-2015: Ce point (FCCC/SB/2014/1 et INF.3) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, un groupe de contact conjoint SBI/SBSTA co-présidé par Gertraude Wollansky (Autriche) et Leon Charles (Grenade).

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le co-facilitateur du DES, Andreas Fischlin (Suisse), a présenté les résultats des quatrième et cinquième réunions du

DSE, et a souligné que ces réunions montrent que la limitation du réchauffement planétaire à moins de 2°C nécessite une approche scientifique à long terme.

Résultat final: Les conclusions conjointes SBI/SBSTA (FCCC/SB/2014/L.9) figurent dans la section du SBI portant sur l'Examen de la période 2013-2015 (voir page 18).

4^e réunion du DSE: Ce point figure dans la section du SBI portant sur l'Examen de la période 2013-2015 (voir page 18).

IMPACT DES MESURES DE RIPOSTE MISES EN ŒUVRE: Forum et programme de travail et questions relatives à l'Article 2.3 du Protocole de Kyoto: Ces points (FCCC/SB/2014/INF.4 et FCCC/TP/2014/12) ont d'abord été examinés le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, un groupe de contact conjoint SBI/SBSTA, abordant tant le Forum et programme de travail que les questions relatives à l'Article 2.3 du Protocole de Kyoto (effets indésirables), co-présidé par le Président du SBI Yauvoli et le Président du SBSTA Dlamini. Les discussions sur ce point figurent dans la section du SBI sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (voir page 18).

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions révisées au cours de la plénière de clôture de SBI. Les Parties ont décidé de poursuivre les consultations sur les questions en suspens, y compris les mécanismes institutionnels, tout au long de la deuxième semaine de la conférence, co-présidées par le Président du SBI Yauvoli et le Président du SBSTA Dlamini, sous l'autorité du Président des CdP/CMP Pulgar-Vidal. Aucun accord sur les mécanismes institutionnels n'ayant pu être atteint, l'examen de la question se poursuivra à la SB 42.

Résultat final: Les conclusions (FCCC/SB/2014/L.6/Rev.1) figurent dans la section du SBI portant sur le Forum et programme de travail (voir page 18).

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DE LA CONVENTION: Programme de travail sur la révision des directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux, des pays développés Parties: Ce point (FCCC/SBSTA/2014/INF.14, 19, 22 et 23) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles facilitées par Riitta Pipatti (Finlande) et Samuel Adeoye Adejuwon (Nigeria).

Au cours de la plénière de clôture, le samedi 6 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions. Les travaux sur ce point se sont poursuivis dans des consultations informelles au cours de la deuxième semaine de la CdP 20, sous la direction du Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal et facilité par le Président du SBSTA Dlamini. Ces consultations informelles ont poursuivi l'examen des projets de décisions annexés aux conclusions du SBSTA, à propos desquelles les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord avant la clôture de la SBSTA 41.

Au cours de la plénière de clôture de la CdP, le vendredi 12 décembre, les Parties ont adopté trois décisions sur: les directives pour l'examen technique de l'information communiquée au titre de la Convention relative aux inventaires de GES, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'Annexe I; le programme de formation des experts de l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'Annexe I; et le programme de formation des experts de l'examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'Annexe I.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2014/L.28), le SBSTA, entre autres:

- indique que le SBSTA a réalisé des progrès dans ses travaux sur les directives pour l'examen des inventaires des Parties à l'Annexe I de la CCNUCC, mais n'a pas été en mesure de les conclure, et a décidé de transmettre le projet de décision figurant à l'Annexe I à la CdP 20 pour examen;
- reconnaît l'importance de la mise en œuvre du programme de formation des experts de l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales et des inventaires de GES des Parties visées à l'Annexe I, et a demandé au Secrétariat de mettre à disposition et en ligne des cours du programme de formation pour les experts de l'examen participant aux examens à partir de 2015;
- indique que le SBSTA a réalisé des progrès dans ses travaux sur le programme de formation pour les experts de l'examen, mais n'a pas été en mesure de les conclure, et a décidé de transmettre le projet de décision figurant à l'Annexe II à la CdP 20 pour examen; et
- s'engage à évaluer les résultats du programme de formation à la SBSTA 44 et à faire des recommandations à la CdP 22 sur le développement et l'amélioration du programme de formation pour les experts de l'examen technique des inventaires de GES.

Dans sa décision sur les directives pour l'examen technique de l'information communiquée au titre de la Convention relative aux inventaires de GES, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'Annexe I (FCCC/CP/2014/L.7/Add.1), la CdP, entre autres:

- décide de réviser les directives, adoptées par la Décision 23/CP.19, pour réaliser les changements nécessaires afin d'inclure la « Partie III intitulée: Directives CCNUCC pour l'examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'Annexe I »;
- décide également que les directives contenues dans l'annexe doivent être utilisées pour l'examen des rapports biennaux, des communications nationales et des inventaires de GES, et entrent en vigueur immédiatement;
- prie le Secrétariat de coordonner l'examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'Annexe I, conformément aux dispositions des directives figurant dans l'annexe;
- demande également au Secrétariat d'élaborer et de mettre en œuvre un ensemble normalisé de comparaisons de données, et de sélectionner un groupe d'experts expérimentés de l'examen parmi les examinateurs principaux des inventaires de GES pour procéder à une évaluation de ces données comparatives tous les cinq ans;
- décide que le groupe d'experts expérimentés de l'examen, utilisant l'évaluation décrite, devra, pour examen à la prochaine réunion des examinateurs principaux des inventaires de GES, explorer des comparaisons supplémentaires de données normalisées, ainsi que les expériences passées avec les comparaisons de données effectuées dans les cycles d'examen précédents, et déterminer si l'ensemble normalisé de comparaisons de données mises en œuvre demeure utile;
- demande au Secrétariat, en vue de l'adoption de la « Partie III », de modifier les outils pertinents en matière de technologie de l'information, au besoin, pour soutenir la mise en œuvre du processus d'examen, en reconnaissant que la modification de ces outils nécessitera du temps et des efforts et que la mise en œuvre des modifications devra avoir lieu pendant les cycles de révision 2015-2016;
- demande en outre au Secrétariat de compiler et de présenter sous forme de tableau les données et les tendances concernant les émissions de GES par les sources et les absorptions par les

puits provenant des dernières communications d'inventaire des émissions de GES, de mettre à disposition et de publier l'information sur le site de la CCNUCC ainsi que dans un document séparé;

- décide qu'un résumé du document sera publié pour examen par la CdP et les SB, et que ce résumé comprendra les tendances en matière d'émissions de GES par les sources et d'absorptions par les puits et une évaluation de la conformité des données d'inventaire rapportées avec les « Directives pour la préparation des communications nationales des Parties visées à l'Annexe I, partie I » et les dispositions des décisions pertinentes de la CdP, y compris des renseignements sur les retards dans la présentation de l'information annuelle;
- reconnaît que le délai pour fournir aux Parties visées à l'Annexe I la version améliorée du logiciel du cadre commun de présentation (CRF), leur permettant de présenter leurs inventaires de GES, n'a pas été respecté et réaffirme qu'en 2015, les Parties visées à l'Annexe I peuvent soumettre leurs tableaux CRF après le 15 avril, mais pas au-delà du retard correspondant à la disponibilité du CRF; et
- demande à la SBSTA 48 d'examiner les expériences dans la conduite des examens sur dossier, en tenant compte des conclusions pertinentes des réunions des examinateurs principaux pour les inventaires de GES jusqu'en 2017.

Dans sa décision sur le programme de formation pour les experts de l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties à l'Annexe I (FCCC/CP/2014/L.7/Add.2), la CdP, entre autres:

- demande au Secrétariat d'élaborer et de mettre en œuvre le programme de formation tel que décrit dans l'annexe;
- encourage les Parties visées à l'Annexe I en mesure de le faire à fournir un soutien financier pour la mise en œuvre du programme de formation; et
- prie le Secrétariat d'inclure, dans son rapport annuel au SBSTA sur la composition des équipes d'experts, des renseignements sur le programme de formation, en particulier sur les procédures d'examen et de sélection des stagiaires.

Dans sa décision sur le programme de formation pour experts de l'examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'Annexe I (FCCC/CP/2014/L.7/Add.3), la CdP, entre autres:

- prie le Secrétariat de mettre en œuvre le programme de formation pour experts de l'examen comme indiqué dans l'annexe;
- encourage les Parties visées à l'Annexe I en mesure de le faire à fournir un soutien financier pour la mise en œuvre du programme de formation; et
- prie le Secrétariat d'inclure, dans son rapport annuel au SBSTA sur la composition des équipes d'experts, des renseignements sur le programme de formation, en particulier sur les procédures d'examen et de sélection des stagiaires et des instructeurs.

Méthodes de notification de l'information financière par les Parties visées à l'Annexe I de la Convention: Ce point a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, la mise sur pied d'un groupe de contact co-présidé par Seyni Nafou (Mali) et Roger Dungan (Nouvelle-Zélande).

Le mardi 2 décembre, le groupe de contact a examiné la nécessité de préciser « quelles entités mènent les travaux sur les méthodes de notification et selon quels délais ». Les participants ont notamment abordé: le besoin de comparabilité; les liens avec la transparence; les difficultés de « traduire » le langage de la CCNUCC de façon intelligible pour le secteur financier;

et la définition, la portée et l'ampleur du financement relatif au climat. La Chine et le Brésil ont souligné l'importance de l'accomplissement du mandat de la CdP 17 consistant à développer des méthodes de notification de l'information financière en vue de recommander une décision à la CdP 20.

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2014/L.26), le SBSTA recommande un projet de décision pour examen par la CdP 20. Dans sa décision, la CdP, entre autres:

- décide de prolonger d'un an le délai du mandat donné au SBSTA, en vue de recommander une décision sur cette question à la CdP 21;
- invite les Parties et les organisations observatrices à soumettre au Secrétariat, avant le 25 mars 2015, leurs points de vue sur cette question;
- prie le Secrétariat de préparer un document technique avant la SBSTA 42, résumant les méthodologies internationales existantes et s'appuyant sur des renseignements fournis par les Parties;
- demande au Secrétariat d'organiser un atelier technique conjoint en session en liaison avec les SB 42 et décide que l'atelier soit organisé conjointement par le SBSTA, le SBI et le CPF;
- prie le CPF, dans le cadre de ses travaux sur la MRV du soutien au-delà de l'évaluation biennale faisant le point sur les flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat, en tenant compte des résultats de l'atelier technique conjoint en session, d'inclure ses recommandations dans son rapport annuel à la CdP 21; et
- prie également le CPF de présenter une mise à jour de ses travaux à la SBSTA 43.

Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent CO₂ des GES: Ce point a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles facilitées par Takeshi Enoki (Japon).

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le Président du SBSTA Dlamini a déclaré qu'aucun accord n'a été conclu sur cette question, et qu'elle sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la SBSTA 42.

Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux: Ce point (FCCC/SBSTA/2014/MISC.9) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a présenté un rapport sur les progrès réalisés par sa stratégie globale visant à réduire les émissions de CO₂ imputables à l'aviation civile internationale, en soulignant l'accord des gouvernements d'améliorer collectivement l'efficacité des carburants de 2% par an et de stabiliser les émissions nettes de CO₂ de ce secteur à partir de 2020.

L'Organisation maritime internationale (OMI) a déclaré qu'elle a abordé de manière efficace les émissions imputables aux navires, en notant l'approbation de la Troisième étude des GES de l'OMI, qui démontre une amélioration constante de l'efficacité des navires.

Singapour et le Japon ont salué les progrès réalisés par l'OACI et l'OMI. L'Argentine, s'exprimant au nom d'un groupe de pays en développement, et la Chine ont déclaré que les mesures prises dans le cadre de l'OMI et de l'OACI sur les changements climatiques doivent respecter les principes et dispositions de la Convention, en particulier les responsabilités communes mais différenciées (RCMD).

Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont convenu, qu'il mènerait des consultations informelles sur la question.

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2014/L.21), le SBSTA prend note des renseignements reçus de l'OMI et l'OACI et des progrès signalés sur leurs travaux en cours, prend note des points de vue exprimés par les Parties, et invite l'OACI et l'OMI à continuer à communiquer, lors des futures sessions du SBSTA, sur les travaux pertinents relatifs à cette question.

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DU PROTOCOLE DE KYOTO: Incidences de l'application des Décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8: Ce point (FCCC/TP/2014/6) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, la mise sur pied d'un groupe de contact co-présidé par Anke Herold (Allemagne) et Maesela Kekana (Afrique du Sud).

Au cours du groupe de contact, le vendredi 5 décembre, l'Ukraine a préféré une décision comportant cinq annexes. Le Co-Président Herold a précisé que le format actuel comportant deux décisions a été décidé à la SBSTA 40. L'UE a appelé à la reconnaissance que la date limite pour la déclaration des unités de quantité attribuée (UQA) peut être retardée si le logiciel du cadre commun de présentation (CRF 3) n'est pas disponible en temps ou ne fonctionne pas correctement.

Concernant le projet de conclusions, la Fédération de Russie a déploré la séparation des questions méthodologiques dans le cadre des points 11 (a) et (b) de l'ordre du jour du SBSTA sur les Articles 5, 7 et 8 (questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto), de la clarification de la Section G (paragraphe 7 *ter* de l'Article 3) de l'Amendement à Doha au Protocole de Kyoto.

Les Parties ont débattu de l'opportunité de dire « recommander » ou « accepter » que si une Partie visée à l'Annexe I applique les dispositions concernant la révision par l'équipe d'experts (ERT), que l'ERT examine cette information. Le Président du SBSTA Dlamini a vivement averti les Parties de se mettre d'accord sur les conclusions, déclarant qu'aucune autre prolongation des négociations ne sera accordée sur cette question. Après révisions, les Parties ont décidé de transmettre le projet de conclusions à la plénière du SBSTA pour examen.

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions, et les Parties ont décidé de poursuivre les consultations sur les questions en suspens, en particulier sur la façon d'aborder les questions liées aux économies en transition, tout au long de la deuxième semaine de la conférence, co-présidées par le Président du SBSTA Dlamini, sous l'autorité du Président des Cdp/CMP Pulgar-Vidal. Aucun accord n'a pu être atteint et l'examen de cette question se poursuivra à la SBSTA 42.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2014/L.29), le SBSTA, entre autres:

- prie le Secrétariat de compiler dans un document facile à consulter tous les rapports, avis et exigences de comptabilisation relatifs à la deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto adoptés par la CMP et de diffuser ce document d'ici mai 2015;
- accepte d'examiner, à la SBSTA 42, la comptabilisation, la notification et l'examen des exigences des Parties visées à l'Annexe I de la Convention sans engagement chiffré de limitation et de réduction des émissions pour la deuxième période d'engagement, ainsi que le programme de

formation mis à jour pour les membres des équipes d'experts participant aux examens annuels (EEE) au titre de l'Article 8 du Protocole;

- prend note qu'une Partie visée à l'Annexe I du Protocole de Kyoto avec un engagement inscrit dans la deuxième colonne, mais pas dans la troisième colonne, du tableau figurant à l'Annexe B de l'Amendement de Doha peut demander à l'ERT d'examiner, dans le cadre de l'examen de l'ERT de l'inventaire annuel de cette Partie pour la première année de la deuxième période d'engagement, l'information relative à l'année de référence de cette Partie;
- recommande qu'une telle demande doit être effectuée dans le cadre de l'examen annuel de la première année de la deuxième période d'engagement; et
- stipule que le SBSTA a réalisé des progrès sur la question, mais n'a pas été en mesure de conclure, et transmet les projets de décisions, y compris leurs annexes, à la CMP 10 pour examen.

Clarification du libellé de la section G (paragraphe 7 *ter* de l'Article 3) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto: Ce point a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, la mise sur pied d'un groupe de contact co-présidé par Anke Herold et Maesela Kekana.

Le groupe de contact, réuni le vendredi 5 décembre, a abordé les options d'un projet de décision. Les Parties n'ont pas pu s'entendre sur la façon dont, ou sur la question de savoir si, le paragraphe 7 *ter* de l'Article 3, entre autres, s'applique aux Parties qui n'ont pas pris d'engagements au titre de la première période d'engagement au Protocole de Kyoto, mais qui prennent des engagements au titre de la deuxième période d'engagement.

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2014/L.25), le SBSTA décide de recommander à la CMP que l'examen de cette question se poursuive à la SBSTA 42, sur la base des éléments du texte d'un projet de décision figurant dans l'annexe.

Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) au titre des paragraphes 3 et 4 de l'Article 3 du Protocole de Kyoto et au titre du MDP: Ce point a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, des consultations informelles facilitées par Marcelo Rocha (Brésil).

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions et transmis un projet de décision à la CMP 10 pour examen.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2014/L.24), le SBSTA décide de poursuivre l'examen des activités liées à l'UTCATF à la SBSTA 44 et recommande un projet de décision pour examen par la CMP.

- Dans sa décision (FCCC/SBSTA/2014/L.24/Add.1), la CMP:
- prie le Conseil exécutif du MDP d'évaluer l'applicabilité des modalités et procédures énoncées dans les Décisions 5/CMP.1 et 6/CMP.1 à des activités de projet impliquant la restauration de la couverture végétale, au cas où ces activités de projet seraient admissibles au titre du MDP;
 - prie le Conseil exécutif du MDP de faire rapport à la CMP 11 sur les résultats de cette évaluation; et
 - demande au SBSTA de poursuivre l'examen des activités supplémentaires relatives à l'UTCATF au titre du MDP à la SBSTA 44.

Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du MDP: Ce point a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, la tenue de consultations informelles facilitées par Heikki Granholm (Finlande) et Eduardo Sanhueza (Chili).

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le Président du SBSTA Dlamini a déclaré qu'aucun accord n'a été conclu sur cette question et que le point sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la SBSTA 42.

MÉCANISMES DE MARCHÉ ET AUTRES RELEVANT DE LA CONVENTION: Cadre à prévoir pour diverses démarches: Ce point (FCCC/TP/2014/9) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, des consultations informelles facilitées par Peer Stiansen (Norvège) et Mandy Rambharos (Afrique du Sud).

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le Président du SBSTA Dlamini a informé les délégués qu'aucun accord n'avait été obtenu sur cette question, et qu'elle serait ajoutée à l'ordre du jour provisoire de la SBSTA 42.

Démarches non fondées sur le marché: Ce point (FCCC/TP/2014/10) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, des consultations informelles facilitées par Peer Stiansen et Mandy Rambharos.

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le Président du SBSTA Dlamini a informé les délégués qu'aucun accord n'a été obtenu sur cette question, et qu'elle sera ajoutée à l'ordre du jour provisoire de la SBSTA 42.

Nouveau mécanisme fondé sur le marché: Ce point (FCCC/TP/2014/11) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, des consultations informelles facilitées par Peer Stiansen et Mandy Rambharos.

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le Président du SBSTA Dlamini a informé les délégués qu'aucun accord n'a été conclu sur cette question, et qu'elle sera ajoutée à l'ordre du jour provisoire de la SBSTA 42.

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA CLARIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRÉS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE DES PAYS DÉVELOPPÉS PARTIES: Ce point (FCCC/SBSTA/2014/INF.16 et FCCC/TP/2014/8) a d'abord été examiné le lundi 1^{er} décembre. Le Président du SBSTA Dlamini a proposé, et les Parties ont accepté, des consultations informelles facilitées par Cristina Carreiras (Portugal) et Brian Mantlana (Afrique du Sud).

Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le samedi 6 décembre, le SBSTA a adopté les conclusions.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2014/L.22), le SBSTA conclut le programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés Parties. Le SBSTA reconnaît l'importance du partage de l'information et de la transparence dans la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie et note que les activités entreprises dans le cadre du programme de travail depuis la SBSTA 38 ont fourni une plate-forme permettant aux Parties de partager l'information et contribué à améliorer la transparence des objectifs des pays développés Parties. Également, le SBSTA, entre autres:

- reconnaît qu'il existe un nombre limité d'approches au sein des pays développés Parties pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et l'importance de la convergence dans la couverture des secteurs et des gaz ainsi que l'utilisation de la valeur potentielle de réchauffement de la planète au sein des pays développés Parties;
- reconnaît que les renseignements supplémentaires fournis par les pays développés Parties ont augmenté la transparence des objectifs et ont contribué à faciliter l'examen de la comparabilité des efforts entre les pays développés Parties;
- reconnaît les discussions sur la transparence et les rapports sur l'utilisation des crédits de carbone provenant des mécanismes marchands; et
- note qu'il y a plus d'une approche pour tenir compte du rôle de l'UTCATF dans la réalisation des objectifs des pays développés Parties et reconnaît, au sujet de la comparabilité des efforts, que la couverture globale, complète et cohérente de l'information présentée est plus importante que le choix de l'approche.

RAPPORTS SUR D'AUTRES ACTIVITÉS: Le lundi 1^{er} décembre, le SBSTA a pris note du « Rapport annuel sur l'examen technique des informations relatives aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'Annexe I de la Convention » (FCCC/SBSTA/2014/INF.21), le « Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'Annexe I de la Convention » (FCCC/SBSTA/2014/INF.17) et le « Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de GES et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'Annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto, conformément au paragraphe 1 de l'Article 7 du Protocole de Kyoto » (FCCC/SBSTA/2014/INF.18).

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: Samedi après-midi, le 6 décembre, le Secrétaire exécutif adjoint de la CCNUCC, Richard Kingley, a informé les Parties des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées par le SBSTA.

Le Rapporteur, Jurga Rabauskaite-Surville (Lituanie), a présenté le rapport de la session (FCCC/SBSTA/2014/L.20), que le SBSTA a adopté. Le Président du SBSTA Dlamini a clos la SBSTA 42 à 17h03.

Un résumé des déclarations présentées au cours de la plénière de clôture du SBSTA est disponible à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12614f.html>

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL SUR LA PLATE-FORME DE DURBAN POUR UNE ACTION RENFORCÉE

Mardi 2 décembre, le Co-Président de l'ADP, Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago), a ouvert l'ADP 2-7, accueillant les délégués et indiquant que la CdP 20 devrait fournir une base solide pour un nouvel accord mondial sur le climat, en notant que « cela enverrait au monde un signal qu'un succès est à venir à Paris ». Il a présenté: le document informel sur les éléments d'un projet de texte de négociation (ADP.2014.11. NonPaper); un projet de décision unique sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP.2014.12.DraftText), incluant l'information relative aux CPDN et au renforcement des mesures relatives au climat de la période pré-2020; des documents techniques actualisés compilant l'information sur les avantages en matière d'atténuation des actions, initiatives et options pour relever le niveau d'ambition des mesures d'atténuation (FCCC/TP/2014/13 et Add. 1-4); et la note de scénario des co-présidents pour la session (ADP.2014.10. InformalNote). Il a informé les délégués que des consultations seront organisées sur l'élection des membres du Bureau.

Les Parties ont décidé de continuer à travailler suivant l'ordre du jour de l'ADP 2 (ADP/2013/AGENDA) et l'organisation proposée de ses travaux, incluant des négociations ciblées sur différents éléments dans des réunions parallèles de groupes de contact, chacune facilitée par un des co-présidents, et des négociations du projet de texte de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée. Un résumé des déclarations faites au cours de la séance plénière d'ouverture est disponible à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol12/enb12610f.html>

QUESTIONS D'ORGANISATION: Élection des membres du bureau: Le samedi 13 décembre, l'ADP a élu par acclamation, Daniel Reifsnyder (US) et Ahmed Djoghla (Algérie) Co-Présidents de l'ADP et Yang Liu (Chine) Rapporteur de l'ADP.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ADP: PROJET DE DÉCISION SUR LA POURSUITE DES TRAVAUX DE LA PLATEFORME DE DURBAN POUR UNE ACTION RENFORCÉE: Compte-rendu de la procédure:

Le mardi 2 décembre, le Co-Président de l'ADP, Artur Runge-Metzger (UE), a présenté le « Projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée » (ADP.2014.12.DraftText) présenté par les co-présidents avant l'ADP 2-7, en rappelant aux Parties que « positionnement ne signifie pas négociation », et les priant instamment de formuler des propositions précises et concises pouvant permettre de surmonter les divergences.

De nombreux pays en développement ont plaidé pour des négociations directes avec les textes des Parties présentés à l'écran et ont mis les co-présidents en garde de présenter leur interprétation des points de convergence sous la forme d'un texte révisés des co-présidents. D'autres ont préféré travailler sur la base du texte des co-présidents.

Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a proposé d'avancer « rapidement » à travers le texte des co-présidents, tout en donnant à toutes les Parties le temps de formuler leurs points de vue afin d'identifier les « points d'achoppement ».

Le mercredi 3 décembre, de nombreux pays en développement ont persisté pour que leurs propositions soient montrées à l'écran, tandis que les États-Unis ont préféré poursuivre une lecture plus générale du texte pour identifier « les grandes questions des négociations ». Tuvalu a suggéré, et les Parties ont accepté, d'établir un groupe des Amis du président pour chercher un accord sur la voie à suivre.

Le groupe des Amis du président s'est réuni dans la soirée pour se mettre d'accord sur la façon de poursuivre les travaux. Ils ont décidé: de procéder à une première lecture du projet de texte des co-présidents (ADP.2014.12.DraftText), afin de permettre aux Parties de présenter leurs propositions affichées à l'écran; de tenir des réunions ciblées du groupe de contact sur des sections et paragraphes spécifiques; et que les co-présidents prépareraient une synthèse intégrant les propositions des Parties dans un projet révisé de texte de décision.

Samedi 4 décembre, une réunion informelle de bilan de l'ADP a eu lieu. Le Président des CdP 20/CMP 10, Manuel Pulgar-Vidal, a décrit la première semaine comme une semaine « de propositions, d'explications et d'éclaircissements », et a plaidé pour que la deuxième semaine en soit une de « dialogue, de flexibilité et de construction » afin de présenter, d'ici le 11 décembre au soir, « le résultat que le monde attend de nous ». Le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a proposé, et les Parties ont accepté, que les co-présidents mettent à disposition, d'ici lundi matin, des versions améliorées du document informel sur

les éléments de l'accord et du projet de décision sur la poursuite des travaux de l'ADP, s'appuyant sur les commentaires reçus des Parties lors de la première semaine.

Le lundi 8 décembre, le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a présenté une version révisée du projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée, désormais intitulé « Projet de décision de la CdP proposé par les co-présidents ». Il a noté qu'il est fondé sur les contributions des Parties, en expliquant que les points de vue de toutes les Parties ont été incorporés dans une compilation publiée sur le site de l'ADP; présente une synthèse des « domaines essentiels » présentés par les Parties; et aborde tous les aspects de « notre mandat ». Beaucoup de pays en développement ont soulevé des préoccupations sur le statut juridique du projet de décision révisé et des éléments révisés du projet de texte de négociation, certains soulignant que le document demeure un document informel. Ils ont également souligné que leurs préoccupations n'avaient pas été incluses dans le texte. D'autres ont exprimé la volonté de travailler sur la base du projet de décision révisé.

Le Co-Président Runge-Metzger a assuré les Parties que les deux documents n'ont aucun statut juridique, en notant que ce sont les Parties qui devraient leur donner un statut juridique. Il a suggéré de consacrer du temps pour la décision, dont les Parties avaient convenu qu'elle devrait être prise à Lima. Runge-Metzger a instamment prié les Parties de procéder « comme décidé la semaine dernière » et d'examiner paragraphe par paragraphe le projet de décision pour parvenir au compromis et au consensus.

Pendant le reste de la journée de lundi 8 décembre, et tout au long des journées de mardi 9 et de mercredi 10 décembre, le groupe de contact sur le point 3 a continué ses négociations paragraphe par paragraphe sur le projet de décision de la CdP proposé par les co-présidents, les Parties proposant de nombreuses options alternatives dans le texte. Le mercredi soir le projet de texte s'élevait à 58 pages. La Chine a proposé, et d'autres Parties ont convenu, de commencer une lecture du projet de décision en commençant par le préambule.

Le jeudi 11 décembre, le groupe de contact s'est brièvement réuni et la réunion a ensuite été suspendue afin que les groupes de négociation puissent discuter de la façon de procéder. Le groupe de contact s'est brièvement réuni dans l'après-midi, les Parties étant en désaccord sur l'opportunité de poursuivre selon un format soit de groupe de contact soit de groupe des Amis du président. Dans la soirée, au cours d'une plénière de bilan conjointe CdP/CMP, le Président des CdP 20/CMP 10 Pulgar-Vidal a instamment prié les Parties de trouver un consensus et a demandé aux co-présidents de l'ADP de produire un projet de texte de décision révisé avant 21h. Tard dans la soirée le groupe de contact s'est réuni de nouveau, le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger présentant le « Projet révisé de texte de décision de la CdP proposé par les co-présidents » de sept pages. Il a décrit la nouvelle version du projet de texte: « non pas comme un texte à prendre ou à laisser »; « ni une proposition de texte de compromis »; mais au contraire, comme un texte qui tente de refléter le positionnement des Parties et d'identifier les « zones de négociation ». Le groupe de contact a ensuite été suspendu.

Vendredi 12 décembre, le groupe de contact s'est réuni dans la matinée pour examiner le projet de décision révisé. Invitant les Parties à discuter avec lui « ouvertement », le Président des CdP 20/CMP 10 Pulgar-Vidal a mis en exergue sa responsabilité de maintenir la confiance et la transparence dans un processus

inclusif, en notant que ceci est nécessaire pour un succès à Lima et à Paris. Il a expliqué que le nouveau texte des co-présidents est l'aboutissement du « texte non fonctionnel » précédent et aspire à orienter les discussions. Il a demandé aux Ministres Tine Sundtoft (Norvège) et Vivian Balakrishnan (Singapour) de contribuer à faciliter les consultations.

Les discussions de fond sur le texte se sont poursuivies jusqu'à 14h, lorsque le groupe de contact a été suspendu pour une plénière de bilan informel, où le Président des CdP 20/CMP 10 Pulgar-Vidal a demandé à l'ADP d'écouter les présentations des intervenants restants et a fait savoir que les ministres et lui poursuivraient les consultations. Le groupe de contact s'est réuni peu de temps après et a poursuivi ses travaux jusqu'à ce que tous les intervenants aient été entendus, et a alors été ajourné en attendant les nouvelles directives du Président de la CdP 20/CMP 10.

Tout au long de la soirée, des consultations ministérielles bilatérales et des consultations avec les groupes de négociation ont eu lieu. Le groupe de contact a repris à 2h18, le samedi 13 décembre. Le Président de la CdP 20/CMP, 10 Pulgar-Vidal, et le Co-Président de l'ADP, Runge-Metzger, ont présenté un projet de décision (FCCC/ADP/2014/L.5) proposé par les co-présidents, sur la base des points de vue présentés au cours des réunions du groupe de contact et lors des consultations informelles. Runge-Metzger a proposé d'ajourner le groupe de contact et de convoquer la plénière de clôture de l'ADP.

De nombreuses interventions de la salle ont suivies, au cours desquelles les Parties et les groupes de Parties ont demandé plus de temps pour examiner le texte et ont exprimé des préoccupations concernant le fait qu'ils n'avaient pas été consultés, ni par les ministres, ni par le Président de la CdP. D'autres, notant l'heure, ont appelé à un accord sur la suite des travaux comme proposé. À 3h30 le groupe de contact de l'ADP a été ajourné afin que les Parties puissent examiner le texte plus en détail.

La plénière de clôture de l'ADP a débuté à 10h41 le samedi. Les Parties ont appuyé ou se sont opposées de diverses façons au projet de décision révisé. Les co-présidents de l'ADP ont soumis, en vertu de leur autorité, le projet de décision au Président de la CdP 20/CMP 10, Pulgar-Vidal pour de nouvelles consultations. Après la suspension de l'ADP 2-7 à 13:31, Pulgar-Vidal a annoncé qu'il conduirait des consultations avec les groupes de Parties pour parvenir à un consensus sur le texte.

Au cours de la plénière de clôture de la CdP 20, qui s'est tenue à 23h37, le samedi 13 décembre, le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a informé les délégués que l'ADP a conclu « ses travaux intensifs » en examinant un projet de décision (FCCC/ADP/2014/L. 5). Il a déclaré qu'après avoir entendu les Parties, les co-présidents ont transmis, de leur propre autorité, le projet de décision au président de la CdP pour de nouvelles consultations.

Le Président de la CdP 20/CMP 10 Pulgar-Vidal a ensuite présenté la « Proposition des présidents » contenant un projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plateforme de Durban (FCCC/CP/2014/L.14), en déclarant qu'il est le fruit du travail de toutes les Parties et qu'« avec ce projet nous sommes tous gagnants ». À 23h53 il a suspendu la séance pendant une heure pour donner le temps aux Parties d'examiner le texte.

Lorsque la plénière de clôture de la CdP 20 s'est réunie de nouveau à 1h23, le dimanche 14 décembre, le Président de la CdP 20 Pulgar-Vidal a noté que le projet de décision « nous fait avancer », et a demandé aux Parties de « relever le défi de l'approuver ». La CdP a adopté le projet de décision et a décidé de l'intituler l'« Appel de Lima à l'action climatique ».

Tuvalu, au nom des PMA, a exprimé sa compréhension de la décision, notamment que la référence au Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices dans le préambule, et la référence à « entre autres » dans le paragraphe 2 de la décision, annoncent « une intention claire » que l'accord de 2015 « aborde correctement, efficacement et progressivement les pertes et préjudices ».

Discussions de fond — Première lecture: Le mardi 2 et le mercredi 3 décembre, les discussions de fond sur le projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée ont commencé, et ont été centrées sur les réactions générales.

Concernant la recommandation d'un texte de protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention, la Fédération de Russie, rejointe par l'UE et Tuvalu, a proposé l'inclusion d'une référence à l'Article 17 de la convention (protocoles) et au règlement intérieur en vigueur, de sorte que les six mois réglementaires pour présenter un texte puissent être respectés. Les États-Unis ont noté que ceci s'applique seulement aux protocoles, tandis que la plate-forme de Durban permet plusieurs possibilités en ce qui concerne l'instrument en cours de préparation.

Le Venezuela a suggéré de traiter « le vrai problème », à savoir qu'un groupe de Parties veut un résultat s'appuyant sur les efforts d'atténuation et qu'un autre groupe estime que le résultat devrait être fondé sur les éléments du PAB.

Concernant l'achèvement des travaux de l'ADP, l'Inde a suggéré de supprimer « le plus tôt possible ». Le Brésil a proposé l'ajout d'une référence aux projets de décision connexes adoptées après la CdP 21. Le Kenya s'est opposé à tout libellé portant sur les décisions connexes à ce stade.

À propos de la parité entre l'adaptation et l'atténuation, l'Australie et la Norvège ont proposé la suppression du libellé relatif à l'atteinte de la parité politique entre l'atténuation et l'adaptation. L'Inde a plutôt suggéré une référence à « la parité juridique complète ». Le Brésil a suggéré « la parité au niveau des dispositions opérationnelles concernant l'atténuation, l'adaptation et les moyens de mise en œuvre (MMCE) ».

La Chine a proposé un libellé sur, entre autres, la détermination d'atteindre un traitement équilibré et global des éléments relatifs à l'atténuation, à l'adaptation, aux MMCE, et à la transparence de l'action et du soutien dans le texte de négociation de l'accord de 2015.

Tout en soulignant que l'adaptation et l'atténuation devraient faire l'objet d'un traitement égal et de ressources équivalentes, l'Inde a appelé à une compréhension commune de « la parité politique ». Déclarant que la « parité » est vague, les États-Unis ont proposé de « souligner l'importance de l'adaptation ».

Concernant la démonstration de la mise en œuvre des mesures et des engagements existants, l'Australie a suggéré qu'elle devrait être abordée dans le texte du préambule. La Norvège a déclaré que la référence à la mise en œuvre des actions et des engagements existants n'est pas nécessaire dans la décision. Le Brésil a proposé d'ajouter des références à l'Amendement de Doha et à l'objectif de financement annuel de 100 milliards USD.

La Chine a demandé de souligner que la mise en œuvre intégrale et efficace des mesures et engagements existants au titre de la Convention, de son Protocole de Kyoto et du résultat convenu au titre du PAB, en particulier pour les pays développés Parties, est essentielle à l'adoption de l'accord de 2015.

Concernant les liens avec les éléments de l'accord de 2015, les États-Unis se sont dits ouverts à l'établissement de la liste des domaines thématiques identifiés dans la Décision 1/CP.17

(établissant l'ADP), se référant à ceux-ci comme « aux aspects des travaux », si ceci contribue à garantir qu'ils seront abordés dans l'accord de 2015.

Des discussions axées sur les sections spécifiques du texte ont commencé le jeudi 4 décembre.

Au sujet des **paragraphes 1 à 6 (éléments)**, le Canada a suggéré que l'ADP aborde « divers sujets » au lieu de « tous les éléments », et que « la réalisation de la parité politique » entre l'atténuation et l'adaptation soit remplacée par « élever leur importance critique ».

La Nouvelle-Zélande a plaidé pour un libellé signalant que les travaux de l'ADP aboutiront à « un ensemble de différentes composantes ». Le Japon a souligné la nécessité de clarifier que l'atténuation est l'objectif ultime de la Convention.

Le Pakistan et l'Afrique du Sud ont plaidé pour un examen de tous les éléments de la Décision 1/CP.17 « d'une manière équilibrée ». Le Mexique et l'Arabie saoudite ont souligné l'importance égale de l'adaptation et de l'atténuation. Le Pakistan et l'Égypte ont préféré la « parité juridique » entre l'atténuation et l'adaptation. L'Équateur a appelé à la suppression des qualificatifs en ce qui concerne la parité entre l'atténuation et l'adaptation.

L'Afrique du Sud a appelé au renforcement des paragraphes traitant des « garanties » en ce qui concerne le lien entre les CPDN et les éléments de l'accord, et à un équilibre du soutien à l'atténuation et à l'adaptation.

Concernant l'importance de la transparence, l'Équateur a appelé à l'adoption d'un mécanisme de MRV dans le cadre de l'accord de 2015.

Au sujet des **paragraphes 7 à 12 (CPDN)**, le Japon a déclaré que le texte ne fournit toujours pas de précisions sur les informations préalables à présenter dans les CPDN.

L'Afrique du Sud a déclaré que, bien que les CPDN soient déterminées à l'échelle nationale, leur portée devrait être déterminée au niveau international, et, avec le Brésil et d'autres, qu'elles devraient inclure l'atténuation, l'adaptation et les MMCE. Le Canada et les États-Unis ont souligné que les CPDN ont trait à l'atténuation. Le Brésil et Tuvalu ont noté, au nom des PMA, que la portée ne doit pas être limitée à l'Article 2 de la Convention (objectif).

L'Australie a souligné que les CPDN devraient refléter les efforts que les Parties déploient unilatéralement. Les PMA ont recommandé l'insertion d'une remarque pour les PMA et les PEID concernant l'inclusion de l'atténuation dans les CPDN.

La Nouvelle-Zélande a déclaré que, lors de la notification des CPDN, les Parties doivent quantifier les résultats attendus en matière d'émissions et de niveaux d'effort et décrire les méthodes de comptabilisation dans le secteur foncier. L'UE a encouragé la transparence, le caractère quantifiable et la comparabilité des rapports sur les CPDN.

La Bolivie a souligné l'importance de renforcer la fourniture de MMCE aux pays en développement. Mettant en garde contre un biais vers les actions d'atténuation, Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, a suggéré d'ajouter un libellé sur la MRV du soutien aux pays en développement de la part des Parties visées à l'Annexe I pour la réalisation de leurs CPDN. La Thaïlande a mis en exergue l'égalité de traitement de l'atténuation et de l'adaptation. Les États-Unis ont indiqué que les exigences de notification devraient s'appliquer de façon égale aux pays développés et pays en développement.

En ce qui concerne les **paragraphes 13 à 16 (communication CPDN)**, l'Argentine, le Chili, s'exprimant au nom de l'Association des États indépendants de l'Amérique latine et des Caraïbes (AILAC), la Chine, l'Inde, l'Algérie, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, l'Afrique du Sud, la Tanzanie

et plusieurs autres pays ont souligné la pertinence des principes et dispositions de la Convention. La Suisse s'est opposée à la division entre les pays visés et non visés à l'Annexe I. La Chine a déclaré que les données sur les CPDN devraient augmenter la clarté des niveaux d'ambition des pays développés et refléter la diversité et les obstacles concernant les CPDN des pays en développement et la nécessité de ces CPDN.

Le Brésil a indiqué que les CPDN ne doivent pas être interprétées comme « une attente en termes juridiques », s'est opposé à l'auto-différenciation, et, avec le Soudan, au nom du Groupe des pays africains, a demandé une référence à l'équité.

La Suisse a appelé à des références aux hypothèses et efforts sous-jacents, et à la prise en compte de l'équité. Les Îles Marshall ont proposé que l'ADP élabore des règles relatives aux hypothèses et approches de comptabilisation, à l'utilisation des terres et à l'utilisation des marchés et des crédits internationaux, en vue de leur adoption par la CdP 21. La Bolivie s'est opposée à une référence aux outils et aux instruments de marché.

La Tanzanie s'est opposée à des CPDN prescriptives et à l'imposition de toute exigence de notification supplémentaire aux pays en développement. Singapour a mis en exergue la clarté des renseignements fournis.

L'Arabie Saoudite a suggéré de redoubler d'efforts concernant la composante adaptation des CPDN pour parvenir à de meilleurs résultats grâce à une planification précoce et intégrée, et à l'action à tous les niveaux. L'Afrique du Sud a instamment demandé de communiquer sous forme de tableau: le type de contribution pour les périodes 2021-2025 et 2026-2030; l'information sur les plans d'adaptation, les actions, les coûts et les investissements; et les MMCE du soutien. Le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, a proposé que les Parties fournissent des renseignements sur leurs efforts d'atténuation pour la période 2020-2025 et sur une indication de leur contribution pour 2030, y compris des renseignements sur le niveau d'ambition, l'équité et la justice.

Au sujet des paragraphes 17-22 (**l'après-communication et le soutien des CPDN**), de nombreuses Parties, y compris la Chine, l'Inde, le Venezuela, la Malaisie, et l'Arabie saoudite, se sont opposés à l'examen de l'après-communication des CPDN.

L'UE a proposé l'établissement d'un processus international pour l'examen des CPDN du premier trimestre de 2015, qui serait seulement lié aux CPDN relatives à l'atténuation. Les États-Unis ont souligné que les données initiales et une période de consultation sont importantes pour la promotion de l'ambition et de la clarté.

L'Afrique du Sud a appelé à l'évaluation *ex ante* des CPDN par le Secrétariat par le biais, entre autres, d'un document technique sur l'effet global des contributions des Parties. Les Îles Marshall ont appelé à un document technique résumant et synthétisant les CPDN et comprenant une agrégation du niveau des efforts d'atténuation.

Le Japon et la Chine ont appelé à un processus simple à travers la publication des CPDN sur le site de la CCNUCC, la Chine s'opposant à la compilation des CPDN par le Secrétariat. La Fédération de Russie a mis en garde contre l'utilisation de moyens électroniques.

La Jordanie, avec la Chine et l'Inde, s'est opposée à tout processus d'examen *ex ante*. Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, a proposé que les Parties visées à l'Annexe I indiquent leur provision de MMCE.

Le Brésil a souligné que la considération des CPDN ne constitue pas un processus juridiquement contraignant, mais un moyen d'améliorer la compréhension des intentions des autres Parties.

Concernant les **paragraphes 23 à 38 (moyens de guider l'action renforcée et les travaux futurs sur le secteur d'activité 2 (ambition à prévoir avant 2020) et fondement d'un engagement de haut niveau dynamique)**, l'UE, appuyée par les États-Unis et la Suisse, a souligné que l'objet du secteur d'activité 2 devrait demeurer l'atténuation. De nombreux pays en développement ont souligné la nécessité d'aborder également l'adaptation et les MMGE. La Chine, rejointe par la Jordanie, a suggéré un accent sur la façon d'accroître l'appui international pour renforcer l'action. L'Australie a appelé à la reconnaissance des sources diversifiées du soutien pour les pays en développement.

De nombreuses Parties ont qualifié les réunions d'experts techniques (RET) d'utiles et ont soutenu leur poursuite. Nauru a mis en exergue, au nom de l'AOSIS, l'amélioration et l'extension des RET jusqu'à ce que l'écart du niveau d'ambition des mesures d'atténuation soit comblé, et a indiqué que leurs résultats devraient inclure: des documents techniques mis à jour; un « menu » dynamique en ligne d'options politiques; un focus sur les avantages partagés des mesures, les obstacles à leur mise en œuvre et les stratégies pour les surmonter; et une synthèse à l'intention des décideurs politiques.

Avec la Jordanie, El Salvador et la Chine, le délégué a indiqué que les RET devraient être centrées sur les possibilités d'atténuation et d'adaptation. La Norvège, rejointe par la Suisse, a appuyé la proposition que les RET soient centrées sur l'atténuation, y compris la réforme des subventions aux combustibles fossiles, et, avec la Colombie, a appelé à la reconnaissance du travail de la Commission mondiale sur l'économie et le climat.

Le Japon, appuyé par la Nouvelle-Zélande, a suggéré de renforcer les liens avec les institutions existantes, y compris les centres d'échange d'information sur le transfert de technologies TT:CLEAR et le CRTC. La Norvège a souligné le rôle du CET et du CRTC dans l'organisation des RET. El Salvador a suggéré des liens plus étroits avec le Comité de l'adaptation et le Fonds pour l'adaptation.

L'AOSIS a appelé à l'examen des RET au plus tôt en 2017, en vue de leur amélioration. Le Canada a appuyé un examen « à un moment donné ». La Suisse est favorable à une révision en 2016 ou 2017.

La Bolivie, l'Inde et d'autres pays ont proposé l'augmentation de l'étendue des sujets traités par les RET, la Bolivie suggérant un accent sur les systèmes de connaissances et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales en matière de technologie. La Colombie, s'exprimant au nom de l'AILAC, a appelé à la participation des peuples autochtones et des institutions académiques.

L'Inde, l'Arabie saoudite et l'Argentine ont demandé des documents techniques. Le Mali a suggéré, au nom du Groupe des pays africain, des travaux menant à une synthèse technique et à un résumé à l'intention des décideurs politiques pour informer les réunions ministérielles.

Bon nombre de Parties ont salué l'engagement de haut niveau sur l'ADP. L'AOSIS, rejointe par la Chine, le Bangladesh, s'exprimant au nom des PMA, et l'AILAC, ont appelé à un engagement de haut niveau renouvelé annuellement. Le Brésil a indiqué que les réunions ministérielles devraient être tenues avec « parcimonie », lorsque des politiques concrètes peuvent leur être proposées, et, avec l'AOSIS et l'UE, a accepté de travailler sur l'amélioration des produits des RET. Les États-Unis ont appelé à des réunions ministérielles annuelles sur l'ambition pré-2020, tenues en parallèle avec la CdP. Le Brésil, la Bolivie, le Pakistan et l'Inde se sont opposés aux contributions des autorités infra-nationales pour les événements de haut niveau.

Concernant l'engagement d'un large éventail d'acteurs pour la mise en œuvre efficace de l'action renforcée, la Suisse a indiqué que l'engagement avec les acteurs non étatiques devrait prendre place au niveau national. La Tanzanie, appuyée par le Mexique, a suggéré que les entités infra-nationales et locales agissent à travers leurs gouvernements nationaux.

Contré par l'UE et les États-Unis, le Mexique, avec le Bangladesh, a soutenu la tenue de RET régionales et infra-régionales, et a offert de les accueillir, le Brésil se déclarant disposé à explorer cette idée. Citant les incidences financières, la Suisse a déclaré que ces RET devraient se tenir parallèlement à d'autres réunions.

Les PMA ont appelé à un soutien pour permettre aux experts techniques des pays en développement de participer aux RET.

Le Brésil, appuyé par l'Australie, les États-Unis et la Suisse, a suggéré de noter les avantages des politiques d'atténuation pour la santé. Les États-Unis ont proposé d'ajouter également les avantages économiques. L'Égypte a proposé des bénéfices partagés « dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ».

Concernant l'Annexe (**Information complémentaire sur les CPDN**), le Soudan, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, a suggéré l'examen des options en matière d'atténuation, d'adaptation et de MMGE, avec et sans différenciation. La Colombie, s'exprimant au nom de l'AILAC, a appelé à l'inclusion d'information sur la raison pour laquelle les Parties perçoivent leurs contributions comme étant équitables.

Le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO a demandé que le rôle des forêts soit reconnu et a appelé à une référence à la prise en compte de la bioénergie. L'Argentine, rejointe par l'Égypte, a exprimé sa préoccupation quant à l'inclusion des émissions du secteur des terres, notant que l'agriculture n'est pas la principale cause des changements climatiques.

Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, a proposé de différencier les notifications des pays ayant des objectifs de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie de celles des pays en développement, en mettant l'accent sur les moyens d'apporter un soutien.

Concernant les **paragraphes du préambule**, les PMA, contrés par l'UE, ont demandé la suppression de la référence à l'augmentation de la température moyenne mondiale de 2°C.

Bon nombre de pays en développement, contrés par les États-Unis, ont soutenu des références aux principes et dispositions de la Convention. Les États-Unis ont estimé que la différenciation fondée sur les Annexes ne constitue pas une voie vers le nouvel accord et, avec le Japon, se sont opposés à un « langage divisant ».

La Chine, rejointe par le Pakistan et l'Argentine, a demandé des références au PAB et, avec l'Algérie, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, et d'autres pays, aux décisions précédentes de la CdP. Le Chili a appelé à une référence à l'équité intergénérationnelle.

La Jordanie, l'Inde, la Chine et le Venezuela se sont opposés à une référence au rôle de catalyseur des autorités infra-nationales dans le renforcement de l'impact de la mise en œuvre des politiques sur la réduction des émissions et de la vulnérabilité, et sur le renforcement de la résilience.

L'Arabie saoudite a proposé de reconnaître, conformément au RSY du GIEC, que les réponses efficaces en matière d'adaptation et d'atténuation dépendront des politiques et des mesures prises à plusieurs niveaux.

La première lecture du projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée s'est conclue le samedi 6 décembre.

Première version du « Projet de décision de la CdP proposé par les co-présidents »: Le lundi 8 décembre, les Parties ont commencé à examiner la nouvelle version du projet de décision de la CdP proposé par les co-présidents. Plusieurs groupes et délégués, dont la Malaisie, s'exprimant au nom du G-77/Chine, l'Iran, s'exprimant au nom des LMDC, et Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, ont exprimé leurs préoccupations quant: au manque d'équilibre dans le texte; au manque de temps pour l'examen adéquat du texte; et au danger de préjuger de l'issue de l'accord de Paris.

L'ensemble du texte a été placé entre crochets, à la suite d'une proposition de Tuvalu, au nom des PMA.

Concernant les **paragraphes du préambule**, le Brésil, les États-Unis et d'autres pays ont mis en garde contre de grands ajouts de texte dans les paragraphes du préambule et ont appelé à se concentrer sur le fond.

Les points de vue des Parties divergeaient sur les références: aux principes et dispositions de la Convention; aux décisions antérieures; aux objectifs de température; aux orientations scientifiques; aux principes d'équité, aux responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives (RCMDCR) et au développement durable; à l'atténuation, à l'adaptation, aux MMCE, et à la transparence de l'action et du soutien; aux pertes et préjudices; à la différenciation des « mesures entreprises » par différentes Parties au titre de la Convention; et à un budget global pour les émissions.

Notant l'incapacité de Parties d'aller au-delà de « quelques paragraphes du préambule entre crochets » au cours d'une session de trois heures du groupe de contact, le Co-Président de l'ADP Kumarsingh a souligné que le compte à rebours des trois derniers jours de négociations « a commencé ».

À propos d'un paragraphe du préambule sur le renforcement et la multiplication des mesures d'adaptation, le Soudan, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, appuyé par l'Égypte, a suggéré d'ajouter des références aux éléments de la Décision 1/CP.17 (établissant l'ADP) et à la vulnérabilité des pays en développement. Le délégué des Philippines a appelé à des références à la capacité de rétablissement après des événements météorologiques extrêmes et à la conservation de la biodiversité. Le Pakistan a appelé à une référence à la sécurité de l'approvisionnement en eau.

Singapour, contrée par les PMA, a suggéré de supprimer la « multiplication » des mesures d'adaptation et l'UE a suggéré de la remplacer par l'« amélioration ». Beaucoup préféreraient la formulation originale. Les États-Unis, rejoints par la République de Corée, le Japon et la Nouvelle-Zélande, ont suggéré une formulation abrégée mentionnant seulement l'accord de 2015.

Le Brésil, appuyé par Singapour et les États-Unis, a déclaré qu'une référence au développement durable devrait être maintenue dans le paragraphe. Le Brésil et l'Inde ont également indiqué que la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté sont des éléments importants qui doivent être maintenus, et, avec la Chine, ont demandé de préciser que l'éradication de la pauvreté concerne les pays en développement.

S'agissant d'un paragraphe du préambule sur l'objectif ultime de la Convention exigeant « le renforcement du régime multilatéral fondé sur des règles » et la mise en œuvre des engagements existants, le Groupe des pays africains, appuyé par le Pakistan et contré par l'UE, a préféré « régime multilatéral fondé sur des règles de la Convention ».

La Chine, contrée par l'Australie, a proposé un nouveau paragraphe du préambule notant « le résultat convenu en vertu du PAB et de l'Amendement de Doha ».

Au sujet des **paragraphes 1 à 7 (poursuite des travaux de l'ADP et élaboration d'un texte de négociation pour l'accord de 2015)**, concernant un paragraphe saluant les progrès réalisés par l'ADP sur la mise en œuvre de tous les éléments de la Décision 1/CP.17, l'Arabie Saoudite, avec d'autres pays, a appuyé le texte des co-présidents. L'Australie, appuyée par les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, le Japon et d'autres pays, a proposé la suppression de la référence à la mise en œuvre de tous les éléments de la Décision 1/CP.17, préférant les progrès réalisés par l'ADP « dans la poursuite de ses travaux ». Les États-Unis, avec l'Australie, les Philippines, le Canada, l'UE et d'autres pays, contrés par les PMA, ont proposé les progrès réalisés « en application de la Décision 1/CP.17 ».

Concernant un paragraphe saluant la poursuite de l'élaboration des éléments d'un projet de texte de négociation en réponse aux décisions des CdP précédentes, les PMA, contrés par les États-Unis, l'Australie et l'UE, ont demandé une référence à la Décision 2/CP.19 (Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices) et, contrés par l'Arabie saoudite et l'Inde, à la poursuite de l'élaboration des éléments « figurant à l'Annexe I » de la décision.

Au sujet d'un paragraphe sur la préparation d'un texte de négociation sur la base de l'Annexe I du projet de décision, Cuba, appuyé par la Malaisie, s'exprimant au nom des LMDC, a proposé « reconnaissant » le travail de l'ADP et « décidant que l'ADP poursuive ses travaux en 2015 pour terminer l'élaboration du projet de texte de négociation ».

L'Australie, appuyée par la Suisse, le Japon, la Norvège et la Nouvelle-Zélande, contrée par les PMA, a suggéré de remplacer « sur la base de » par « en favorisant la prise en compte de » l'Annexe I, et, appuyée par les PMA et contrée par les LMDC et le Brésil, d'inclure une référence au fait que l'ADP prépare « toutes les décisions connexes ». La Suisse et la Norvège ont proposé d'ajouter « sans préjuger de » la « structure » ou du « contenu » du résultat final. Le Groupe des pays africains a suggéré « s'appuyant sur » l'Annexe I et les « propositions des Parties ».

Concernant un paragraphe sur la préparation d'un texte de négociation d'ici mai 2015, l'UE, appuyée par la Suisse et les Îles Marshall, et contrée par les LMDC et le Canada, a appuyé le maintien d'une référence à l'Article 17 de la Convention (protocoles). Les PMA ont proposé « notant, le cas échéant, les exigences de l'Article 17 ». Les LMDC ont suggéré que le fait de se concentrer sur l'Article 17 pourrait « nous mener à une position que nous ne devrions pas adopter à ce stade », et, rejoints par les États-Unis ont proposé de « prendre note de toute exigence pertinente en matière de délais ».

Le Canada, appuyé par les États-Unis, a préféré décider que l'ADP « devrait viser à » préparer un texte de négociation au lieu de « prépare ». Cette proposition a été contrée par les PMA qui ont mis en garde contre « des glissements sur les délais ».

La Fédération de Russie, appuyée par le Belarus, a appelé à l'ajout d'une référence à la traduction du texte dans toutes les langues officielles de la CCNUCC.

Concernant un paragraphe sur la portée de l'accord de 2015, les PMA, appuyés par Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, ont souligné les pertes et préjudices comme un élément fondamental de l'accord de 2015. Les États-Unis, appuyés par le Japon, ont appelé à la suppression de la référence aux pertes et préjudices, déclarant qu'ils ne figurent pas parmi les aspects mentionnés dans la Décision 1/CP.17. Les LMDC ont demandé d'ajouter des références au traitement « d'une manière équilibrée, selon une parité légale complète » tous les éléments du paragraphe 5 de la Décision 1/CP.17.

Au sujet d'un paragraphe sur la production par l'ADP d'un texte de l'accord de 2015, et l'élaboration des décisions connexes, pour adoption par la CdP 21 et sur l'identification des besoins de décisions supplémentaires lors des sessions ultérieures de la CdP, l'UE a salué le texte des co-présidents. Les LMDC se sont opposés aux références aux décisions de la CdP. L'Afrique du Sud a souligné la nécessité que l'ADP termine son mandat « dès que possible » et s'est opposée à l'élaboration de décisions pour adoption par la CdP 21.

Quant aux **paragraphe 7 à 23 (CPDN et leur communication) et à l'Annexe II du projet de décision (Information complémentaire sur les CPDN des Parties)**, les États-Unis, soutenus par les Îles Marshall et contrés par les PMA, ont proposé un nouveau paragraphe invitant les Parties à communiquer leurs CPDN bien avant la CdP 21, et celles qui sont prêtes, à le faire, d'ici le premier trimestre de 2015. Le Brésil, rejoint par l'Afrique du sud, a déclaré que l'ajout de ce paragraphe était subordonné à la suppression d'un paragraphe invitant les Parties qui ne sont pas prêtes à communiquer leurs CPDN d'ici le premier trimestre de 2015 à le faire d'ici le 31 mai 2015 ou dès que possible par la suite. Les Parties se sont engagées dans un long débat sur les délais pour communiquer leurs CPDN. Singapour, rejointe par le Brésil, la Chine, l'Égypte et de nombreux autres pays, contrée par la Suisse, les PMA, le Canada, les États-Unis et d'autres pays, a demandé la suppression de « d'ici le 31 mai 2015 ». La Suisse a préféré « bien avant la CdP 21 », la Turquie acceptant « avant » la CdP 21. Le Groupe des pays africains, avec la Chine, s'exprimant au nom des LMDC, et d'autres pays, contré par l'UE et d'autres pays, a favorisé « d'ici le premier trimestre de 2015 et s'efforce de les communiquer dès que possible par la suite ».

Concernant un paragraphe reconnaissant le soutien fourni aux pays en développement pour la préparation de leurs CPDN, et le besoin d'améliorer ce soutien, le Groupe des pays africains, contré par les États-Unis, a préféré « certains pays en développement ». Les États-Unis ont proposé « besoin continu ». Les PMA ont noté que certains pays en développement n'ont pas reçu de soutien et ont demandé la suppression d'« améliorer ce soutien ».

Les LMDC ont proposé de souligner la nécessité que les pays développés, les entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier et d'autres organisations en mesure de le faire, augmentent leur soutien.

Dans un paragraphe sur la communication de la composante des CPDN relative à l'atténuation, la Norvège a suggéré: l'ajout d'une référence à l'inconditionnalité d'efforts déployés par tous, tout en maintenant une référence au redoublement des efforts des pays en développement rendu possible par le soutien; et la reconnaissance des circonstances particulières des PMA et des PEID, cette dernière proposition étant soutenue par les PMA, avec quelques modifications. L'Arabie Saoudite a suggéré de placer « composante quantifiable relative à l'atténuation » entre crochets et, avec la Turquie, s'est opposée à la référence à « l'évolution » des circonstances nationales. La Fédération de Russie a demandé des éclaircissements sur le sens de « mesures » et « engagements ». L'UE a insisté sur « engagements » seulement.

Concernant un paragraphe demandant aux Parties de refléter dans leurs CPDN, les efforts qu'ils sont en mesure de déployer unilatéralement, les Parties ont discuté de la conditionnalité. La Norvège, contrée par le Mexique, a suggéré sa suppression, déclarant que cette question a été traitée ailleurs. La Suisse, appuyée par les États-Unis, a préféré remplacer « unilatérale »

par « inconditionnelle ». La Suisse a également suggéré de préciser que les Parties disposant de capacités moindres peuvent également déclarer un redoublement éventuel d'efforts conditionnel au soutien.

L'UE, appuyée par le Japon, a préféré faire référence aux efforts que les Parties sont en mesure d'« entreprendre » au lieu de « déployer unilatéralement ». Notant l'utilisation potentielle de méthodes quantitatives ou qualitatives, le Brésil a préféré « les pays en développement peuvent également préciser la mesure dans laquelle l'intensification des efforts dépend de la fourniture d'un soutien ».

Le Soudan, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, appuyé par la Chine et le Chili, et contré par les États-Unis, a préféré réaffirmer la mesure dans laquelle la mise en œuvre par les pays en développement dépend du niveau de soutien. Le Chili a suggéré d'ajouter une référence aux « pays les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques ». Soulignant la nécessité d'une composante liée à l'inconditionnalité des contributions des Parties en matière d'atténuation, les États-Unis ont reconnu que les PMA présentent des contraintes spécifiques, mais se sont opposés à toute référence à un autre groupe. Les PMA, soutenus par l'UE, ont suggéré une référence au paragraphe 11(a) du projet de texte (communication de l'élément des CPDN relatif aux mesures d'atténuation).

Dans un paragraphe mentionnant que les pays développés envisagent, à partir de 2019, des contributions annuelles quantitatives en matière de MMCE pour soutenir des mesures d'atténuation et d'adaptation ambitieuses, en particulier chez les plus vulnérables aux changements climatiques les délégués se sont engagés dans une longue discussion. Le Japon a proposé de supprimer le paragraphe, contré par le Groupe des pays africains et le Mexique, qui ont souligné l'absence d'accord sur la portée des CPDN.

L'Inde, s'exprimant au nom des LMDC, rejointe par l'Arabie Saoudite, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, a suggéré: de remplacer « à partir de 2019, devraient envisager les éléments quantitatifs des MMCE » par « fournissent, d'ici le premier trimestre de 2015, l'information requise en vertu de l'Annexe II » et de faire référence à la provision de MMCE aux pays en développement pour la préparation en temps opportun de leurs CPDN. Les PMA ont préféré « communiquent leurs CPDN relatives au soutien ».

Les LMDC ont proposé d'ajouter un paragraphe précisant que les pays développés doivent également fournir de l'information sur leur provision quantitative annuelle de ressources financières publiques pendant la période de l'après 2020 pour les pays en développement aux fins de la mise en œuvre de leurs actions renforcées de la période de l'après 2020.

Le Japon, rejoint par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada, s'est opposé à l'inclusion d'engagements financiers quantitatifs spécifiques, l'Australie suggérant que les environnements favorables, et non les objectifs quantitatifs, motivent l'engagement du secteur privé. Le Brésil a noté que l'inclusion de la participation du secteur privé dans le nouvel accord ne garantit pas le financement de l'action climatique.

Les PMA, avec le Brésil, la Chine, le Groupe des États arabes, le Groupe des pays africains et les LMDC, ont souligné que la présentation des CPDN par les pays en développement est subordonnée à l'appui.

Le Brésil, appuyé par le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, a suggéré que les pays développés « doivent » communiquer, dans leurs CPDN, leurs objectifs financiers de

soutien, et les politiques et mesures pour le développement et le transfert technologique et le renforcement des capacités, en tenant compte des circonstances nationales.

Le délégué a également suggéré d'encourager les pays en développement à communiquer dans leurs CPDN, les « initiatives de coopération Sud-Sud liées aux MMCE » établies sur la base de la solidarité, d'objectifs communs de développement durable et des circonstances nationales.

L'UE a indiqué que le texte sur les éléments est plus « indiqué » pour aborder le financement de l'action climatique que la décision sur les CPDN.

Soulignant la nécessité de traiter une variété d'actions de la part de toutes les Parties dans l'accord de 2015, l'UE, la Suisse et les États-Unis se sont opposés à la formulation s'appliquant seulement aux pays développés.

Notant que la capitalisation du FVC résulte des Accords de Cancún, les PMA, avec la Malaisie, ont souligné la nécessité d'un processus sur les contributions financières au-delà de 2020.

À propos d'un paragraphe sur la communication des CPDN, la Bolivie a appelé à un cadre pour définir la justice et l'équité des efforts des Parties qui sont cohérents avec le budget global des émissions. En l'absence de ces modifications, la Bolivie, contrée par l'UE et les Philippines, a demandé la suppression des paragraphes 15 à 23 (information préalable et examen des CPDN). L'UE a noté que les CPDN sont déterminées à l'échelle nationale et a appelé à une approche fondée sur des règles et déterminée au niveau multilatéral. Notant l'accent sur l'atténuation, la Turquie, appuyée par le Brésil, a demandé l'inclusion de tous les éléments, y compris l'adaptation et les MMCE dans les CPDN.

Pour ce qui est des **paragraphes 24 à 36 (questions relatives au secteur d'activité 2 (niveau d'ambition à prévoir avant 2020))**, le Brésil a proposé l'insertion d'un nouveau paragraphe « reconnaissant la valeur sociale et économique des mesures volontaires de réduction des émissions et la nécessité de les considérer comme des unités de valeur financière convertible » dans le contexte du paragraphe 4 de la Décision 1/CP.19 (renforcement du niveau d'ambition à prévoir avant 2020). Le délégué a expliqué que cette démarche vise à : créer des incitations positives pour l'action volontaire et collaborative; promouvoir une « nouvelle norme de discussion »; susciter la reconnaissance politique nécessaire pour développer des instruments financiers connexes; et à ne pas être lié aux travaux du secteur d'activité 1 (accord de 2015).

L'UE et la Colombie, s'exprimant au nom de l'AILAC, ont déclaré que la suggestion était utile, mais qu'elle devrait être analysée plus tard. La Nouvelle-Zélande a demandé ce qu'impliquerait cette reconnaissance. La Chine, s'exprimant au nom des LMDC, et l'UE ont noté que l'emplacement du paragraphe pourrait suggérer que l'objet de secteur d'activité 2 se limite aux activités volontaires.

S'agissant d'un paragraphe demandant instamment à toutes les Parties au Protocole de Kyoto de ratifier et de mettre en œuvre l'Amendement de Doha, le Belarus a proposé d'« appeler » les Parties à examiner la « possibilité » de ratifier l'Amendement et de « clarifier toutes les ambiguïtés existantes qui pourraient entraver sa mise en œuvre ». L'UE a déclaré qu'il faudrait d'abord régler les questions entourant les Articles 5, 7 et 8 du Protocole (questions méthodologiques relevant du Protocole) devraient d'abord être résolues.

La Nouvelle-Zélande, les États-Unis, l'Australie et l'UE ont proposé de supprimer les paragraphes sur un « Forum sur la mise en œuvre accélérée d'une action climatique renforcée pré-2020 ».

Concernant un paragraphe sur la convocation d'un tel forum pour examiner les progrès réalisés dans l'application des paragraphes 3 et 4 de la Décision 1/CP.19 (mise en œuvre de PAB et rehaussement du niveau d'ambition à prévoir avant 2020), en même temps que les SB 42, 44 et 46, l'Afrique du Sud a préféré les SB 43, 45 et 47. Le Bangladesh, s'exprimant au nom des PMA, s'est opposé à la tenue de ce forum conjointement avec la CdP. Les LMDC ont favorisé « conjointement avec chaque session de l'ADP en 2015 ». Le Brésil a déclaré que le délai n'est peut-être pas suffisant pour obtenir des résultats « renforcés » sur le niveau d'ambition pré-2020.

Les LMDC ont proposé le lancement d'un « mécanisme » de mise en œuvre accélérée et qu'il fournira des recommandations à la CdP 21 sur la façon de renforcer le niveau d'ambition pré-2020 à travers l'ADP.

Quant au renforcement de la compréhension de l'état de mise en œuvre des engagements en matière d'atténuation dans le but d'accélérer le niveau d'ambition des efforts d'atténuation pré-2020, les LMDC ont suggéré un libellé sur les moyens de faciliter: l'augmentation des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto à 40% sous les niveaux de 1990 d'ici 2020; et l'élimination des conditionnalités associées à ces objectifs.

À propos d'un paragraphe sur l'accélération des activités dans le cadre du plan de travail de l'ADP sur l'amélioration du niveau d'ambition des efforts d'atténuation en entreprenant un processus d'examen technique en profondeur de 2015 à 2020, le Canada a préféré un examen technique de 2015 à 2017. Les LMDC ont demandé une référence au « plan de travail sur l'adaptation mené par les pays développés ».

L'UE a proposé d'ajouter une référence à limiter l'augmentation de la température mondiale en deçà de 2°C ou 1,5°C, conformément au RE5 du GIEC. Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, s'est opposée à l'inscription de 2°C.

Le Groupe des pays africains, appuyé par les LMDC, a proposé que le processus d'examen technique soit facilité par les co-facilitateurs représentant les Parties visées à l'Annexe I et les Parties non visées à l'Annexe I, nommés par les co-présidents de l'ADP pour la période 2015-2017. L'AOSIS s'est opposée à une révision du plan de travail de l'ADP qui permettrait de le clore en 2017.

Les LMDC et le Groupe des pays africains, contrés par l'AOSIS, ont plaidé pour que soient déterminées les opportunités d'actions présentant un fort potentiel d'adaptation, en plus des mesures d'atténuation, et, contrés par l'Australie, pour un libellé établissant la distinction entre les possibilités d'atténuation dans les pays développés et pays en développement.

La Bolivie, contrée par l'Australie, a proposé d'ajouter une référence au partage d'information sur le budget global des émissions. L'Afrique du Sud, contrée par l'Australie, a suggéré l'élaboration de directives de notification pour les initiatives et les acteurs extérieurs à la Convention.

Concernant un paragraphe demandant au Secrétariat d'organiser une série de RET en session pendant la période 2015-2017, l'AOSIS, appuyée par de nombreuses Parties, a plaidé pour un processus de tenue de ces réunions « au moins deux fois par an pendant la période 2015-2020 sur les domaines à fort potentiel d'atténuation ». Le Brésil a suggéré d'ajouter « options et instruments » à « domaines ».

Les LMDC, contrés par l'UE, ont suggéré qu'un paragraphe sur l'identification des options politiques établisse la distinction entre la mise en œuvre dans les pays développés et le soutien pour surmonter les obstacles à la mise en œuvre dans les pays en développement.

À propos de l'engagement d'experts, le Groupe des pays africains a appelé à une référence aux organisations observatrices. Les États-Unis, appuyés par la Norvège et le Canada et contrés par le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO, ont demandé la suppression d'une référence au cadre de Varsovie pour la REDD+, en indiquant qu'il ne constitue pas un organe de la Convention.

L'Arabie Saoudite, contrée par l'UE, a proposé que les RET identifient également les impacts négatifs des mesures de riposte.

Les LMDC ont demandé de souligner que les RET devraient demeurer dans le cadre de l'ADP. L'UE a déclaré qu'elle n'a pas « imaginé » le maintien de l'ADP au-delà de Paris.

L'AOSIS a proposé un paragraphe supplémentaire sur l'évaluation de la mise en œuvre des RET et de formuler des recommandations sur le renforcement de leur efficacité à la CdP 23. Les États-Unis ont demandé un examen des RET en 2016. Les LMDC ont préféré en 2015.

Concernant un paragraphe demandant au Secrétariat de mettre à jour un document technique sur les avantages des mesures d'atténuation et de développer une synthèse sur les domaines thématiques relatifs aux possibilités d'atténuation, et aux options de coopération et d'action accélérée, le Brésil a suggéré une référence aux « potentiels, possibilités, options et instruments en matière d'atténuation ». La Colombie, s'exprimant au nom de l'AILAC, a demandé qu'une synthèse soit « compilée sous forme de compte-rendu à présenter lors du forum annuel de haut niveau ». L'AOSIS a proposé de diffuser le compte-rendu sur Internet, dans un « manuel sur les options politiques ».

La première lecture de la première version du « Projet de décision de la CdP proposé par les co-présidents » s'est achevée le mercredi 10 décembre.

Deuxième version du « Projet de décision de la CdP proposé par les co-présidents »: Les délégués ont entamé l'examen de la deuxième version du « Projet de décision de la CdP proposé par les co-présidents » le vendredi 12 décembre.

Dans ses observations générales, la Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/Chine, appuyée par le Guatemala s'exprimant au nom de l'AILAC, Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, la Malaisie s'exprimant au nom des LMDC, et l'Égypte, a appelé à une référence claire aux principes et dispositions de la Convention, en particulier aux RCMDCR dans le préambule. Le délégué a également exprimé sa profonde préoccupation face à l'absence de différenciation entre les pays en développement et les pays développés, en faisant référence aux Parties visées et non visées à l'Annexe I. Il a également déploré le fait que la question des MMCE, notamment le financement, soit trop générale et qu'elle implique l'uniformité, appelant, avec la Chine, à des références spécifiques aux responsabilités de soutien des pays développés envers les pays en développement. Il a également demandé de différencier clairement l'adaptation des pertes et préjudices, et de renforcer le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices. L'Algérie, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, et la République démocratique du Congo ont appelé à des références aux principes et dispositions de la Convention.

L'Inde a déploré que les questions du renforcement du système multilatéral fondé sur des règles et des travaux fondés sur les engagements existants ne figurent pas dans le texte.

Concernant l'information préalable pour l'établissement des CPDN, Trinité-et-Tobago a suggéré de supprimer les références à « équitable » dans le texte. Le Brésil, entre autres: a décrit le texte comme le plus petit dénominateur commun; déploré le fait qu'il manque d'ambition, de financement, de différenciation et qu'une notion claire de non-retour en arrière lui fait défaut; et s'est opposé à la notion d'auto-différenciation implicite dans le texte.

La Malaisie, s'exprimant au nom des LMDC, a déploré la suppression du texte, suite à la révision, suggérant que « les pays développés Parties devraient envisager, à partir de 2019, des contributions quantitatives annuelles en matière de MMCE pour soutenir des mesures d'atténuation et d'adaptation ambitieuses, en particulier pour les Parties particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques ».

Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a appelé à une référence à l'objectif de température mondiale. Le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO, a plaidé pour des références au Cadre de Varsovie pour la REDD+. La Bolivie s'est opposée à des références aux mécanismes fondés sur le marché et au cadre de Varsovie. Le Mali a demandé, au nom du Groupe des pays africains, de nouveaux paragraphes: abordant le fait que les Parties ne s'approprient pas la préparation des RET; demandant aux pays développés de présenter une feuille de route pour mobiliser 100 milliards USD par an d'ici 2020; priant instamment les pays développés d'inclure, dans leurs CPDN financières, le calendrier et les périodes de décaissement des financements post-2020; et abordant la publication des communications des pays développés pour assurer la transparence. Le Bangladesh a indiqué que les éléments d'un projet de texte de négociation devraient figurer dans une annexe de la décision. Les Émirats arabes unis ont demandé de centrer les discussions sur les paragraphes qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus.

S'agissant des **paragraphes du préambule**, à propos du fait que la Convention guide la décision, rappelant l'objectif de la Convention et rappelant également toutes les décisions pertinentes de la CdP, l'Inde a indiqué que la première phrase « nuit à l'établissement de la confiance entre les Parties ». L'Inde, avec la Chine, le Brésil, les Fidji, les LMDC, la République dominicaine, la Thaïlande et le Venezuela, a appelé à une référence claire au fait que le travail n'est pas seulement « guidée par » mais est « conforme » au principe de RCMD et aux dispositions de la Convention. Le délégué a proposé un paragraphe supplémentaire sur l'examen des questions économiques et sociales, incluant une transition juste.

Trinité-et-Tobago a appelé à une référence à l'objectif global à long terme de limiter le réchauffement de la température en deçà de 2°C ou 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Le Soudan, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, a demandé, que l'information préalable et l'arrangement post-2020 fassent partie de la Convention, soulignant cela comme « un point indiscutable ». Le délégué a suggéré que le paragraphe du préambule rappelle les principes et dispositions de la Convention « pour fournir une garantie ». L'Équateur a souligné l'importance du financement à long terme dans le contexte de la décision. Le Nicaragua et le Viet Nam ont appelé à une référence dans le préambule au fait que la décision est sous l'égide de la Convention. Les Fidji et la Thaïlande ont demandé des références aux principes de la Convention.

Quant aux **paragraphes opérationnels**, dans un paragraphe sur la portée de l'accord de 2015, Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, appuyée par le Mexique, le Bangladesh et la

République dominicaine, a souligné les pertes et préjudices comme un élément distinct du nouvel accord. Les États-Unis et le Canada s'y sont opposés, les États-Unis indiquant qu'ils étaient disposés à accepter le reste du paragraphe vu les assurances demandées par un certain nombre de pays.

L'Australie a mis en garde les Parties contre la réouverture, dans le cadre du nouvel accord, du « compromis âprement disputé sur la perte et les préjudices », qui a été atteint à Varsovie. Le délégué a suggéré de supprimer la référence aux pertes et préjudices, et d'ajouter, après les références aux éléments, une « référence à tout arrangement institutionnel associé ». La Fédération de Russie et la Suisse se sont également opposées à la référence aux pertes et préjudices.

Le Nicaragua, les Îles Salomon, le Ghana et les Fidji ont demandé que les pertes et préjudices soient considérés comme un élément séparé de l'adaptation.

Les Philippines, rejointes par le Nigeria, ont déclaré que les pertes et préjudices sont critiques, et qu'ils doivent être traités séparément dans le texte sans être considérés comme faisant partie de l'adaptation.

L'Afrique du Sud a appelé à des références aux objectifs de 2°C et 1,5°C, et à la reconnaissance que le niveau d'adaptation requis dépend du niveau d'atténuation.

Au sujet d'un paragraphe sur l'examen intensifié par l'ADP des éléments pour un projet de texte de négociation figurant à l'Annexe I, en vue de la mise à disposition d'un texte de négociation d'un protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention applicable à toutes les Parties avant mai 2015, le Venezuela, rejoint par le Nicaragua, s'est opposé à l'inclusion de texte sur les éléments dans une annexe. La déléguée, rejointe par l'Algérie, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, a mis en garde contre le fait de préjuger de la forme juridique du nouvel accord. Les États-Unis ont accueilli favorablement l'annexe. La Malaisie, s'exprimant au nom des LMDC, a exprimé sa préoccupation du fait que l'annexe servira de base aux négociations en 2015. Afin de préserver les progrès accomplis à Lima, le délégué a suggéré que les co-présidents en tiennent compte dans leur rapport de la session.

S'agissant d'un paragraphe notant que les dispositions de la décision relative aux CPDN ne préjugent pas de la nature juridique des CPDN ou du contenu de l'accord de 2015, le Soudan, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, a souligné que tant la forme juridique que le contenu de l'accord de Paris ne devraient être préjugés.

Concernant un paragraphe sur la fourniture d'un soutien par les pays développés et les autres pays en mesure de le faire, le Guatemala, s'exprimant au nom de l'AILAC, a déploré l'absence d'assurance sur les moyens de mise en œuvre après 2020. L'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont souligné la nécessité de renforcer la confiance et de plus de clarté sur la multiplication des financements en 2020. Les Îles Marshall ont indiqué que bon nombre de pays en développement voient la multiplication des financements par les pays développés comme la clé de l'ensemble de Lima. L'Arabie Saoudite s'est opposée au paragraphe et a proposé un sous-groupe de travail sur la question.

La Chine, le Brésil, le Pakistan, la Malaisie, les LMDC, le Soudan, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, l'Afrique du Sud, le Nicaragua, le Venezuela, l'Iran, le Nigeria et Cuba ont plaidé pour la suppression de la référence aux « autres Parties en mesure de le faire ». La Nouvelle-Zélande et le Japon ont soutenu le paragraphe, s'opposant à son amendement. Le

délégué du Mexique a interprété « en mesure de le faire » non pas comme une question de différenciation, mais comme « ouverture » pour les « pays comme le mien » de contribuer, et a instamment prié les Parties de trouver un moyen de « maintenir les portes ouvertes ».

Compte tenu des préoccupations soulevées, l'UE a suggéré de supprimer le paragraphe. Les États-Unis ont proposé de se pencher sur la question l'année prochaine. La République démocratique du Congo a déclaré qu'elle préjugait du résultat des négociations sur le financement.

L'Égypte, appuyée par le Brésil, a proposé un paragraphe supplémentaire pour souligner l'importance d'un accord sur l'accès à un financement nouveau et additionnel, prévisible, adéquat et amélioré pour les pays en développement permettant et soutenant une action renforcée sur l'atténuation, l'adaptation et les MMCE.

À propos d'un paragraphe proposant trois options relatives à la communication des CPDN, incluant leur portée, l'Algérie, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, a proposé sa suppression. L'Inde, la Bolivie, le Nicaragua, le Belarus, Cuba, le Viet Nam, l'Iran et la Fédération de Russie se sont dits favorables à la première option, dans laquelle la CdP réitère son invitation à chaque Partie à communiquer au Secrétariat ses CPDN en faveur de la réalisation de l'objectif de la Convention.

L'Australie, le Canada et la Suisse ont appuyé la deuxième option, dans laquelle la CdP: réitère son invitation à chaque Partie à communiquer au Secrétariat ses CPDN en faveur de la réalisation de l'objectif de la Convention et convient que les CPDN de chaque Partie représenteront une progression au-delà des engagements actuels de cette Partie. L'Arabie saoudite a indiqué son soutien à condition que l'atténuation et l'adaptation soient au même « niveau » juridique. La Nouvelle-Zélande a déclaré qu'elle pourrait appuyer la deuxième option comme point de départ, et qu'elle pourrait se pencher sur une proposition visant à ajouter des références à l'adaptation, notant que ces références ne devraient pas définir les « contributions » ni être obligatoires. Le Japon a déclaré qu'il est ouvert à l'examen de l'adaptation, mais pas des MMCE.

La Chine a indiqué son appui à la première et à la seconde option. La République démocratique du Congo a préféré la première option, mais s'est dite disposée à travailler avec la deuxième option en ajoutant une référence aux contributions sur l'adaptation et le financement.

Le Mexique, les Philippines, le Soudan, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Malawi, les Îles Salomon, le Bangladesh, la République dominicaine, la République de Corée et les Fidji ont appuyé la troisième option, dans laquelle la CdP conviendrait que les CPDN des Parties incluent une contribution pour l'atténuation et peuvent également inclure des contributions pour l'adaptation et les MMCE, et que les CPDN de chaque Partie représenteront une progression au-delà des engagements actuels de cette Partie.

Le Nigeria a suggéré d'ajouter: « les CPDN soumises par les Parties visées à l'Annexe I doivent être suffisamment ambitieuses, conformément au RE5 du GIEC, pour entraîner des réductions d'émissions de GES équivalentes à leur part totale d'émissions mondiales, et devenir une condition à l'entrée en vigueur de l'accord qui sera adopté à Paris ». Le Brésil s'est dit favorable à la proposition du Groupe des pays africains.

Les États-Unis ont préféré la troisième option, mais étaient disposés à envisager la deuxième option, soutenant fermement que les CPDN de chaque Partie représentent une progression au-delà de leur engagement actuel.

Le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO, rejoint par les LMDC, s'est dit favorable à la deuxième ou à la troisième option, à condition que les RCMD soient reconnues. L'UE s'est dite prête à concéder certains compromis, y compris la possibilité d'inclure l'adaptation dans les CPDN sur une base volontaire. La Suisse a déclaré qu'elle pourrait envisager l'adaptation dans les CPDN si d'autres éléments clés sont proposés, y compris des CPDN inconditionnelles accompagnées des données quantifiables d'atténuation et des informations sur la comptabilisation.

Au sujet d'un paragraphe proposant trois options relatives à l'information à fournir dans les CPDN, Tuvalu, au nom des PMA, a appelé à une référence aux sections du texte sur le soutien. Avec l'Inde et la Bolivie, le délégué a souligné la nécessité d'indiquer clairement dans l'annexe que le soutien aux MMCE doit être fourni par les pays développés aux pays en développement.

L'Inde, la Chine, la Bolivie, le Nicaragua, le Viet Nam, la Biélorussie, l'Iran et l'Algérie, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, ont préféré la première option, dans laquelle la CdP déciderait que toutes les Parties, dans la communication de leurs CPDN au Secrétariat, fournissent les renseignements nécessaires pour faciliter la clarté, la transparence et la compréhension de leurs CPDN.

La Chine a suggéré d'ajouter que l'information que les Parties communiquent devrait être conforme aux dispositions de l'Article 12 de la Convention (communication des renseignements relatifs à la mise en œuvre) et aux décisions pertinentes sur la notification au titre de la Convention.

L'Australie a souligné l'importance du paragraphe et a soutenu, avec les Philippines, la République de Corée et la Suisse, la deuxième option, dans laquelle la Conférence des Parties déciderait que toutes les Parties doivent fournir de l'information sur le point de référence (y compris, le cas échéant, une année de référence), les délais et/ou les périodes de mise en œuvre, la portée et la couverture, le niveau d'effort attendu, et la façon dont la Partie estime que sa CPDN est juste, équitable, ambitieuse et conforme à l'objectif de la Convention.

L'Australie a suggéré d'inclure une référence à « toute hypothèse et méthodologie ». La Nouvelle-Zélande, appuyée par le Japon, a appelé à des références additionnelles aux hypothèses, aux méthodologies, aux approches concernant la comptabilisation des émissions correspondant à l'utilisation des terres et à l'utilisation des mécanismes de marché.

Les États-Unis ont exprimé leur volonté de travailler avec la deuxième option avec l'ajout de références aux hypothèses et méthodologies, « juste » au lieu d'« équitable », et aux CPDN des Parties en tant que meilleur effort au vu de leurs circonstances nationales.

Le Soudan, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, a indiqué que la deuxième option pourrait être envisagée, mais a demandé que tous les éléments soient couverts et renforcés par une référence à la nature et à la quantité de MMCE, afin d'établir la concordance avec l'information requise en matière d'efforts d'atténuation.

Les Philippines, appuyées par le Mexique et le Ghana, ont appelé à l'intégration des droits de l'homme, en particulier les droits des peuples autochtones et des femmes.

Le Mexique, l'Afrique du Sud, la République dominicaine, les Fidji, et Trinité-et-Tobago ont appuyé la troisième option, dans laquelle la CdP déciderait que toutes les Parties fournissent de l'information sur le point de référence (y compris, le cas échéant, une année de référence ou autres valeurs de référence), les délais et les périodes de mise en œuvre, la portée et la

couverture, les résultats quantitatifs attendus, les hypothèses, les méthodologies, les approches concernant la comptabilisation des émissions correspondant à l'utilisation des terres et l'utilisation prévue des mécanismes de marché, les efforts déployés dans les processus nationaux de planification de l'adaptation, et le cas échéant, la fourniture d'un appui en terme de MMCE visant des mesures d'atténuation et d'adaptation ambitieuses dans les pays en développement, avec une attention particulière pour les Parties particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques et la façon dont la Partie estime que sa CPDN est juste, équitable, ambitieuse et conforme à l'objectif de la Convention, et déciderait que les Parties fournissent les renseignements énumérés à l'Annexe II, le cas échéant, lors de la communication de leur CPDN.

Le Brésil a suggéré de remplacer « les méthodologies, approches concernant la comptabilisation des émissions correspondant à l'utilisation des terres » par « approches méthodologiques pour l'établissement et la comptabilisation des émissions anthropiques de GES par sources, et comme il convient ».

Dans le paragraphe demandant instamment aux pays développés, aux entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier et à toute organisation en mesure de le faire de fournir un soutien pour la préparation et la communication des CPDN, la Tanzanie a appelé à la séparation de ce qui est demandé aux Parties de ce qui est demandé aux entités chargées du fonctionnement.

Concernant un paragraphe présentant trois options relatives aux mesures prises par le Secrétariat après la communication des CPDN, y compris les dialogues possibles et une évaluation de leur effet global, l'Inde, la Chine, le Brésil, le Nicaragua, Cuba, le Belarus, l'Arabie saoudite, le Viet Nam et la Bolivie ont soutenu la première option, demandant au Secrétariat de publier les CPDN en ligne, telles que communiquées. Les LMDC ont exprimé leur volonté de travailler sur la formulation des autres options.

La Nouvelle-Zélande, le Japon, le Canada, les Émirats arabes unis et la République de Corée ont appuyé la deuxième option, qui demande notamment au Secrétariat: d'organiser un dialogue entre la session de l'ADP de juin 2015 et la CdP 21 avec l'objectif de promouvoir la clarté, la transparence et la compréhension des CPDN communiquées et de préparer un document technique avant le dialogue sur l'effet global des CPDN communiquées par les Parties avant le 30 juin 2015. Disposés à travailler avec la deuxième option, les États-Unis ont demandé la tenue d'un dialogue lors de chaque session de l'ADP.

L'UE, appuyée par Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, a souligné la nécessité d'un processus de suivi de la communication des CPDN, et a indiqué, avec Trinité-et-Tobago, sa préférence pour la troisième option, qui demande au Secrétariat: de publier les CPDN en ligne telles que communiquées; d'organiser deux dialogues en session; et de préparer un document technique avant les dialogues, sur l'effet global des CPDN communiquées par les Parties avant le 30 mai 2015. Le Mexique, les Fidji, la République dominicaine et la Suisse ont appuyé la troisième option, l'Afrique du Sud appelant à des références additionnelles à une compilation des dispositions méthodologiques sur l'UTCATF et la REDD+ existant et à des ateliers sur ces thèmes.

À propos d'un paragraphe encourageant les Parties au Protocole de Kyoto à ratifier et à mettre en œuvre son Amendement de Doha, Cuba et le Viet Nam, contrés par le Belarus et l'Ukraine, ont appelé à « prier instamment » les Parties plutôt que de les « encourager ».

À propos d'un paragraphe proposant trois options relatives à l'amélioration du niveau d'ambition des efforts d'atténuation pré-2020, y compris un forum ou un mécanisme possible pour évaluer la mise en œuvre, l'UE, rejointe par les États-Unis, le Canada, l'Inde, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Iran, l'Algérie, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, le Belarus, le Japon et la Suisse, ont préféré la première option, qui suggère que la CdP réitère sa détermination, telle qu'énoncée dans les paragraphes 3 et 4 de la Décision 1/CP.19, à accélérer la mise en œuvre intégrale des décisions constituant le résultat convenu en application de la Décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali) et à relever le niveau d'ambition des efforts d'atténuation pré-2020, afin d'assurer les plus hauts niveaux d'efforts d'atténuation possibles par toutes les Parties à la Convention.

L'UE, le Canada et les États-Unis, contrés par Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, étaient en désaccord sur l'idée d'inclure le financement dans les CPDN, notant que ce problème ne sera pas résolu à Lima. Les PMA ont souligné la nécessité d'une indication du financement non seulement pour la préparation des CPDN, mais aussi pour leur mise en œuvre; et ont également appelé à une référence aux circonstances particulières des PMA dans la préparation des CPDN pour l'atténuation. Le Mexique a souligné la nécessité d'un soutien financier et technique.

L'Inde a demandé d'indiquer que les éléments du projet de texte de négociation seraient sous l'égide de la Convention.

Le Mexique, la Chine, les Îles Marshall, Cuba, les Fidji, le Viet Nam, le Panama, s'exprimant au nom des CPFO, la Bolivie, l'Arabie saoudite et la République dominicaine ont appuyé la troisième option, dans laquelle la CdP lancerait un mécanisme de mise en œuvre accélérée pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des paragraphes 3 et 4 de la Décision 1/CP.19, en organisant des réunions, en conjonction avec les SB 42, 44 et 46.

Les Émirats arabes unis ont préféré la deuxième option, dans laquelle la CdP organiserait un forum pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des paragraphes 3 et 4 de la Décision 1/CP.19, en conjonction avec les SB 42. La République démocratique du Congo a plaidé pour une option hybride, préférant un forum qui aura lieu non seulement en 2015, mais aussi en 2016 et en 2017. Le Brésil a préconisé l'adoption d'une approche axée sur les résultats.

Concernant un paragraphe sur les mesures prises par le Secrétariat pour poursuivre l'examen technique des possibilités démontrant un potentiel d'atténuation élevé dans la période 2015-2020, l'Iran a déclaré qu'il devrait couvrir tous les éléments, pas seulement l'atténuation. L'Arabie saoudite a déclaré que les RET doivent prendre fin en 2016 ou inclure l'adaptation. La République dominicaine et la Bolivie ont appelé à l'inclusion des femmes et des jeunes en tant qu'experts. La Bolivie a souligné la participation significative des peuples autochtones dans les RET, et a plaidé pour un nouveau domaine thématique sur la gestion durable des écosystèmes, et la considération des domaines supplémentaires à discuter dans le cadre de l'adaptation.

Au sujet de l'**Annexe II (Information complémentaire sur les CPDN)**, Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA a souligné, avec l'Inde, la Bolivie et la Chine, la nécessité d'indiquer clairement dans l'annexe que le soutien aux MMCE doit être fourni par les pays développés aux pays en développement. La Chine et la Bolivie se sont opposées à une référence à « l'équité et à l'ambition » sous la rubrique « questions diverses » dans l'Annexe II, qui porte sur les indicateurs relatifs à l'équité et à l'ambition et sur leur application. L'Égypte, Cuba, les Fidji, le

Viet Nam et le Soudan, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, se sont opposés à l'annexe. La Fédération de Russie a mis en garde contre le niveau de détail dans l'annexe. Le Brésil s'est opposé au concept d'auto-différenciation implicite et, avec les Îles Marshall, a demandé une référence claire au non-retour en arrière.

Le Venezuela a souligné la nécessité de refléter la différenciation. L'Iran a proposé la suppression de l'annexe, car il ne fait pas référence ni aux RCMD ou à un calendrier sur le financement, ni aux MMCE. L'Algérie, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, a souligné la nécessité de faire référence au financement de l'adaptation et a exprimé des réserves sur les indicateurs d'équité. Les LMDC ont préféré l'inclure dans les paragraphes opérationnels.

POINT 3 DE L'ADP: ÉLÉMENTS: L'examen de ce point a débuté le mardi 2 décembre et s'est poursuivi jusqu'au samedi 6 décembre. Le 2 décembre, le Co-Président de l'ADP, Runge-Metzger, a présenté le document de travail sur les « Éléments d'un projet de texte de négociation » (ADP.2014.11.NonPaper) présenté par les co-présidents avant l'ADP 2-7.

Samedi 6 décembre, la première lecture de l'ensemble des sections du texte des éléments a été achevée. Le lundi 8 décembre, le Co-Président de l'ADP, Artur Runge-Metzger, a présenté une version révisée, comprenant une note de bas de page sur le titre indiquant que: « Ces éléments d'un projet de texte de négociation reflètent les travaux en cours. Ils n'indiquent aucune convergence sur les propositions présentées et n'excluent aucunement l'émergence de nouvelles propositions des pays dans le cadre des négociations en 2015 ». De nombreux pays en développement ont remis en cause le statut juridique du nouveau texte, soulignant qu'il demeure un document informel et que leurs préoccupations ne figuraient pas dans le texte. Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a indiqué qu'il appartient aux Parties de décider du statut juridique du texte. Le texte des éléments n'a pas été examiné plus en profondeur au cours de l'ADP 2-7 mais est contenu dans l'annexe à l'« Appel de Lima à l'action climatique » pour examen à l'ADP 2-8.

Des négociations de fond se sont tenues sur les huit éléments résumés ci-dessous, à savoir: le financement; l'adaptation; l'atténuation; le renforcement des capacités; la technologie; la coopération et le soutien; la transparence de l'action et du soutien; et les calendriers et les processus liés aux engagements/contributions.

Financement: Le Nicaragua, rejoint par de nombreux pays en développement, s'est opposé au texte, le qualifiant de « très éloigné de la Convention et des décisions antérieures ».

Concernant la différenciation, le Soudan, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, rejoint par l'Équateur, s'exprimant au nom des LMDC, et la Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/Chine, se sont opposés au libellé suggérant que « toutes » les Parties mobilisent des financements relatifs au climat à travers une diversité d'actions. Le Groupe des pays africains a rappelé la différenciation entre les pays développés et pays en développement au titre de la Convention, et la responsabilité des pays développés de fournir un financement.

Les LMDC, contrés par le Japon, ont appelé à la suppression de la référence au financement par « les Parties en mesure de le faire ». L'Inde et la Chine ont plutôt demandé une référence seulement aux pays développés et aux pays visés à l'Annexe II de la Convention.

Les LMDC se sont opposés à une référence au financement de l'adaptation axé sur les résultats. Le Mexique a clarifié qu'« axé sur les résultats » ne constitue pas une condition préalable à l'accès au financement, et a souligné l'importance de

privilégier aussi bien le financement de l'atténuation que celui de l'adaptation. L'Indonésie a souligné la nécessité d'assurer le respect des principes de la Convention dans l'ensemble de l'accord. La Suisse a suggéré d'inclure dans l'accord de 2015: une référence à « chaque Partie » plutôt qu'à « toutes les Parties » mobilisent des financements relatifs au climat; un libellé sur le but des ressources financières; et les principes applicables, comme celui du financement axé sur les résultats, reconnaissant les investissements des pays en développement et tenant compte de l'évolution des capacités et des responsabilités.

La Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/Chine, a souligné des lacunes dans la mise en œuvre des obligations découlant de la Convention et a appelé à l'amélioration du soutien. La Colombie a souligné l'importance de faire référence au leadership des pays développés dans la mise en œuvre de la Convention.

La Chine et l'Inde ont appelé à la suppression du libellé suggérant que « les Parties mobilisent et fournissent des ressources financières d'une manière qui permette de s'adapter dynamiquement à l'évolution des réalités et aux développements et besoins futurs ».

L'UE a précisé que « l'évolution des responsabilités et des capacités » englobe l'évolution des niveaux de prospérité et l'augmentation des émissions de GES des pays en développement, en notant que certains sont actuellement plus prospères que certains États membres de l'UE.

Concernant les signaux politiques et les environnements favorables, les États-Unis ont plaidé pour l'inclusion des libellés: encouragent les Parties à créer des environnements favorables efficaces; appelant à l'élimination des incitations publiques à l'investissement à lourdes répercussions en matière d'émission de carbone; et reconnaissant que le financement relatif au climat circule dans toutes les directions. Le délégué a suggéré de supprimer la référence à la mobilisation du financement de l'action climatique « comme un moyen de demeurer sous la limite de température à long terme », et, contré par le Groupe des pays africains, au financement « adéquat et prévisible » pour l'adaptation.

Le Malawi, s'exprimant au nom des PMA, a déploré le fait que le libellé encourageant « l'envoi de signaux politiques par les gouvernements » ne traite pas de la fourniture du financement de l'action climatique. La Nouvelle-Zélande a décrit les « bonnes » politiques et les environnements favorables comme des préalables à une circulation plus efficace des financements relatifs au climat.

Pour ce qui est des sources de financement, la Norvège, la Suisse, le Canada et les États-Unis ont suggéré de mettre en exergue une variété de sources. La République de Corée a souligné l'importance des directives opérationnelles, notamment: une approche équilibrée du financement, avec un traitement égal de l'adaptation et de l'atténuation; une approche pratique de la mobilisation des fonds provenant des secteurs public et privé; et la création de synergies entre les différentes institutions financières.

À propos de l'ampleur du financement, l'Égypte, rejointe par le Paraguay, a souligné que le financement adéquat et prévisible devrait provenir essentiellement de sources publiques. L'Algérie a suggéré que le « financement adéquat et prévisible pour l'adaptation » soit également « supplémentaire ». L'UE et le Japon, contrés par l'Équateur, ont estimé problématique le fait de préciser un financement comme étant « adéquat et prévisible ».

L'Égypte a demandé des précisions sur l'ampleur du financement et a soutenu des objectifs quantifiés du financement pour en assurer la prévisibilité. La Norvège, l'UE, la Suisse et le Japon se sont opposés à un processus *ex ante* d'engagement à fournir un soutien quantifié proportionnel à l'effort reflété dans les objectifs d'adaptation et d'atténuation, l'UE signalant que cela constitue « une point infranchissable ». La Colombie a souligné la nécessité d'inclure la prévisibilité dans le nouvel accord.

Le Japon a proposé la suppression du libellé suggérant que la mobilisation des financements soit « régulièrement intensifiée ». L'UE a préféré régulièrement « mise à jour » à « intensifiée ».

L'Afrique du Sud a proposé de déterminer: la façon d'ancrer le mécanisme financier existant et le système de MRV dans le nouvel accord; l'ampleur des ressources nécessaires pour maintenir l'élévation de la température en deçà de « notre objectif »; les entités qui contribuent et la façon dont elles le font; et les sources de financement.

La Chine a appelé à la reconnaissance que la coopération Sud-Sud ne constitue pas un engagement des Parties et, avec l'Inde et l'Algérie, a suggéré que la mobilisation et la fourniture de financements soient améliorées non pas « en coordination avec », mais plutôt de façon « supplémentaire à » l'aide publique au développement.

Jeudi 4 décembre, le Soudan, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, appuyé par la Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/Chine, l'Arabie saoudite, les Maldives, l'Inde, l'Afrique du Sud, l'Équateur, la Zambie, le Pakistan, l'Argentine et d'autres pays, a présenté un document de séance (CRP) contenant le projet d'éléments sur le financement de l'action climatique au titre de l'ADP, demandant qu'il remplace le document informel des co-présidents comme base de discussion.

La Nouvelle-Zélande, rejointe par la Suisse, a appelé à la conclusion de l'examen du document informel des co-présidents, notant qu'il couvre la plupart des éléments du CRP. Les États-Unis ont insisté sur les travaux effectués au cours des deux derniers jours sur le document des co-présidents et les progrès déjà réalisés.

Le G-77/Chine a souligné le statut légal du CRP, par opposition au document informel des co-présidents. Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a invité les Parties à se consulter de façon informelle sur la voie à suivre. Cette question n'a pas fait l'objet d'autres discussions au cours de la session.

Adaptation: Les États-Unis, le Mexique, la République de Corée, la Norvège, le Canada, la Suisse, l'UE, la Zambie, le Japon et d'autres pays ont formulé des commentaires entre autres sur: les aspects à long terme et mondiaux de l'adaptation; les engagements et les contributions; le suivi et l'évaluation; le partage de l'information, des connaissances et des enseignements reçus; et les arrangements institutionnels.

L'Arabie Saoudite, au nom des LMDC, la Zambie, l'Afrique du Sud et d'autres pays ont souligné la nécessité d'aborder la différenciation. La Suisse a déclaré que la différenciation n'est pas requise en ce qui concerne l'adaptation, notant que les engagements visent à faciliter la préparation de mesures d'adaptation sans devenir un poids. L'Australie et la Nouvelle-Zélande se sont opposées à une approche « à deux voies ».

Tuvalu a mis en garde, au nom des PMA, contre toute référence aux « contributions » ou « engagements ». Les États-Unis ont proposé de faire référence aux « mesures ». Le Brésil a déclaré que les travaux réalisés au titre du Cadre de l'adaptation de Cancun et du PTN devraient être reconnus. Les LMDC ont

préférés les termes « engagements » et « mesures ». L'Inde a souligné que la détermination des contributions devrait être menée par les pays.

La République de Corée a appuyé un objectif mondial assez général pour être applicable à tous les pays et suffisamment spécifique pour inspirer l'action sur le terrain. La Norvège a demandé qu'une option sans objectif global en matière d'adaptation soit incluse. Le Japon a exprimé des doutes quant à un objectif quantitatif sur l'adaptation. Les États-Unis, la Norvège, le Canada et l'UE ont soutenu l'élargissement de la portée des processus nationaux de planification de l'adaptation.

La Nouvelle-Zélande s'est opposée un objectif mondial sur l'adaptation. Les PMA ont soutenu un objectif à long terme, en notant que les mesures d'adaptation dépendent de l'atténuation et de la limite de la température mondiale. Le Ghana a déclaré, au nom du Groupe des pays africains, que les dimensions de l'objectif de l'adaptation devraient être aussi bien quantitatives que qualitatives. Les États-Unis ont précisé que « les engagements individuels universels » impliquent que chaque Partie adoptera des mesures d'adaptation améliorées dans le cadre des processus de planification nationale.

Le Mexique a indiqué que les interconnexions entre l'adaptation et l'atténuation, les engagements collectifs renouvelés et renforcés, les engagements nationaux et le financement de l'adaptation devraient être reflétés dans le nouveau « protocole ». La déléguée a indiqué que le suivi et l'évaluation, et, rejointe par la Norvège, les arrangements institutionnels, doivent être abordés dans les décisions de la CdP. Soulignant que l'adaptation ne peut pas être mesurée et quantifiée, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie n'ont pas appuyé l'établissement de liens entre la limite de température à long terme, et le besoin de soutien et l'adaptation.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande non plus n'ont pas appuyé l'établissement de liens entre le niveau d'ambition des efforts d'atténuation, les besoins en matière d'adaptation, l'objectif global de température et le financement. L'Arabie Saoudite, s'exprimant au nom des LMDC, et l'Argentine ont souligné la nécessité de lier l'adaptation aux MMCE.

Concernant les arrangements institutionnels, les États-Unis, le Canada, le Japon et d'autres pays ont estimé que de nouveaux arrangements institutionnels pour l'adaptation ne sont pas nécessaires. La Suisse s'est opposée, soulignant l'importance des pertes et préjudices dans le nouvel accord.

Les PMA ont proposé d'établir: un centre d'échange pour aider ceux qui ne disposent pas d'un accès aux meilleures technologies en matière d'adaptation; une liste d'experts internationaux sur l'adaptation; et, avec le Timor-Leste, des centres régionaux d'adaptation.

Concernant la MRV, Nauru a appuyé, au nom de l'AOSIS, une référence aux communications nationales et aux rapports biennaux mis à jour sur la communication des engagements, en soulignant la nécessité de s'appuyer sur les modalités de communication existantes. Le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, a préféré les véhicules de communication existants qui n'imposent de fardeau à aucun pays et qui facilitent la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

Les PMA ont soutenu un mécanisme de MRV pour assurer un niveau de soutien proportionnel aux besoins en matière d'adaptation. Les LMDC et l'Afrique du Sud ont mis en garde contre l'imposition de fardeaux supplémentaires aux pays en développement. La Chine et l'Iran ont souligné le manque de connaissances sur la mise en œuvre de l'adaptation.

Au sujet des pertes et préjudices, l'AOSIS, les PMA, l'AILAC, le Groupe des pays africains et d'autres, contrés par l'AUSTRALIE, ont souligné qu'ils devraient constituer un élément autonome dans le nouvel accord. La Nouvelle-Zélande s'est opposée à toute réinterprétation de la Décision 2/CP.19 (Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices).

Les PMA ont proposé une unité de coordination des déplacements découlant des effets des changements climatiques, et un mécanisme pour aborder les événements à évolution lente, y compris un régime d'indemnisation. Les LMDC ont déclaré que dans l'attente des résultats du Comité exécutif, les discussions sur les pertes et préjudices sont prématurées.

Atténuation: À propos de la différenciation, le Kenya, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, a déploré le manque général de référence à l'équité, aux RCMD, aux obligations des pays développés en matière d'efforts d'atténuation, et aux priorités nationales et régionales spécifiques du développement. L'Inde, l'Argentine, le Venezuela, la Jordanie, Cuba et la Bolivie ont appelé à une référence aux RCMD, aux principes et aux dispositions de la Convention, ou à son Article 4 (engagements). Le Japon, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, l'Australie, la Suisse et le Canada se sont opposés à la création de divisions binaires en ce qui concerne les engagements, sur la base des annexes ou de la distinction entre pays développés et pays en développement.

L'UE a déclaré que le texte devrait mentionner que toutes les Parties adopteront à terme des objectifs quantifiés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie. Les États-Unis ont appelé à une option dans le texte permettant de mettre à jour les annexes de la Convention afin de refléter l'évolution des tendances économiques et des émissions des Parties.

Les Émirats arabes unis ont proposé de reconnaître les actions des « premiers à adopter des mesures ».

L'Arabie saoudite, s'exprimant au nom des LMDC, a qualifié d'« illégaux » les commentaires d'autres Parties sur l'évolution des RCMD, les annexes actualisées ou la suppression de la différenciation, soulignant que le futur accord ne peut pas être construit sur cette base. Soutenant le Brésil, la Chine s'est opposée à l'introduction de nouveaux concepts, en déclarant que le fait de dévier des principes et dispositions de la Convention rend les progrès difficiles.

Concernant les aspects mondiaux et à long terme, Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, a suggéré un examen régulier des éléments de la section sur le fondement scientifique. L'Arabie Saoudite a suggéré d'utiliser une formulation convenue, par exemple à Cancún, et l'inclusion de références, entre autres, au développement durable et à la vulnérabilité des pays en développement. La Chine a demandé de refléter les liens entre les aspects collectifs des efforts d'atténuation, de l'adaptation et des MMCE.

L'Afrique du Sud a souligné qu'un objectif à long terme devrait être compatible avec les résultats scientifiques, et Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, a déclaré que l'objectif devrait être de maintenir l'augmentation de la température en deçà de 1,5°C. La Nouvelle-Zélande a suggéré « des émissions nettes de CO2 nulles d'ici 2100 » conformément aux dernières données scientifiques. L'UE a appelé à une référence explicite à l'objectif de 2°C.

L'Algérie, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, a rappelé aux Parties que la Décision 1/CP.16 (Accords de Cancún) reconnaît la nécessité d'un délai plus long pour le plafonnement des émissions de GES dans les pays en développement.

Au sujet des contributions ou engagements en matière d'atténuation, l'Arabie saoudite a déclaré que le titre de la sous-section devrait inclure « mesures ». La Chine a suggéré de structurer la sous-section afin de différencier les mesures d'atténuation renforcées adoptées par les pays développés de celles adoptées par les pays en développement. Le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, a notamment soutenu le principe de « non-retour en arrière ». La Norvège a déclaré que les éléments relatifs à la comptabilisation et à la périodicité devraient faire partie de la section sur l'atténuation.

L'UE a déclaré que toutes les Parties devraient présenter des engagements inconditionnels, les plus vulnérables ayant la possibilité de soumettre également des actions conditionnelles à un soutien. Les États-Unis, avec l'Australie, ont indiqué que chaque pays devrait maintenir un calendrier de mesures qu'ils envisagent de prendre pour respecter ses engagements, avec des rapports périodiques sur la mise en œuvre et des révisions pour améliorer les engagements.

La Bolivie, contrée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, a appelé à des engagements fondés sur un budget global de carbone « indexé » divisé entre toutes les Parties selon leur responsabilité historique, leur empreinte écologique, l'état de leur développement et leurs capacités. Le Brésil a indiqué qu'un accord sur les critères d'une budgétisation du carbone est difficilement envisageable.

Le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO, a déclaré que le budget global de carbone devrait être élaboré à partir des estimations nationales. L'Ukraine s'est opposée à la prise en considération d'un budget global de carbone, préférant une approche ascendante à la réduction à long terme des émissions.

Les PMA ont demandé deux annexes, l'une pour les Parties adoptant des objectifs quantifiés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie et l'autre pour les Parties qui prennent d'autres formes d'engagements.

La République de Corée a appuyé la référence aux mécanismes de marché. Le Mexique a préféré « engagements » selon les RDMCCR et a soutenu les délais comme un mécanisme d'ancrage pour les contributions. L'Éthiopie a mis en exergue les MMCE pour les pays en développement.

L'UE a appelé à un cycle d'engagement décennal et, appuyée par les États-Unis, à un cycle quinquennal d'examen et de révision. L'UE a indiqué que ce point devrait être développé davantage dans le texte. La Fédération de Russie a averti qu'un processus d'examen au milieu de la période d'engagement pourrait rendre difficile la ratification, puisque les législateurs demandent une compréhension claire de ce qu'ils adoptent.

Concernant les mesures d'intervention, les PMA, le Venezuela, l'Argentine, l'Égypte et les Émirats Arabes Unis, contrés par la Nouvelle-Zélande, le Japon et le Canada, ont appuyé de diverses façons un mécanisme, une institution ou une instance permanente.

L'Arabie saoudite a déclaré que son pays ne soutiendra pas le nouvel accord s'il n'aborde pas adéquatement la question.

Coopération et soutien: La Chine et l'Arabie saoudite ont déclaré que les discussions sur la coopération et le soutien à la mise en œuvre n'ont pas été mandatées par la Décision 1/CP.17 (établissant l'ADP). Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a expliqué que les titres ont seulement été inclus pour la commodité des Parties.

Bon nombre de Parties ont appuyé la consolidation de la section sur la coopération et le soutien avec les sections sur d'autres éléments. L'Algérie, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, et la Chine ont indiqué que le contenu des

sections sur les approches marchandes et non marchandes, et les nouveaux mécanismes fondés sur les marchés pourrait préjuger des discussions dans le cadre des organes subsidiaires.

L'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, le Canada et d'autres pays ont déclaré que toutes les Parties en mesure de le faire devraient fournir un soutien pour la mise en œuvre du nouvel accord. L'UE et la Suisse ont appuyé la description des buts des MMCE. Le Japon a déclaré que les Parties qui fournissent et reçoivent un soutien devraient travailler ensemble pour mobiliser des financements privés.

Concernant la différenciation, Singapour s'est dite préoccupée par « l'évolution des responsabilités » et les « Parties en mesure de le faire », et a mis en garde contre la réécriture de la Convention. Le Groupe des États arabes s'est opposé à la référence à « l'évolution » des RCMDCR. La Chine a déclaré que seuls les pays développés ont la responsabilité de fournir un soutien aux pays en développement, et a mis en garde contre l'introduction de nouveaux principes.

Concernant les arrangements institutionnels, le Groupe des États arabes, rejoint par la Chine, a appelé à la suppression de la référence aux systèmes d'échange d'émissions infra-nationaux, nationaux et régionaux. L'Australie, l'UE, la Nouvelle-Zélande, la Suisse, les États-Unis, le Canada, le Japon et d'autres pays ont exprimé des réserves au sujet de cette sous-section. Le Panama a souligné l'importance de faire référence aux fonctions relatives à la comptabilisation et à la conformité des accords de coopération.

Transparence des mesures et du soutien: L'Afrique du Sud, appuyée par le Mexique, a proposé de lancer un processus de discussion sur les règles de transparence au cours de 2015, l'Afrique du Sud déclarant que cela devrait figurer dans les conclusions de l'ADP de Lima.

Concernant la portée de la MRV, l'Argentine, rejointe par Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, a mis en garde contre le biais en faveur de l'atténuation. Les PMA ont appelé à une plus grande parité entre l'atténuation et le soutien. La Nouvelle-Zélande et le Japon ont instamment demandé de faire référence à la transparence de l'appui fourni et reçu. La Suisse a souligné la nécessité de rapports sur l'adaptation.

Le Brésil a déclaré que la transparence ne peut pas remplacer la responsabilité, et est liée non seulement à l'atténuation, mais aussi à l'adaptation et aux MMCE. La Turquie a déclaré que l'ampleur des contributions devrait rester à la discrétion des Parties.

Concernant le cadre de MRV, le Groupe des pays africains a mis en garde contre un retour en arrière par rapport au cadre actuel. Le Groupe des pays africains, l'Afrique du Sud, le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO, Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, le Brésil et le Mexique ont demandé de s'appuyer sur le cadre de MRV existant, certains suggérant qu'il pourrait évoluer au fil du temps. Nauru a déclaré, nom de l'AOSIS, que le cadre devrait mesurer les progrès vers un objectif global de 1,5°C ou de 2°C et promouvoir la participation de tous les pays. Le Groupe des pays africains a mis en garde contre le fait d'imposer de nouveaux fardeaux aux pays en développement.

L'Argentine, les PMA, le Groupe des pays africains, l'Arabie saoudite et la Chine, s'exprimant au nom des LMDC, ont mis en exergue la différenciation, de nombreux pays appelant au maintien de l'approche actuelle à « deux voies » pour la MRV. Le Brésil a appelé à un cadre sur la transparence qui reflète la différenciation. L'Équateur a demandé une référence aux RCMD.

La Norvège a mis en exergue l'universalité et, avec la SUISSE, la flexibilité pour tenir compte des différentes capacités des Parties. L'Australie, le Japon et les États-Unis ont appelé à un

système unique de transparence applicable à tous. Les États-Unis ont indiqué que le système devrait permettre la vérification des efforts, qui pourraient inclure des dispositions relatives aux paliers et au désengagement fondées sur les situations des Parties.

La Turquie s'est opposée, appelant à un cadre commun avec des dispositions communes de MRV applicables à toutes les Parties, avec une flexibilité pour les pays en développement sur le niveau et la profondeur de l'application des dispositions communes de MRV.

Concernant les règles et les modalités, l'UE, rejointe par la Nouvelle-Zélande, a suggéré que le nouvel accord contienne des principes de MRV et de comptabilisation de haut niveau, dont les directives et les modalités seraient élaborées dans des décisions de la CdP.

L'Argentine a mis en garde contre le fait de préjuger des discussions du SBSTA sur l'UTCATF et a demandé que diverses approches soient prises en compte en plus des marchés. La Jordanie s'est opposée à des références aux mécanismes de marché. Le Groupe des pays africains a souligné les lacunes dans les cadres de MRV des pays développés sur les marchés et l'UTCATF.

L'Afrique du Sud a souligné l'importance de la comptabilisation de l'UTCATF, appelant à en consolider les modalités détaillées au titre de la Convention. L'AILAC a appelé à un langage plus fort sur le développement de règles pour les secteurs des marchés, de l'utilisation des terres et de la foresterie. La CPFO a appelé à des références à REDD+ et aux écosystèmes côtiers.

L'AOSIS et L'AILAC ont appelé à une définition claire du financement de l'action climatique, l'AILAC soulignant que ceci aidera à éviter un double comptage.

Les LMDC ont demandé des références, entre autres sur: une méthodologie commune pour la MRV du soutien par les pays développés; un examen solide du soutien aux MMCE; et un canal financier au titre du FVC pour le renforcement des capacités relatif à la MRV dans les pays en développement.

Technologie: Concernant les engagements, le Swaziland, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, l'Argentine et la Chine ont appelé à des obligations différenciées pour les pays développés et en développement. Le Swaziland, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, a déclaré que les engagements ne doivent pas transférer la responsabilité des pays développés aux pays en développement, ni favoriser le soutien privé au détriment du soutien public. La Chine a souligné la nécessité que les pays développés fournissent un soutien pour mettre en œuvre des évaluations des besoins en matière de technologie dans les pays en développement.

Concernant les arrangements institutionnels, le Swaziland, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, l'Arabie saoudite, l'Afrique du Sud, l'Algérie et l'Argentine ont préféré ancrer les arrangements institutionnels dans le CET et le CRTC. La Chine a instamment demandé de nouvelles orientations pour renforcer le Mécanisme technologique, notant que de telles orientations sont complémentaires à l'ancrage du mécanisme dans le CET et le CRTC.

L'Iran, l'Argentine et l'Algérie ont indiqué que le transfert de technologies devrait être mené selon les principes et dispositions de la Convention. Les États-Unis ont indiqué que les actions coopératives visant à promouvoir et à favoriser le développement et le transfert technologique doivent inclure les mécanismes technologiques et financiers existants. L'Ukraine a demandé l'inclusion des pays en transition dans le développement et le transfert de technologies.

Renforcement des capacités: Le Canada et le Japon ont déclaré que le renforcement des capacités doit être « mené par les pays » et non « axé sur la demande ». La Tanzanie, avec Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, a instamment demandé le renforcement des capacités des gouvernements nationaux à absorber les ressources financières et technologiques, et s'est opposée à la référence à « des objectifs et des résultats clairs et prévisibles ».

Concernant les engagements, l'Afrique du Sud et l'Inde ont souligné l'obligation des pays développés de fournir un appui au renforcement des capacités des pays en développement. L'Éthiopie a souligné les différences « flagrantes » en termes de besoins de renforcement des capacités dans les pays en développement et, contrée par les États-Unis, a plaidé pour des engagements sur le renforcement des capacités.

L'Algérie, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, a souligné que les pays en développement qui sont en mesure de contribuer au renforcement des capacités peuvent le faire volontairement. L'Argentine a indiqué que les Parties devraient identifier leurs propres lacunes en matière de capacité. Les États-Unis ont indiqué que toutes les Parties en mesure de le faire devraient être invitées à aider les autres ayant des capacités moindres.

Concernant les arrangements institutionnels, l'Afrique du Sud, la Chine, l'Inde, l'Iran, la Tanzanie, Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, et d'autres pays, contrés par le Canada, le Japon, l'UE, les États-Unis et d'autres pays, ont soutenu la création d'un mécanisme international de renforcement des capacités. L'Inde a noté que la mobilisation de capitaux privés ne peut pas en constituer l'un des éléments essentiels.

L'Argentine a indiqué que le financement privé devrait être complémentaire au financement public. La Chine a mis en garde contre les « comportements de changements de position » en référence au rôle potentiel du secteur privé dans le soutien au renforcement des capacités. Affirmant que le développement des capacités devrait s'appliquer à toutes les Parties, et non seulement aux pays en développement, l'UE a plaidé pour l'amélioration et le renforcement des mécanismes et arrangements existants au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, qui ciblent le renforcement des capacités.

Délais et processus relatifs aux engagements/contributions: La Chine a souligné l'importance de la date de conclusion de l'accord, y compris les dates précises du début et de la fin de sa mise en œuvre, et d'un calendrier lié aux engagements.

Concernant les engagements/contributions, la Turquie a préféré « contributions ». L'Afrique du Sud a opté pour des engagements présentant un caractère juridique. Le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, a déclaré que les « contributions » devraient être communiquées tous les cinq ans, avec une indication des contributions pour la période quinquennale suivante, ainsi que pour la période quinquennale après celle-là.

Indiquant l'importance de la flexibilité concernant la durée de la période, la Suisse, rejointe par la Norvège, a souligné que toutes les Parties devraient communiquer leurs engagements en même temps. La Turquie a préféré une période de 10 ans avec une révision à mi-terme.

Concernant l'examen *ex ante*, l'AILAC a appelé à un processus robuste. La Suisse a demandé un examen *ex ante* des engagements globaux. La Turquie a déclaré que le processus ne devrait pas être prescriptif. La Norvège a déclaré que les engagements devraient devenir des obligations juridiquement contraignantes une fois qu'ils sont annoncés par le biais d'une annexe ou d'un calendrier.

Concernant la formalisation/finalisation, l'AILAC a déclaré que les contributions doivent être inscrites dans un document et a mis en garde contre un retour en arrière. La Turquie et Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, ont déclaré que les contributions pourraient être révisées sur une base volontaire. Les PMA ont appelé à deux annexes: l'un sur les engagements chiffrés de réduction des émissions; et l'autre sur les engagements et stratégies de limitation des émissions. L'Australie a déclaré que les Parties devraient être autorisées à ajuster leur engagement/contribution à titre exceptionnel.

Concernant l'examen stratégique de la mise en œuvre, L'AILAC a soutenu un cycle de cinq ans et, avec la Suisse, la Turquie et la République de Corée, mais contrée par la Chine, a déclaré qu'il devrait être applicable à toutes les Parties. La Norvège a déclaré que l'examen devrait révéler les opportunités encore inexploitées.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: Samedi 13 décembre, le Président la CdP 20, Manuel Pulgar-Vidal, a indiqué que « nous sommes très près » de poser les bases d'un succès à Paris, en exprimant l'espoir et la confiance que les Parties vont travailler ensemble pour trouver l'équilibre nécessaire pour faire avancer le processus.

Le Co-Président de l'ADP, Artur Runge-Metzger, a noté que l'objectif de la réunion était d'adopter les « résultats » d'un travail acharné, de l'engagement et des progrès réalisés au cours des deux dernières semaines, qui sont reflétés dans le projet de décision révisé (FCCC/ADP/2014/L.5).

Singapour a rendu compte des consultations ministérielles de vendredi, mettant l'accent sur un sentiment d'urgence partagé concernant les progrès et la confiance nécessaires dans cinq domaines:

- le résultat de Lima doit être placé sous l'égide de la Convention;
- le besoin d'équilibre dans la portée des CPDN, qui peuvent inclure l'atténuation, mais ne peuvent pas se limiter à celle-ci;
- un soutien financier doit être disponible sans impliquer de recul sur les engagements antérieurs des pays développés;
- l'ampleur de l'ambition doit être telle qu'elle permette de maintenir la hausse de la température mondiale en deçà de 2°C ou 1,5°C; et
- l'issue de Lima ne devrait pas préjuger de la forme juridique de l'accord de Paris ou affecter la séparation entre les pays développés et en développement au sein de la Convention.

La Suisse, s'exprimant au nom du Groupe de l'intégrité environnementale, l'UE, le Belize, le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, le Belarus, la Fédération de Russie, et la Turquie ont approuvé le texte des co-présidents.

Soulignant leur volonté d'aller de l'avant malgré l'absence de libellé sur la façon dont les CPDN seraient orientés vers l'objectif à long terme, les Îles Marshall ont proposé de transmettre le texte à la CdP pour adoption.

Priant instamment les Parties à « réaliser des progrès aujourd'hui, » les États-Unis ont déclaré qu'un échec à Lima mettra Paris ainsi que l'avenir de la CCNUCC en jeu. Le délégué a déclaré attendre avec impatience un accord qui: est plus ambitieux que jamais; est conçu pour durer; s'applique à toutes les Parties de façon authentique; est entièrement différencié en termes de RCMDCR exprimées en fonction des circonstances nationales; est construit sur la base de la reddition de comptes fondée sur des règles; et englobe des engagements en faveur d'une aide financière.

Le Soudan, s'exprimant au nom du Groupe des pays africains, la Malaisie, les LMDC, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Inde, l'Ouganda, Paraguay, le Pakistan et d'autres pays se sont opposés au texte.

Le Groupe des pays africains a souligné l'importance: des principes de la Convention; du concept de la différenciation, mettant en garde contre toute décision y portant atteinte implicitement ou explicitement; de l'adaptation et des MMCE comme priorités de l'Afrique; et du traitement équitable et équilibré de ces éléments aux côtés de l'atténuation et de la transparence. En notant que « l'écart se rétrécit progressivement peu », le Nigeria a demandé aux Parties d'aborder les questions soulevées par le Groupe des pays africains.

Qualifiant le texte d'« inacceptable en l'état », la République démocratique du Congo a identifié les zones non traitées, notamment: la parité entre les éléments; la différenciation; la portée de CPDN « au-delà » de l'atténuation; et le secteur d'activité 2 (ambition à prévoir avant 2020).

Les LMDC ont exprimé leur déception face au fait que le texte: ne reconnaît pas les RCMD, et la différenciation concernant les CPDN et les renseignements à fournir; introduit les « Parties en mesure de le faire »; ne traite pas de manière adéquate du financement; est centrée sur l'atténuation; et préjuge de l'accord de Paris. Notant que le texte de l'ADP a « divisé les délégués », l'Égypte a appuyé les LMDC concernant l'importance d'aborder les questions telles que la différenciation.

El Salvador a demandé « un dernier effort » pour aborder les RCMD dans le texte. Oman a demandé un amendement au projet de décision pour refléter les préoccupations des États vulnérables. L'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine (BASIC), a instamment demandé plus de temps pour aborder l'équilibre entre les différents éléments, la différenciation et le processus d'évaluation concernant les CPDN.

Le Venezuela déclaré que le texte n'a pas atteint l'objectif indispensable fixé pour Lima et a mis en garde contre la renégociation des principes de la Convention.

Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, a déclaré que le texte nécessite « une opération chirurgicale » de sorte que certains « organes vitaux », tels que les pertes et préjudices, puissent être intégrés. L'Ouganda, le Paraguay et les Îles Salomon ont souligné que les pertes et préjudices doivent constituer un élément essentiel de la décision et du futur accord.

Les Îles Cook ont exprimé leur soutien au projet de décision. Demandant que ses propositions sur les pertes et préjudices et sur les droits de l'homme soient jointes en annexe, les Philippines ont appuyé l'adoption du projet de décision.

Singapour, la Chine, Cuba et le Nicaragua ont instamment prié la présidence d'aider à trouver un consensus à Lima. L'Algérie, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, a appelé à la présentation d'un nouveau texte par le Président de la CdP.

Le Bangladesh a demandé aux co-présidents de refléter les préoccupations spécifiques exprimées par les Parties avant l'adoption du texte. Le Sénégal a demandé un texte plus équilibré.

Notant l'absence de consensus sur le projet de décision, les co-présidents de l'ADP ont transmis, de leur propre autorité, le projet de décision au président de la CdP. Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a fait remarquer que, bien que certains parlent d'un fossé, les co-présidents pensent que les Parties sont unies dans la bataille contre les changements climatiques, mais ont des perceptions différentes sur la façon d'aller de l'avant.

La Rapporteuse de l'ADP, Anna Serzysko, a présenté, et les Parties ont adopté, le rapport de la session (FCCC/ADP/2014/L.4).

Les Parties ont accordé une ovation aux Co-Présidents de l'ADP Runge-Metzger et Kumarsingh en reconnaissance de leur travail acharné.

Pulgar-Vidal a remercié les co-présidents de l'ADP et a annoncé qu'il tiendrait des consultations avec les Parties pour discuter des solutions possibles, et présenterait un texte à la plénière de clôture de la CdP. Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a suspendu la deuxième session de l'ADP à 13h31.

PLÉNIÈRES DE CLÔTURE DE LA CDP 20/CMP 10

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DE LA CDP 20: Vendredi 12 décembre, la plénière de clôture de la CdP 20 s'est réunie dans la matinée pour adopter les éléments convenus. La plénière de clôture a été suspendue à 13h18.

Samedi 13 décembre, la plénière de clôture s'est à nouveau réunie à 17h20 pour examiner le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices et les questions liées au financement. La plénière de clôture a été suspendue à 17h50. À 23:37 la plénière de clôture s'est brièvement réunie de nouveau pour la présentation du projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée (FCCC/CP/2014/L.14 de). La session a été suspendue à 23h53 pour permettre aux Parties d'examiner le texte.

Le dimanche 14 décembre, la plénière de clôture s'est à nouveau réunie et a adopté la décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée, rebaptisée « Appel de Lima à l'action climatique » à 1h23.

Les Parties et la société civile ont alors présenté leurs déclarations de clôture conjointe CdP/CMP. Concernant l'Appel de Lima à l'action climatique, l'Inde a souligné l'importance des références claires à l'expression « au titre de la Convention » et aux RCMD, notant qu'« il y aura toujours des différences », et suggérant de « ne pas laisser les questions litigieuses pour la fin ».

Notant que le texte « parvient à trouver un équilibre délicat entre des questions très difficiles », l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom de BASIC, a indiqué que ce résultat constitue une base solide pour les travaux en 2015.

Soulignant le travail réalisé à Lima comme essentiel pour l'adoption de l'accord de 2015 à Paris, la Bolivie, s'exprimant au nom du G-77/Chine, a déclaré que l'accord doit traiter des éléments de l'atténuation, de l'adaptation, des MMCE, et de la transparence de l'action et du soutien, d'une manière équilibrée et sur un pied d'égalité. Le délégué a souligné cinq questions clés pour l'accord de 2015: les principes et dispositions de la Convention, en particulier l'équité et les RCMD, et le fait que l'accord soit sous l'égide de la Convention; la cohérence avec la Convention, notamment la différenciation entre les pays développés et en développement; l'adaptation et les pertes et préjudices; la fourniture des MMCE par les pays développés; et la cohérence avec la réalisation du développement durable et l'éradication de la pauvreté.

Notant qu'elle avait tenté d'être « considérablement flexible » et reconnaissant la flexibilité démontrée par d'autres Parties, l'UE a suggéré que la capitalisation initiale du FVC et l'Appel de Lima à l'action climatique mettent les négociations sur bonne direction pour un accord ambitieux à Paris.

Déclarant que les décisions prises à Lima avaient ouvert la voie à des négociations en 2015, le Mexique, s'exprimant au nom du Groupe de l'intégrité environnementale: a souligné les décisions sur les directives à l'intention du FVC et sur le

financement à long terme de l'action climatique; a noté que plus de travail reste à réaliser sur les mécanismes marchands et la mise en œuvre du Protocole de Kyoto; et a salué l'organisation de la première session de l'évaluation multilatérale, notant que le rapport d'évaluation indépendant et la consultation et l'analyse internationale sont des processus importants pour promouvoir la transparence et pour améliorer la compréhension des processus nationaux respectifs.

Bon nombre de pays, y compris l'Australie, Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, et le Népal, s'exprimant au nom des PMA, ont exprimé leur gratitude au président de la CdP, au peuple du Pérou, et aux co-présidents de l'ADP pour une conférence réussie.

Le Président entrant de la CdP 21, le Ministre Laurent Fabius, de la France, a félicité le Ministre Pulgar-Vidal pour avoir donné « l'exemple d'un président de la CdP aux grandes ambitions, à l'oreille attentive et à l'esprit de compromis » et pour « avoir écarté le fantôme de Copenhague ».

Le Brésil a souligné qu'un accord solide et ambitieux en 2015 nécessite un travail continu, y compris sur la nature et la portée des CPDN et sur la façon dont elles doivent être incorporées dans l'accord de Paris, et la prévention des retours en arrière.

Observant un « style latino-américain de diplomatie multilatérale respectueuse », le Venezuela, s'exprimant au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA), a salué la CdP 20 et a noté, en plus du Pérou en tant qu'hôte et la présidence bolivienne du G-77/Chine, l'organisation de la pré-CdP sociale par le Venezuela.

La Chine a exprimé sa gratitude pour le leadership du Président de la CdP 20/CMP 10, Pulgar-Vidal, et a exprimé sa confiance que les Parties démontreront de l'ambition, de la confiance et de la flexibilité en 2015 pour assurer un succès à Paris. Le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO, s'est félicité de l'inclusion de la REDD+ dans le résultat.

Les États-Unis ont remercié le Président des CdP 20/CMP 10 Pulgar-Vidal pour son « leadership, son engagement et sa générosité », et ont souligné qu'il est nécessaire que les Parties présentent leurs CPDN « bien avant Paris » et d'une manière claire, transparente et compréhensible; et réalisent des progrès sur le développement des éléments de l'accord de 2015 sur la base du « document de travail » émanant de Lima.

Soulignant la solidarité entre les pays en développement, la Malaisie, s'exprimant au nom des LMDC, a déclaré: « nous avons travaillé dur pour rétablir l'équilibre perdu dans le texte ». Le délégué a salué la « restauration » d'un processus de négociations multilatéral transparent et inclusif comme constituant « l'esprit de Lima ». Le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, a appelé à un engagement collectif vers une croissance sobre en carbone.

Déplorant que le résultat ne soit qu'un autre dans une série de décisions trahissant les personnes et la planète, Climate Justice Now!, s'exprimant au nom des ONGE, a plaidé pour des objectifs climatiques dans le budget mondial du carbone et sur la base de la RCMD. La déléguée a déclaré: « nous sommes des graines et nous nous développons dans une forêt de résistance ».

Les peuples autochtones ont souligné que l'accord de Paris 2015 doit comporter un texte opérationnel respectant le mandat de Cancún d'appliquer pleinement les droits de l'homme, y compris les droits des peuples autochtones, dans toutes les décisions relatives aux changements climatiques, et ont appelé à un accès direct des peuples autochtones au financement, y compris le FVC, grâce à des fonds ciblés et à un statut d'observateur actif au sein du FVC.

Suggérant que « la porte de Paris est maintenant ouverte », les gouvernements locaux et les autorités municipales ont déclaré que les gouvernements locaux doivent être impliqués dans la préparation des CPDN.

Le Groupe Femmes et égalité de genre appelé à un accord de 2015 contraignant, ambitieux et transformateur qui respecte les droits de l'homme, l'égalité des sexes et les droits des générations futures.

Le Groupe Jeunesse a plaidé, au nom de la Jeunesse du Pacifique, pour que les Parties aident les îles du Pacifique à survivre, soulignant que l'adoption de mesures fortes et efficaces en matière de pertes et préjudices est « non négociable ».

Le Secrétariat a présenté rapport sur les implications budgétaires des décisions prises à la CdP 20. La CdP a adopté le rapport de la réunion (FCCC/CP/2014/L.3) et une décision exprimant sa gratitude au Pérou et aux habitants de la ville de Lima pour avoir accueilli la conférence (FCCC/CP/2014/L.6-FCCC/KP/CMP/2014/L.4). Le Vice-Président de la CdP 20 Voto-Bernales a clos la réunion à 3h04, le dimanche 14 décembre 2014.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DE LA CMP 10: Vendredi 12 décembre, le jour de clôture de la Conférence de Lima sur les changements climatiques, la plénière de clôture de la CMP 10 a été convoquée dans la matinée pour adopter les éléments convenus, à la suite de la première Partie de la plénière de clôture de la CdP 20. La plénière de clôture a ensuite été suspendue à 13h18.

Samedi 13 décembre, la plénière de clôture s'est réunie à nouveau à 17h50 pour l'élection du bureau et a été suspendue à 17h53. Le dimanche 14 décembre, la plénière de clôture a repris à 3h04 pour clore la session. Le Secrétariat a présenté le rapport sur les implications budgétaires des décisions prises à la CMP 10. La CMP a adopté le rapport de la réunion (FCCC/KP/CMP/2014/L.1) et a pris note d'une résolution exprimant sa gratitude au Pérou et aux habitants de la ville de Lima pour avoir accueilli la conférence (FCCC/CP/2014/L.6-FCCC/KP/CMP/2014/L.4). Le Vice-Président de la CdP 20 Voto-Bernales a clos la réunion à 3h07, le dimanche 14 décembre 2014.

APPEL DE LIMA À L'ACTION CLIMATIQUE

Dans sa décision, l'Appel Lima à l'action climatique (FCCC/CP/2014/L.14), la CdP:

- rappelle que le travail de l'ADP doit demeurer sous l'égide de la Convention et être guidé par ses principes;
- rappelle l'objectif de la Convention;
- rappelle toutes les décisions pertinentes de la CdP, en particulier les Décisions 1/CP.17, 2/CP.18 et 1/CP.19;
- affirme sa détermination à renforcer les mesures d'adaptation à travers un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention, qui doit être adopté par la CdP 21;
- rappelle les Décisions 2/CP.19 et X/CP.20 et se félicite des progrès réalisés à Lima, au Pérou, vers la mise en œuvre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices; et
- prend note avec une vive préoccupation de l'écart important entre l'effet global des engagements d'atténuation des Parties en termes d'émissions annuelles mondiales de GES d'ici 2020 et les trajectoires d'émissions globales compatibles avec la possibilité de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale en deçà de 2°C ou 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Dans les paragraphes sur la **poursuite des travaux de l'ADP et l'élaboration d'un texte de négociation pour l'accord de 2015**, la CdP:

- confirme que l'ADP achèvera les travaux visés au paragraphe 2 de la Décision 1/CP.17 le plus tôt possible pour que la CdP 21 adopte un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties;
- décide que le protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties doit traiter d'une manière équilibrée, entre autres, l'atténuation, l'adaptation, les MMCE et la transparence de l'action et du soutien;
- souligne son engagement de parvenir à un accord ambitieux en 2015, qui reflète le principe de RCMDRC, à la lumière des différentes circonstances nationales;
- prie instamment les pays développés Parties de fournir et de mobiliser un soutien financier accru en faveur des pays en développement Parties pour la prise de mesures d'atténuation et d'adaptation ambitieuses, en particulier en faveur des Parties particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, et reconnaît la nécessité d'un soutien complémentaire par d'autres Parties;
- prend note des progrès accomplis à Lima dans l'élaboration des éléments d'un projet de texte de négociation figurant à l'annexe de la décision, incluant une note qui indique que: « Ces éléments d'un projet de texte de négociation reflètent les travaux en cours. Ils n'indiquent aucune convergence sur les propositions présentées et n'excluent aucunement l'émergence de nouvelles propositions des pays dans le cadre des négociations en 2015 »;
- décide que l'ADP intensifiera ses travaux, en vue de la présentation d'un texte de négociation d'un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties avant mai 2015; et
- prie le Secrétariat de transmettre le texte de négociation, mentionné ci-dessus, aux Parties conformément aux dispositions de la Convention et au règlement intérieur en vigueur, tout en notant que cette notification ne préjuge aucunement de la nature du résultat, à savoir, un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties.

Dans les paragraphes sur les **CPDN et leur communication**, la CdP:

- note que les dispositions stipulées dans cette décision par rapport aux CPDN ne préjugent pas de la nature juridique et du contenu des CPDN des Parties ou du contenu du protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un résultat convenu ayant force de loi au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties;
- réitère son invitation à chaque Partie de communiquer au Secrétariat sa CPDN pour la réalisation de l'objectif de la Convention;
- convient que la CPDN de chaque Partie en vue d'atteindre l'objectif de la Convention représentera une progression au-delà de l'engagement actuel de cette Partie;
- convient également que les PMA et les PEID peuvent communiquer de l'information sur leurs stratégies, plans et actions pour un développement sobre en émission de GES reflétant leur situation particulière dans le contexte des CPDN;

- invite toutes les Parties à envisager de communiquer leurs engagements dans la planification de l'adaptation ou à envisager d'inclure une composante adaptation dans leurs CPDN;
- réitère son invitation à toutes les Parties à communiquer leurs CPDN bien avant la CdP 21 (d'ici le premier trimestre de 2015 pour les Parties prêtes à le faire) d'une manière qui facilite la clarté, la transparence et la compréhension des CPDN;
- convient que les renseignements à fournir par les Parties qui communiquent leurs CPDN peuvent inclure, le cas échéant, entre autres, des données quantifiables sur le point de référence (y compris, le cas échéant, une année de référence), les calendriers et/ou les périodes de mise en œuvre, la portée et la couverture, les processus de planification, les hypothèses et les approches méthodologiques, y compris celles permettant l'estimation et la comptabilisation des émissions et, le cas échéant, des absorptions anthropiques de GES, et la façon dont la Partie estime que sa CPDN est juste et ambitieuse, à la lumière de sa situation nationale, et la façon dont elle contribue à la réalisation de l'objectif de la Convention;
- réitère son appel aux pays développés Parties, aux entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier et d'autres organisations en mesure de le faire à fournir un soutien pour la préparation et la communication des CPDN des Parties qui peuvent avoir besoin de soutien; et
- prie le Secrétariat de publier sur le site de la CCNUCC les CPDN telles que communiquées et de préparer d'ici le 1^{er} novembre 2015, un rapport de synthèse sur l'effet global des CPDN communiquées par les Parties avant le 1^{er} octobre 2015.

Dans les paragraphes **guidant l'action renforcée et les travaux futurs concernant le secteur d'activité 2 (niveau d'ambition à prévoir avant 2020) et la base de l'engagement dynamique de haut niveau**, la CdP encourage toutes les Parties au Protocole de Kyoto à ratifier et à mettre en œuvre l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto et réitère sa détermination tel qu'énoncé dans les paragraphes 3 et 4 de la Décision 1/CP.19 (PAB) d'accélérer la mise en œuvre intégrale des décisions constituant le résultat convenu en application de la Décision 1/CP.13 et d'améliorer l'ambition pendant la période pré-2020 afin d'assurer le déploiement des plus grands efforts d'atténuation possibles par toutes les Parties à la Convention.

La CdP décide également de poursuivre l'examen technique des possibilités à potentiel d'atténuation élevé, y compris celles conférant des bénéfices partagés en termes d'adaptation, de santé et de développement durable, dans la période 2015-2020, en demandant au Secrétariat d'organiser une série de RET en session qui:

- aident les Parties à identifier les options politiques, les pratiques et les technologies et dans la planification de leur mise en œuvre conformément aux priorités de développement définies au niveau national;
- s'appuient sur, et utilisent les activités connexes du CET, du CRTC, du Forum de Durban sur le renforcement des capacités, du CE du MDP et des entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier, et renforcent davantage la collaboration et les synergies entre ces entités.
- s'appuient sur, et utilise les RET précédentes afin de perfectionner et de se centrer sur les options politiques réalisables;
- offrent des possibilités significatives et régulières pour la participation effective d'experts issus des Parties, des organisations internationales compétentes, de la société

- civile, des peuples autochtones, des femmes, des jeunes, des institutions universitaires, du secteur privé et des autorités infra-nationales désignées par leurs pays respectifs;
- soutiennent la mise en œuvre accélérée des options de politiques et le renforcement des mesures d'atténuation, y compris par la coopération internationale; et
- facilitent la participation accrue de toutes les Parties grâce à l'annonce, au moins deux mois avant la tenue des RET, de thèmes qui seront abordés, des ordres du jour et des documents connexes. La CdP demande également au Secrétariat de mettre à jour, à la suite des RET, le document technique sur les bénéfices des actions en matière d'atténuation, et sur les initiatives et les options pour améliorer le niveau d'ambition des efforts d'atténuation, en compilant l'information fournie dans les soumissions des Parties et des organisations observatrices et les discussions tenues lors des RET et en s'appuyant sur d'autres renseignements pertinents sur la mise en œuvre des options politiques à tous les niveaux, y compris par la coopération multilatérale, et de diffuser l'information, y compris en publiant un résumé à l'intention des décideurs politiques.

En outre, la CdP:

- prie l'ADP de formuler des recommandations concernant la poursuite du processus d'examen technique, y compris l'évaluation périodique des RET, à la CdP 21;
- se félicite de la Réunion de haut niveau de Lima sur l'action climatique convoquée par le Président de la CdP le 11 décembre 2014 et encourage la Secrétaire exécutive et le Président de la CdP à convoquer un événement annuel de haut niveau sur le renforcement de la mise en œuvre de l'action climatique; et
- prend note des implications budgétaires estimées des activités à entreprendre par le Secrétariat.

BRÈVE ANALYSE DE LA CONFÉRENCE DE LIMA SUR LE CLIMAT

« Brique par brique mes citoyens, brique par brique ».

– Attribué à l'empereur romain Hadrien

À leur arrivée au Pérou, les délégués ont été accueillis par un esprit résolument positif. Comme le Président des CdP 20/CMP 10, Manuel Pulgar-Vidal, l'a rappelé dans son discours d'ouverture, avant la Conférence de Lima, le monde avait reçu un certain nombre de « bons signaux » du Sommet du Secrétaire général des Nations Unies sur le climat, de la mobilisation initiale des ressources du Fonds vert pour le climat (FVC), des annonces « historiques » par plusieurs grands pays émetteurs de gaz à effet de serre, y compris l'UE, les États-Unis et la Chine, ainsi que de la dynamique générée par le cinquième Rapport d'évaluation du GIEC. Cet esprit d'« optimisme et de réussite sans précédent », comme l'a décrit la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, devait aider à faire progresser les travaux sur un certain nombre de thèmes clés destinés à fournir ce que le Co-Président de l'ADP, Kishan Kumarsingh, a qualifié de « base solide » pour construire un nouvel accord qui sera adopté à Paris.

En octobre, dans un discours à l'ADP, Pulgar-Vidal a indiqué les résultats qu'il attendait à Lima, notamment: un texte clair, structuré et de fond sur les éléments du nouvel accord; la définition de l'information devant être soumise en 2015 dans le cadre des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) des Parties; et un plan concret pour la période pré-2020, y compris les mesures visant à assurer le respect des

obligations existantes, et la mise en œuvre des options politiques démontrant le plus grand potentiel d'atténuation. Il a également souligné l'importance de la confiance dans le processus, et entre les Parties. Comme beaucoup l'ont appris lors des réunions précédentes sur les changements climatiques, aucun fondement de l'avenir ne peut être construit sans confiance.

Cette brève analyse permettra d'évaluer dans quelle mesure ces résultats ont été obtenus à Lima, les implications de l'« Appel de Lima à l'action climatique » pour les négociations en vue du nouvel accord climatique, et si la Conférence de Lima a réussi à jeter une base solide pour la construction d'un accord climatique mondial ambitieux à Paris, en vertu duquel chaque pays est en mesure de trouver sa « place ».

POSER LES BRIQUES

En facilitateur fervent et invisible, la présidence péruvienne n'a ménagé aucun effort pour s'assurer qu'au cours de la Conférence de Lima, le temps serait géré efficacement. La plupart des sessions de négociations formelles ne dépassant guère la limite des 18h et les organes subsidiaires concluant leurs travaux en un temps record, les délégués ont pu retrousser leurs manches et se mettre au travail pour jeter les bases du nouvel accord, du projet de texte de décision sur les CPDN, et de l'action climatique renforcée pré-2020.

Pendant plus de six jours, les Parties ont échangé des points de vue sur le document informel des co-présidents contenant les éléments d'un projet de texte de négociation et ont fait diverses propositions, qui ont toutes été prises en compte dans un document révisé publié sur le site de la CCNUCC tôt dans la matinée du lundi 8 décembre, moment auquel le texte était passé de 23 à 33 pages. Certains craignaient que la prolifération des options, tout en indiquant que le processus de négociation est clairement dirigé par les Parties, ne facilite ni la clarté, ni la structure du projet de texte de négociation et qu'elle puisse compliquer les travaux futurs.

En fin de compte, les délégués ont décidé d'annexer ce texte à la décision de la CdP sur la poursuite des travaux de la Plateforme de Durban avec un avertissement dans une note indiquant que les éléments du projet de texte de négociation reflètent le « travail en cours » et « n'indiquent aucune convergence sur les propositions présentées, et n'excluent aucunement l'émergence de nouvelles propositions des pays dans le cadre des négociations en 2015 ». Cet avertissement a répondu aux préoccupations soulevées par de nombreux pays en développement que le fait d'annexer le texte des éléments de décision de la CdP pourrait préjuger de la forme juridique, de la structure ou du contenu de l'accord de Paris, et qui étaient donc contre toute « formalisation » de langage qui aurait empêché la prise en considération de certaines options en 2015, tout en garantissant le maintien d'autres options. Des progrès substantiels limités sur les éléments mettront sans aucun doute les négociateurs de l'ADP sous pressions lors de la réunion à Genève en février 2015, qui devrait produire un projet de texte de négociation pour examen par les Parties plus tard dans l'année.

DÉPLACER LES MURS D'UNE MAISON « DIVISÉE »

Les discussions sur les éléments d'un projet de texte de négociation et sur le projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plateforme de Durban étaient sous-tendues par un certain nombre de grandes questions politiques. Il s'agissait notamment de la différenciation, du rôle de la Convention et de ses principes et de ses dispositions dans le futur accord, et de la question de la parité juridique entre l'atténuation et l'adaptation, d'une part, et de l'atténuation et des moyens financiers et autres formes de soutien, de l'autre. De nombreux

délégués ont souligné que sur ces questions « la maison de l'ADP était nettement divisée », à tel point que certains ont estimé que la confiance entre les Parties se dissipait.

La question de savoir comment la différenciation sera reflétée dans l'accord de Paris a imprégné les négociations de l'ADP. Par exemple, la plupart des pays en développement, en particulier les LMDC, ont soutenu qu'il devrait y avoir différenciation, tant dans l'accord de 2015 que dans les CPDN, conformément aux obligations des Parties au titre de la Convention, et reflétant les principes de RCMD et d'équité. D'un côté, les États-Unis ont préconisé la différenciation conformément aux RCMD et aux capacités respectives, basée sur la situation de chaque pays. Les LMDC se sont également fortement opposés à l'expression « les Parties en mesure de le faire » en ce qui a trait au soutien aux pays en développement pour la préparation et la mise en œuvre de leurs CPDN, et à la fourniture des ressources supplémentaires au FVC, au FEM, au Mécanisme technologique et au Fonds pour l'adaptation, en faisant valoir que cette formule perturbe la séparation fondée sur la Convention, et démantèle avec efficacité le mur entre les Parties visées et non visées à l'Annexe I.

Une question connexe, à savoir la parité juridique entre les différentes composantes de l'accord de 2015, a fait l'objet de débats houleux. Les pays en développement ont mis en garde à plusieurs reprises contre une approche « centrée sur l'atténuation » face aux CPDN, et ont instamment demandé que l'adaptation et les moyens de mise en œuvre soient traités de façon équilibrée, les dispositions sur le financement occupant le devant de la scène. Le fait que les pertes et préjudices soient présentés comme un élément distinct du futur accord, non seulement dans le texte sur les éléments, mais aussi dans la décision sur l'ADP, revêtait une importance particulière pour l'AOSIS et les PMA.

L'incapacité des Parties à parvenir à un consensus a conduit à l'adoption d'une approche à trois volets, incluant la poursuite des négociations dans le cadre de l'ADP, des consultations ministérielles et des consultations menées par le Président de la CdP. Après les consultations de la présidence avec les groupes de négociation qui se sont poursuivis jusque tard dans la nuit samedi, plusieurs heures après l'heure de clôture de la Conférence, prévue à 18h le vendredi, l'« Appel de Lima à l'action climatique » a été conclu. Ce document final déplace, sans aucun doute, le mur de la différenciation. Bien que le travail de l'ADP « est sous l'égide de la Convention et est guidé par ses principes » et que le nouvel accord doit « examiner de manière équilibrée » non seulement l'atténuation, mais aussi adaptation, le financement, le développement et le transfert technologique, le renforcement des capacités, et la transparence de l'action et du soutien, l'engagement de l'ADP à parvenir à un accord ambitieux en 2015 est néanmoins décrit comme reflétant les RCMD et les capacités respectives « à la lumière de la situation de chaque pays ». Cette formulation semble ouvrir la porte à une interprétation subjective de la différenciation. Certains se sont également demandé si elle modifie l'interprétation des RCMD comme reflétant la responsabilité historique, même si elle évite d'utiliser les termes controversés « dynamique » ou « évolutif ». Concernant la question de la parité, cependant, le texte final prévoit certaines garanties pour les pays en développement en accordant à l'adaptation un rôle plus important dans le futur accord et dans les CPDN des Parties, ainsi que dans, et en relation avec, la fourniture d'un soutien.

L'Appel de Lima à l'action climatique fait également référence au Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices dans le préambule. Suite à l'adoption de la décision par la CdP, Tuvalu, au nom des PMA, a fait une déclaration, demandant qu'elle soit consignée dans le rapport de la réunion. Il a souligné que le libellé du préambule sur le Mécanisme international de Varsovie, en conjonction avec « entre autres » dans le paragraphe opérationnel énumérant les composantes des CPDN, est, selon l'entendement des PMA, une « intention claire » que le nouvel accord abordera « correctement, efficacement et progressivement » les pertes et préjudices. Bien que juridiquement redondante, ces déclarations réaffirment les positions et les interprétations par les Parties, du texte convenu, maintenant leur pertinence et leur visibilité.

Au cours des négociations, une préoccupation supplémentaire exprimée par les pays en développement, similaire à celle soulevée par rapport au texte sur les éléments, était qu'une décision de la CdP 20 sur la poursuite des travaux de la plateforme de Durban pourrait être néfaste pour le résultat de Paris. À cet égard, l'Appel de Lima à l'action climatique stipule explicitement que les arrangements liés aux CPDN qui y sont spécifiés « sont sans préjuger de la nature juridique et du contenu » des CPDN des Parties, ou du contenu du futur accord.

ABATTRE LE MUR?

La CdP 20 devait, selon l'attente générale, aider à renforcer les CPDN en tant que composante essentielle du nouvel accord en précisant leur portée et en spécifiant les renseignements nécessaires pour en faciliter la clarté, la transparence et la compréhension. Toutefois, les Parties étaient également divisées sur leurs attentes face au texte sur les CPDN, relativement aux exigences liées à l'information, à la portée et à la communication. Alors que la Conférence de Lima a, dans une certaine mesure, satisfait à ces attentes, bon nombre de Parties et d'observateurs ont estimé que la décision comporte des lacunes importantes.

L'Appel de Lima à l'action climatique réussit à remplir un des mandats de Varsovie consistant à identifier les « renseignements que les Parties fourniront lorsqu'elles présenteront leurs contributions », en faisant référence aux données quantifiables, aux délais, à la couverture, aux hypothèses méthodologiques, et à une évaluation subjective de l'équité et au caractère ambitieux. Cependant, en déclarant que les CPDN « peuvent inclure, le cas échéant, entre autres », ces divers aspects, le texte omet de fixer un niveau minimum de types de données communes à communiquer par toutes les Parties, ce qui affaiblit considérablement les perspectives de comparabilité entre les contributions, et de regroupement d'une façon cohérente.

Un domaine majeur de divergence de vues concernait la portée des CPDN. Ce débat se rapportait à l'interprétation de la décision de Varsovie, qui stipule que les CPDN doivent viser « à atteindre l'objectif de la Convention tel qu'énoncé dans son Article 2 ». Les pays développés ont interprété que cela fait référence à l'atténuation comme étant la seule composante des CPDN, tandis que les pays en développement ont insisté sur la nécessité d'inclure l'adaptation et les moyens de mise en œuvre aussi, les pays en développement fournissant des renseignements sur leurs besoins en termes de moyens de mise en œuvre et les pays développés fournissant des renseignements sur leurs contributions financières, comme condition préalable à une action renforcée des pays en développement. Comme compromis entre ces deux points de vue, l'Appel de Lima à l'action climatique invite les Parties à « envisager d'inclure » une composante liée à l'adaptation dans leurs CPDN, compromis

qui reflète un large consensus que les mesures d'adaptation doivent être renforcées de pair avec l'atténuation. Les Parties ont également pu se mettre d'accord sur la reconnaissance de la situation particulière des PMA et des PEID en leur permettant de présenter des « stratégies, plans et actions » pour un développement sobre en émissions. Pendant ce temps, tous les autres pays sont implicitement censés faire quelque chose de plus. Ce dernier aspect constitue encore un autre exemple de la flexibilité intégrée, qui se traduit par l'absence d'une exigence claire pour les Parties de préparer une composante forte et quantitative relative à l'atténuation dans leurs CPDN. En outre, par rapport à la portée des CPDN, les Parties n'ont été en mesure de s'entendre sur aucun libellé sur le financement ou d'autres moyens de mise en œuvre, ce qui a déçu les pays en développement. Les questions liées au financement, par conséquent, restent un domaine fondamental pour la poursuite du renforcement de la confiance en 2015.

Une autre question sur laquelle les Parties étaient en désaccord était celle de savoir la façon dont les CPDN seraient communiqués et ce à quoi pourrait ressembler leur éventuel examen ou évaluation *ex ante*. Beaucoup de pays en développement ont insisté pour que Lima ne se centre que sur le processus de communication. Certaines délégations, dont les États-Unis, ont préféré un processus ou une période de « consultation ». D'autres, telles que l'UE et l'AOSIS, ont exigé un examen robuste qui évaluerait l'effet global des CPDN par rapport aux dernières percées de la science du climat et à ce qui est jugé nécessaire pour éviter un changement climatique dangereux. Considéré par certains comme étant le maillon le plus faible du résultat de Lima, le texte de la décision demande simplement que le Secrétariat publie sur le site de la CCNUCC les CPDN communiquées par les Parties et de préparer, d'ici le 1^{er} novembre 2015, un rapport de synthèse sur leur effet global. Cela se traduit par une absence de tout type d'examen *ex ante* des contributions individuelles en 2015. En outre, il laisse également aux Parties moins d'un mois pour un éventuel ajustement à la hausse avant la CdP 21 à Paris en décembre 2015. Issu d'une forte opposition de certains, tels que les LMDC, à un examen de leurs CPDN, ce résultat a déçu bon nombre de délégués. Certains observateurs désappointés ont toutefois estimé que, indépendamment de son contenu, la décision n'aurait pas de fortes implications en matière d'action climatique, ce qui suggère que les principaux facteurs qui déterminent le niveau d'ambition des contributions nationales sont en tout état de cause externes au processus de la CCNUCC.

RELEVER LE PLAFOND

En ce qui concerne l'amélioration du niveau d'ambition pré-2020 (secteur d'activité 2 de l'ADP), les réunions d'experts techniques (RET) se sont avérées un domaine où les pays pourraient trouver un terrain d'entente. Concernant la question clé de la façon de poursuivre les travaux au titre du secteur d'activité 2 au-delà de Paris, un large accord s'est dégagé que les RET, qui ont créé un espace technique et moins politique de discussions sur l'accélération de la mise en œuvre et qui permettent de « faire tomber le mur de la CCNUCC » en engageant des acteurs non étatiques, seraient le véhicule approprié. Le résultat de Lima établit un processus clair pour s'appuyer sur l'expérience des RET en fournissant des conseils sur leur but, leur organisation et leur suivi, et en cherchant à impliquer davantage les institutions et les mécanismes clés de la Convention. Les points de vue ont encore divergé, cependant, sur la façon d'assurer la mise en œuvre du Plan d'action de Bali, en particulier en ce qui concerne la fourniture de moyens de mise

en œuvre pour les pays en développement, et le renforcement des efforts d'atténuation par toutes les Parties à la Convention. En conséquence, le texte final ne comporte pas de proposition de « mécanisme de mise en œuvre accélérée » pour évaluer les progrès accomplis dans ces domaines — une idée dont l'origine se trouve dans la conviction des pays en développement que le leadership pré-2020 des pays développés, qui demeure actuellement insuffisant, sera essentiel à la fois pour lutter contre les changements climatiques et pour assurer la réussite d'un accord de 2015.

Les discussions au titre de la CdP sur le financement à long terme, dont les pays en développement voulaient qu'elles se concluent par de nouvelles assurances — telles que des jalons quantitatifs — concernant une augmentation du financement de l'action climatique par les pays développés à 100 milliards USD par an en 2020, et au-delà, ont également été décevantes pour les pays en développement. Pourtant, un succès indéniable a consisté en la mobilisation initiale des ressources du FVC, qui a atteint son objectif de 10 milliards USD, s'élevant, à la clôture de la CdP, à un total de 10,2 milliards USD en promesses de dons tant des Parties visées à l'Annexe I que des Parties non visées à l'Annexe I. Alors que les pays développés ont estimé que cela constituait une démonstration de l'engagement et un élément qui devrait susciter la reconnaissance, les pays en développement ont estimé que la capitalisation du FVC, de pair avec le premier dialogue ministériel biennal sur le financement de l'action climatique organisé pendant la deuxième semaine ainsi que les communications biennales des pays développés sur la multiplication du financement climatique, demeure insuffisante. Certains ont suggéré qu'avant de célébrer les promesses au FVC, ils devraient d'abord voir comment et si elles se traduiraient par des ressources pour le Fonds.

La première session de l'évaluation multilatérale des objectifs d'atténuation des pays développés, organisée dans le cadre de la SBI 41, reflète une divergence similaire des points de vue. Les pays visés à l'Annexe I ont célébré l'événement qui a permis d'« aller au-delà des simples rapports », et d'accroître la transparence et la confiance, alors que certains pays en développement ont estimé que le processus nécessitait davantage de renforcement sous la forme d'un « suivi » clair, comme des conclusions de fond présentées au SBI pour examen. Malgré ces différences et compte tenu de l'« Esprit positif de Lima » caractérisé par un échange de vues ouvert et par la transparence, qui a persisté tout au long de la conférence, ces développements ont peut-être réussi à « relever du plafond » du niveau d'ambition pré-2020, et donc à reconstruire une partie de la confiance pour l'année qui s'annonce rude.

PERMETTRE LA CONSTRUCTION

Beaucoup s'attendaient à ce que la dynamique engendrée par les événements politiques des derniers mois favorise un climat de confiance à Lima. Parmi ces événements, la capitalisation initiale du FVC, l'annonce par l'UE de son objectif d'atténuation de 2030 et, en particulier, les annonces bilatérales des États-Unis et de la Chine, sur leurs objectifs d'atténuation respectifs pour 2025 et 2030, ainsi que des États-Unis et de l'Inde, sur l'élargissement de la coopération sur les changements climatiques, y compris sur la suppression progressive des HFC. Cependant, il est vite devenu évident que trop peu de temps s'était écoulé pour permettre à ces événements politiques externes et ces signaux de haut niveau de changement de se traduire en changements cardinaux dans les positions de négociation. Pourtant, certains ont noté des indications perceptibles d'un impact plus immédiat. Par exemple, la façon dont les RCMD et les capacités respectives

sont définies dans l'Appel de Lima à l'action climatique « à la lumière de la situation de chaque pays », est une citation presque mot pour mot de l'annonce conjointe de novembre par les États-Unis et la Chine. Il reste à voir si la session de l'ADP en février verra d'autres changements dans les positions de négociation lorsque les Parties auront eu le temps de réfléchir sur ces événements.

En dépit du fait que les Parties soient arrivées au Pérou avec des attentes et des points de vue très divergents, finalement la plupart ont estimé que, selon les termes de la Ministre sud-africaine des Affaires environnementales, Edna Molewa, la Conférence de Lima a réussi à trouver un « équilibre délicat entre des questions très difficiles » et a posé des « bases solides » pour les travaux en vue de Paris.

Mais est-ce vraiment le cas? Les deux principaux résultats de Lima, à savoir la décision sur la poursuite des travaux de la Plateforme de Durban et son annexe contenant les éléments d'un projet de texte de négociation, ont peut-être servi à faire avancer le processus et à créer un sentiment partagé d'accomplissement et de confiance dans le processus. Toutefois, étant donné que les questions politiques clés, incluant la différenciation et le financement, restent en suspens, de nombreuses Parties ne sont pas disposées à qualifier les résultats de Lima comme un succès absolu.

L'année 2015 sera celle qui définira la véritable signification de la Conférence de Lima sur le climat. Beaucoup se demandent si l'« Esprit positif de Lima » peut se maintenir dans la course jusqu'à Paris. Mais peut-être plus important encore, la question serait celle de savoir si le résultat de Lima peut permettre la construction à Paris d'une « maison » où toutes les Parties peuvent coexister, tout en gardant à l'esprit que dans ce processus il y a une Partie qui ne négocie pas, la nature.

RÉUNIONS À VENIR

5^e session de l'Assemblée de l'IRENA: La cinquième session de l'Assemblée de l'Agence internationale de l'énergie renouvelable discutera, et prendra des décisions sur, des questions telles que le programme de travail, le budget, l'adoption des rapports, les demandes d'adhésion et les modifications potentielles dans les activités de l'Agence. **date:** 17 et 18 janvier 2015 **lieu:** Abu Dhabi, Émirats arabes unis **contact:** Secrétariat de l'IRENA **téléphone:** +971-2-417-9000 **courriel:** info@irena.org **www:** http://www.irena.org

ADP 2-8: La huitième réunion de la deuxième session de l'ADP sera convoquée en février. **dates:** 8-13 février, 2015 **lieu:** Genève, Suisse **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228 815-1000 **fax:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** http://www.unfccc.int

41^e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat: Cette session se réunira en février pour discuter, entre autres, des travaux futurs du GIEC et des enseignements du RE5. **dates:** 24 à 27 février 2015 **lieu:** Nairobi, Kenya **contact:** Secrétariat du GIEC **téléphone:** +41-22-730-8208 **fax:** +41-22-730-8025 **courriel:** ipcc-sec@wmo.int **www:** http://www.ipcc.ch

36^e réunion du Comité de supervision: La 36^e réunion du Comité de supervision de l'application conjointe (CSAC) dans le cadre du Protocole de Kyoto de la CCNUCC devrait avoir lieu en mars. **dates:** 12-13 mars 2015 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228 815-1000 **fax:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** http://www.unfccc.int

Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe 2015: La Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe sera accueillie par le Gouvernement du Japon et organisée par la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, et devrait s'accorder sur un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après 2015. **dates:** 14-18 mars 2015 **lieu:** Sendai, Japon **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +41-22-91-78861 **fax:** +41-22-73-39531 **courriel:** wcdrr2015@un.org **www:** http://www.wcdrr.org

Réunion ministérielle 2015 du Conseil de l'Arctique: Cette réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique réunira des ministres des États de l'Arctique et des représentants de haut niveau des organisations autochtones ayant qualité de participants permanents pour définir les objectifs du Conseil pour les deux prochaines années. La réunion ministérielle de 2015 marquera la fin de la présidence du Canada et le début de celle des États-Unis, qui s'étendra de 2015 à 2017. La réunion d'avril 2015 sera précédée par un événement à Ottawa, au Canada, le 23 avril 2015 pour mettre en valeur les réalisations du Conseil au cours de la présidence du Canada. **dates:** 24 et 25 avril 2015 **lieu:** Iqaluit, Nunavut, Canada **contact:** Secrétariat du Conseil de l'Arctique **téléphone:** +47-77-75-01-40 **courriel:** acs@arctic-council.org **www:** http://www.arctic-council.org/index.php/en/events/2013-02-22-11-47-54/calendar-view

42^e sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC: Les 42^e sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC et la neuvième réunion de la deuxième session de l'ADP devraient avoir lieu en juin 2015. **dates:** 3- 14 juin 2015 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228 815-1000 **fax:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** http://www.unfccc.int

Réunion de haut niveau sur les changements climatiques: Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies convoquera cet événement de haut niveau, dans le but d'insuffler un dynamisme et de donner de l'élan aux efforts pour parvenir à un accord mondial en 2015 au titre de la CCNUCC. **dates:** 29 juin 2015 **lieu:** Siège des Nations Unies à New York **contact:** Bureau du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies **www:** http://www.un.org/pga/calendar/

ADP 2-10: La dixième réunion de la deuxième session de l'ADP devrait se réunir dans la deuxième moitié de 2015. **dates:** à confirmer **lieu:** à confirmer **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228 815-1000 **fax:** +49- 228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** http://www.unfccc.int

CdP 21 à la CCNUCC: La 21^e session de la CdP à la CCNUCC et les réunions associées auront lieu en 2015. **dates:** 30 novembre - 11 décembre 2015 **lieu:** Paris, France **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228 815-1000 **fax:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** http://www.unfccc.int

GLOSSAIRE

AC	Application conjointe	GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ADP	Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée	LEG	Groupe d'experts des PMA
AILAC	Association des États indépendants de l'Amérique latine et des Caraïbes	LMDC	Pays en développement aux vues similaires
AOSIS	Alliance des petits États insulaires	MDP	Mécanisme pour un développement propre
BASIC	Brésil, Afrique du Sud, l'Inde et la Chine	MRV	Mesure, notification et vérification
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques	ONGE	ONG environnementales
CDP	Conférence des Parties	PAB	Plan d'action de Bali
CE	Conseil exécutif	PAN	Plans nationaux d'adaptation
CET	Comité exécutif de la technologie	PEID	Petits États insulaires en développement
CFA	Conseil du Fonds pour l'adaptation	PMA	Pays les moins avancés
CMP	Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto	RCMD	Responsabilités communes mais différenciées
CPDN	Contributions prévues déterminées au niveau national	RCMDCR	Responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives
CPF	Comité permanent sur le financement	RE5	Cinquième Rapport d'évaluation
CPFO	Coalition des pays de forêts ombrophiles	REDD+	Programme de Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation forestière dans les pays en développement et rôle de la conservation
CRTC	Centre et Réseau des technologies climatiques	RET	Réunion d'experts techniques
CSAC	Comité de supervision de l'application conjointe	RSY	Rapport de synthèse du GIEC
CTC	Centre des technologies climatiques	SB	Organe subsidiaire
DSE	Dialogue structuré entre experts	SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FPMA	Fonds pour les pays les moins avancés	URCE	Unité de réduction certifiée des émissions
FVC	Fonds vert pour le climat	URE	Unité de réduction des émissions
GCE	Groupe consultatif d'experts	UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
GES	Gaz à effet de serre		